

Synthèse départementale

Loi cadre sur la nouvelle organisation de police vaudoise

Suite au refus par les électeurs de l'initiative populaire sur la police unique, le DSE s'est employé à transcrire la convention passée entre les communes et le canton dans un avant-projet de loi-cadre. Sur mandat du Conseil d'Etat, les questions touchant au financement, aux prestations complémentaires et à la fonction d'assistant de sécurité publique ont fait l'objet de discussions intenses avec les associations représentant les communes. Une année après le scrutin populaire, le DSE a pu soumettre au gouvernement un avant-projet de loi sur la nouvelle organisation de police vaudoise. La consultation s'est déroulée du 3 novembre au 23 décembre 2010.

Le XIIIe sommet de la Francophonie s'est déroulé sans incidents

Grâce au professionnalisme de la Police cantonale, des membres de l'Etat major cantonal de conduite, ainsi que des partenaires cantonaux et communaux, mais aussi grâce à l'excellente collaboration avec la Confédération et la commune de Montreux, le XIIIe Sommet de la Francophonie s'est déroulé dans l'ambiance festive voulue par le canton et la Confédération. Cet événement qui réunissait les chefs d'Etat et de Gouvernement de 70 pays membres de l'organisation s'est déroulé sans incident, tout en réduisant au minimum les nuisances pour la population montreusienne.

Micropolluants : une priorité du département

Les essais-pilotes effectués à la station d'épuration de Vidy et co-financés par le canton ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Il a été démontré qu'il est possible d'éliminer jusqu'à 80% des micropolluants des eaux usées avant leur rejet dans les lacs et cours d'eau. Les connaissances ainsi acquises seront précieuses pour préparer la modernisation et la réorganisation du système cantonal de retraitement des eaux usées (STEPS). Les travaux engagés dans ce but au sein du département devraient aboutir sur des propositions vers la fin de 2011.

Protection contre les crues

Depuis les inondations de 2007, le Département de la sécurité et de l'environnement a consenti des efforts considérables dans le domaine de la protection contre les crues. En 2010, le Conseil d'Etat a notamment proposé au Grand Conseil d'investir 31,5 millions de francs dans 10 projets permettant de diminuer les dangers, en particulier sur le Rhône, la Thielle, la Grande Eau, la Tinière et la Brinaz. D'importants travaux se poursuivent pour améliorer la protection contre les crues de l'Eau froide. Parallèlement, les communes, en collaboration avec le DSE ont continué leurs efforts pour cartographier les zones de dangers naturels dans le canton, un travail qui entame sa dernière ligne droite.

Planification des éoliennes

Afin de donner les meilleures chances possibles à l'énergie éolienne, le Département de la sécurité et de l'environnement, en collaboration avec le Service du développement territorial, a précisé sa stratégie pour l'implantation d'éoliennes (compléments au plan directeur cantonal ; cartographie indicative et coordination des travaux avec les investisseurs). Parallèlement, le DSE a ouvert en fin d'année la consultation relative au plan d'affectation cantonal partiel qui concerne la commune de Sainte Croix.

Le client au centre des préoccupations du SAN

Le Service des automobiles et de la navigation a mis en place une politique résolument tournée vers la clientèle. Il a notamment développé ses prestations sur son site internet. Le changement d'adresses est désormais possible sur un simple click de souris. En collaboration avec la Polyclinique médicale universitaire, il a aussi mis sur pied le Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite (CEMAC) qui réalisera en collaboration avec un réseau de médecins agréés décentralisés, les examens pour chauffeurs professionnels exigés par la législation fédérale. Dans un souci de d'améliorer les prestations à tous les niveaux, le SAN a aussi lancé le processus pour une certification aux normes de qualité ISO 9001 de ses services.

Les vétérinaires et chimistes cantonaux s'organisent en réseau

Afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud a étroitement collaboré avec les vétérinaires et chimistes cantonaux romands afin de mettre sur pied un système de collaboration. Cela permet une mise en commun des moyens et une meilleure utilisation des compétences, en facilitant notamment certaines spécialisations.

La CDSE assume la présidence de trois conférences intercantionales

La Cheffe du DSE a par ailleurs participé activement aux séances des conférences intercantionales qui intéressent son département. Elle préside depuis la fin 2010, la Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la chasse (CDC). En 2010, la Cheffe du département s'est particulièrement engagée au sein de Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Sous son impulsion, des thèmes importants comme une nouvelle norme permettant la lutte contre les prédateurs sexuels sur internet (« Grooming ») et la mise en place de l'alerte enlèvement ont pu avancer. Madame de Quattro a aussi conduit les travaux de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP).

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement de procédures de recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Groupes de prestations
103.3 Finances

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.4 Activités spécifiques

103.4 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments PI. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Sécurité informatique

L'Office de sécurité informatique (OSIC) a quitté le SG DSE au 1^{er} janvier 2010, son chef ainsi qu'une collaboratrice constituant désormais l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie, et se consacrant exclusivement à l'audit de la sécurité.

Les autres membres de l'OSIC ont été transférés à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Voir l'évolution sous DFIRE/Chancellerie et sous DINF/DSI

Organisation du DSE et du SG

Différents changements ont marqué l'organisation du DSE en 2010 :

- Détachement provisoire de M. Froidevaux, chef du SSCM, à la tête du SPEN suite au départ de sa cheffe, et intérim assuré au SSCM par son adjoint, M. L. Husson en tant que chef de service a.i.
- Nouveau délégué départemental à la communication, en la personne de M. Erik Reumann , en remplacement de Mme Catherine Lavanchy
- Renforcement de la « cellule » dangers naturels, par l'engagement d'une assistante au géologue au 01.09.2010.

Problématique chiens en évolution

Le DSE a poursuivi ses activités en qualité d'autorité de recours administratif, en particulier d'autorité de recours formés contre les décisions prises en matière de police des chiens. La loi sur la police des chiens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La Police des chiens telle qu'organisée par cette loi est maintenant active depuis trois ans. Si en 2008, première année de ses activités, le nombre de recours contre ses décisions est resté faible (sept), il en est allé autrement ces deux dernières années, où le nombre de recours déposés en matière de police des chiens s'est élevé à plus de vingt par année.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, le SCAV et le département disposent maintenant d'un recul suffisant pour apporter d'éventuelles corrections à celle-ci, ceci d'autant plus que le législateur fédéral a renoncé au mois de décembre 2010 à prendre des dispositions propres à limiter les compétences des cantons désireux de limiter la détention de chiens issus de certaines races.

Réforme policière

Les travaux pour la réforme policière sont entrés dans le vif du sujet. Le 12 janvier 2010, les travaux de réflexion ont été lancés officiellement dans le cadre d'un Comité stratégique réunissant des représentants politiques du canton et des communes et présidé par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, ainsi que dans un Comité de pilotage mettant autour d'une même table des professionnels de la sécurité du canton et des communes. Ces deux instances de conduite de la réforme ont été soutenues d'une part par une Cellule de la réforme et d'autre part par le Secrétariat général du DSE. Le but commun des participants aux travaux était de soumettre rapidement un avant-projet de loi cadre qui réponde à l'organisation policière esquissée par la convention signée entre le canton et les associations de communes.

Le 24 février, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif l'entrée en vigueur de la réforme de la police au 1^{er} janvier 2012, ce qui a imposé un calendrier très serré aux travaux en cours.

Afin de préparer l'entrée en vigueur de la loi et fournir les paramètres indispensables aux groupes les communes vaudoises ont communiqué à l'Etat le 31 mars 2010 leur choix en matière de police. Trois variantes leur étaient proposées, soit :

- de constituer un corps de police communale, ou
- d'adhérer à une association intercommunale disposant d'un corps de police, ou
- de confier leur sécurité à la police cantonale.

Le 13 octobre, le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'avant-projet de la loi sur l'organisation policière cantonale et a autorisé la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement à le mettre en consultation. Il a en outre donné son accord à la réunion d'une plateforme canton-communes afin d'examiner les conditions de financement de la future police coordonnée. La consultation est terminée le 21 décembre 2010. Les travaux sur la loi cadre de la nouvelle organisation policière devraient être achevés au cours du premier semestre 2011.

Modernisation de la défense contre l'incendie et de secours

Le projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) a été adopté par le Grand Conseil vaudois, le 2 mars 2010. Cette nouvelle loi formalise le processus de modernisation « SDIS Evolution » en matière d'organisation de défense incendie et de secours et permet le renforcement du potentiel opérationnel de premier secours. Cette évolution était indispensable pour répondre aux attentes croissantes de la population en termes sécuritaire et faire face à l'augmentation des risques auxquels elle se trouve confrontée. La nouvelle organisation s'appuie sur le regroupement des corps de sapeurs-pompiers communaux en 34 services de défense incendie et secours (SDIS) régionaux.

Les communes ont un délai de 3 ans pour s'organiser et exploiter un SDIS régional à compter du 1^{er} janvier 2011, date de mise en vigueur de la loi, ainsi que de son règlement d'application et de l'arrêté sur le standard de sécurité cantonal en matière de service de défense contre l'incendie et de secours, tous deux adoptés par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010. L'arrêté fixe les moyens et l'organisation à mettre en œuvre pour garantir une efficacité uniforme des premiers secours sur le territoire cantonal 24 heures sur 24.

L'obligation de servir disparaît de la loi au profit d'une incorporation effectuée sur une base volontaire, possible dès l'âge de 18 ans ce qui entraîne la suppression de la perception de la taxe d'exemption par les communes.

En outre, cet appareil législatif confirme l'ECA dans son rôle opérationnel, ainsi que ses engagements financiers envers les communes et précise en complément que les dépenses liées à l'application du standard de sécurité cantonal sont couvertes par l'Etablissement dans les limites de la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels est en cours. Les premiers lots ont été lancés pour le Chablais et le Lavaux.

La Déléguée à l'environnement a rencontré les communes dans leurs réunions de districts pour présenter l'avancement du projet et le Chef de projet, géologue a rencontré toutes les communes qui ont validé les périmètres à cartographier.

Les conventions entre les communes et le DSE ont été signées, ce qui permet de lancer les lots restants (une dizaine).

L'UCA a réalisé une étude des structures cantonales responsables de la gestion des risques induits par les dangers naturels. Elle préconise la

création d'une unité « dangers naturels » rattachée au SG-DSE pour gérer l'ensemble des données liées aux dangers naturels et définir avec les services spécialisés les trains de mesures urgentes à réaliser dans les zones construites exposées aux dangers naturels. L'UCA relève dans son rapport l'importance d'une gestion coordonnée et transversale par la création de cette entité stratégique qui a à son actif l'expérience et les données acquises dans la réalisation de la cartographie sur tout le territoire vaudois, une organisation technique et administrative légère et fonctionnelle et un réseau de compétences éprouvé.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Le rapport sur l'état de l'environnement

Comme les autres cantons, le canton de Vaud a publié son dernier rapport sur l'état de l'environnement il y a 10 ans, en 2000. Une nouvelle version 2010 sera publiée début 2011.

Ce rapport répond à l'art. 16 al. 1 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui prévoit que les autorités renseignent le public sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte. Il met en perspective le programme de législature avec son « Agenda 21 », notamment l'objectif prioritaire n°3 qui vise l'utilisation et la préservation efficace de l'environnement et des ressources naturelles.

Le rapport sur l'état de l'environnement présente l'évolution des dix dernières années, les enjeux et les perspectives, en faisant le lien avec les politiques sectorielles qui ont une influence sur l'environnement telles que notamment l'agriculture, la mobilité et l'aménagement du territoire avec son plan directeur cantonal.

Il sera adressé aux députés, aux communes vaudoises, et sera disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'attention du grand public.

Participation au Forum EPFL

Représentantes l'Etat, les responsables RH départementales du DSE et du DINF ont participé au Forum de l'EPFL 2010 et y ont présenté aux futurs ingénieurs et architectes la diversité des métiers pratiqués dans l'Administration cantonale. Associés à la démarche pour le DSE, le SEVEN, le SFFN et le SESA se sont impliqués activement dans cette première pour le DSE et ont fait bénéficier les étudiants de leur riche expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie et la gestion de projets.

Rentrer en contact avec les étudiants, c'est aussi occuper les canaux de communication que les étudiants utilisent. Ainsi, une expérience pilote sur Facebook et Twitter a été menée sur le thème des carrières à l'Etat.

Les services du DSE et du DINF ont proposé au Forum des possibilités de stages aux étudiants. Si cette pratique existe déjà de manière ponctuelle dans les deux départements, la volonté est de l'intensifier

Une bonne centaine de futurs ingénieurs se sont arrêtés au stand de l'Etat. La plupart n'avaient qu'une très vague idée de ce qu'est l'Etat et du genre d'emplois qu'ils pourraient y trouver. Le Forum leur a permis de découvrir leur intérêt à considérer l'Etat comme un employeur potentiel.

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général :

www.vd.ch/dse/

Réforme policière :

www.reformepolice.ch

Concernant les dangers naturels :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

A propos de la gestion intégrée des risques

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

www.greie.ch/

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Succession du Commandant de la Gendarmerie

En prévision du départ à la retraite du lieutenant-colonel Jacques Marchand le 31 octobre 2010, le poste de Commandant de la gendarmerie avait été mis au concours le 1er juin de la même année. La commission de sélection nommée par le Conseil d'Etat et présidée par le Chancelier a procédé à l'évaluation des candidatures reçues. Dans sa séance du 22 septembre 2010, le Conseil d'Etat a pris acte des travaux de cette commission et a nommé M.Olivier Botteron au poste de Commandant de la gendarmerie.

Surveillance de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Mies

Depuis février 2010 et le retrait des troupes militaires de milice de la protection des ambassades, la Police cantonale vaudoise assume seule la surveillance de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU à Mies, à raison de 2 gendarmes sur site 24 heures sur 24 selon les directives du Service fédéral de Sécurité.

Sur le plan opérationnel, la Confédération et la mission américaine sont satisfaites des prestations de la police. Des négociations pour diminuer l'impact actuellement très lourd de cette mission sur l'organisation de la Police cantonale ont permis de trouver des solutions convenant aux différentes parties. Ainsi, avec l'appui du DFAE, les autorités américaines ont admis que la police engage des agents de sécurité privés en déduction de ses propres forces. Sur le plan financier par ailleurs, une convention entre le DDPS et le canton prévoit la prise en charge des coûts par la Confédération avec effet rétroactif à 2010. Le dossier en en voie de finalisation pour une mise en place définitive de ces solutions pour 2011.

Sommet de la francophonie

Du 19 au 24 octobre 2010, Montreux a accueilli le 13^e Sommet de la francophonie attribué en décembre 2009 à la Suisse. Malgré des délais de planification très courts, la Police cantonale vaudoise a su protéger les nombreuses personnalités présentes (près de 25 chefs d'état et plus de 35 ministres au total) et a contribué à l'ambiance positive autour du Sommet et de ses événements.

La qualité des relations avec le Secrétariat d'organisation et les autres partenaires fédéraux, en particulier l'armée engagée à grande échelle, a permis d'atteindre les objectifs fixés. La Police cantonale a également bénéficié de l'appui de ses partenaires traditionnels, en particulier le SSCM, l'ECA et le SSP, et des renforts policiers confédéraux.

Sur le plan sécuritaire, le Sommet s'est déroulé dans les meilleures conditions à la satisfaction de toutes les parties et a démontré la capacité déjà éprouvée de la Police cantonale vaudoise de gérer des événements d'ampleur internationale.

Activité de la cellule anti-hooligans

Depuis 2009, la Police cantonale a professionnalisé sa structure de lutte contre la violence dans le sport. Sous la direction d'un chef "spotter", dont la mission principale consiste à acquérir le renseignement, créer des contacts avec les clubs, suivre les derniers développements en la matière, s'assurer du respect des dispositions du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (ex-LMSI) et mener des enquêtes contre les auteurs de trouble, huit "spotters" peuvent être engagés de manière ponctuelle, lors de matchs de football ou de hockey principalement, préventivement dans un premier temps.

Cette nouvelle structure porte ses fruits, puisque ce sont au 10 décembre 2010 63 individus, dont 17 Vaudois, qui sont interdits de périmètre sur le canton. Des contacts privilégiés ont par ailleurs été établis sur le plan national avec les spotters des cantons RBT (qui siègent tous dans un groupe de travail intercantonal du nom de hooli.RBT), ainsi qu'au niveau international avec des spotters italiens et tchèques dans le cadre de la participation du FC Lausanne Sports à la Coupe d'Europe.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Réforme policière

Les organes de conduite du projet (COST et COPIL) ont été constitués fin 2009 et les premiers groupes de travail ont débuté leurs travaux en janvier 2010. Le Conseil d'État a fixé au 1^{er} janvier 2012 l'entrée en vigueur de la loi cadre, délai coïncidant avec la bascule des 2 points d'impôts et la résiliation des contrats de prestations.

Le 31 mars, les communes ont transmis leurs intentions en matière de prestations de sécurité. Les résultats ont montré le désir de près de 55 communes de rejoindre une association intercommunale disposant d'un corps de police.

Fin septembre, l'avant projet de loi cadre a été présenté au Conseil d'État puis mis en consultation le 14 octobre, avec délai de retour au 21 décembre 2010. L'intégration des retours de consultation et les propositions de modification de la loi seront présentées au Conseil d'Etat début 2011.

Adaptations à l'entrée en vigueur du nCPP

Les conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénale ont été examinées sous l'angle des contraintes légales, structurelles, informatiques, logistiques, ainsi qu'en termes de ressources humaines. Des mesures anticipées ont été prises par la police cantonale, permettant d'atténuer les effets de changements importants dans la pratique de la police judiciaire. L'ensemble des collaborateurs a bénéficié d'une formation adéquate. L'analyse de l'impact réel et la poursuite des démarches entreprises sont un objectif prioritaire.

Concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre

Élaboré par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police, le concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre a été adopté par cette dernière le 29 octobre 2010. Il a été transmis aux Gouvernements des cantons latins pour qu'ils le soumettent à leurs parlements respectifs. Ainsi, une nouvelle voie pour une collaboration intercantonale supplémentaire sera prochainement ouverte. Les travaux d'élaboration de cet accord ont débuté en 2006 à l'initiative du Canton de Vaud (motion Payot). Le suivi de ces travaux a été confié à un groupe de travail placé sous la direction de la Police cantonale vaudoise.

Footpol

Un partenariat a été développé avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) pour diminuer les incivilités et les violences dans le milieu du foot junior. Il doit permettre de réagir de façon cohérente à des événements violents et de mener des actions auprès des clubs et des jeunes. Des sanctions à l'endroit de parents aux comportements inadéquats au bord des terrains ont été décidées et communiquées aux médias. Des "cartons bleus" ont été introduits pour permettre aux entraîneurs de signaler à l'ACVF des jeunes dont le comportement serait incivil et des conciliations extrajudiciaires, en collaboration avec les clubs et l'ACVF, ont été mises en place suite à des bagarres entre juniors. Les entraîneurs sont d'autre part sensibilisés aux problèmes de mœurs et de mauvais traitements lors de conférences animées par la Police cantonale.

Conciliations extrajudiciaires

Les conciliations extrajudiciaires, qui consistent à faire effectuer du travail d'intérêt général pour "réparer" les fautes commises par des mineurs en cas de délit de peu de gravité, se pratiquent déjà dans une quinzaine de communes du canton et sont à l'étude à Lausanne. Le tribunal des mineurs soutient la démarche. Elles permettent de réagir rapidement en cas d'incivilités, et sans procédure administrative importante, ce qui représente un atout en terme d'éducation. Elles remportent l'adhésion des parents en raison du renforcement de leur autorité qu'elles induisent. Les autorités communales, souvent démunies face à des incivilités de jeunes, peuvent, grâce aux conciliations, recréer un contact direct avec l'auteur et ses parents.

Nouveau poste de commandement des opérations (PCO)

Le poste de commandement des opérations (PCO) de la police cantonale qui permet de réunir les structures de conduite d'événements particuliers (sous la direction de la Police cantonale ou de l'État major cantonal de conduite en cas de catastrophe) datait de 1991 et ses équipements techniques étaient limités et obsolètes, en particulier pour la conduite du dispositif sécuritaire du XIII^{ème} sommet de la francophonie. La Police cantonale et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ont élaboré un projet, dont le concept a été approuvé en décembre 2009. Les locaux ont été mis à disposition par la Police cantonale alors que le matériel a été fourni par le SSCM. 28 places de travail ont été ainsi équipées des moyens de travail modernes et adaptés.

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- "*Surveillance mutuelle des habitations*"
- "*Attention aux cambrioleurs du crépuscule*"

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Evénements marquants, évolutions significatives

A - Projets stratégiques réalisés en 2010 :

Plusieurs projets ont été conduits durant l'année. Toutefois, pour soutenir la stratégie du SAN qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité des prestations, trois projets stratégiques ont été initiés.

• Avenir du SAN

Il s'agit d'une réflexion qui définit la stratégie future et fixe la direction à suivre en tenant compte des aspects politiques, économiques, besoins en ressources (bâtiments, installations). Le point fort du projet se concentre sur les installations et les bâtiments et consiste à développer plusieurs variantes qui seront soumises au Conseil d'Etat en 2011.

• Certification ISO

Les attentes de la clientèle ne cessent de croître et les différentes enquêtes conduites l'attestent. C'est donc dans un esprit de consolidation tout d'abord que cette démarche a été initiée avec une vision à moyen terme qui doit permettre d'améliorer constamment les prestations et l'efficacité de celles-ci.

• Simplification administrative

La mesure 19 du programme de législature fixe clairement les intentions du Conseil d'Etat dans ce domaine. Pour soutenir activement ce processus, le SAN a examiné attentivement la situation au sein du service et introduit plusieurs mesures apportant ainsi sa contribution. Par exemple : l'introduction du changement d'adresse via son site internet, les rendez-vous d'exams théoriques sans rendez-vous, la possibilité de commander par internet un dossier ouvert aux mesures administratives, etc...

B - Interventions parlementaires traitées en 2010 :

- (10_INT_362) Interpellation Philippe Jobin concernant les sièges pour les enfants jusqu'à 12 ans – sécurité ou nouvelle entrave à la mobilité automobile ? . Le Conseil d'Etat a répondu en juin 2010.
- (10_INT_376) Interpellation Dominique-Richard Bonny + consorts « Des médecins-assistants pour tester les routiers » + (10_INT_383) Interpellation Christa Calpini « Les médecins agréés de l'OFAC sont-ils moins compétents que ceux désignés par l'Etat de Vaud ? ». Le Conseil d'Etat a répondu en juillet 2010.

C - Consultations cantonales et fédérales traitées en 2010 :

- Orientation/Consultation fédérale concernant l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 ; RS 822.221). Le Conseil d'Etat a répondu le 29 janvier 2010.
- Révision de la loi sur l'énergie. Le SAN a répondu le 15 février 2010.
- Révision de la loi sur l'archivage. Le SAN a répondu le 23 février 2010.
- Consultation « Suppression des signes distinctifs pour cycles (Stähelin) ». Le Conseil d'Etat a répondu le 29 mars 2010.
- Directive concernant l'installation des filtres à particules sur les nouveaux moteurs, à allumage par compression, des bateaux utilisés à titre professionnel. Le Conseil d'Etat a répondu le 10 mars 2010.
- Modification du règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière du 02.11.1977 (RLVCR). Le SAN a répondu le 8 juin 2010.
- Audition fédérale « Bases légales s'appliquant à l'instauration des zones environnementales ». Le Conseil d'Etat a répondu en septembre 2010.

Objectifs réalisés avec succès en 2010 :

L'année 2010 a été placée sous le signe de la continuité puisque le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a maintenu sa ligne de conduite en poursuivant ses efforts sur les objectifs principaux et les projets qu'il avait choisi de mettre en évidence l'année précédente. Les mesures introduites commencent à porter leurs fruits et les résultats sont très encourageants.

Objectif no 1:

Offrir un service de haute qualité et développer de nouveaux produits

Orientation service clientèle

- **Enquête MIS Trend (Clients)**
Un nouveau sondage a été mené en automne 2010 sur un panel de 500 clients privés au travers d'une enquête téléphonique. Il est plaisant de constater que la satisfaction globale de la clientèle s'est légèrement améliorée par rapport à 2009.
- **Formation SAN Attitude**
La 2^{ème} partie de la formation s'est déroulée début 2010 et a été suivie par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du SAN. Dispensée par un modérateur externe et fondée sur le principe de l'interactivité, cette formation donne des clés pratiques favorisant l'échange positif avec le client et la recherche de solution.

Nouveaux produits / offres

- **Création du CEMAC (Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite)**
Le CEMAC est un service de la Policlinique Médicale Universitaire de Lausanne (PMU), mandaté depuis le 1^{er} avril 2010 par le Service des automobiles et de la navigation (SAN) pour réaliser les contrôles médicaux périodiques des chauffeurs professionnels et des moniteurs de conduite du canton de Vaud. Cette nouvelle structure est complétée par un réseau de médecins répartis sur le territoire cantonal et spécialement formés à la médecine du trafic.
- **Mise en ligne du nouveau site Internet**
Le 18 janvier 2010, le nouveau site Internet du SAN a été mis en ligne, avec harmonisation de tous les formulaires, calculateur de taxe disponible pour tous les véhicules et rendez-vous d'examen de conduite et d'expertise « last minute ».
- **Changements d'adresse via [san.tax\(at\)vd.ch](mailto:san.tax(at)vd.ch)**
La procédure pour annoncer un changement d'adresse a été dématérialisée et mise en ligne à l'adresse suivante [san.tax\(at\)vd.ch](mailto:san.tax(at)vd.ch). 450 à 500 changements d'adresses sont effectués mensuellement.
- **Examens théoriques sans rendez-vous**
Depuis novembre 2009, le SAN offre la possibilité de passer l'examen théorique sans rendez-vous préalable dans notre centre de Lausanne, le mercredi après-midi. Cette nouvelle offre a rencontré un vif succès avec un record de fréquentation à 253 examens en un après-midi.

Objectif no 2:

Intégrer son personnel dans le processus d'amélioration

Consolidation de l'organisation - démarche qualité

- **La certification ISO**
Un important projet a été démarré avec pour objectif une certification aux normes qualité ISO 9001. Cette démarche doit permettre de formaliser les processus de travail en donnant au personnel des outils de travail modernes et performants et débouchant en finalité sur une amélioration de la qualité des prestations.
- **Amélioration du temps d'attente au Call center**
Les mesures introduites pour renforcer la centrale téléphonique lors des pics d'appels en début d'année qui font suite à l'envoi des bordereaux de la taxe automobile ont fait leur preuve. Le dispositif mis en place sera encore complété dans le futur par une formation spécifique à la technique de travail « au téléphone ».
- **Certification NAS 890**
Le SAN fait partie des services pilotes au sein de l'ACV (Administration Cantonale Vaudoise) qui ont introduit un système de contrôle interne permettant ainsi de répondre aux normes NAS 890

Objectif no 3:**Communiquer de manière ouverte et franche**

Le dialogue reste une priorité pour le service. De nombreux contacts ont été pris avec les différents partenaires des branches professionnelles et plusieurs projets sont développés en étroite collaboration avec ces derniers. A titre d'exemple, un groupe de travail commun avec les associations d'auto-écoles se penche sur la question de la sensibilisation des jeunes conducteurs pour une formation pratique à la conduite adéquate pour pouvoir se présenter à l'examen.

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web (www.vd.ch/san). Tous les documents et formulaires nécessaires, ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées via une rubrique FAQ, sont disponibles online. Le SAN encourage ses clients à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible de modifier un rendez-vous d'examen technique, pratique ou théorique via internet. Toutes les précisions concernant ces diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2010 :

Quelques statistiques :

- 214 (200.94 ETP) collaborateurs en activité
- 146'561 contrôles techniques véhicules effectués
- 2'989 contrôles bateaux effectués
- 18'206 examens théoriques réalisés
- 19'411 examens pratiques réalisés
- 53'670 permis format carte de crédit délivrés
- 5'034 autorisations spéciales accordées
- 13'432 avertissements effectués
- 8'202 retraits de permis effectués
- 494'145 conducteurs
- 501'513 véhicules
- 16'211 bateaux

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le Conseil d'Etat a mandaté le chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), Monsieur Denis Froidevaux, pour assurer la conduite du Service pénitentiaire, suite à la démission de la directrice. Dès le 19 juillet 2010, le Service de la sécurité civile et militaire a été dirigé par Monsieur Laurent Husson, reprenant, pour la seconde fois, la fonction de chef de service ad interim.

CLAMPP

Sous la présidence de la Cheffe du DSE, la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) s'est réunie le 12 août 2010 à Lausanne, Maison de l'Elysée, en présence des autorités militaires fédérales.

Méthode de travail

Continuant selon sa méthode de travail au travers de sa plate-forme de projet, le SSCM dénombre 28 projets (en cours, lancés ou nouveaux) en 2010, dont trois ont vu leur aboutissement.

Cellule EMCC

Deux collaborateurs du SSCM ont été détachés pour appuyer Monsieur Froidevaux au Service pénitentiaire.

Division protection de la population

Plans de coordination pour l'intervention

16 plans généraux de coordination ont été validés par le Comité directeur ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) dont 11 élaborés en 2010 en collaboration avec les partenaires ORCA et les services spécialisés.

Canicule 2010

Un appui au Service de la santé publique ainsi qu'aux préfets a été apporté dans la consolidation du concept "Canicule 2010".

Division aide à la conduite

Modernisation des sirènes

Après avoir modernisé 40 sirènes en 2009, puis 70 en 2010, le SSCM procèdera en 2011 à la densification du réseau d'alarme par la pose de 120 nouvelles sirènes.

Division opérations (protection civile)

La protection civile a été sollicitée à plusieurs reprises en 2010 au profit de la collectivité, notamment en situation d'urgence (évacuation, hébergement, inondation, recherche de personnes, appui circulation, sécurisation d'un camping, pannes électriques), représentant 565 jours de service.

Lors de l'opération LAROUSSE (13ème sommet de la francophonie), ce ne sont pas moins de 668 membres de la protection civile qui ont oeuvré, représentant 4002 jours de service.

Fin 2010, un protocole d'accord a été signé avec l'ECA définissant certaines prestations en cas d'événement naturel "inondations". La mise en oeuvre de cette collaboration débutera en 2011.

Division formation/inspectorat (protection civile)

Un paiement de galons au sein du cursus de la formation protection civile a été introduit. Cette démarche, pour le moment unique en Suisse, tend à rendre plus efficiente la formation des cadres de milice de la protection civile. Ils sont ainsi appelés à diriger des recrues lors des écoles de formation de base durant les deux semaines de cours se déroulant au Centre de compétence de la protection de la population

Division administration militaire

Le 14 avril 2010, le Conseil d'Etat in corpore recevait les représentants des autorités militaires fédérales, délégation conduite par le chef de l'armée, à l'occasion de la traditionnelle réception de législature mise sur pied à la Maison de l'Elysée.

Deux visites de toupes ont eu lieu. La première le 30 mars 2010 par Monsieur Laurent Chappuis, président du Grand Conseil, auprès du bataillon d'aide en cas de catastrophe 1, sur les sites de Sugiez et du Hagenegg-Kanal, avec présentation de l'activité des cadres et de la troupe dans leurs missions fondamentales de sauvetage. Le 20 octobre 2010, la Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1, engagé au profit de la Police cantonale lors du 13ème sommet de la francophonie avec des missions d'observation, de surveillance et de garde d'objet.

En fin d'année, la Cheffe du DSE a également rencontré les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise et a pris part à la libération des officiers et sous-officiers au cours de deux cérémonies qui se sont déroulées au Château de Morges.

Division logistique et Musée militaire vaudois

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de 1,62 millions de francs.

36 armes d'ordonnance ont été volontairement déposées dans les arsenaux. La division a, par ailleurs, terminé l'action de reprise des munitions de poche.

Musée militaire vaudois

Réouverture de la salle d'armes avec la présentation de l'exposition permanente "350 ans d'histoire militaire vaudoise, de Davel à Guisan" et publication d'un ouvrage signé Alain-Jacques Tornare consacré à 25 illustres soldats vaudois dans le monde.

Réalisation de deux expositions extra-muros :

- Le Général Guisan - 50 ans après ses obsèques (Pully, Verte-Rive);
- Le 25ème des Milices vaudoises (Château d'Yverdon et Musée du Cheval à La Sarraz).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Le 9 décembre 2009, le Grand Conseil accordait le crédit de construction nécessaire à cette opération. Les travaux de rénovation du bâtiment 2 de l'arsenal de Morges en vue de l'accueil de la division administration militaire (19 collaborateurs) ont été lancés. Les travaux préparatoires de la fusion ont démarré. Le déménagement de la division administration militaire est planifié pour septembre 2011.

EMPL AGILE

L'EMPL a été déposé en décembre 2010 et vise à adapter l'organisation actuelle de la protection civile au nouveau découpage territorial et à l'évolution des risques et dangers.

Poste de commandement des opérations (PCO)

Le Service de la sécurité civile et militaire a réalisé le PCO au centre de la Blécherette, dans les locaux de la Police cantonale. Il a été utilisé avec succès dans le cadre de l'opération LAROUSSE (13ème sommet de la francophonie). Il est opérationnel 24/24, 7/7j, 365/365 tant pour les opérations de police que les opérations multipartenaires (ORCA/EMCC). Un EMPD est en cours d'élaboration afin que le canton puisse disposer également d'un poste de commandement à l'engagement (PCE).

Convention transfrontalière avec le Département du Jura

Afin de garantir l'efficacité, la coordination et la rapidité nécessaires aux missions de secours transfrontalières et donner un cadre aux collaborations entre les services spécialisés, le Conseil d'Etat a adopté le texte d'un arrangement particulier relatif aux opérations de secours, aux mesures de prévention, de lutte contre les catastrophes et accidents graves et à l'information mutuelle en cas d'urgence mettant en danger la population, les biens et/ou l'environnement.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Gestion des déchets

Plan cantonal de gestion des déchets

La commission cantonale pour la coordination des déchets (CODE) a adopté un nouveau chapitre du Plan Cantonal de Gestion des Déchets (PGD), consacré à la méthanisation des déchets issus de la biomasse (biométhanisation). Le Département sera compétent pour délivrer les autorisations

Cadastre des déchets industriels

Une étude visant à constituer un cadastre des déchets industriels a été lancée, à la suite du dépôt d'un postulat (Gfeller). Le projet veut mettre en évidence des synergies potentielles inter-entreprises pour mieux revaloriser des déchets en proximité. Un groupe de pilotage comprenant des représentants de la CVC, de divers services cantonaux, d'un bureau privé et d'une organisation régionale accompagne les travaux.

Financement de l'élimination des déchets par les communes

Un recours déposé auprès de la cour constitutionnelle, par une habitante de la commune de Romanel s/ Lausanne, contre l'utilisation d'une taxe forfaitaire pour le financement de l'élimination des déchets, a entraîné une première décision favorable à la recourante. La municipalité a recouru au Tribunal fédéral (TF) qui n'a pas encore tranché. Parallèlement, une initiative parlementaire (Cornamusaz) proposant une taxe sur la production des déchets ménagers a été déposée et développée devant le Grand Conseil. La suite qui sera donnée à cette initiative dépendra étroitement de la décision du TF.

Nouveau crédit

Un nouveau projet de décret d'un montant de CHF 8'000'000.- a été rédigé et sera présenté au Conseil d'Etat au printemps 2011. Il est essentiellement destiné à poursuivre la politique de soutien du Conseil d'Etat aux installations communales d'intérêt public en matière de gestion des déchets et à de l'information.

Interventions

En collaboration avec la gendarmerie et la commune de Nyon, une opération d'assainissement a été effectuée au sein de l'entreprise de démolition d'automobiles "Lude" et un suivi a été mis en place afin de prévenir de nouvelles dérives.

Sites Contaminés

Financement de l'assainissement des sites contaminés

L'exécution de la Loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP) rapporte annuellement plus de CHF 1 million. Ce montant sert à cofinancer des assainissements de sites, entrepris sous l'égide de communes ou de l'Etat et s'ajoute aux aides fédérales. Une demande de crédit de CHF 16 millions est en préparation, dans le but d'assainir trois sites particulièrement importants, tout en continuant les travaux d'investigations. Ce montant sera amorti par les redevances LASP.

Assainissement des buttes de tir

Toutes les communes possédant une butte de tir dans un secteur de protection des eaux souterraines ont été informées de la nécessité de les assainir. Cette démarche, ajoutée à l'absence de subvention cantonale, a provoqué plusieurs réactions, y compris le dépôt d'une interpellation au Grand Conseil en janvier 2010 (Jobin).

Protection des sols

Améliorer la reconstitution des sols après des chantiers

De trop nombreux constats de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené le SESA à récrire sa directive ad hoc, qui sera publiée en 2011. Cette directive cadre mieux les conditions de travail propices à une meilleure préservation de la

fertilité des sols. Un cours a été organisé à l'usage des ingénieurs des routes et du SFFN.

Carrières et gravières

Nouvelles recommandations

De nouvelles recommandations sur le développement de projets de carrières et de gravières ont été rédigées en collaboration avec l'association professionnelle des exploitants. Elles recommandent des démarches participatives afin de faciliter l'acceptation des projets. Des approches similaires sont proposées pour les sites d'entreposage de matériaux minéraux.

Nouveaux projets de gravières

Tout nouveau projet de gravière doit assurer une part prépondérante du transport des matériaux par rail, pour réduire les nuisances dues au transport routier. Trois projets de gravières situés au pied du Jura feront appel à la société BAM-MBC. Ils seront associés à deux nouveaux projets d'interface "rail-route" de livraison des graviers, qui sont également en cours d'étude à Gland et à Daillens. Un business plan complet de l'exploitation a été remis au SAGEFI pour déterminer les conditions d'une éventuelle aide cantonale.

Mise à jour du Plan Directeur des Carrières (PDCar)

Prévue initialement pour 2012, la refonte intégrale du PDCar s'est achevée à fin 2010. Elle a mis en évidence de nouvelles contraintes (protection des eaux, du paysage et de la nature) non prises en compte dans la première version, qui réduisent les réserves potentielles de matériaux de 200 à 70 ans. Une phase complémentaire, qui prendra en compte le développement territorial de 60 communes, démarrera au printemps 2011.

Transport des matériaux par voie lacustre

La première phase d'une étude examinant les possibilités de transport lacustre des matériaux sur l'Ouest de l'arc lémanique a débuté et se poursuivra en 2011.

Protection des eaux (qualité des eaux)

Micropolluants

Les micropolluants dans l'eau suscitent un important débat de société qui a donné lieu à plusieurs interventions au Grand Conseil, auxquelles le Conseil d'Etat a répondu par une série de mesures concrètes. Il cofinance, avec la Confédération, un projet pilote à la STEP de Lausanne, destiné à explorer les techniques d'épuration capables d'éliminer ces substances des eaux usées. Un "Plan Cantonal Micropolluants" a été lancé, qui visera à diminuer le nombre de STEP pour centraliser l'épuration, renforcer l'efficacité et traiter les micropolluants. Le canton a encore acquis un équipement analytique très performant dont la mise en exploitation opérationnelle est prévue pour début 2011.

Le projet pilote dit du "Boiron de Morges", visant à réduire les phytosanitaires (micropolluants) provenant du ruissellement des sols agricoles s'inscrit aussi dans ce programme. Il a été renouvelé pour la période 2011-2016. Il bénéficie du soutien de l'OFAG à raison de 1.27 millions, la part cantonale se montant à 0.55 millions.

Plan de protection de la Venoge

Les réalisations prévues dans l'EMPD Venoge de 2009 se poursuivent, notamment par le lancement d'une étude de réalisation du décanneur autoroutier d'Ecublens. Par ailleurs la Venoge a fait l'objet de deux interventions (interpellation Epars et question orale Dind), auxquelles le service a répondu.

Orbe supérieure

Suite au dépôt du postulat Bonny sur le débit de l'Orbe supérieure, des entretiens ont eu lieu avec les représentants de plusieurs milieux concernés et des autorités françaises, en vue d'améliorer l'état de la rivière. Le tronçon franco-suisse souffre principalement de l'inefficacité du traitement du phosphore à la STEP française de Bois d'Amont.

Eaux souterraines

Cartes des secteurs de protection des eaux (nouveaux secteurs Au/Ao et révision)

En 2010, 14 nouvelles cartes des secteurs de protection des eaux à l'échelle 1:25'000 ont été réalisées. Ces cartes introduisent une nouvelle notion: les secteurs Au et Ao de protection des eaux. Elles seront approuvées par le Conseil d'Etat et entreront en vigueur au cours du 1er trimestre 2011. Le solde de la couverture cantonale, représentant encore 8 cartes, entrera en vigueur courant 2011.

Cours d'eau

Renaturation

En 2010, le budget cantonal prévoit pour la première fois un montant destiné à la renaturation des cours d'eau. Plusieurs tronçons de rivières ont pu en bénéficier. Le ruisseau de la Lembaz à Granges-près-Marnand a été élargi et renaturé, le Nant de Leyaz à Prangins a été remis à ciel ouvert et plusieurs embouchures d'affluents de la Broye (Ruisseau des Vaux, Bioleyres) ont été revitalisées, ainsi que l'embouchure de la Brinaz à Yverdon.

Trois obstacles à la migration piscicole ont été supprimés sur la Broye à Moudon et un tronçon de 1 km de la rivière a été renaturé par le canton de Vaud sur territoire fribourgeois (Villeneuve).

Des études de renaturation globale de la Broye, ainsi que des ruisseaux de l'Asse et du Cossy à Nyon, ont été réalisées.

Des modifications de la LEaux, qui entrent en vigueur au 1er janvier 2011, prévoient notamment l'obligation pour les cantons de planifier et

réaliser des travaux de renaturation, avec le soutien de fonds fédéraux conséquents. Les expériences tirées des études et travaux effectués en 2010 permettront d'optimiser la suite des opérations.

Administration / domaine public

Application informatique ADSE

L'application ADSE (gestion des autorisations et concessions), devenue obsolète, a été entièrement redéveloppée. Elle répond désormais aux nouveaux besoins des utilisateurs, facilite la gestion des dossiers et répond aux normes de l'informatique cantonale. ADSE gère la facturation de 6000 redevances annuelles et produit pour plus de CHF 8'000'000.- de rentrées.

Suivi des objectifs du programme de législation

Préserver la qualité de la ressource en eau.

La première phase du plan cantonal "micropolluants" a été lancée (voir plus haut). Ce plan, qui vise à identifier, prioriser et planifier les adaptations nécessaires dans les STEP du canton, s'inscrit dans l'objectif 3 du programme de législation (*préserver la qualité de la ressource en eau*) et dans le point 1.3 du plan directeur (*assurer le respect de la nature et de ses fonctions*).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Gestion des déchets

Décharges contrôles pour matériaux inertes (DCMI)

Divers projets de DCMI se trouvent à des niveaux variables de procédure de légalisation: Forel-Lavaux, Lausanne-Crissier, Eysins, Bofflens, Saanen-Rougemont.

Décharges contrôlées bioactives

L'expertise des sites potentiels d'Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier a été poursuivie (sondages sismiques et par carottage profond).

Bourse au matériaux d'excavation (BOUME)

Le canton a mis en exploitation une bourse aux matériaux d'excavation gratuite, destinée à faciliter les échanges et la réutilisation de matériaux d'excavation. (35 offres et plus de 150 inscriptions en 2010).

Sites contaminés

Assainissement d'anciennes décharges

L'ancienne décharge de **Colliare à Penthaz** a été assainie en confinant les déchets pouvant porter atteinte à la nappe phréatique sous-jacente. La première étape de l'assainissement de la décharge des **Saviez à Noville** s'est achevée en 2010; la qualité des eaux de la nappe sera suivie pour décider de l'éventualité d'une phase ultérieure.

Carrières et gravières

Projets de gravières

Les projets de gravières des **Ursins** à Montherod, des **Frouyes** à Yvonand et des **Bruyères** à Buchillon ont fait l'objet de recours auprès de la CDAP. Les projets sont actuellement en attente de décisions.

La procédure d'étude de **sécurisation d'un secteur des carrières d'Arvel** a été achevée suite à l'éboulement de fin 2008. Le projet a été mis à l'enquête et a suscité de nombreuses oppositions.

Deux **permis d'exploiter** des gravières ont été délivrés à Bière et au Chenit. Deux permis d'exploiter des dépôts pour matériaux d'excavation ont été délivrés à Ormont-Dessous et Bioley-Orjulaz.

Assainissement des industries

Accord de branche

En accord avec la politique fédérale, un tout premier "*accord de branche*", déléguant le contrôle de la conformité légale à un inspectorat privé, a été passé avec la branche des **pressings**, en collaboration avec le SEVEN. Désormais l'Etat exercera une haute surveillance et n'interviendra plus par des contrôles systématiques et réguliers auprès de ces entreprises.

Cours d'eau

3ème correction du Rhône

Le plan d'aménagement de la 3ème correction du Rhône, mis en consultation en 2008, a fait l'objet d'une profonde optimisation durant l'année 2010, visant essentiellement à ménager les impacts des élargissements sur les bonnes terres agricoles. Le comité de pilotage de l'aménagement du delta du Rhône s'est réuni à plusieurs reprises en vue de s'entendre sur des principes d'aménagement qui ouvrent des perspectives de développement du tourisme et des usages de la zone dans une vision de revitalisation du delta.

Hydroélectricité

Pour donner suite au programme de législation ainsi qu'aux objectifs de la Confédération (+2000 GWh de production hydroélectrique d'ici 2030), le canton augmentera significativement sa production d'énergie hydroélectrique renouvelable, soit par de nouveaux ouvrages, soit par l'optimisation d'installations existantes. Parmi les principaux projets, citons:

- **Hongrin-Léman (FMLH+)**. Augmentation de la puissance par l'installation d'une capacité de pompage-turbinage supplémentaire. Puissance additionnelle: 180 MW, production annuelle supplémentaire: 500 GWh. La procédure est achevée, le permis de construire délivré et les travaux débuteront en février 2011.
- **Palier MBR** (Massongex-Bex-Rhône). Circulation préliminaire du dossier auprès des services de l'Etat terminée, en attente du préavis de l'OFEV. Puissance installée: 20 MW, production annuelle: 95 GWh

- **Lavey+**. Augmentation de la capacité. Projet en circulation préliminaire auprès des services de l'Etat. Puissance supplémentaire: 28 MW, production annuelle supplémentaire: 72 GWh.
- **Les Farettes** (Grande Eau). Modernisation des installations. Circulation préliminaire terminée, dossier d'enquête publique déposé pour fin janvier 2011. Puissance supplémentaire: 12 MW, production annuelle supplémentaire: 30 GWh.
- **Forestay** (Rivaz). Augmentation de la capacité actuelle, multipliée par 7. Puissance supplémentaire: 0.62 MW, production annuelle supplémentaire: 2.15 GWh.
- **Orbe**. Enquête préliminaire et enquête publique pour la demande de concession pour une modernisation et extension de l'installation du Moulinet. Puissance supplémentaire: 0.5 MW, production annuelle supplémentaire: 2.2 GWh.

En plus de ces grands ouvrages, plusieurs réhabilitations de mini-centrales hydroélectriques (<300 kW) sont également en projet.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations
112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Direction du service

Manuel RPT

Le 17 octobre 2010, le service s'est déterminé sur le Manuel RPT pour la période 2012-2015 envoyé par la Confédération. D'une manière générale, nous relevons que le document présente des améliorations et des simplifications significatives par rapport à la première version du manuel. Nous constatons que l'expérience de la première phase RPT et l'avis des cantons, via les groupes d'experts, ont été pris en compte. Il s'agit, notamment, des forfaits plus élevés pour les réserves forestières et les soins aux jeunes peuplements, de seuils plus bas pour la constitution de groupements forestiers, de l'abandon des feuilles de calcul au profit des coûts effectifs, du regroupement des inventaires, du traitement séparé des objets d'importance nationale et régionale, des précisions sur les taux de subventionnement et de la possibilité d'opérer des modifications au sein des prestations négociées. Ces éléments contribuent à clarifier les prestations demandées, respectivement proposées. Toutefois, une partie de ces modifications a aussi comme corollaire un travail accru pour les cantons, qui devront disposer d'offres chiffrées pour les différentes prestations. La Confédération a déjà du retard par rapport au programme annoncé.

Problématique du quartier des Roches, à Vallamand et Mur

Le service a contribué, en assurant le pilotage d'un groupe d'accompagnement des services de l'Etat au Syndicat d'améliorations foncières - Entreprise de grands travaux, à la mise à l'enquête du programme de solutions pour ce quartier entièrement détruit par un glissement de terrain. Le dossier mis à l'enquête en 2010 comprend notamment des Plans partiels d'affectation, un projet de travaux collectifs d'améliorations foncières et un dossier technique de travaux à réaliser sur le périmètre des maisons détruites.

Dossiers d'importance cantonale

Le service a également activement participé à la mise en place de la planification cantonale des parcs éoliens (voir aussi la rubrique de la Conservation de la nature), à la réorganisation et à l'optimisation de la conduite des organes de la Commission cantonale des dangers naturels et au traitement de dossiers complexes tels que la révision du Plan d'affectation cantonal 292a du site marécageux Col des Mosses - La Lécherette et l'avenir des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel, dossiers qui ont tous été traités par les délégations compétentes du Conseil d'Etat en 2010.

Les cadres du service se sont par ailleurs investis sur plusieurs projets transversaux d'importance, tels que le projet Rhône 3, le Plan de protection de la Venoge et le projet Plan de l'agglomération Lausanne - Morges (PALM), pour ne citer que les principaux.

Avenir du bois de Chênes à Genolier

A la suite de la dénonciation par le Conseil d'Etat de la convention le liant à la commune de Genolier, pour des motifs de charges financières devenues excessives, le chef de service a négocié, tout au long de l'année 2010, une nouvelle solution pour l'avenir du Bois de Chênes. Un pré-accord a pu être établi qui devrait permettre de conclure une solution adéquate pour l'avenir, d'entente avec les autorités municipales de la commune, en 2011.

Inspection cantonale des forêts

Groupements forestiers

Accompagnement de plusieurs réalisations par le corps forestier et la centrale, important travail de collaboration du SFFN avec services transversaux (secrétariat général du département des finances et des relations extérieures (SG-DFIRE) et du service des communes et des relations institutionnelles (SECR)).

Projet POCAMA

L'inspecteur cantonal des forêts, membre de l'équipe de ce projet, pour la mise en oeuvre d'un portail cantonal pour l'autorisation des manifestations (POCAMA), a contribué très activement au développement de ce projet exemplaire de la démarche SimpA pour le département de la sécurité et de l'environnement.

Projet SAU

Le projet SAU, mené conjointement avec le service de l'agriculture (SAGR) et l'office de l'information sur le territoire (OIT), qui consiste à réviser les surfaces agricoles utiles en tenant compte de levé automatique des lisières forestières, a été achevé en 2010, moyennant une importante contribution de l'inspection cantonale des forêts et des inspecteurs des forêts d'arrondissement.

Conservation des forêts

En 2010, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 813 dossiers ou demandes, soit un nombre en augmentation de 2% par rapport à l'année

2009 (en 2009 cette augmentation était déjà de 9% par rapport à 2008). Parmi ces dossiers, deux thématiques sollicitent de plus en plus la section et les inspecteurs des forêts : la prise en compte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et la police des constructions, ainsi que les projets de parcs éoliens situés dans ou à proximité de pâturages boisés ou de forêts.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale, que dans celles de formation continue, est restée très soutenue.

Le nombre d'apprentis forestiers-bûcherons reste constant (~135) et plus de 650 personnes (+ 18%) ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposé par le Centre.

A relever que plus de 90% des entreprises forestières vaudoises de formation ont envoyé un ou plusieurs collaborateurs pour suivre un cours de formation continue pour les formateurs en entreprise proposé par le Centre sous l'égide de la SUVA.

A noter le suivi attentif par la direction du Centre et l'inspection cantonale des forêts de la mise en oeuvre du fonds cantonal de formation et de la délimitation des contributions de la partie vaudoise au fonds fédéral de branche (ORTRA-Forêt).

Cette année 2010 a été aussi caractérisée par la remise des premiers CFC obtenus au terme de la formation régie par la nouvelle ordonnance de formation.

Conservation de la faune

Pour la seconde année consécutive, les attaques de loup ont fortement diminué dans les Alpes. L'intensification des mesures de prévention avec l'engagement d'un civiliste aide-berger et la présence de 21 chiens de protection y ont largement contribué. 16 lynx ont été dénombrés lors du dernier comptage mené dans les Préalpes et Alpes vaudoises l'hiver dernier, soit 8 de plus qu'en 2007-2008. En 2010, 10 moutons ont été victimes du lynx, soit 4 de plus qu'en 2009. Pris dans leur ensemble, ces résultats démontrent cependant l'efficacité des mesures de protection prises, même en présence d'un nombre élevé de grands carnivores.

En ce qui concerne les dégâts du gibier à l'agriculture, cette année a été très favorable au développement du sanglier et aux dégâts qu'il provoque aux cultures, notamment en raison de l'absence des fruits forestiers dont il se nourrit ordinairement. Ce manque de ressources a forcé l'animal à se déplacer davantage, provoquant un nombre accru d'accidents de la route. Un effort conséquent en terme de prévention des dégâts a été réalisé à la rive sud du lac de Neuchâtel où des clôtures électriques ont été posées sur 20 km. Dans le massif jurassien, de telles mesures ne sont pas réalisables et les alpages ont connu des dégâts sans précédent et à hauteur de CHF 90'000.-. Dans tout le canton, l'entier des dégâts du sanglier, évalué à CHF 175'640.- par les taxateurs des dégâts du gibier, a pu être indemnisé.

Inspection de la pêche

Le Conseil fédéral a décidé au mois de septembre de mettre en vigueur la Loi révisée sur la protection des eaux au 1^{er} janvier 2011, en réponse à l'initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche. Cette étape constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de réduction des effets négatifs de l'exploitation hydroélectrique. Les cantons sont désormais tenus d'élaborer des programmes de revitalisation et de les mettre en oeuvre, le but étant de restituer et de préserver durablement le caractère naturel des rives de lacs et des cours d'eau. Dans cette optique, un groupe de travail interservices SESA-SFFN s'est constitué en automne 2010.

L'année 2010 a été marquée également par la révision des règlements et directives sur la pêche dans le Léman et les lacs de la Vallée de Joux. La prise en compte des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux a dû être accompagnée par une démarche de communication soutenue.

La révision de la convention de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le service s'est poursuivie dans deux axes majeurs : la réorganisation du corps de gardiennage auxiliaire (environ 80 gardes) et la révision du plan de repeuplement piscicole.

La mise en service d'un numéro de permanence téléphonique 7 jours sur 7, pour les surveillants de la faune et les gardes-pêche permanents du service, permet d'une part de renforcer notre présence sur le terrain et d'autre part, de réguler la charge de travail des gardes. (= Sujet Faune-pêche)

Conservation de la nature

Administration

En 2010, la section de la Conservation de la nature a enregistré des changements de personnel conséquents. L'entrée en fonction de Mme C. Strehler Perrin au titre de conservatrice de la nature au 1^{er} janvier s'est accompagnée de la nomination de Mme N. Naceur, comme adjointe de la conservatrice. Des réorganisations internes et l'engagement de deux nouveaux collaborateurs ont permis de préparer l'organisation régionalisée du service prévue dès 2012 et de faire face aux nouvelles tâches découlant de la création de parcs naturels régionaux, de la mise en application de l'ordonnance fédérale sur les prairies sèches, enfin de l'élaboration d'une stratégie cantonale sur la biodiversité. M. Franco Ciardo et Mme Anabelle Reber, tous deux universitaires, au bénéfice pour le premier d'une longue expérience dans le privé dans la conservation des milieux naturels et de la flore, pour la seconde d'une formation dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la communication, contribuent ainsi par leurs compétences spécifiques respectives à mieux répondre aux enjeux actuels et futurs du service.

Année internationale de la biodiversité

2010 a été l'année internationale de la biodiversité et par là même l'occasion pour le canton de travailler à la mise en œuvre de la *Nature Demain*, rapport stratégique adopté par le Conseil d'Etat en 2004. Dans ce contexte, plusieurs mesures de sensibilisation du public sur la diversité des paysages, des habitats, ainsi que le rôle des différents services de l'Etat dans leur conservation ont été mises en œuvre. Un parcours virtuel dans 11 régions du canton via le site web du canton, et relayé par les médias, a permis de mettre en lumière les services rendus par la biodiversité. D'autres actions ont été initiées comme le lancement d'un concours « ville et village lauréats de la biodiversité » pour faire connaître et récompenser le travail des communes qui, par exemple au travers d'une gestion extensive de leurs espaces verts, contribuent à assurer la préservation du patrimoine naturel du canton.

Réseaux écologiques

En 2004, le Conseil d'Etat s'était engagé à renforcer les corridors à faune et les réseaux écologiques. En 2010, une avancée importante a été faite avec la production de cartes faisant la synthèse des données disponibles dans le canton sur la faune, la flore et les biotopes et permettant ainsi de documenter les déficits et justifier les objectifs du réseau. Pour tenir compte de la spécificité des régions et de la diversité des milieux, comme celle des acteurs potentiellement concernés, une approche par sous-réseaux a été menée conduisant à la définition de 9 sous-réseaux. Pour chacun d'eux, une liste d'espèces par région pour lesquelles le canton joue un rôle majeur dans leur conservation a pu être produite. Les résultats de cette démarche, en cours de valorisation, ont déjà permis à la Conservation de la Nature d'orienter et d'accompagner en 2010 plus d'une quinzaine de démarches de porteurs de réseau agro-écologiques.

Conservation des biotopes

Si la mise en réseau est nécessaire pour assurer les échanges entre populations, la protection et la restauration des milieux le sont tout autant pour assurer la conservation à long terme de la diversité animale et végétale. Grâce à la décision de classement du 6 janvier 2010, la tourbière des Mosses sur le territoire de Maraçon bénéficie aujourd'hui d'une affectation garantissant sa protection à long terme.

Les financements acquis en 2009 par le canton dans le cadre du plan de relance de la Confédération ont permis au SFFN et au SESA de conduire en 2010 des travaux conséquents de revitalisation ou de débroussaillage dans plusieurs zones alluviales, tourbières et prairies sèches du canton. Suite à l'entrée en vigueur en février 2010 de l'ordonnance fédérale sur les prés et pâturages secs, le canton dispose de 10 ans pour s'assurer que la gestion et l'affectation des 3'093 ha de prairies et pâturages secs d'importance nationale sur son territoire sont conformes aux objectifs de protection. Des centaines de contrats devront être passés dans les années à venir avec les exploitants pour préciser les modalités d'exploitation agricole de ces milieux dont la surface à l'échelle du pays a diminué de 90% en l'espace de 60 ans. Avec les Grisons et le Valais, Vaud est le troisième canton à abriter le plus grand nombre d'objets et la plus grande surface de prairies et pâturages secs de Suisse.

Autres travaux d'importance, pour compenser le comblement de l'étang du Bochet décidé lors de la création de la zone industrielle d'Aclens-Vufflens-la-Ville, trois nouvelles bassières ont été aménagées par la Conservation de la nature au bord de la Venoge, à Lussery-Villars sur des terrains propriété du canton.

La Conservation de la nature a par ailleurs assuré le secrétariat de plusieurs commissions, dont celle liée au Plan d'affectation 293 pour le site marécageux de La Vallée de Joux, décidée par le conseil d'Etat le 25.10.2006. La Commission cantonale de protection de la nature présidée par Mme la Cheffe de Département, J. de Quattro, a siégé à deux reprises et une sous-commission instituée pour traiter des dossiers d'éoliennes. Sur cette thématique, le service a joué un rôle clé en 2010 au côté du service du développement territorial (SDT) pour préciser le cadre légal et réglementaire d'implantation des parcs éoliens dans le canton de Vaud, cadre qui a débouché en fin d'année sur une révision importante de la fiche F-51 du plan directeur cantonal sur les ressources énergétiques et la consommation rationnelle de l'énergie.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Direction du service

L'année 2010, année internationale de la biodiversité, a conduit le service à développer ses compétences dans le domaine de la communication, notamment au travers des communiqués de presse (31 communiqués en 2010) et des pages internet développées chaque mois (voir aussi la rubrique de la Conservation de la nature). Le service a ainsi formé un collaborateur qui fonctionnera désormais comme webmaster du service.

L'équipe en charge des finances a également été renforcée, à la suite de deux départs à la retraite, du comptable et de l'aide-comptable. Leurs successeurs, qui disposent de hautes compétences, ont permis au service de se doter d'une équipe ayant les capacités de gestion accrues exigées par les normes comptables actuelles, l'introduction du Système de Contrôle Interne (SCI), l'introduction du nouveau logiciel SAP et le développement des nouvelles modalités de subventionnement basées sur les conventions-programmes signées avec la Confédération.

En outre, toutes les lois du service, sur les forêts, la faune, la pêche et la nature, ont été révisées pendant l'année 2010, afin d'assurer leur compatibilité avec la nouvelle législation sur les subventions. Ces textes seront en principe soumis au Grand Conseil au début 2011.

Inspection cantonale des forêts

La révision complète de la loi forestière vaudoise a été achevée en 2010. Simultanément, les efforts pour la constitution volontaire de nouveaux groupements forestiers s'est poursuivie et a fait l'objet d'un article de bilan intermédiaire dans le périodique "Canton-communes". Parmi les nouveaux projets de groupements forestiers qui ont été conduits en 2010, on notera le projet de groupement entre les communes des Ormonts et Leysin, par exemple, qui après une phase d'études préalables et l'attente de la votation sur la possible fusion de Leysin avec Aigle et les communes avoisinantes, est entré dans une phase de mise en oeuvre très active.

L'inspection cantonale des forêts a, tout au long de l'année 2010, oeuvré à la poursuite de la mise en oeuvre des conventions-programmes dans le domaine des forêts et réorganisé sa structure afin que chaque convention-programme dispose d'un responsable direct. L'inspecteur cantonal des forêts s'est par ailleurs investi au niveau du fonctionnement de la coopérative La Forestière, dont il est membre du Conseil d'administration, du Fonds vaudois du bois, dont il a assuré la révision des statuts, ainsi que des contacts avec l'Association romande des entrepreneurs forestiers (AREF), avec lesquels plusieurs dossiers ont été traités, engendrant une dynamique constructive au niveau des relations de travail.

Conservation de la faune

Sur le plan de la conservation des espèces, l'année 2010, en tant qu'année internationale de la biodiversité, a permis de communiquer dans les médias sur les actions menées sur le terrain par les différentes divisions du service. En ce qui concerne la Conservation de la faune, un bilan a été dressé après 10 années de programme de soutien à la biodiversité dans les forêts du Jura. Le constat est positif. Ainsi, par exemple, le recul du grand tétras a été interrompu.

Inspection de la pêche

Dans le cadre de la démarche SimpA (simplification des mesures administratives), le service a initié un projet visant à améliorer et rationaliser les opérations de délivrance et de suivi des permis de pêche (environ 6'000 personnes) et, dans la mesure du possible, des permis de chasse. En effet, bien qu'amenés à collaborer quotidiennement, le SFFN et les 10 préfectures du canton ne sont pas en mesure de s'échanger les informations sur une interface informatique commune. Il en découle une perte de temps et d'énergie pour les employés de l'Etat. Le projet répond par ailleurs à l'objectif stratégique du DINF de développer la cyber-administration, puisqu'il prévoit à terme la vente de permis de pêche par le biais de l'outil internet.

La révision de l'inventaire piscicole cantonal a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2012. La définition d'un réseau de stations d'inventaire et de monitoring (pour les espèces menacées) permettra de mieux appréhender les menaces actuelles qui pèsent sur l'évolution des populations, tels que le réchauffement des eaux, la présence des micropolluants ou l'essor d'espèces invasives. Fait marquant, un suivi de la biodiversité piscicole a été réalisé pour la première fois sur un grand lac (lac de Morat), en collaboration avec l'institut fédéral EAWAG. Cette étude inédite se poursuit actuellement sur d'autres lacs du canton. Elle permet la constitution d'une collection de référence unique en Suisse (déposée au musée d'histoire naturelle de Berne), en vue d'analyses génétiques ou toxicologiques ultérieures.

Conservation de la nature

La gestion et le suivi des grands espaces naturels constituent des dossiers stratégiques du canton. Les projets de parcs naturels régionaux de Gruyère Pays-d'Enhaut et Jura Vaudois en font partie. Conformément aux missions qui lui ont été confiées par le Conseil d'Etat, la

Conservation de la nature s'est chargée du contrôle des objectifs des conventions-programmes sur les parcs naturels passées avec la Confédération (OFEV). Plusieurs autres membres du service ont apporté un soutien actif à ces dossiers en participant à des commissions thématiques ou en accompagnant des projets spécifiques. En 2010, les 37 communes vaudoises concernées (7 sur le territoire du Parc Gruyère Pays d'Enhaut et 30 sur celui du Parc Jura vaudois) se sont formellement engagées à promouvoir sur une durée de 10 ans les objectifs stratégiques d'un parc, parmi lesquels

- Valoriser, entretenir et restaurer le paysage
- Mieux connaître les milieux naturels et leurs espèces cible, promouvoir leur entretien et leur protection
- Promouvoir une agriculture de type familial
- Promouvoir une politique énergétique locale durable
- Promouvoir la mobilité durable
- Sensibiliser le public au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc.

2010 s'est révélée une étape charnière pour les parcs, dans la mesure où leurs équipes de coordination ont dû élaborer leur plan de gestion à 10 ans, document clé de la charte dont le dépôt a été fixé au 7 janvier 2011. Les nouvelles demandes de financement pour les conventions-programmes 2012-2015 ont également dû être finalisées en décembre 2010. Durant cette période clé, la Conservation de la nature s'est attachée à vérifier que les exigences fédérales en matière de lignes directrices sur les parcs étaient respectées, notamment en procédant à l'adaptation demandée par l'OFEV de la mesure E12 du plan directeur cantonal vaudois.

Grande Cariçaie

Le Conseil d'Etat a accepté en date du 22 septembre 2010 d'adhérer à l'Association de la Grande Cariçaie et d'en adopter les statuts. Il a également accepté d'approuver l'élection de Mme C. Strehler Perrin, conservatrice de la nature, de M. P. Cherbuin, inspecteur de forêts de l'arrondissement concerné (SFFN) et de M P. Hohl, chef de la section hydraulique en tant que représentants de l'Etat au sein du Comité directeur de cette association. Celle-ci regroupe dorénavant sous un même toit, les cantons de Vaud et de Fribourg, les communes vaudoises et fribourgeoises, ainsi que les associations de protection de la nature, propriétaires ou gestionnaires de terrains dans les réserves naturelles ou réserves d'oiseaux de la rive sud du lac de Neuchâtel. Elle remplace ainsi deux conventions instaurées par le canton avec des ONG. Elle permet de mieux coordonner gestion forestière, gestion des marais et gestion des eaux et d'associer les communes aux prises de décision. La création de l'Association de la Grande Cariçaie s'est révélée la solution la plus adéquate pour répondre à ces besoins et assurer la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles et réserves d'oiseaux d'eau de la rive sud.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sfn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- Neiges lourdes - Appel à la prudence 1
- Neiges lourdes - Appel à la prudence 2
- Neiges lourdes - Appel à la prudence 3
- Neiges lourdes - Fermeture des chemins forestiers
- Parcs naturels régionaux - Dossiers de candidature
- Parcs naturels régionaux - Approbation CE
- Gestion du loup - Bilan
- Gestion du loup - Mesures de protection
- Feux en forêt - Interdiction
- Feux en forêt - Levée de l'interdiction
- Tenue en laisse des chiens
- Lutte contre le chancre coloré du platane
- Désignation du nouvel inspecteur cantonal des forêts
- Désignation des surveillants de la faune des circonscriptions 1 & 2
- Désignation du nouveau chef du développement territorial
- Désignation de la nouvelle conservatrice de la nature
- Crédit d'investissement de 6.79 millions pour la protection de la Venoge

Publication

Plumettaz Clot A.-C. , Cherix, D., Gattolliat J.-L., Gmür P. , Vittoz P., Vust M. (Eds., 2009). Biodiversité du Vallon de Nant. *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 23:1-240.

Horisberger Denis, Meylan Micheline, De Stefano Rocco et consorts . L'observatoire de l'écosystème forestier du canton de Vaud - Journal forestier suisse - S1/2009, Zürich

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Planification territoriale

Un besoin de coordination prépondérant

En 2010, la sollicitation du SEVEN est restée très forte dans le cadre des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

En particulier, l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne-Morges 2011 (PALM 2^{ème} génération) devra intégrer une dimension énergétique forte, d'une part pour répondre aux demandes de la Confédération et d'autre part pour relever le défi majeur que constitue la planification énergétique à l'échelle d'un territoire aussi vaste qu'une agglomération.

Protection de l'air

Chauffages et installations à bois

La surveillance des émissions polluantes issues des installations de chauffage du canton (environ 88'000 installations) se maintient en 2010 avec près de 32'000 contrôles de combustion effectués par les membres de l'Association Vaudoise des Maîtres ramoneurs (AVMR). D'autre part, le SEVEN a fourni en 2010 un effort particulier pour le suivi des installations de chauffage alimentées au bois (pellet, plaquette ou bûche), avec une trentaine de contrôles périodiques concernant principalement des chauffages de puissance élevée. En effet, la valorisation du bois comme ressource renouvelable représente un enjeu considérable pour la protection de l'air, étant à l'origine d'émissions significatives de poussières fines, et ce dans des proportions nettement supérieures aux combustibles d'origine fossile (mazout et gaz). Dans cette perspective, une étroite coordination entre les deux divisions Environnement et Energie du SEVEN permet de concilier les objectifs de protection de l'air et de protection du climat, encouragés notamment par l'octroi de subventions cantonales pour les installations au bois.

Contrôle des chantiers

De nouvelles dispositions légales relatives aux émissions polluantes émanant des machines et appareils de chantier (modification de l'OPair en 2008) sont entrées en vigueur dans le courant de l'année 2010. Une coordination entre l'OFEV et les différents cantons romands a été entreprise afin de mettre en oeuvre de manière rationnelle ces nouvelles prescriptions, de diffuser une information harmonisée et d'ajuster l'exécution de ces dispositions sur leur territoire. Finalement, une étroite collaboration avec le SANU (Centre de formation pour le développement durable) a permis de proposer dans le courant de l'année, une formation pratique et appliquée à tous les intervenants romands impliqués dans la surveillance des chantiers (inspecteurs cantonaux, entreprises de la construction et bureaux d'étude).

Feux extérieurs

La gestion des déchets est mise en oeuvre de manière à favoriser le recyclage et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Notamment pour des raisons liées aux émissions de polluants atmosphériques, l'élimination des déchets végétaux doit se faire autant que possible par la voie du compostage ou de la valorisation énergétique. En effet, les feux extérieurs, souvent considérés comme un moyen d'élimination naturel, représentent une source significative d'émissions de particules fines dans l'air, dont les niveaux mesurés dans le canton dépassent fréquemment les valeurs limites prescrites par la législation. Dans une optique de limitation cohérente des autorisations de feux, un échange d'expérience sur les pratiques en vigueur s'est établi entre les différents cantons romands. D'autre part, un dialogue constructif s'est instauré avec les répondants de l'arboriculture (Station Cantonale d'arboriculture et Union fruitière lémanique) ainsi que ceux de la viticulture (Office cantonal de la viticulture et Fédération vaudoise des vignerons) pour trouver le meilleur consensus entre les contraintes phytosanitaires, économiques et l'impact sur la qualité de l'air. Une démarche de sensibilisation des particuliers ainsi qu'un renforcement des conditions d'autorisation ont été initiés pour permettre, dans les années à venir, une réduction progressive mais significative des feux en plein air.

Immissions

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air à travers l'ensemble du canton, des démarches spécifiques ont été menées pour documenter certains sites sensibles ou illustrer l'impact de projets voués à une réduction des émissions polluantes. Notamment, une étude a été entreprise pour évaluer les effets sur la qualité de l'air de l'utilisation temporaire de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) de l'autoroute A1 entre Morges et l'échangeur d'Ecublens.

D'autre part, une augmentation du nombre de sites de mesure par capteurs passifs dans le Chablais permet à ce jour de suivre avec plus de précision la démarche d'assainissement du site de Tamoil SA situé sur les communes d'Aigle (VD) et de Collombey-Muraz (VS).

En 2010, de nouvelles collaborations ainsi qu'un renforcement des partenariats déjà existant avec certaines administrations communales ont été entrepris. En effet, dans le cadre de l'agenda 21 mis en œuvre par les villes de Renens et d'Yverdon-les-bains, le SEVEN a été sollicité afin de participer à des mesures actives de développement durable, en particulier dans le domaine de la qualité de l'air.

Plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges

L'application du plan des mesures de l'agglomération Lausanne-Morges, adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2006 reste de haute actualité au vu des concentrations de polluants atmosphériques enregistrées et la sensibilité à la problématique de la qualité de l'air montrée par la population et les milieux politiques. Le suivi de ce plan d'assainissement prend une dimension accrue dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération (PALM) et l'application de la loi cantonale sur l'énergie.

L'actualisation de ce plan des mesure a été initiée en 2010 et l'extension de certaines mesures du plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges à d'autres agglomérations sera évaluée, notamment dans le cadre d'une intensification des actions visant à réduire les émissions de poussières fines et des précurseurs de l'ozone à plus large échelle. Pour ce faire, le cadastre des émissions de polluants atmosphériques a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal.

Produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

Le SEVEN a participé activement aux discussions intercantionales ayant pour cadre l'amélioration de l'efficacité des activités de surveillance du marché des produits chimiques et d'application des prescriptions du droit chimique. Les démarches ont permis de clarifier les rôles des différents partenaires que sont les cantons, chemsuisse (société regroupant les représentants des services cantonaux des produits chimiques) ainsi que les offices fédéraux concernés, soit l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que, notamment, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Des modifications légales, par exemple la révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC, Cassis de Dijon) ou l'introduction du Système Global Harmonisé (SGH) dans l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim), sont régulièrement nécessaires afin de maintenir la compatibilité du droit suisse avec son pendant européen. Le SGH, nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques développé par les Nations Unies, sera progressivement introduit en Suisse ces prochaines années. Le SEVEN a participé et/ou organisé des procédures internes d'audition à ce sujet.

Formation / information

Suite aux fréquentes modifications légales ainsi qu'à la suite de la parution d'études commanditées par l'OFSP, le SEVEN a participé de façon soutenue à diverses séances de formation continue de professionnels touchés par cette problématique, parfois également en interne à l'Etat de Vaud.

A la demande de la Commission romande de chimie (CRC), le SEVEN a participé à une journée de formation continue sur le thème de l'utilisation sécurisée des produits chimiques au gymnase. Cette rencontre a réuni plus de 100 professeurs de chimie provenant de toute la Suisse romande.

Surveillance du marché

Dans le cadre de la surveillance du marché des produits chimiques, les campagnes intercantionales auxquelles a participé le SEVEN ont porté sur les produits phytosanitaires, les produits biocides ainsi que les sprays d'autodéfense (sprays au poivre). Un certain nombre de vérifications du respect du contrôle autonome par les fabricants ont été effectuées. Dans certains cas, celles-ci ont donné lieu à des contestations qui ont parfois débouché sur des décisions plus contraignantes à l'encontre de ces entreprises.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Prévention des risques technologiques par l'aménagement du territoire

En 2009, le SEVEN a examiné 36 projets d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des accidents majeurs au voisinage d'entreprises à risques chimiques. La densification de la population près des grandes gares CFF du canton ainsi que l'augmentation du trafic des voyageurs par rail contribuent à une forte augmentation du niveau des risques liés au transport des marchandises dangereuses.

Une étude de risque plus approfondie a été réalisée sur un projet de construction d'une grande tour d'habitations et d'activités auprès de la nouvelle gare RER de Malley. Les résultats montrent une situation critique mais acceptable et qui est en interaction directe avec les autres

projets d'aménagement du secteur.

La problématique de la prévention des risques chimiques par l'aménagement du territoire s'évalue à grande échelle car les scénarios d'accidents majeurs prévoient souvent des effets à longues distances (risques collectifs), sans tenir compte des limites parcellaires ou communales. Cette démarche implique ainsi plusieurs partenaires, privés ou communes, voire nécessite des collaborations intercantionales.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Plus de 650 dossiers de mises à l'enquête ont été évalués par le SEVEN, soit parce que les projets étaient eux-mêmes soumis à l'OPAM, soit parce qu'il fallait vérifier que les projets n'étaient pas assujettis à cette ordonnance, ou alors parce qu'il s'agissait de constructions sensibles (nombreux habitants, EMS, écoles, hôpitaux, etc.) au voisinage d'entreprises à risques.

Parmi les 174 installations stationnaires assujetties à l'OPAM, une cinquantaine ont fait l'objet de suivis particuliers en 2010, dont une moitié d'entre elles qui ont déposé des dossiers de demande de permis de construire. Pour la plupart de ces cas-là, des séances préalables ou inspections locales, coordonnées avec le SESA et l'ECA, ont été nécessaires afin d'identifier les mesures de sécurité à intégrer dans le permis de construire.

L'entreprise pétrolière Tamoil SA a déposé deux conséquents dossiers de mise à l'enquête dans le cadre de l'assainissement de sa gare de chargement des camions et wagons citernes, avec une planification des travaux pour fin 2012. Ces procédures sont le résultat de nombreuses séances de travail avec l'entreprise et les autres instances cantonales concernées dans le cadre du plan général d'assainissement de cette entreprise.

Une demande d'examen préalable d'un projet d'une usine de fabrication de biodiesel a fait l'objet d'un préavis négatif sous conditions (non, mais) de la part du SEVEN. L'emplacement prévu, sensible du point de vue environnemental, et les mesures de sécurité annoncées ne permettaient pas d'assurer la protection contre un accident majeur avec de graves dommages.

Une étude des risques environnementaux a été réalisée durant l'année 2010 pour la gare de triage CFF de Denges. L'analyse du document se fera en lien avec les constats visuels lors d'une inspection prochaine, coordonnée par les offices fédéraux et les instances cantonales, et ceci débouchera sur un éventuel besoin en mesures de sécurité complémentaires.

Un projet d'une grande centrale romande de distribution de produits phytosanitaires a nécessité plus de 8 mois d'études et de séances afin d'identifier les mesures nécessaires pour amener le risque à un niveau acceptable pour la population et l'environnement. L'étude de risque effectuée a été validée par le SEVEN dans le cadre de la demande du permis de construire.

Parmi les autres événements marquants en 2010, le SEVEN a été sollicité par la CDAP dans le cadre d'un recours d'une entreprise de traitement de surface et un forage exploratoire profond a également été suivi dans le but de la protection contre les catastrophes.

Coordination de la défense chimique et accidents impliquant des matières dangereuses

Le SEVEN collabore étroitement avec le SESA et l'ECA pour la coordination de la défense chimique cantonale. Les efforts ont notamment porté sur les aspects de la protection personnelle, avec le renouvellement des tenues de protection chimique en 2010, ainsi que sur la formation des intervenants spécialisés dans les interventions impliquant des produits chimiques.

Les plans de coordination des secours en cas de catastrophe pour les grands risques liés aux transports de matières dangereuses et autres installations assujetties à l'OPAM sont en cours de finalisation à fin 2010, et ceci a été élaboré dans la démarche coordonnée de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) pilotée par le SSCM.

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 69 fois durant l'année 2010, et les accidents chimiques ont parfois nécessité l'évacuation de nombreuses personnes.

Energie

Le vif intérêt qui, depuis quelques années, est porté à la problématique énergétique s'est poursuivi en 2010.

Dans le canton de Vaud

Assainissement des bâtiments et perspectives énergétiques

L'année a débuté par une conférence de presse, donnée par Mme de Quattro au mois de février. Cette conférence portait sur les objets suivants :

- la présentation des résultats d'une étude qui avait pour objectif d'établir un état de lieux énergétique de notre canton puis, sur cette base, d'étudier des scénarios pour le futur. Cette étude a montré que le potentiel vaudois d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables ne permettrait vraisemblablement pas d'atteindre, en 2035, les objectifs fixés par le programme de législature dans le domaine thermique. En revanche, dans le domaine électrique, les potentialités sont telles que ces objectifs pourraient même être dépassés.
- le deuxième thème portait sur les résultats du programme cantonal d'assainissement des bâtiments (PCAB), lancé en 2009. Le succès rencontré par ce programme fait que c'est quelque 22 millions de francs de subventions qui seront octroyés (dont 6 à la charge de la Fondation du Centime Climatique). Ce programme représente plus de 100 millions de francs de travaux à réaliser dans le canton, contribuant

ainsi aux efforts de relance de l'économie. Par ailleurs, cela devrait constituer une économie correspondant à l'équivalent en chauffage de quelque 1'500 habitants.

Energie éolienne

L'année 2010 a vu la problématique de l'énergie éolienne nécessiter un engagement très important de la part des services concernés (SEVEN, SDT, SFFN en particulier) et être évoquée, par ailleurs, très largement dans le public et les médias.

Cette visibilité est notamment liée à l'apparition, sur le territoire cantonal, de nombreux projets, à divers stades de développement. La réalisation concrète de projets, notamment dans le canton du Jura, y a également contribué.

Dans notre canton, on peut relever les événements suivants :

- finalisation du dossier de mise à l'enquête publique du projet de Sainte-Croix. Une présentation publique du dossier a d'ailleurs eu lieu à Sainte-Croix, en décembre, avec la participation de Mme de Quattro,
- approbation par le Conseil d'Etat de la fiche 51 du Plan directeur cantonal qui définit, sur le territoire cantonal, des zones d'exclusion et d'investigation (l'entrée en vigueur de cette fiche est prévue pour 2011),
- en dehors du projet de Sainte-Croix, dépôt des premiers projets concrets pour étude préalable.

Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) et loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

La Commission cantonale de l'énergie (COMEN) a achevé les travaux commencés en 2009 et mis la dernière main à la révision de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), laquelle doit encore être adoptée par le Conseil d'Etat. Ce dernier a, par ailleurs, préparé un avant-projet d'actualisation de la loi vaudoise sur l'énergie qui devrait être mis en consultation au début 2011.

Bâtiments

Le SEVEN a engagé un nouveau collaborateur dont la mission principale consiste à mettre sur pied un contrôle beaucoup plus strict de la conformité énergétique des bâtiments. Cet engagement est une conséquence de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Baehler Bech (07/POS/010), lequel demandait justement « de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments ».

Sur le plan suisse

Aides financières

En terme d'aides financières mises à la disposition des particuliers par l'intermédiaire des cantons, l'année 2010 présente plusieurs évolutions importantes:

- lancement du « Programme bâtiments », financé par une affectation partielle de la taxe sur le CO2 (env. 133 millions). Si le programme est harmonisé sur le plan suisse, l'exécution est confiée aux cantons,
- augmentation du montant (env. 67 millions de francs par année) mis à disposition des cantons pour leurs programmes de réduction des émissions de CO₂,
- rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC): décision du Conseil fédéral d'augmenter la part des fonds d'encouragement réservée au photovoltaïque et décision du Parlement d'accroître les moyens financiers de la RPC (plafond de prélèvement passant de 0,6 à 0,9 cts par kWh dès 2013).

Secteur électrique et approvisionnement en électricité

La Suisse et l'Union européenne ont ouvert des négociations relatives au secteur électrique en 2007 afin de garantir l'approvisionnement dans un contexte de libéralisation et notamment de prévenir des pannes générales d'électricité, comme cela fut le cas en Italie en 2003. Ce mandat de négociation doit être adapté et étendu en fonction des nouveaux développements législatifs au sein de l'UE (3^{ème} volet de mesure sur le marché intérieur, paquet énergie-climat).

Sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ont pris position sur l'extension de ce mandat de négociation. Cette prise de position a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des gouvernements cantonaux.

Le Conseil d'Etat approuve la position des différentes Conférences et s'y rallie tout en relevant les risques liés à la directive sur la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et aux obligations de reprise du droit européen en matière environnementale, de concurrence et d'aides de l'Etat.

Nucléaire

En 2008, des demandes d'autorisation générales de construire de trois centrales nucléaires ont été déposées auprès de l'Office fédéral de l'énergie. Le rapport de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a été achevé à la fin du mois d'octobre 2010 et les Cantons priés de transmettre leur préavis pour fin mars 2011. En 2010, la Confédération a mis en consultation l'étape 1 du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ». Les Cantons sont également invités à transmettre leur préavis. Ces procédures, la préparation des votations

et les délais peu réalistes imposés par la Confédération vont nécessiter un surcroît de travail considérable pour les services concernés, le SEVEN en particulier.

Les étapes relatives à la construction de nouvelles centrales nucléaires, et au choix et à la construction de dépôts pour le stockage des déchets nucléaires sont nombreuses. Conformément à notre Constitution cantonale, le peuple vaudois sera amené à se prononcer pour chacune de ces étapes. Cela permettra d'amener le débat sur les choix en matière de sécurité d'approvisionnement, de volonté de se passer du nucléaire, de privilégier des sources renouvelables ou encore sur les conséquences sur les prix de l'électricité au sein de la population. Les quatre premières votations sont prévues le 15 mai 2011.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Afin de vérifier la conformité du droit environnemental lors des procédures d'aménagement et d'autorisation de construire la section « Lutte contre le bruit » a effectué en 2010 les différentes tâches suivantes :

- 1490 préavis sur demande de permis de construire ;
- 111 préavis sur plan d'affectation ;
- 84 préavis sur projet routier ;
- env. 15 visites locales relatives à des oppositions sur dossiers CAMAC (principalement établissements publics) ;
- 193 déterminations au « cas par cas » du degré de sensibilité au bruit (DS) pour des projets de construction situés dans des secteurs où les DS ne sont pas encore légalisés.

Traitement des plaintes et contrôle des niveaux sonores

Dans le cadre du traitement des plaintes et du contrôle des niveaux sonores, la section a effectué en 2010 les différentes tâches suivantes :

- visites locales et déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal (env. 100 dossiers traités par an à la division Environnement) ;
- 2 convocations au Tribunal des baux ;
- 10 mesures de contrôle sur plainte du niveau de bruit avec rapport de mesure ;
- contrôle de 113 annonces de manifestation avec niveaux sonores supérieurs à 93 dB(A) ;
- contrôles de 13 annonces de manifestation avec utilisation de système Laser ;
- 5 mesures de contrôle inopinées de manifestation (festivals ou concerts) selon l'ordonnance son et laser (OSLa).

Assainissement routier

A la fin de l'année 2010, sur la base de la première convention programme signée entre la Canton et la Confédération pour la période 2008-2011, plus d'une centaine des communes concernées a déjà été contactée. 50 études détaillées d'assainissement sont en cours dont une vingtaine en phase d'approbation. Ces études sont suivies par le Service des routes, en collaboration avec le SEVEN.

Avec l'arrivée de revêtements routiers performants qui réduisent très sensiblement les émissions de bruit du trafic, les études d'assainissement préconisent de plus en plus la pose de tels revêtements.

Assainissement ferroviaire

Depuis 2009, le SEVEN a débuté le programme d'assainissement du bruit ferroviaire relatif aux mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Selon l'estimation de l'Office fédéral des transports, le nombre de fenêtres à changer concerné par ce programme est d'environ 13'000 fenêtres.

La réalisation des mesures sur les bâtiments incombe au SEVEN. Le financement est totalement supporté par la Confédération, y compris le suivi administratif par le SEVEN.

Actuellement, il existe 19 décisions de l'OFT qui sont entrées en force. Le SEVEN a donc été chargé de faire procéder au changement des fenêtres des bâtiments exposés au bruit ferroviaire pour des communes principalement situées le long de la ligne du Simplon et la commune d'Yverdon-les-Bains.

En 2010, les travaux de changement de fenêtres sont terminés pour 3 communes.

Il est à noter que le rythme des travaux est dicté d'une part par les durées des procédures de l'OFT et d'autre part par les disponibilités des entreprises de construction spécialisées dans le changement des fenêtres. Plusieurs décisions font l'objet de recours au niveau fédéral, ce qui

entraîne des retards dans la réalisation des mesures d'assainissement pour les communes concernées.

Protection contre le rayonnement non ionisant

A la fin de l'année 2010, 1677 stations de base de téléphonie mobile étaient en exploitation (813 sites pour Swisscom, 504 pour Orange, 309 pour Sunrise, 49 pour les CFF et 2 pour Inphone). Ces chiffres comprennent également les microsites ayant une puissance inférieure à 6 W et souvent utilisés à l'intérieur des bâtiments. Le nombre de station de base a augmenté de 94 en 2010.

Face à la crainte importante ressentie par une partie de la population vis-à-vis des rayonnements non ionisants, le SEVEN a intensifié les contrôles relatifs à l'exploitation des stations de base de téléphonie mobile. Le SEVEN a mandaté deux entreprises certifiées pour effectuer des mesures à 60 emplacements situés dans le voisinage de 20 stations de base. Ces contrôles ont mis en évidence que les normes étaient dépassées pour trois des cas étudiés et que pour une station, les paramètres d'exploitation ne correspondaient pas aux valeurs autorisées.

Ainsi depuis le début des contrôles et jusqu'à fin 2010, il a été procédé à près de 950 mesures dans le voisinage d'environ 300 stations de base. Les résultats montrent que 18 emplacements dépassaient les normes dans le régime d'exploitation effectif de l'antenne. Pour 65 cas supplémentaires, les normes auraient pu être dépassées si la station de base émettait dans les conditions d'exploitation autorisées les plus défavorables (puissances et directions). Dès qu'un dépassement des normes est constaté, le SEVEN intervient immédiatement auprès de l'opérateur concerné pour qu'il modifie les paramètres d'exploitation de la station de base de manière à être conforme.

De plus, le SEVEN a répondu en 2010 au postulat Yves Ferrai « Pour plus de publicité des contrôles des normes ORNI ».

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Protection de l'air et lutte contre le bruit

Verrerie Vetropack SA à St-Prex

Le SEVEN a été interpellé à maintes reprises en 2010 concernant les émissions polluantes de la verrerie de St-Prex et d'un panache de fumée qui s'observe de loin.

Pour mémoire les installations de Vetropack SA font l'objet de deux décisions d'assainissement, l'une concernant les émissions de polluants atmosphériques et l'autre, les nuisances sonores.

En ce qui concerne les émissions de polluants atmosphériques, une limitation des émissions a été fixée en avril 2009 par le SEVEN, avec un délai de réalisation au 30 novembre 2010. Afin de respecter ces exigences renforcées, ainsi que le délai d'assainissement, Vetropack SA a mis à l'enquête en décembre 2009 un projet de laveur à sec et d'un filtre à particules, dont le permis de construire a été délivré le 17 mars 2010. Cette décision a toutefois fait l'objet d'un recours. Cette procédure a nécessité l'engagement de ressources significatives de la part du SEVEN. Elle a également retardé la réalisation des mesures d'assainissement et fait perdurer les nuisances pour la population. La décision de la Cour de droit administratif et public de lever l'effet suspensif du recours a toutefois permis de débloquent la situation et les travaux demandés par les services de l'Etat ont pu débiter.

Parallèlement à cette démarche, le plan d'assainissement des nuisances sonores a été mis à l'enquête par Vetropack SA et le permis de construire lié à la réalisation des mesures d'assainissement phonique a été délivré le 13 septembre 2010.

Une étape décisive de l'assainissement de ces installations quant à la protection de l'air et à la lutte contre le bruit interviendra ainsi en 2011, notamment avec la mise en service du filtre à particules et la réalisation d'une butte anti-bruit.

Protection de l'air

Germanier Ecorecyclage SA

En 2008, l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA a mis en service une installation de méthanisation, inscrite dans le Plan cantonal de gestion des déchets comme installation d'intérêt régional. Suite à des plaintes de nuisances olfactives transmises en 2009 par la Commune de Lavigny, le SESA et le SEVEN ont effectué une évaluation des infrastructures et de la gestion d'exploitation. Au début de l'année 2010, et en accord avec les différents intervenants du groupe de suivi (administrations communales, institution de Lavigny, Germanier Ecorecyclage SA, SESA, SEVEN), une démarche conséquente de suivi a été mise en route. De manière coordonnée mais indépendante, les services de l'Etat ont demandé un audit externe des infrastructures techniques de l'installation (SESA) et mis en œuvre une enquête olfactive d'environ trois mois (SEVEN). Dans ce cadre, le SEVEN a mobilisé de nombreuses ressources pour mener un suivi quasi quotidien des immissions d'odeurs sur huit sites situés dans le voisinage de l'installation et représentatifs des zones d'habitation. Les résultats de l'enquête ont permis de caractériser la fréquence et l'ampleur de la gêne olfactive, et ainsi d'exiger des mesures d'assainissement issues des conclusions de l'audit technique.

Sécurité biologique

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich ont obtenu l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les objectifs de cet essai s'intégrant dans un programme de recherche national (PNR 59) sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques, ainsi que l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique. Les essais en plein champ ont débuté le 17 mars 2009 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully.

En tant que service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN, en collaboration avec le Service de l'agriculture et l'OFEV, a suivi le déroulement de cette expérience pour la deuxième année consécutive. Il a vérifié que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale étaient respectées.

En juin 2010, ces essais ont été victimes d'un acte de vandalisme par le déversement, sur les plantations, d'un mélange de divers herbicides. Dans le cadre de l'intervention liée à cet événement, le SEVEN a coordonné les appuis fournis par les différents services de l'Etat et a procédé à l'identification des substances déversées dans le champ d'expérimentation.

Les expériences ne seront pas reconduites en 2011, mais le travail du groupe de suivi ne s'arrête pas pour autant, car une période d'observation de deux ans est prévue sur les parcelles d'essai et aux alentours de celles-ci.

Réduction des risques liés aux produits chimiques

Dans le cadre de l'application des restrictions d'utilisation des gaz à effet de serre, le SEVEN s'est impliqué dans l'étude d'un important projet de serveurs informatiques mettant en jeu des quantités significatives de ces substances. Une pesée des intérêts (environnement, économie, énergie, etc.) s'est notamment révélée nécessaire. Par ailleurs, ce cas a mis en évidence qu'une planification tenant compte des aspects territoriaux, énergétiques et environnementaux devait être initiée pour ce type de gros consommateurs d'énergie et que cette problématique devait absolument être prise en considération dès le début de la planification d'un projet d'une telle envergure.

Energie

Planification énergétique territoriale

L'exploitation, à une échelle d'une certaine importance, des énergies renouvelables locales (géothermie, chaleur de l'environnement, solaire, etc.) nécessite généralement un important effort de planification (création de réseaux de chaleur ou de froid, par exemple). Or, dans la démarche de planification et d'aménagement du territoire, la réflexion énergétique, à moyen et long terme, est encore très peu prise en considération.

Afin de mettre en évidence cette problématique et de disposer d'un certain nombre de cas de référence à faire valoir, le SEVEN incite et motive (par le financement d'études spécifiques notamment) les acteurs concernés à engager une telle démarche.

Des études et des réalisations très intéressantes ont donc été effectuées ou sont en cours dans le district de Nyon, les villes de Morges, de Bussigny et de la Tour-de-Peilz ou encore dans le Chablais.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

En automne 2009, le Canton a lancé un projet de concept énergétique à l'intention des communes vaudoises de moins de 2'000 à 3'000 habitants. Des documents, du matériel et des conseils ont été mis à la disposition des communes intéressées. Une année après le lancement de l'opération, un séminaire a été organisé afin d'informer, de répondre aux questions et de faire le point. Le bilan s'est avéré très positif. Tirant parti des expériences de cette première année, ce concept va donc être encore développé, notamment pour relancer l'intérêt auprès des futures équipes municipales issues des élections de 2011.

Energies renouvelables

Géothermie

Le cadastre du potentiel géothermique basse énergie de la région de Nyon, en tant que zone pilote a été achevé. La méthodologie mise en place, ainsi validée, peut donc être étendue à l'ensemble du territoire vaudois. Elle le sera dès 2011. Ce cadastre pourra dès lors être mis à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Par ailleurs, deux projets concrets suivis et soutenus financièrement par le Canton ont connu des étapes importantes en 2010. Le projet de production d'électricité et de chaleur à Lavey en est au stade de mise à l'enquête du forage. Quant aux recherches menées sur la Côte pour évaluer le potentiel en aquifères profonds, il a fourni des résultats conformes ou supérieurs aux espérances.

Eolien

La mise place des conditions cadres propices à un développement équilibré et acceptable par une majorité de la population vaudoise a beaucoup occupé le SEVEN (ainsi que le SDT et le SFFN, également concernés par cette problématique). Une procédure structurée a été mise en place avec la détermination de zones d'investigation et d'exclusion. De plus, il a été fixé des dates impératives pour le dépôt des projets vaudois (30 avril et 30 octobre 2011) avec comme objectif de pouvoir les traiter simultanément. Les autorisations seront accordées sur la base de critères qui sont en passe d'être harmonisés sur le plan inter cantonal.

Hydraulique

Après avoir publié en 2008 un cadastre du potentiel énergétique des eaux de surface et des eaux de réseaux, 2010 a vu la réalisation d'un cadastre des sites potentiels vaudois de turbinage des eaux souterraines. Ses résultats seront présentés courant 2011.

D'autres intérêts publics (protection des sites, du patrimoine bâti, ...) entrent encore trop fréquemment en conflit avec le développement d'installations productrices d'énergie à partir de sources renouvelables. Le Guide de procédures concernant les installations individuelles d'énergies renouvelables élaboré par le Département de l'économie en collaboration, entre autres, avec le SEVEN, facilitera le développement de telles installations.

Campagne d'information dans les écoles

La campagne d'information dans les écoles menée par le Canton depuis de nombreuses années s'est poursuivie en 2011 et a vu l'introduction d'une nouvelle animation pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème}. Le nombre d'élèves ayant bénéficié des animations a atteint le chiffre de 8'418, à quelques encablures du record de 2007 (8'556)

Bâtiment

Dans le domaine du bâtiment, l'année 2010 a représenté une année de transition entre les grandes campagnes de subventionnement lancées en 2009 notamment et les nouveaux projets qui vont se développer en 2011.

Ainsi, le Canton est en phase désengagement dans le domaine de Minergie (qui reste promu par le canton mais dont les dossiers sont désormais traités par l'agence Minergie à Fribourg) et dans celui du *Programme Bâtiments* dont le traitement des dossiers a été confié à un centre de régional créé par plusieurs cantons.

Ceci a permis de commencer à préparer, notamment, l'introduction d'une étiquette énergétique obligatoire pour les bâtiments d'habitation (motion Borel) et le contrôle de la conformité énergétique des bâtiments (motion Baehler Bech).

Site internet

Pour la qualité de l'air :

www.vd.ch/air

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/bruit/>

Pour le rayonnement électromagnétique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/rayonnement/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs :

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-de-la-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/produits-chimiques/>

Pour l'expérience de dissémination de blé transgénique à Pully :

<http://www.consortium-ble.ch>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Création d'un réseau romand des SCAV

Les problèmes alimentaires et de santé animale sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Faut de ressources humaines et financières adéquates, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les moyens susceptibles de gérer ces problèmes.

A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants. Celle-ci pourrait résulter soit de la création de deux ou trois institutions centrales dotées de moyens suffisants impliquant la disparition des structures techniques cantonales, soit de la création d'un ou de plusieurs réseaux englobant les structures cantonales existantes

Les cantons de Vaud et Neuchâtel ont ainsi initié la mise en réseau de leurs laboratoires cantonaux en 2003, en signant un accord intercantonal de collaboration. Au vu des résultats positifs de cette collaboration, le réseau a été rejoint par le canton de Genève en mars 2005, puis par celui du Jura en octobre 2007.

Tous les Laboratoires cantonaux romands ayant récemment fusionné avec les services vétérinaires de leurs cantons respectifs, les cantons partenaires ont souhaité étendre la collaboration aux domaines couverts par les affaires vétérinaires. Parallèlement, les cantons de Fribourg et du Valais ont eux aussi souhaité intégrer ce réseau, qui devient ainsi un véritable outil régional.

L'accord doit permettre une synergie importante entre partenaires, et doit conduire à des économies d'échelle. Il s'agit de créer des pôles de compétences forts à disposition des membres du réseau, de créer un système unique de gestion des données, et d'harmoniser toutes les procédures administratives et techniques auxquelles les membres ont recours.

De plus, il est prévu d'organiser des campagnes de contrôle communes, de mettre en commun les ressources d'inspection et d'harmoniser les systèmes d'assurance-qualité des membres du réseau.

La création de pôles de compétences et d'un réseau collaboratif est une démarche novatrice, qui vise à la simplification administrative en mettant en commun des ressources allant au-delà des frontières cantonales. Cette mise en réseau, opérationnelle au 1er janvier 2011, suscite d'ores et déjà l'intérêt de nombreuses administrations cantonales et fédérales.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec les Services de la consommation des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une quarantaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats des campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Divers:

- Démission du vétérinaire cantonal

Après plus de neuf années au poste de vétérinaire cantonal, le Dr Jacques-Henri Penseyres a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2010.

- Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Classification des entreprises](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Projet SIGARE

Les SCAV de Suisse romande exécutent tous le même droit alimentaire fédéral. Les procédures et les démarches sont en principe les mêmes. Dès lors, le réseau romand a décidé de développer un système de gestion de données commun et qui remplacera toutes les applications actuellement utilisées. La solution sera en mesure de répondre aux impératifs opérationnels du service tels que la gestion des dossiers, des inspections, des analyses de laboratoires, des factures ainsi qu'à la gestion de la qualité.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité métier par la fiabilisation et la traçabilité des informations saisies
- suppression de saisies multiples pour un même dossier dans plusieurs applications
- réduction de délai de traitement des dossiers par la simplification des procédures
- efficacité des inspections sur le terrain par la mise à disposition d'une informatique mobile
- mise à disposition de statistiques de gestion, d'outils de planification et de pilotage
- simplification des relations intercantionales par l'utilisation d'un outil de gestion commun
- mise à disposition automatique de données destinées à la Confédération
- simplification et automatisation des procédures comptables

Une brève présentation du projet SIGARE (acronyme de "Système Intégré de Gestion des Analyses, des Résultats et des Examens") est disponible [ici](#).

Projet SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

Concrètement, SIRE est un Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable et de défense contre le feu qui remplacera à terme les plans papiers. Le modèle de structuration des données est disponible en tout temps et libre d'utilisation.

SIRE permet une exportation des données automatisée pour effectuer de la simulation hydraulique et comportera, à terme, une interface web sécurisée pour les distributeurs d'eau.

A ce jour, 49 distributeurs ont été introduits dans SIRE. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le [flyer](#) (pdf 1,9 Mb) du projet et le [site SIRE](#).

Projet HARMINS

Ce projet a pour objectif d'harmoniser les procédures de l'inspecteur des denrées alimentaires et objets usuels des cantons romands, ainsi que les documents émis par lesdits inspecteurs.

- Etablir le catalogue des procédures (moyens, méthodes, documents ...) auxquelles les inspecteurs romands ont recours à ce jour;
- Proposer un catalogue de procédures communes que les services cantonaux romands adopteront pour leurs activités.
- Proposer un échéancier de mise en vigueur.
- Définir les besoins en termes d'outils (outils pour la planification des interventions, la gestion des rapports d'inspections y compris les documents photographiques, les prélèvements, les analyses, la correspondance en rapport avec les administrés, etc).

Le projet évolue à un rythme réjouissant et devrait être terminé dans le courant du 2^{ème} semestre 2011.

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [Site du SCAV](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Modification de la LVLEG

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur les subventions, le 1er janvier 2006, le BEFH a dû se doter d'une base légale explicite afin de réglementer l'octroi, le suivi et le contrôle des subventions accordées.

La Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 24 juin 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (ci-après LVLEg), a donc été complétée par un article 4a qui précise à son alinéa 1: "Dans le but d'encourager la réalisation, dans les faits, de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Bureau de l'égalité peut octroyer des subventions à des organismes, privés ou publics, actifs dans la promotion de l'égalité, notamment dans la lutte contre la violence domestique, en conformité avec la loi sur les subventions."

Depuis 2007, le BEFH accorde des subventions à des organismes extérieurs à l'Etat, en lien avec la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence domestique.

Démission de la cheffe du BEFH

Le 20 octobre 2010, le Conseil fédéral a désigné l'actuelle cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud pour prendre la direction du Bureau fédéral en date du 1er mars 2011.

Suite à cette nomination, le Conseil d'Etat a procédé à un large appel aux candidatures pour repourvoir le poste de délégué-e à l'égalité du Canton de Vaud.

Transfert des garderies de l'ACV du DSE au DFJC

Fin 2010, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la gestion des garderies de l'Etat, actuellement rattachées au BEFH, au Département de la formation de la jeunesse et de la culture, avec effet au 1er mars 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

De mars 2010 à mars 2011, la cheffe du BEFH assure la présidence de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE). C'est dans cette fonction qu'elle a participé à la délégation suisse, conduite par le Département des affaires étrangères, à la Commission de la condition de la femme (CSW) - ONU, à l'occasion de la 54^e session, qui a eu lieu du 1^{er} au 12 mars 2010 à New York. Par cette sollicitation, la Confédération voulait saluer le dynamisme du canton de Vaud dans de nombreux domaines en lien avec l'égalité: lutte contre la violence domestique, conciliation vie familiale et activité professionnelle, partenariat privé-public pour l'accueil de jour des enfants, etc.

La cheffe du BEFH a aussi été sollicitée à faire partie de la délégation officielle de la Suisse, conduite par le Département fédéral de l'économie (SECO), lors de la présentation des deuxième et troisième rapports de mise en œuvre du Pacte I de l'ONU devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui a eu lieu les 5 et 8 novembre 2010 à Genève.

Parmi les projets réalisés dans le cadre de la CSDE et pilotés par le BEFH, on signalera l'étude *Qui fait les nouvelles en Suisse ?*, qui constitue le supplément suisse au projet mondial de monitoring des médias.

En effet, depuis 1995, tous les cinq ans, a lieu une enquête sur les « médias d'actualité générale » au regard du genre. Cette enquête intitulée *Projet mondial de monitoring des médias (GMMP)* porte sur une seule journée médiatique, en l'occurrence le 10 novembre 2009, et donne lieu à une sorte d'instantané.

La Suisse figurait, pour la première fois, dans sa diversité linguistique, aux côtés de 107 pays.

L'étude suisse a notamment montré que la sous-représentation des femmes parmi les personnes mentionnées ou interviewées perdure (22%). Du côté des journalistes, les signatures féminines n'accompagnent que 34% de toutes les nouvelles produites. Tous les médias d'actualité quotidienne sont concernés. Quelques différences apparaissent cependant entre les régions linguistiques, la Suisse latine offrant un pourcentage de figures et de signatures féminines plus élevé que la Suisse alémanique.

Emploi

Le BEFH a finalisé un partenariat entre la Conférence romande de l'égalité et l'Institut de droit des assurances et du travail (IDAT) de l'Université de Lausanne (UNIL), plus particulièrement les Professeur-e-s Wyler et Kahil-Wolff, pour la tenue du site www.leg.ch: résumé par l'IDAT des décisions des tribunaux cantonaux romands ainsi que des arrêts du TF en matière d'égalité, y compris en dehors de la Loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Code des obligations, Loi fédérale sur le travail, Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, etc.)

Formation

Le 11 novembre 2010 s'est tenue la Journée Oser tous les métiers (JOM) rencontre toujours le même succès avec une inscription de plus de 14'000 élèves de 5^e à 7^e année (10-14 ans environ), soit un taux de participation d'environ 70%. Un nouveau partenariat avec l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (ipgl) a été institué qui a débouché sur la création d'ateliers petite enfance à destination des garçons (46 participants).

Enfin, dans 12 établissements scolaires, répartis sur tout le territoire vaudois, ont eu lieu 13 représentations de théâtre-forum portant sur le choix professionnel. Au total près de 1'300 élèves, avec leurs enseignant-e-s, ont participé à ces représentations assurées par la troupe de théâtre Le Caméléon.

Violence domestique

Du 22 novembre au 5 décembre 2010, le BEFH a organisé et financé une campagne de prévention de la violence domestique dans les transports publics des régions de Lausanne, Morges et Yverdon.

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, placée sous la présidence du BEFH, a procédé tout au long de 2010 au bilan des mesures de lutte contre la violence domestique, réalisées dans le canton de Vaud entre 1999 et 2009. Elle a commencé ses travaux en vue de définir le deuxième *Plan d'action vaudois contre la violence domestique 2010-2015*.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Deux rendez-vous marquants ont notamment ponctué l'année 2011 du DFJC: la votation relative à la loi sur l'enseignement obligatoire, adoptée par 52% des votants en septembre, et la présentation du projet lauréat relatif au concours d'architecture "plate-forme pôle muséal", qui représente l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que du Musée de l'Elysée et du mudac, également concernés. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

Le 4 septembre, les citoyennes et les citoyens vaudois étaient appelés à se prononcer quant à l'avenir de l'école vaudoise. Leur était proposé une initiative législative intitulée « Ecole 2010 : sauver l'école », et son contre projet, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), fruit du travail conduit au sein du DFJC, puis du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. La LEO a été approuvée par 52,04% alors que l'initiative était rejetée par 55,47% des votants.

En juin, le jury du concours d'architecture mené à propos du projet « plate-forme pôle muséal » concluait son mandat en désignant le projet *BLEU*, des architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, comme lauréat du concours. Le Conseil d'Etat faisait siennes les recommandations du jury et présentait à l'ensemble de la population par l'intermédiaire d'une exposition, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, les résultats du concours d'architecture.

Parmi les dossiers conduits par le DFJC en 2011 il convient de relever, dans le domaine culturel, la tenue des « Assises du livre », organisées conjointement avec la Ville de Lausanne. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges, l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le Canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

Concernant l'enseignement spécialisé, un des dossiers mené à son terme pendant l'exercice 2011 est celui des prestations de logopédie. En effet, la nécessité d'instaurer un pilotage de l'octroi de prestations de logopédie a généré des ajustements pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit. Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent notamment par l'instauration d'une limitation des heures facturables et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

Les garderies de l'administration cantonale vaudoise, rattachées jusque là au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement), ont été transférées au Service de protection de la jeunesse le 1^{er} mars. Ce transfert concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places. De plus, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL). Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, les pages consacrées à l'apprentissage ont été refaites afin de faciliter les recherches pour les internautes. Elles offrent désormais des entrées distinctes selon que l'internaute soit un apprenti, ou un collaborateur d'une entreprise. Ce travail relatif à l'accessibilité des informations se poursuit pour les autres pages consacrées à la formation professionnelle. Egalement dans le domaine de l'enseignement postobligatoire, il convient de relever la mise sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

Au niveau de l'enseignement tertiaire, 2011 a notamment été marquée, lors de la rentrée académique, par l'avènement de la nouvelle année propédeutique santé (APS). Cette dernière remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition). L'APS concerne les étudiants en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC).

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations
21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations
21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations
21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Evénements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général a poursuivi l'élaboration d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention devrait être finalisée en 2012. Pour le canton de Vaud, il est impératif que cet accord préserve l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
33	Mise à disposition d'une base de données centralisée de candidats à engager pour les remplacements		
34	Création d'un répertoire des décisions concernant les recours		
35	Création d'un répertoire en ligne des projets légaux et réglementaires		

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ

Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantonaux (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations
22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Événements marquants, évolutions significatives

Mise en œuvre du Plan d'études romand

Conformément à la première phase de mise en œuvre du concept vaudois, l'année 2011 a été marquée par une vaste opération de présentation générale du Plan d'études romand. Entre avril et mai, une trentaine de séances ont permis à toutes les enseignantes et tous les enseignants du canton (près de 8'000) de prendre connaissance du contexte suisse et romand, dans lequel s'inscrit ce nouveau plan d'études et son architecture. Ces réunions ont permis également à la Direction pédagogique de la DGEO de présenter les grandes différences, par domaine disciplinaire, avec le Plan d'études vaudois.

Avant-projet de grilles horaires

Conformément aux objectifs de la Convention scolaire romande, qui prévoit un enseignement de l'allemand dès la 5^e Harmos (3^e actuelle) et de l'anglais dès la 7^e HarmoS (5^e actuelle), un avant-projet de grille-horaire a été présenté aux directions des établissements scolaires, puis au corps enseignant, dans le cadre de la présentation générale du PER décrite ci-dessus. Ces grilles ont ensuite été soumises aux conférences des maîtres et aux partenaires principaux de l'école, pour consultation. Un rapport a été élaboré en fin d'année 2011. De nouvelles grilles « HarmoS compatibles » seront finalisées avant l'été 2012 et entreront progressivement en vigueur dès la rentrée d'août 2013.

De nouveaux moyens d'enseignement

La Convention scolaire romande donne à la CIIP la compétence de sélectionner les moyens d'enseignement et de les mettre à disposition des cantons. Néanmoins, la CIIP, en raison de son actuelle phase de réorganisation, n'a pas encore atteint la totalité de cet objectif.

Ainsi, afin de gérer la transition de manière pragmatique et dans la perspective de l'entrée en vigueur du PER dès la rentrée 2012, le canton de Vaud a fait l'acquisition de moyens d'enseignement d'histoire pour les degrés 7^e à 11^e HarmoS (5^e à 9^e actuels). Ces ouvrages, édités par la maison Nathan, ont été modifiés par le canton de Neuchâtel, afin d'être compatibles avec le contexte suisse et romand. Des séquences d'histoire vaudoise ont été également élaborées, afin de compléter les manuels.

L'opportunité de mettre des ouvrages de sciences et de géographie à disposition du corps enseignant est actuellement à l'étude.

Organisation des établissements scolaires

Dans de nombreuses régions du canton, les décisions de réorganisation prises dans les années précédentes sont dans la phase de mise en oeuvre ou viennent de se terminer. C'est le cas notamment entre la Tour-de-Peilz et Blonay - Saint Légier, dans la région d'Aubonne, dans la région de Morges et dans l'Ouest lausannois.

Les réflexions commencées en 2003 dans la région d'Echallens, Plateau-du-Jorat et Bercher-Pailly ont abouti à un large consensus entre plus de 40 communes sur l'organisation scolaire à mettre en place pour intégrer les changements à venir, notamment ceux en lien avec HarmoS et l'accueil de jour. Le Conseil d'Etat, sur proposition du DFJC, a ainsi pu décider de l'organisation générale des quatre établissements qui scolariseront les élèves de cette région.

Dans les communes de Montreux et de Veytaux, le travail avec les communes a aussi permis de définir une nouvelle organisation sur 2 établissements de type primaire et secondaire à 3 voies en remplacement de l'établissement primaire et des 2 établissements secondaires à deux voies.

Dans la région de Mézières et depuis peu à Lavaux, les travaux de réflexion avec les autorités communales se poursuivent ou débutent avec la nécessité nouvelle d'aboutir rapidement à des organisations compatibles avec la mise en oeuvre prochaine de la LEO.

Fin 2011, les 90 établissements scolaires sont organisés de la manière suivante :

- 22 établissements primaires
- 44 établissements de type primaire et secondaire (dont 14 sont encore à 2 voies)
- 24 établissements secondaires (dont 2 à 2 voies).

Gestion des ressources humaines

Madame Cécilia Bähni est entrée en fonction, au 1^{er} mai 2011, en qualité de directrice générale adjointe en charge des ressources humaines. En parallèle, une nouvelle organisation du secteur des ressources humaines a été mise en place.

Dans la continuité de l'année précédente le service a été fortement sollicité dans le cadre de la gestion et du suivi des recours DECFO.

Un outil informatisé, intitulé *observatoire de l'emploi*, a été introduit. Il permet de poser les bases d'un pilotage stratégique plus fin en vue des défis d'adaptation à venir, notamment en ce qui concerne l'évolution démographique (augmentation d'élèves, nombreux départs en retraite), ou les choix d'enseignements liés à HarmoS. Ce pilotage permet par exemple une anticipation des besoins en recrutement, mais il est aussi utilisé en étroite collaboration avec la HEP pour faciliter les prévisions de relève.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
36	Amélioration des canaux de communication permettant à la HEP de transmettre des informations aux enseignants	En cours	Est subordonné à une charte d'utilisation.
37	Amélioration de l'efficacité des contrôles des comptes des établissements scolaires	Terminé	Mise en place d'un processus permettant d'assurer le même niveau de qualité sur tous les sites audités .
38	Amélioration de la communication des modifications dans l'application LAGAPES	Terminé	Communication annuelle des modifications par un document qui regroupe l'ensemble des nouveautés et par la mise sur pied d'une formation. Avantages : diminution des cas Helpdesk / amélioration de la qualité des données saisies / montée en compétences des usagers.
39	Simplification de la saisie des dossiers des remplaçants par les secrétariats, dans le cadre d'un module LAGAPES	En cours	La mise en place de ce module dépend de la création du registre des maîtres dans le cadre du projet SIEO (2014).
40	Amélioration du module (Lagapes-maîtres) pour la gestion des relations avec les maîtres et le paiement des périodes occasionnelles des enseignants et/ou des remplaçants, ainsi que les outils liés	En cours	Amélioration du processus de transmission des données entre le Lagapes et les outils de paiement. Ce processus sera finalisé dans le cadre du projet SIEO (2014).
41	Amélioration du module DAEDALUS pour la gestion des intervenants extérieurs et simplification des formulaires liés	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'amélioration du module Daedalus.
42	Elaboration d'un plan de formation standard pour les apprentis en établissements scolaires	En attente	Suite à de nombreux départs à la direction des ressources humaines dont notamment le directeur général adjoint et la responsable d'unité, une nouvelle organisation a été mise en place. Durant cette phase de transition, l'équipe RH a priorisé ses tâches sur l'opérationnel et mis en attente certains projet comme l'élaboration d'un plan de formation.
43	Mise à disposition des enseignants d'un formulaire informatique pour la saisie de la commande des réquisitions	Terminé	Mise en place d'un outil informatique « Le shop » qui permet la saisie informatisée des commandes par les enseignants via Internet. Avantages : Augmentation de la qualité des données saisies / visibilité accrue des commandes par les usagers (enseignants) / diminution de la consommation de papier / satisfaction élevée des usagers (enseignants) Environ 3500 utilisateurs et plus de 4000 connections.
44	Mise en ligne des formulaires liés à la vie scolaire (demandes de congé, absences,...) à l'intention des parents	En cours	Cette prestation fait partie du projet global « Refonte du site Internet de la DGEO », en cours actuellement. Ce nouveau site Internet devrait vraisemblablement être opérationnel pour la rentrée scolaire 2012.

Contacts

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 3232
fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)
E-mail : info.dgeo@vd.ch
[Ecrire au service](#)

Organisation générale

Directeur général : M. Alain Bouquet

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et de la planification : M. Pierre Jaccard

Directrice générale adjointe des ressources humaines : Mme Cécilia Bähni

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

Groupes de prestations
23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et cinq unités transversales:

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle est également responsable du bon fonctionnement de l'unité informatique et de l'élaboration, de la publication des statistiques liées aux formations postobligatoires;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes;
- L'unité qualité élabore les processus et procédures internes de la DGEP;
- L'unité communication est en charge de la communication interne et externe.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
 - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale;
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
 - Associations professionnelles et syndicales, entreprises et maîtres d'apprentissage;
 - Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
 - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations
23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employé de commerce et assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciale et santé-social et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Groupes de prestations
23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Maîtres d'apprentissage;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualifications;
- Commissions de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

Groupes de prestations
23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves;
 - Entreprises.
- Partenaires :
 - Entreprises;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Enseignants – réseaux de prévention.

Événements marquants, évolutions significatives

Introduction de la loi vaudoise sur la formation professionnelle

La DGEP a poursuivi en 2011 l'introduction des nouvelles missions que lui confie la loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPr 2009) et son règlement d'application (2010).

Dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, douze nouvelles commissions de formation professionnelle ont été créées en 2011 sur les douze existantes. En tout, elles représentent 85 professions sur les quelque 190 formations proposées dans le canton, soit 5'260 contrats d'apprentissage ou environ 32% du nombre d'apprentis vaudois.

26 commissaires professionnels associatifs ont été nommés en 2011 par les associations professionnelles subventionnées par l'Etat à cet effet. Un montant de 2'870'000 francs est prévu pour l'engagement des commissaires d'ici à 2014, conformément à la LVFPr.

En collaboration avec les associations professionnelles, le Département a également mis sur pied des cours de formation continue pour les commissaires, afin d'accompagner les nouveaux engagés et de soutenir et améliorer encore la qualité des interventions.

En 2011, les commissions de qualification ont remplacé les commissions d'examens. Chaque domaine professionnel a désormais sa propre commission de qualification dont les membres ont été officiellement nommés.

Courant 2011, les écoles professionnelles et de métiers ont dissout leurs "Conseil d'établissement" en faveur des nouveaux conseils d'école. En cours de création, ces conseils devront entretenir des liens étroits avec l'économie locale et les associations professionnelles régionales.

Engagement en faveur des places d'apprentissage

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par l'opération *Jobapp*, commencée en 2010 avec le soutien de la Confédération. Par ses visites sur le terrain, Jobapp, subventionné à cet effet, a incité des entreprises à ouvrir plus de 800 places à l'apprentissage.

Salon des métiers et de la formation

En octobre, la DGEP a participé au Salon des métiers et de la formation, à Lausanne, dans le cadre du stand du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Quelque 250 métiers et programmes de formation ont été présentés à plus de 21'000 visiteurs.

Nouveaux sites Internet

Pour faciliter les recherches par Internet, la DGEP a refait son site dédié à l'apprentissage. Des onglets spécifiques pour les apprentis et pour les entreprises ont été créés (www.vd.ch/apprentissage). Concernant les pages générales du site, elle ont été rafraîchies en y présentant, notamment, le suivi de la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle et son règlement d'application (www.vd.ch/dgpep).

Ecoles supérieures : reconnaissance et développement de filières

En 2011, trois écoles privées conventionnées du domaine de l'éducation ont obtenu la reconnaissance de leurs filières ES par l'OFFT. L'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (és-L) pour sa filière ES en éducation de l'enfance, le Centre romand de formation sociale (ARPIH) pour ses filières ES en éducation sociale et de maître socioprofessionnel, ainsi que l'Ecole supérieure de Lausanne (esede) pour sa filière en éducation sociale.

Gymnases : langues vivantes et cadre européen commun de référence

La démarche de mise en conformité des programmes de langues avec les exigences du cadre européen de référence pour les langues vivantes (CECR), dans les gymnases, est en voie d'aboutissement. Les nouveaux programmes CECR-compatibles en allemand (L2), italien (L2, L3 et OS), anglais (L3) et espagnol (OS) ont été publiés dans leur intégralité, en juin 2011, et sont appliqués sur l'ensemble du cursus de formation gymnasiale dès l'année scolaire 2011-2012.

Les gymnasiens qui termineront leur formation en 2012 obtiendront en plus de leur certificat de maturité gymnasiale ou de culture générale, une attestation cantonale de niveau B2 du CECR pour l'EM, et de niveau B1 du CECR pour l'ECGC.

La HEP Vaud a d'ores et déjà reconnu l'attestation vaudoise de niveau B2 en vue de l'admission en filière de formation des futurs enseignants préscolaire et primaire.

Reconnaissance de la maturité spécialisée orientation santé

Dès la rentrée d'automne 2012, les hautes écoles spécialisées exigeront une maturité spécialisée des candidats issus de l'Ecole de culture générale qui souhaitent entreprendre un bachelor. Afin d'anticiper cette nouvelle exigence, la DGEP a mis sur pied des formations menant au certificat de maturité spécialisée. Après la pédagogie, la santé a obtenu la reconnaissance en 2011, à laquelle s'ajoutent pour 2011-2012 les maturités spécialisées arts visuels, musique et travail social.

4 ans, 3 certificats, 2 mondes réunis : la nouvelle option des gymnases vaudois.

A la rentrée 2011, plus de 300 gymnasiennes et gymnasiens ont choisi la nouvelle option « Commerce - communication et information » qui les conduira à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé-e de commerce et à un certificat de maturité professionnelle commerciale (MPC). Au terme des trois premières années d'étude, les élèves reçoivent en plus, en cas de réussite, un certificat de culture générale mention « Communication et information ».

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
45	Mise à disposition des formateurs en entreprise d'un formulaire de saisie en ligne des données des contrats	effectué	
46	Introduction d'une demande unique pour les deux types de subventions des cours inter-entreprises	effectué	
47	Centralisation de l'organisation des cours pour formateurs d'apprentis	effectué	
48	Simplification du processus de validation des stages de l'Ecole de commerce	effectué	
49	Introduction de forfaits pour la participation de l'Etat à l'organisation des examens CFC	en cours	
50	Mise en place d'un guichet unique au SESAF (orientation des adultes) pour la validation des acquis	effectué	
51	Mise à disposition des partenaires de la formation professionnelle d'un guide de l'apprentissage	effectué	
52	Mise à disposition en ligne des établissements de la formation professionnelle des formulaires de référence	effectué	
53	Regroupement des entités de la DGEP sur deux lieux géographiques au lieu de trois	effectué	
54	Regroupement au SIPAL des compétences métier architecture	effectué	
55	Harmonisation du processus d'engagement des chargés de cours ponctuels avec le processus d'engagement usuel	en cours	
56	Réorganisation de la DGEP en "pôles métiers" dans une perspective de service public	effectué	
57	Mise en place d'un guichet virtuel pour l'information sur les conditions de formation	effectué	

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Daniel Noverraz, directeur général adjoint

Groupes de prestations
25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations
25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations
25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Groupes de prestations
25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations
25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Evénements marquants, évolutions significatives

Affaires universitaires

Université de Lausanne

L'année 2011 a été marquée par la désignation, puis l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe de direction. La première tâche de la Direction a été d'élaborer le plan d'intentions de l'Université, qui définit les axes stratégiques que la Haute Ecole souhaite poursuivre. Préavisé positivement par le Conseil de l'Université, il a été transmis au Département qui sera chargé d'élaborer le plan stratégique pluriannuel 2012 - 2017 de l'Université de Lausanne.

Haute Ecole pédagogique

Durant l'année écoulée, un effort considérable a été mis dans la finalisation du nouveau barème des membres du corps enseignant de la HEP. Les travaux ont permis d'aboutir à un accord sur les nouveaux niveaux de fonctions et de rémunération de ces collaboratrices et collaborateurs. Ces niveaux ont été négociés avec les associations du personnel et devront être validés par le Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2012.

2011 a vu également l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'ouvrage de 4,2 millions de francs destiné à la restructuration d'une partie des bâtiments de la Haute école, qui lui permettra de faire face en partie à la très importante augmentation du nombre d'étudiants.

A relever encore la signature d'une convention avec la HEP Valais dans le domaine de l'enseignement spécialisé, par laquelle la HEP Vaud prend entièrement en charge cette formation.

IDHEAP

Sur la base de divers travaux préparatoires menés conjointement par la Direction de l'Institut et celle de l'Université, le Conseil de fondation a donné mandat, en décembre 2011, à la Direction de l'Institut de négocier avec l'UNIL son intégration dans la Haute Ecole. Ces négociations, qui ont le soutien du Département, devront aboutir dans le courant de l'année 2012.

L'année 2011 a également permis l'élaboration et la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2008 - 2011, portant sur l'année 2012. Cet avenant est la conséquence de la décision de la Confédération de synchroniser les périodes liées au Message FRI avec les périodes législatives.

Haute Ecole vaudoise

Convention intercantonale sur la HES-SO

L'avant-projet de convention intercantonale sur la HES-SO (C-HES-SO) a été mis en consultation en 2010. Les travaux sur les amendements se sont poursuivis entre la fin 2010 et le début 2011.

En mai 2011, une commission interparlementaire ad hoc a entrepris une lecture finale du projet de convention. Le 26 mai 2011, les comités stratégiques de la HES-SO ont accepté formellement le projet de C-HES-SO et ont transmis le texte aux différents cantons membres de la HES-SO en vue de leur ratification.

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté le projet de décret en vue de la ratification de la C-HES-SO le 3 novembre 2011. La convention sera soumise au Grand Conseil en 2012. Le délai impératif d'entrée en vigueur de la C-HES-SO a été fixé au 1^{er} janvier 2013 au plus tard par le Conseil fédéral. Une nouvelle loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituera la loi d'application cantonale de la C-HES-SO, devrait entrer en vigueur à la même date.

Projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise

L'année 2011 a vu la poursuite des travaux en vue de la finalisation du projet de loi sur la Haute Ecole vaudoise (LHEV), en corrélation avec le processus de ratification de la convention intercantonale sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (C-HES-SO). La future LHEV sera en effet la loi d'application de la C-HES-SO. Les deux textes permettront aux HES de développer dans un cadre plus cohérent et moderne les missions qui leur sont assignées par les autorités aux niveaux fédéral et cantonal.

Année propédeutique santé

La rentrée 2011 a vu débiter la nouvelle année propédeutique santé (APS), qui remplace l'ancienne année préparatoire nécessaire pour

l'admission dans les filières bachelor du domaine de la santé (sciences infirmières, technique en radiologie médicale, physiothérapie, ergothérapie, diététique et nutrition) des personnes ne détenant pas une maturité professionnelle permettant un accès direct à ces formations.

L'APS se compose de deux populations d'étudiants : ceux en possession d'un diplôme d'une école de culture générale qui vont obtenir une maturité spécialisée santé (MSS) et ceux en possession de la maturité gymnasiale qui suivent les modules complémentaires (MC) permettant d'obtenir l'attestation correspondant à une année d'expérience du monde du travail en lien avec la filière d'études HES.

Durant l'année écoulée, la DGES a collaboré étroitement avec les hautes écoles de la santé, qui organisent la formation APS et dispensent les cours, ainsi qu'avec la DGEP, qui est responsable des MSS, et le Service de la santé publique (SSP), notamment dans le cadre de l'organisation des stages dans les institutions sanitaires.

Projets particuliers

UNIL – Bâtiment Geopolis

Durant l'année 2011, les travaux de construction du nouveau bâtiment Geopolis se sont poursuivis. La DGES a été en charge de la mise au concours de la gestion du restaurant de ce futur bâtiment, conformément aux exigences de la loi vaudoise sur les marchés publics. Ces travaux ont amené à la désignation de "SV Group S.A." comme nouveau restaurateur sur le site de Dorigny.

Extension et réhabilitation du bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains

La Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), qui accueille 1'500 étudiant-e-s, est la plus grande école partenaire de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO). Elle offre à Yverdon-les-Bains huit filières de formation HES dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie d'entreprise.

Le bâtiment actuel de la route de Cheseaux a été construit en 1972 pour un effectif d'environ 400 étudiant-e-s. Sa conception était alors celle d'une école professionnelle, et non d'une Haute Ecole spécialisée de degré tertiaire, aux missions étendues. Ainsi, les projets de recherche ont entraîné sur le seul site de Cheseaux la création d'une centaine de places de travail. De ce fait, la Haute école connaissait depuis plusieurs années un manque critique de locaux.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'agrandissement, basé sur les possibilités d'extension linéaire du bâtiment actuel. Il consiste à prolonger en direction du nord-est les quatre niveaux du bâtiment existant. La présentation d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue pour le printemps 2012. La réalisation des travaux devrait se dérouler d'avril 2012 à mai 2013.

D'un coût total de CHF 16'200'000.-, le projet bénéficiera d'une subvention fédérale de l'Office fédéral de la de la formation professionnelle et de la technologie.

Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de la rue César-Roux 19 à l'intention de la Haute Ecole de santé Vaud (HESAV)

La Haute Ecole de santé Vaud (HESAV) se trouve confrontée depuis plusieurs années à un manque aigu de locaux pour accueillir des volées d'étudiant-e-s en forte croissance et développer les missions qui lui incombent en sa qualité de Haute Ecole spécialisée du domaine de la santé.

En décembre 2010, le Conseil d'Etat a mandaté une Commission de construction chargée d'établir le programme, la planification et les coûts de rénovation du bâtiment de l'ancienne Polyclinique de César-Roux 19 en vue de sa mise à disposition de la Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé. Le rapport de programmation a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2011.

Le bâtiment subira une rénovation douce, conservant au maximum le cloisonnement et les matériaux, comme cela a été fait pour l'ancienne Ecole de chimie. La soumission d'une demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil est prévue à l'été 2012, la mise en service du bâtiment devant intervenir en deux phases en février et en août 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
58	Refonte du site Internet de la DGES	Terminé	
59	Mise en ligne, avec accès restreint, des décisions de la Commission de recours de la HEP	En cours	
60	Uniformisation des relations financières entre la DGES et les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
61	Elaboration de lettres de cadrage facilitant l'élaboration du processus budgétaire avec les Hautes écoles subventionnées	Terminé	
62	Création d'une documentation uniforme pour l'ensemble des formations de base de l'UNIL	Terminé	
63	Elaboration d'un règlement général des études pour l'UNIL	Terminé	
64	Elaboration des modalités d'allocation de la subvention accordée à la Haute école pédagogique	Terminé	
65	Elaboration des modalités de gestion des RH de la HEP en conformité avec le principe du financement par subvention	En cours	

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques

- Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
- Associations professionnelles
- AVMES
- AVMD
- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations
29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/odes

Groupes de prestations
29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Événements marquants, évolutions significatives

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Renfort pédagogique

L'OES se définit de plus en plus comme un prestataire de services à l'intention des établissements de la scolarité obligatoire. Le déploiement du renfort pédagogique permet aux établissements de l'école obligatoire de mieux accueillir les élèves en situation de handicap, par l'octroi de ressources supplémentaires permettant le développement du concept de coenseignement (un enseignant et un enseignant spécialisé dans une classe) qui offre une meilleure différenciation pédagogique ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. En 2011, ce sont plus de 50 enseignants spécialisés qui interviennent dans les divers établissements de formation avec cette mission. L'augmentation progressive des ressources d'enseignement spécialisé permet par ailleurs de maintenir au sein de l'école régulière les élèves pour lesquels il est évoqué une orientation vers une structure séparative. Le déploiement du renfort pédagogique concerne dès l'année scolaire 2010 – 2011 l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI). L'OPTI a établi un partenariat avec le renfort pédagogique pour mieux intégrer les élèves en situation de handicap au sein de ses structures.

Petite enfance

L'aide accordée aux lieux d'accueil de la petite enfance permet aux crèches et garderies d'accueillir près de cent enfants en situation de handicap. A Lausanne, une enseignante spécialisée du service éducatif itinérant (SEI) accompagne six lieux d'accueil en terme de conseil et de soutien. Cette expérience révèle les besoins des professionnels des lieux d'accueil d'avoir, en plus d'une aide, un regard extérieur sur le handicap.

Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)

L'ECES a fermé sa dernière classe. Les enfants sourds et malentendants sont scolarisés au sein de l'école publique avec l'accompagnement d'enseignants spécialisés. L'ECES collabore avec un jardin d'enfants à Yverdon qui accueille des enfants atteints de surdité accompagnés par des spécialistes (enseignante spécialisée – logopédiste).

Collaboration avec les institutions

Parallèlement à ses efforts pour permettre aux écoles régulières de mieux accueillir la différence, l'OES œuvre à la bonne marche des institutions privées reconnues d'utilité publique. Le maintien des prestations, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, permet de fournir des réponses adéquates aux élèves qui nécessitent une formation dans une école d'enseignement spécialisé. Il est à relever que les prestations institutionnelles augmentent lors de la phase de transition entre le monde scolaire et le monde professionnel.

Office de psychologie scolaire (OPS)

De manière générale, afin de créer un langage commun dans le domaine de l'évaluation et de préparer la mise en oeuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, l'OPS a mis sur pied un cycle de formation pour les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire sur l'évaluation diagnostique.

Logopédie

Les octrois de prestations de logopédie, lorsqu'ils étaient assumés par l'Office AI n'étaient pas gérés sur la base d'un budget comme c'est le cas depuis la cantonalisation. La nécessité d'instaurer un pilotage de cette activité pour rentrer dans cette nouvelle logique a généré la mise en place, dès la rentrée scolaire de 2011, d'ajustements du système d'octroi pour les 4500 enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit.

Les changements décidés, en concertation avec les représentants des logopédistes indépendants, ont été inscrits dans l'arrêté Logo. Ils se traduisent par l'instauration notamment d'une limitation des heures facturables par logopédiste et par région et d'un changement des conditions de reconnaissance des prestataires autorisés à facturer leurs prestations au Canton (deux ans d'expérience préalable exigés).

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Prestation aux usagers

En 2011, 10'452 personnes ont bénéficié d'une consultation individuelle, au cours d'un ou plusieurs rendez-vous, avec un-e psychologue conseiller-ère en orientation, dont 43.8% d'hommes et 56.2% de femmes. Les jeunes jusqu'à 19 ans représentent 83% des bénéficiaires, alors que la catégorie des 20 à 39 ans constitue le 13.7% et celle de plus de 40 ans le 5.3%.

Les centres d'information sur les études et les professions (CIEP) ont également accueilli, soit en libre service, soit pour un entretien d'information, 5273 personnes, alors que le site Internet de l'OCOSP (www.vd.ch/orientation) a reçu 258'441 visites. 1397 demandes de renseignements ont par ailleurs été adressées à l'Unité information et documentation.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

En septembre 2011, l'OCOSP a mis en place, en étroite collaboration avec la DGEP, un portail d'entrée pour la procédure de validation des acquis de l'expérience. La VAE est une procédure permettant à des adultes qui ont accumulé des compétences durant leurs différentes expériences professionnelles et personnelles d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC), éventuellement une attestation fédérale (AFP) dans la formation professionnelle initiale choisie.

Le portail d'entrée permet à toute personne intéressée par la VAE d'analyser sa situation (formation, motivation, conditions sociales, etc.) et de la mettre en lien avec les contraintes et exigences d'un processus visant à obtenir un titre professionnel reconnu.

De septembre à décembre 2011, 70 personnes se sont intéressées à cette démarche et ont été reçues à l'OCOSP.

Enquête « Choix 2010 »

Réalisée tous les cinq ans, depuis 1978, en étroite collaboration avec le SCRIS, l'enquête *orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition - Choix 2010*, consiste, principalement, à répondre à la question: «Que font les jeunes au terme de l'école obligatoire ou au terme d'une année de transition?». Il ressort de cette étude que sur les 7598 jeunes qui sortent de l'école obligatoire, 38 % poursuivent une scolarité au gymnase et 7% en raccordement, 24 % se dirigent directement vers une formation professionnelle certifiante et 21 % sont orientés vers une offre de T1. En ce qui concerne la formation professionnelle, les domaines du commerce et du bureau, de l'électricité et de l'électronique ainsi que l'alimentation et l'hôtellerie restent les trois voies privilégiées. En ce qui concerne les classes de raccordement, on peut relever que la moitié des élèves poursuivent ensuite des études (école de culture générale, maturité ou poursuite d'une formation à l'étranger). Enfin, il ressort qu'à l'issue de la T1, 63,1% des jeunes trouvent une formation professionnelle certifiante.

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

Depuis 2010, les aides à la formation comprennent la part d'entretien de la personne en formation en complément des frais d'études. De ce fait, le budget de l'Office a été augmenté pour passer de 28 millions à 58 millions en 5 ans. En 2011, un certain nombre de jeunes majeurs au bénéfice d'une convention «jeune adulte» du Service de protection de la jeunesse (SPJ) ont également été pris en charge dans le cadre d'une bourse d'études.

Afin d'ancrer ces nouvelles missions de manière pérenne, une nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle est en cours d'élaboration.

D'autre part, durant l'année académique 2010-2011, l'Office a enregistré 7400 demandes (+5%) dont près de 5000 ont fait l'objet d'une décision d'octroi. Seulement 2% des aides sont allouées sous forme de prêts. Durant l'année civile 2011, le nombre de réclamations enregistrées par l'Office est de 417; 334 ont été traitées et 83 sont en cours de traitement. La CDAP a quant à elle enregistré 26 recours; 5 ont été admis, 7 rejetés, 6 retirés et 8 sont en cours de traitement.

e. Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

En août 2011, un long processus de réorganisation, en collaboration avec le Service de santé public, de l'ancien ODES s'est achevé par l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement pour la PSPS, ainsi que la réponse aux questions posées par le député O. Feller par voie de postulat puis d'interpellation. Parallèlement à cette mise à niveau du règlement, un rapport intermédiaire a été établi afin notamment de rendre compte des actions conduites et des résultats obtenus, ainsi que de dégager des propositions de priorités stratégiques. Consultable sur le site Internet: www.vd.ch/unite-psps, ce document a été adressé à quelque 800 instances ou personnes directement concernées. La poursuite des deux programmes prioritaires consacrés respectivement à la *prévention des dépendances* et à la *promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises* figure parmi les éléments portés par ce rapport.

Transition 1 (T1)

Sous l'impulsion de l'OFFT, la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAFA, pour mettre en œuvre le *Case management* pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud. En 2011 s'est achevée la phase de déploiement des prestations dans les centres régionaux de l'OCOSP. Un bilan très positif a été tiré de l'exercice 2010 ainsi que de celui de 2011, permettant d'atteindre la plupart des objectifs visés, à savoir :

- Gérer plus de 3000 demandes de mesures de transition adressées par des élèves de fin de scolarité sans place de formation, ainsi que des ateliers d'été pour décrocher les dernières places d'apprentissage disponibles
- Traiter plus de 100 demandes de prestations individuelles, essentiellement : des bilans approfondis d'orientation, des suivis ou *coaching*, des séances de réseau en appui des professionnels de diverses institutions aux prises avec des situations très complexes
- Suivre la cohorte des jeunes sans place de formation ayant quitté la scolarité obligatoire en juillet 2010, ou étant annoncés comme ayant décroché de leur formation postobligatoire.
- Observer plus globalement la situation de la T1 et proposer à la Direction interservices des mesures de régulation de l'offre ; et évaluer le dispositif, via notamment un mandat à l'URSP, qui a produit un rapport intermédiaire.

La qualité du dispositif vaudois a été reconnue par l'OFFT qui a versé une quatrième tranche de subvention.

La Délégation du Conseil d'Etat à la formation a demandé l'ancrage de ces missions dans une nouvelle loi sur l'orientation (l'actuelle étant de 1980), et un avant-projet est en cours d'élaboration. Il reprendra l'entier des missions de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, de la transition 1 et de la validation d'acquis d'expérience.

Loi sur la pédagogie spécialisée

L'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) mis en consultation le 16 décembre 2010 a permis de réunir plus d'une centaine de réponses et de prises de position émanant de tous les horizons concernés, tels que les partis politiques, les associations professionnelles, les syndicats, les associations de parents, les professionnels des établissements scolaires et de la pédagogie spécialisée ainsi que les milieux en lien avec le handicap, tant institutionnels que privés. Sur cette base, le Comité de pilotage, initialement centré principalement sur l'intégration des effets financiers de la RPT, a été recomposé pour se concentrer sur l'évolution des prestations et de l'organisation de la pédagogie spécialisée. Il est parvenu à un certain nombre d'hypothèses fortes, qui seront confrontées à la vision des partenaires durant le premier trimestre 2012 ; le but est une mise en œuvre de la LPS coordonnée avec celle de la LEO, en août 2013.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
85	Mise à disposition en ligne du formulaire de demande de bourse/prêt d'études	En cours	<p>Un formulaire de demande de bourse au format électronique a été mis en ligne sur le site de l'OCBE dès le 15 mars pour l'année académique 2011-12 en complément du formulaire papier. Pour cette première, 15% des demandes ont été complétées à l'aide de l'outil informatique. La mise à disposition de ce formulaire électronique ne répond pas entièrement à la demande SIMPA. Toutefois, l'arrivée prochaine du RDU entraînera obligatoirement une refonte complète du formulaire. D'autre part, un changement de notre loi cadre devrait intervenir en 2013 également. Le service a donc opté pour une solution provisoire et économiquement supportable avant d'envisager une nouvelle manière de collecter les informations nécessaires au calcul d'une bourse.</p>

Rapport annuel de gestion 2011

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

Au sens de la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne les responsabilités et capacités éducatives des parents face à leur enfant, dans le cadre familial. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

Note : la prévention tertiaire (au sens de la définition de l'OMS) correspond à la mission de protection des mineurs, confiée au Service de protection de la jeunesse.

L'Unité de pilotage de la prévention est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance** est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance ;
- **Jeunesse** est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

Groupes de prestations

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement et à leur famille (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service. Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'Unité d'appui juridique et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

Groupes de prestations

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Candidats à l'adoption
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

Groupes de prestations

28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

28.4 Soutien aux activités de la jeunesse

La politique cantonale de [soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Reconnaître et soutenir les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

Événements marquants, évolutions significatives

Protection des mineurs

En 2011, l'activité des [offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) a continué d'augmenter. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 28% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	73
2010	6254	1527	1505	22	4749	70
2011	6344	1610	1549	61	4795	68

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2011 est le suivant (chiffres provisoires) :

ORPM	dossiers actifs à fin 2011	dossiers ouverts en 2011	dossiers fermés en 2011	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	642	286	339	-53	58	1.6%
nord	1133	385	388	-3	62	3.1%
centre	2024	618	413	205	78	4.5%
est	996	321	409	-88	68	2.5%
total	4795	1610	1549	61	68	3.0%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 175 mandats d'évaluation, concernant 256 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 110% de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure, depuis le début de l'année 2010, l'exécution des mesures de protection des enfants au plan

international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et avec le soutien de la Cellule des mesures internationales, ainsi que le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de 319 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tutrices ou de tuteurs, ou privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'[Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs](#) a reçu 111 candidats pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption, conduit 53 enquêtes en vue d'adoption, suivi 65 enfants avant ou après adoption et accompagné 113 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

549 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné 29 écoles privées avec internat et 102 bâtiments accueillant des colonies et des camps. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 28 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour 29 réseaux LAJE existants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué 53 évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 330 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Préambule

De manière générale, le Service de protection de la jeunesse a vécu plusieurs changements dans sa configuration, au cours de l'année 2011:

- le déménagement de la Direction et des unités d'état-major à Renens, à l'avenue de Longemalle 1, au cours du mois de septembre 2011, et de l'Office régional de protection des mineurs du centre au sein du bâtiment administratif de la Pontaise, en octobre 2011
- l'entrée en fonction, le 1er avril 2011, d'une nouvelle cheffe de service en la personne de Mme Patricia de Meyer, M. Philippe Lavanchy ayant fait valoir son droit à la retraite
- le transfert de la gestion des garderies de l'Administration cantonale vaudoise

Projets développés en 2011

Garderies de l'Administration cantonale vaudoise

Le transfert de la gestion des [Garderies de l'Administration cantonale vaudoise](#), rattachées anciennement au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (Département de la sécurité et de l'environnement) au Service de protection de la jeunesse a été effectif au 1er mars 2011, selon la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2010. Il concerne 50 personnes, réparties sur trois sites à Lausanne, pour une offre maximum d'accueil de 142 places.

Les garderies de l'Administration cantonale vaudoise ont adhéré, en tant qu'employeur, au Réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne (RéseauL), selon la décision du Conseil d'Etat du 12 août 2009. Une convention de collaboration financière a été renouvelée entre le CHUV (qui abrite deux des sites d'accueil) et le Service de protection de la jeunesse à fin 2011 ; elle a pris effet au 1er janvier 2012.

Prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative

Dans le cadre de la prévention primaire et du programme de soutien à la parentalité, les "[Jardins des parents](#)" ont pu proposer 20 ateliers, ouverts dans les quatre régions vaudoises. Par ailleurs, une formation intitulée *Parentalités et soutien à la parentalité*, destinée aux professionnels et acteurs associatifs concernés, s'est déroulée le 4 février 2011.

La prévention secondaire continue de s'étayer. En 2011, deux nouvelles structures, avec lesquelles le SPJ a passé une convention de subventionnement, ont rejoint le dispositif de prévention secondaire. Il s'agit de :

- [Ginkgo](#) pour l'Est vaudois: accompagnement d'adolescents en situation de vulnérabilité (rupture scolaire, sociale, familiale, etc.) de 14 à 18 ans sous forme d'entretiens individuels et de famille
- [Impact Jeunes](#) pour le Nord vaudois: suivi et aide à des enfants et des adolescents qui rencontrent des difficultés de communication, de relation, d'attention, d'apprentissage, d'intégration scolaire et sociale ou de comportement en proposant du soutien scolaire, des ateliers socio-éducatifs et des bilans psychologiques.

Intervention socio-éducative de protection des mineurs

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la protection des mineurs adoptée en 2004, et dans un souci de documenter les pratiques professionnelles et les règles de travail du Service de protection de la jeunesse, il est apparu utile de rassembler dans un texte de synthèse les fondements théoriques, les principes méthodologiques et les pratiques, sous forme d'un manuel de référence à l'usage de l'assistante ou de l'assistant social de protection des mineurs travaillant au SPJ. Ce document a vu le jour en février 2011 ; il est désormais diffusé au sein du Service et remis aux nouveaux collaborateurs lors de leur formation interne.

Politique socio-éducative cantonale

L'année 2011 a vu la consolidation et le développement de plusieurs projets :

- Les *modules d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle* (MESIP) couvrent dorénavant les quatre régions vaudoises. Ils offrent un accompagnement spécialisé et individualisé à des jeunes entre 15 et 18 ans rencontrant, dans leur processus de développement individuel, des difficultés sociales et familiales. A la rentrée 2011, ces structures offriront 48 places, et sont ouvertes 48 semaines par an (240 jours)
- Ouverture de l'internat sur le site de [Szilassy](#) à Bex en février 2011 ; ces 8 places s'ajoutent aux autres prestations existant déjà dans

cette institution, gérée par l'association de la Maison des jeunes (suivi ambulatoire, MATAS II et MESIP)

- Création d'une *antenne d'intervention en milieu de vie pour adolescents* (AIMA). Cette prestation propose un appui pédopsychiatrique, par le biais du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, aux institutions et familles d'accueil vaudoises lorsqu'elles accueillent des jeunes présentant des troubles psychiatriques. L'objectif est de développer cette prestation dans les quatre régions du canton
- Ouverture, dès fin 2010, de places d'accueil spécialisé durant les périodes de congé (ASPC). C'est tout d'abord *le Chalet* avec 5 places qui a été mis sur pied dans l'Est vaudois, puis 5 autres places avec *Lo Selao*, dans le Nord vaudois, en automne 2011. Cet accueil permet à des enfants, placés en institutions spécialisées durant la semaine, d'être reçus dans un contexte alternatif et différent sur le week-end et les vacances.

Soutien aux activités de la jeunesse

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse est entrée en vigueur en 2010 mais s'est déployée effectivement dans le courant de l'année 2011, sous la conduite d'un *répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse*, chargé de la mise en oeuvre du dispositif et de s'assurer du bon fonctionnement des organes que la loi institue :

- la **Commission de jeunes**, composée de 25 membres mandatés pour 2 ans (renouvelable en principe une fois) ; la séance constitutive a eu lieu le 9 mai 2011 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne
- la **Chambre consultative de la jeunesse**, composée de 15 membres, représentants des milieux professionnels intéressés, élus pour 5 ans par désignation du Conseil d'État; elle a été officiellement constituée le 10 mai 2011
- le **Comité de préavis d'attribution des aides financières**, composé de 8 membres provenant paritairement de la Chambre consultative de la jeunesse et de la Commission de jeunes qui désignent leurs représentants respectifs ; le répondant cantonal en assume la présidence. Première séance en juin 2011.

Chantiers législatifs

Réforme "Protection de l'adulte et de l'enfant" (anciennement droit de la tutelle) du programme Codex_2010

Les modifications du Code civil entreront en vigueur le 1er janvier 2013. Un comité de pilotage et divers groupes de travail, constitués de représentants de l'Ordre judiciaire et de l'Administration cantonale vaudoise, ont été chargés de préparer la mise en oeuvre du nouveau droit.

Le Service de protection de la jeunesse est impliqué dans le Comité de pilotage ainsi que dans plusieurs groupes de travail (domaine informatique, processus métiers). Dans ce contexte il doit, avec les autorités judiciaires, trouver les moyens d'organiser d'une part, le signalement d'un mineur en danger et d'autre part, la gestion en personne des mandats de curatelle d'assistance éducative ou de surveillance des relations personnelles conformément à l'article 400 nCCS.

Mise en oeuvre de la loi fédérale du 21 décembre 2007 sur l'enlèvement international d'enfants, entrée en vigueur le 1er juillet 2009 (LF-EEA), et les Conventions de la Haye sur la protection des enfants et des adultes

En tant qu'autorité centrale cantonale au sens de l'article 2 alinéa 1 LF-EEA, ainsi que le prévoit l'article 6a alinéa 1 de la loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004, la cheffe du Service de protection de la jeunesse a traité diverses demandes émanant d'Etats parties à la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (CLaH 96) ; elle a elle-même saisi plusieurs de ces Etats afin de leur demander l'une ou l'autre des mesures prévues par la convention précitée.

Pour mener à bien cette mission, la cheffe du SPJ peut compter sur le soutien-métier de la Cellule des mesures internationales (CMI) qui se compose d'un représentant de la Direction du service, d'un assistant social pour la protection des mineurs et de deux juristes. Par ailleurs, dans le cadre d'un enlèvement international à la suite duquel le parent ravisseur se trouve en Suisse avec l'enfant et en application des articles 6, 9 et 12 LF-EEA, le SPJ peut être chargé par la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal d'exécuter les mesures nécessaires à la protection de l'enfant, de procéder à son audition ou d'exécuter la décision de justice ordonnant et fixant les modalités de retour de l'enfant (article 24a LProMin). De tels mandats ont été assumés par le *Groupe évaluation et missions spécifiques* (GEM) du service.

Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil de jour des enfants, 321 communes sur 339 ont adhéré à l'un des réseaux reconnus par la *Fondation pour l'accueil de jour des enfants*. Sur les 18 communes restantes, 12 d'entre elles ont établi une convention de collaboration avec une autre commune ou une association de communes pour l'accueil familial de jour. Ainsi, 99% de la population bénéficie d'au moins un type d'accueil.

La mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants a conduit à la création de 4427 places intégrées aux 29 réseaux d'accueil reconnus et subventionnés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. 2961 places supplémentaires sont prévues d'ici fin 2013. A fin août 2011, le canton de Vaud disposait au total de 15'343 places d'accueil collectif et familial.

Le caractère novateur et incitatif voulu par la loi, a ainsi favorisé dans l'ensemble du canton un large déploiement des prestations d'accueil de

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
70	Simplification de la procédure d'autorisation pour les institutions d'accueil collectif de jour	Terminé	
71	Délégation de compétences aux directrices d'institution d'accueil à la journée	Abandonné	
72	Automatisation des transferts des décomptes individuels des mineurs placés en institution PSE	Terminé	
73	Forfaitisation des frais personnels pour mineurs placés en institution PSE	Terminé	
74	Simplification des engagements financiers pour les familles d'accueil	Terminé	
75	Suppression du groupe cantonal et des groupes régionaux de conseil	Terminé	
76	Mise en ligne du formulaire de signalement d'un mineur en danger	Terminé	
77	Suppression de la décision d'engagement financier pour l'accueil familial ordinaire et l'accueil relais	Terminé	
78	Forfaitisation des frais de formation pour les congrès à l'étranger	Terminé	
79	Mise à disposition d'un vade-mecum pour l'accueil en milieu familial	Terminé	
80	Publication des statistiques en matière de protection des mineurs	Terminé	
81	Rédaction d'un manuel de référence à l'usage de l'assistant social pour la protection des mineurs	Terminé	
82	Formalisation des principes de collaboration et de communication DGEO SESAF SPJ	Terminé	
83	Développement d'une méthodologie d'évaluation en matière de protection des mineurs	En cours	Formations de 5 jours dispensées progressivement jusqu'en début 2012.
84	Mise en œuvre d'un dispositif de prévention secondaire	Terminé	Ce dispositif est régulièrement revu et adapté.

Événements marquants, évolutions significatives en 2011

- [Informations et statistiques](#)

Projets particuliers et chantiers législatifs

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 31

E-mail : [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/spj

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations
27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations
27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Événements marquants, évolutions significatives

Musées

Septembre 2011 : entrée en fonction du nouveau Directeur des Musée et Jardin botaniques cantonaux (MJBC), M. François FELBER, en remplacement de M. Gino Muller, parti à la retraite.

Juin 2011 : MCBA et plate-forme pôle muséal sur le site des halles CFF à la gare : le jury du concours d'architecture a sélectionné le projet « Bleu » du Bureau EBV (Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga, de Barcelone). Le Conseil d'Etat, conjointement avec la Ville de Lausanne et les CFF, a présenté les résultats du concours et en particulier le projet lauréat dans les halles aux locomotives. L'ensemble de la population pouvait ainsi découvrir les différents projets concurrents ainsi que le projet retenu, de manière détaillée.

Fin septembre 2011, une délégation vaudoise et lausannoise a fait le déplacement de Paris pour présenter aux milieux culturels et aux médias le projet de MCBA et de plate-forme, dans le cadre notamment de Paris-Photo, dont le Musée de l'Elysée était hôte d'honneur, ainsi qu'au Centre culturel Poussepin.

Rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine et mise en conformité de la sécurité du musée cantonal de zoologie

Grâce au crédit d'ouvrage de CHF 5'870'000.-- accordé par le Grand Conseil, les travaux de rénovation partielle du Musée de zoologie, menés entre 2009 et 2011, ont été inaugurés le 26 mai 2011 en présence de Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon et M. le Conseiller d'Etat F. Marthaler. Le musée possède maintenant un nouveau conservatoire pour les collections entomologiques, des locaux administratifs rafraîchis et une salle d'exposition temporaire. Des travaux techniques ont en outre permis d'assurer l'étanchéité des cours intérieure et la rénovation des verrières de l'exposition permanente. Les locaux de stockage sont dès lors conformes aux normes de l'ICOM et les salles d'exposition plus accueillantes pour les visiteurs.

Site et Musée romains d'Avenches - Réponse à la motion Roxanne Meyer

Afin de préparer la réponse à la motion Roxanne Meyer - demandant au Conseil d'Etat de « dégeler » le dossier du musée d'Avenches -, le SERAC secondé par le SIPAL a piloté le Comité de programmation chargé de rédiger un rapport et de demander un crédit d'études pour le futur site et musée romain d'Avenches.

Quatre sites ont été retenus et analysés, mais la société Estia, mandatée pour effectuer une étude Albatros (étude multi critères permettant d'identifier les différentes caractéristiques des sites retenus) a mis en lumière qu'un des sites pressentis, et qui apparaît comme potentiellement très intéressant - en marge de la promenade archéologique - est d'une part inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) pour sa qualité paysagère et est d'autre part au bénéfice d'un arrêté de classement cantonal fondé sur la LPNMS. Ces deux éléments déterminent que cette zone est inconstructible ; en cas de construction, tout développement doit répondre au principe d'impact neutre sur le paysage. Par conséquent, à la demande du conservateur des MHS, une étude paysagère permettant de déterminer la potentialité d'accueil du dit site doit être prévue. Elle est en effet indispensable pour répondre de manière complète et documentée à la motion Roxanne Meyer et permettre d'aller de l'avant dans la procédure (demande de crédit d'étude, concours, etc.).

Une demande de crédit d'étude va être sollicitée auprès du Conseil d'Etat début 2012. Le résultat de cette étude déterminera les variantes préconisées dans le rapport dont le dépôt ne pourra se faire avant fin 2012-début 2013.

Ecole-Musée

En 2011, Ecole-Musée a poursuivi la consolidation de plusieurs de ses domaines d'activités.

On peut relever parmi les nouveautés : un dossier pédagogiques consacré aux arts vivants, soit à la danse contemporaine, la création de la *Newsletter Ecole-Musée*, diffusée à tous les enseignants vaudois (niveau obligatoire et postobligatoire) grâce à la collaboration et le soutien des Directions de la DGEO et de la DGEP, le lancement de la phase test du projet *Bibliothèque itinérante*, initié par Ecole-Musée et la Bibliothèque cantonale et universitaire–Lausanne (prêt-dépôt gratuit pour les enseignants vaudois, d'une durée de plusieurs mois, des dossiers pédagogiques Ecole-Musée et d'une sélection d'ouvrages en relation avec la thématique donnée), et une intensification de la collaboration avec la DGEO dont 3 représentants font dorénavant partie de la Commission Ecole-Musée.

Assises du Livre

Partant du constat de l'importance culturelle et sociale du livre et de la lecture dans notre société et du besoin de maintenir une diversité littéraire et éditoriale dans un contexte difficile, la cheffe du DFJC a chargé le Service des affaires culturelles, conjointement avec la Ville de Lausanne, d'organiser les premières Assises du livre. Cette rencontre a permis de réunir une centaine de professionnels de la branche lors d'une journée de réflexion et d'échanges. Ces Assises ont été l'occasion de faire un point de situation sur la filière du livre dans le canton et d'esquisser quelques pistes pour améliorer les aides cantonales et communales.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Refonte de la *loi sur les activités culturelles*

Suite à la mise en consultation des deux avant-projets de *loi sur la vie culturelle et la création artistique* et de *loi sur le patrimoine mobilier et immatériel* en 2010, un très important travail d'approfondissement et de réécriture, notamment de la deuxième loi, a été mené tout au long de 2011 avec de nombreuses nouvelles consultations d'experts et spécialistes, y compris auprès d'autres cantons. Les deux projets de lois qui seront soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2012.

Loi sur les écoles de musique

Le Conseil d'Etat ayant adopté le projet de loi sur les écoles de musique en 2010, celui-ci a été transmis au Grand Conseil la même année. Une commission parlementaire a débuté l'examen de cet objet en septembre 2010 et a poursuivi ses travaux durant le printemps 2011. Le Grand Conseil a finalement adopté la loi sur les écoles de musique (LEM) le 3 mai 2011. Le 19 décembre 2011, le règlement d'application (RLEM), ainsi que l'arrêté d'entrée en vigueur de la LEM, ont été adoptés par le Conseil d'Etat. La LEM entrera ainsi en vigueur en deux temps : au 1^{er} janvier 2012 pour les articles instituant la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) et le 1^{er} août 2012 pour tous les autres articles, y compris les mesures financières. Les représentants de l'Etat au Conseil de fondation, au nombre de sept, ont également été nommés par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011. Ils seront chargés, aux côtés des 10 représentants désignés par les communes - un par district - de la mise en œuvre de la LEM au sein de la FEM.

Fondation romande pour le cinéma

Mai 2011 a marqué le lancement officiel de la Fondation romande pour le cinéma, par l'ensemble des cantons romands, la Ville de Genève et la Ville de Lausanne. Le Canton de Vaud est *leader* de cette Fondation avec la Ville et le Canton de Genève. Les structures de la Fondation et sa mise en œuvre ont été lancées dès l'été, avec la désignation d'un secrétaire général et mise au concours des différents postes prévus. L'Etat de Vaud dispose de trois sièges au Conseil.

Label + Théâtre romand

En janvier 2011 était lancé le premier concours de *Label+ Théâtre romand*, un concours pour des projets de créations théâtrales d'envergure présentant des perspectives de diffusion importantes. Le Canton de Vaud est *leader* de ce projet avec le Canton de Genève, sur le plan financier, car ils constituent tous deux le vivier le plus important de compagnies de théâtre indépendantes. Lors de cette première session 2011, un projet vaudois a été retenu; il s'agit de celui du metteur en scène François Gremaud et de sa « 2B Compagnie ».

Patrimoine culturel immatériel

En 2011, le Canton de Vaud a poursuivi le recensement de son patrimoine immatériel, ce qui permet de dessiner un véritable « portrait des Vaudois ».

Ce répertoire compte aujourd'hui une septantaine de traditions, mais continuera à être étoffé dans les années à venir. Le Canton de Vaud étant vaste et varié, une attention particulière a été attachée à une bonne représentation de toutes ses régions : les montagnes (Vallée de Joux, Préalpes vaudoises, Pays-d'Enhaut), la campagne (Gros-de-Vaud, centre et Nord vaudois), les rives des lacs (Léman, de Neuchâtel), les villes. Un site Internet a été élaboré afin de rendre toutes ces données accessibles au plus grand nombre.

Le Canton de Vaud manifeste clairement son intérêt pour cette démarche et sa volonté de la poursuivre à la fois dans le projet de nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, et dans sa décision de prolonger le mandat de la chargée de projet pour 2012.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
66	Simplification pour les requérants du dépôt des demandes d'aides ponctuelles à la création et à la diffusion		
67	Transfert de la compétence de validation des attributions pour les aides à la création et à la diffusion		
68	Délégation de compétence de la signature de conventions à un seuil d'engagement financier déterminé		
69	Amélioration de la gestion des collections patrimoniales sous la responsabilité des Musées Cantonaux		

Rapport annuel de gestion 2011
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de l'Intérieur

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'année 2011 aura été celle de la finalisation et de la stabilisation de nombreux dossiers touchant différents services, en particulier le SPEN. L'afflux de réfugiés en Suisse et par conséquent dans le canton, a impliqué l'ouverture de plusieurs abris de protection civile, parfois non sans de virulentes réactions des populations des localités concernées. L'année 2011 aura aussi été marquée par la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du réformateur Pierre Viret.

SeCRI

L'année 2011 marque encore une étape importante pour les fusions de communes. En effet, pas moins de douze nouvelles entités fusionnées entrent en vigueur le 1er juillet 2011. Elles sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités. Sur les dix districts vaudois, cinq d'entre eux ont été concernés par des fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1er juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes. L'année 2011 marque également le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

L'autre point fort de 2011 placé sous l'égide du SeCRI est la célébration du 500^e anniversaire de la naissance du Réformateur vaudois. Les manifestations sont aussi nombreuses que variées. Restauration du [Mur Viret](#) à Lausanne, [pièce de théâtre](#) jouée dans tout le canton, [colloques académiques](#) à l'Université de Lausanne, [expositions](#), réalisation d'un [film](#) par des élèves de l'ECAL, édition ou réédition de [livres](#) ou encore création de [dossiers pédagogiques](#) pour les élèves vaudois sont autant d'événements et de manifestations différents. Le Centre social protestant et l'EERV se sont associés également à l'Année Pierre Viret. En tout, ce sont plus de 15 événements différents qui marquent l'année Pierre Viret dans le canton de Vaud.

A noter enfin que le 7 septembre, une manifestation pour sensibiliser et remercier les nouveaux élus communaux est organisée au Théâtre du Jorat, à Mézières. Plus de 650 syndics et municipaux récemment élus pour la législature 2011-2016 sont ainsi invités dans le but d'être remerciés de leur nouvel engagement politique. Ils assistent au spectacle «Ascenseur pour l'Opéra» de Patrick Lapp et Jean-Charles Simon.

Les buts du DINT sont de souligner l'importance de la charge des nouveaux élus, les remercier pour leur engagement et les assurer de l'appui du Département dans l'exercice de leur nouvelle charge. A cet égard, le SeCRI publie début juillet un «Aide-mémoire pour les Municipalités vaudoises», ouvrage de plus de 200 pages qui recense, résume et présente tous les aspects liant les communes et les services de l'Etat. Chaque participant en reçoit un exemplaire

SPEN

Sous l'impulsion de Denis Froidevaux, chef ad intérim du SPEN depuis juillet 2010, les mesures visant à améliorer globalement le fonctionnement du service se mettent en place.

Le 28 mars, accompagné du conseiller d'Etat Philippe Leuba, le chef de service ai présente l'état des travaux lors d'une conférence de presse suivie par l'ensemble des médias romands.

Parmi les points forts de la réforme, il est signalé que vingt-cinq des 31 recommandations du rapport Rouiller sont désormais satisfaites ou en passe de l'être. La division d'attente (DA) des EPO est reconstruite. Les thèmes abordés sont la gestion courante du service, le rétablissement de la stabilité et surtout la garantie de la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la formation et l'information du personnel sont considérablement renforcées. Les EPO sont dotés désormais de leur propre groupe spécial d'intervention. Les Associations de personnel sont mieux intégrées à tous les niveaux d'échanges. La mission de Denis Froidevaux étant totalement accomplie, il est alors décidé de mettre au concours le poste de chef de service du SPEN. Le 21 septembre, Philippe Leuba annonce la nomination de Madame Sylvie Bula, 34 ans. Mme Bula prend la tête d'un service consolidé. Sa mission est désormais axée sur la mise en place de la politique pénitentiaire vaudoise, notamment en lien avec les différents partenaires et interlocuteurs du SPEN au niveau interne, cantonal et inter cantonal. La problématique de la prise en charge des détenus présentant des troubles comportementaux ou psychiatriques est particulièrement mise en avant.

Enfin, le 1er décembre, se déroule la cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement de détention concordataire pour mineurs de Palézieux

«Aux Léchaies». Le futur établissement offrira – si nécessaire et à terme - 56 places de détention. La première étape de construction se limitera à 36 places, jugées suffisantes pour couvrir les besoins concordataires (cantons romands et une partie du Tessin). L'ouverture de l'établissement est prévue pour la fin 2013.

Asile

Si les principes fondamentaux de la politique d'asile vaudoise ne changent pas en 2011 - à savoir rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire pour les personnes faisant preuve d'une réelle volonté d'intégration - l'année 2011 est indubitablement marquée par l'afflux de demandeurs d'asile fuyant les pays du nord de l'Afrique suite aux révolutions et guerre que

l'on sait. Le scénario des autorités fédérales qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asile supplémentaires par mois se réalise. Selon les statistiques de l'Office des migrations (ODM) le nombre d'arrivées des migrants dans les Centres d'enregistrement de la Confédération augmente de près de 50%.

Le canton de Vaud se voit attribuer 8.4% des demandeurs d'asile; il en assure l'hébergement et l'assistance alors que la procédure est de compétence fédérale. Comparativement au mois de février 2011 (1'262 demandes), le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse en mars 2011 augmente pour atteindre 1'874, soit 612 requêtes de plus que le mois précédent (+ 48,5%). Pour mars, les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (268 demandes), suivi du Nigéria (174 demandes) et de la Tunisie (159 demandes). Alors qu'en 2010, le nombre de demande d'asile provenant de la Tunisie était de 2,2% il est passé en mars, à 9,5% pour se classer au troisième rang des pays de provenance. La conséquence est que le canton via l'EVAM est obligé d'ouvrir d'urgence des abris de protection civile afin d'accueillir les réfugiés. Les communes de Nyon, Lausanne, Gland, Le Mont et Orbe sont ainsi sollicitées. Les réactions sont parfois vives, voire hostiles dans une partie de la population des localités retenues. Les abris de protection civils ont souvent été construits dans les années 70 à proximité des écoles, voire sous les bâtiments scolaires. Le DINT et l'EVAM convient à chaque ouverture d'abri la population à des séances d'information détaillée auxquelles participent le chef du DINT, le directeur de l'EVAM et ses responsables locaux, les autorités communales et la gendarmerie. La séance d'information le 16 mai à Gland est pour le moins animée... Fort heureusement et avec toutes les mesures prises, toutes les ouvertures se passent bien et les inquiétudes évoquées par la population sont à chaque fois démenties dans les faits.

Intégration

Les efforts d'intégration se poursuivent dans le canton en 2011. Le gros projet inter cantonal nommé «Des ponts sur la Broye» mené conjointement par Vaud et Fribourg, entamé en 2009 et clos le 15 octobre 2011 à Estavayer-le-Lac.

Pour le reste, suite au départ de Madame Magaly Hanselmann qui prend la tête du Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes, le conseil d'Etat nomme en qualité de cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) Madame Amina Benkais, 46 ans, de nationalité franco-marocaine, titulaire d'un permis C, docteur en droit public et spécialiste dans le domaine des migrations. Les tâches principales du BCI consistent à conduire, dans le respect des orientations fédérales et des priorités du Conseil d'Etat, des actions favorisant l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, d'assurer le lien entre l'Etat, les communautés étrangères et les associations actives dans ces domaines, de sensibiliser les membres de l'administration en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Archives cantonales

La nouvelle marquante pour 2011 est sans conteste l'adoption de la loi cantonale sur l'archivage, le 14 juin 2011 par le Grand Conseil. Cette loi est la première jamais votée dans le canton de Vaud dans ce domaine. Son [règlement d'application](#) est adopté par le Conseil d'Etat, le 19 décembre 2011. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2012. Elle fixe enfin de manière claire les missions et devoirs des archives, mais aussi de l'Etat vis-à-vis des archives et de leur devoir de mémoire.

OTG

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Etat adopte l'exposé des motifs et projet de loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE), dernier volet de la réforme judiciaire CODEX. La nouvelle loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

La nouvelle loi utilise la faible marge de manœuvre laissée aux cantons pour proposer des solutions pragmatiques et dans l'intérêt des personnes. Les nouveautés portent notamment sur l'encouragement du droit de la personne à disposer d'elle-même, au renforcement de la solidarité familiale et à la modification des règles sur le placement à des fins d'assistance.

Vu leur ampleur, ces réformes ont nécessité l'engagement de moyens humains et financiers importants, de même que l'étude et la réalisation de plusieurs projets immobiliers.

L'entrée en vigueur de la PAE aura aussi comme conséquence pratique la disparition de la fonction de tuteur général. Les nominations de tuteurs se feront désormais ad personam, directement par les juges de paix.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations
302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations
302.8 Office du Tuteur général

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

Autorité cantonale de surveillance des fondations

L'année 2011 a été marquée par l'adhésion des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud au concordat portant sur la création et l'exploitation d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Le nouvel établissement est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Ainsi nous avons au 31 décembre 2011 1029 fondations contre 1021 un an auparavant. Pour la prévoyance, nous avons au 31 décembre 2011 297 institutions contre 333 au 31 décembre 2010.

Comme en 2010, l'autorité de surveillance a pris environ 300 décisions administratives dans les différents domaines de sa compétence : modifications de statuts, fusion et transfert de patrimoine, règlement de liquidation partielle, etc.

Office du tuteur général

2011 a vu l'entrée en fonction du nouveau tuteur général M. Frédéric Vuissoz.

Sur le plan de la charge de travail, le nombre de mandats confiés à l'office a poursuivi sa croissance. En 2011, l'office a payé plus de 72'000 factures, dont 26'000 factures médicales, pour un montant total de CHF 49'500'000. La caisse de l'office a enregistré pendant ce même temps un flux de CHF 5'000'000, soit en moyenne CHF 98'000 par semaine. Cela illustre l'importante activité de l'office sur le plan de la gestion administrative et financière des biens des pupilles, en plus de son activité sociale auprès d'elles.

Compte tenu de la croissance des effectifs de l'office depuis 2008, les actuels locaux sis au Chemin de Mornex sont saturés. Grâce à l'aide active du SIPAL, le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC) et l'unité de contrôle interne ont déménagé en novembre 2011 à Sévelin 20 à Lausanne, dans les locaux anciennement occupés par le Juge d'application des peines.

Concernant le cadre légal :

Au plan fédéral, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant au 1^{er} janvier 2013, dont l'une des nouveautés est la désignation ad personam des futurs curateurs.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté en juin 2011 l'EMPL « cas lourds », dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2012. Cet EMPL crée en particulier un nouvel article 97a LVCC, lequel énonce notamment les critères définissant les cas lourds devant être confiés à l'office. Cette nouvelle disposition donne également une assise légale au rôle actuellement assuré par le bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC).

Secrétariat général

Le décès de M. Jean-Vlaude Mermoud en septembre 2011 a nécessité de la part de M. Leuba, chef du département de l'intérieur et suppléant du chef du département de l'économie, de conduire deux départements pendant les quatre derniers mois de l'année. Face à la charge extrêmement lourde assumée par M. Leuba, le secrétariat général du DINT a allégé le rythme des séances et le plus possible assumé la conduite du département.

Archives cantonales

La première loi vaudoise sur l'archivage a été votée par le Grand Conseil le 14 juin et son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre. Tous deux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. L'année 2011 a ainsi vu l'aboutissement d'un projet lancé en janvier 2008, essentiel pour l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale (notamment dans la perspective de l'organisation de l'archivage électronique) et pour la coordination des règles d'accès aux archives avec les dispositions de la loi sur l'information et de la loi sur la protection des données personnelles.

Le schéma directeur (SD) du système d'information (SI) des ACV, dont la réalisation avait débuté en juin 2009, a été finalisé et adopté en juillet. La cible d'architecture logique qu'il définit est conçue pour permettre au système des ACV de se greffer sur ceux des services en les impactant au minimum. Le projet a immédiatement débouché sur la rédaction d'une proposition au Conseil d'Etat (PCE) demandant l'octroi d'un crédit d'études de 350'000 francs destiné à approfondir les conclusions du SD, traiter les points ouverts, définir les nouveaux processus métier, rédiger les cahiers des charges du nouveau SI, évaluer précisément son coût et rédiger l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) nécessaire. Au 31 décembre, cet objet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

Le schéma directeur recommande également la création aux ACV d'un « Pôle numérique » (système de numérisation et coffre-fort numérique), destiné en particulier à numériser les anciens plans cadastraux et à sécuriser les données déjà en possession des ACV ou qui leur sont remises (par exemple celles résultant du projet mené avec les Mormons : voir ci-après). Un projet d'EMPD accordant un crédit d'investissement de 2'000'000 de francs à cet effet a été rédigé et transmis. Il est en cours d'adaptation à la demande de la Direction des systèmes d'information (DSI) et devrait être examiné par le Conseil d'Etat en juin 2012.

Si 100 % des fonds d'archives conservés aux ACV sont depuis 2010 décrits dans la base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELectronique), accessible par Internet, les deux-tiers ne le sont que sous forme de notices au niveau du fonds auxquelles sont rattachées des copies pdf des anciens inventaires dactylographiés. Un effort soutenu est maintenu pour transformer ceux-ci en notices informatiques détaillées et indexées jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce. Afin de rationaliser ce processus, qui implique la création de centaines de milliers de nouvelles notices, un projet de Conversion Semi-Automatique (CoSA) des données disponibles sous forme de fichiers Word ou Excel a été développé, testé et mis en application, avec l'appui d'un mandataire.

L'ensemble du bâtiment des ACV a été équipé d'un réseau Wifi. Celui-ci profite non seulement aux usagers de l'institution, qui disposent ainsi des ressources d'Internet depuis toutes les places de travail, mais aussi au personnel, qui peut désormais consulter les bases de données et enrichir ou modifier celles-ci directement depuis l'ensemble des cellules de conservation des archives.

Les ACV sont membres actifs du User Group de scopeArchiv, le logiciel de leurs bases de données DAVEL et PANORAMA, qui équipe également les Archives fédérales suisses et de nombreuses Archives cantonales. Elles ont notamment proposé et animé un groupe de réflexion sur le thème complexe de l'indexation.

Dans le cadre du COnsortium de SAuvetage du patrimoine DOcumentaire en cas de CAstastrophe (COSADOCA), qu'elles ont créé avec deux autres institutions établies sur le site de Dorigny, la Bibliothèque cantonale et universitaire et la Bibliothèque de l'EPFL, les ACV ont organisé le 29 septembre un exercice sur le thème « Evacuation des grands et hors format et des pondéreux », avec des participants des trois institutions et de la Protection civile de l'Ouest lausannois. Les observations faites ont permis l'amélioration des procédures et du matériel.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 (1,6 million de prises de vue à réaliser en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours) a remarquablement progressé depuis son lancement au début de 2009 et se trouve en avance sur le planning. Les équipes de volontaires de l'Eglise chargées de la pagination des volumes ont pu être réduites. Plusieurs centaines de milliers de pages sont déjà à disposition des chercheurs, mais uniquement sur le site des Mormons, familysearch.org. La création du futur Pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Les entrées d'archives ont totalisé 637 mètres linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent à nouveau des Registres fonciers, suivis par le Service des assurances sociales et de l'hébergement, le Service de l'emploi et le Service de justice et législation. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, les contacts entretenus de longue date ont permis d'obtenir la remise aux ACV de deux fonds particulièrement importants : celui de l'entreprise de vente par correspondance Charles Veillon SA et celui de la famille Mercier, qui a joué un rôle de premier plan dans la finance et l'immobilier lausannois, depuis le 18^e siècle. On peut aussi signaler l'entrée des archives de la Société pédagogique vaudoise et du théologien Carl-Albert Keller.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Autorité cantonale de surveillance des fondations

Le concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 prévoit un conseil d'administration formé d'un représentant par canton. Ainsi, en automne 2011, chaque canton a désigné son représentant : M. Charles Juillard, Conseiller d'Etat, représentant du canton du Jura, président du conseil d'administration, Monsieur Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Vaud, vice-président du conseil d'administration, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat, représentante du canton du Valais et M. Jean Studer, Conseiller d'Etat, représentant du canton de Neuchâtel. Le conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2011 pour organiser le fonctionnement du nouvel établissement dès le 1^{er} janvier 2012.

Office du tuteur général

L'un des projets clés de l'office en 2011 a été la mise en œuvre de sa réorganisation, initiée en 2009. Ceci a consisté en particulier à :

- revoir l'organisation de l'office : clarification des lignes hiérarchiques, renforcement de l'encadrement des unités sociales, création de pôles de compétence pour le support administratif et financier aux mandats, création d'une unité de contrôle interne, création d'une 3^{ème} unité majeurs et mise à jour des délégations des compétences
- adapter et établir les cahiers des charges des collaborateurs
- améliorer la situation sur le plan des ressources humaines : création d'une unité RH depuis l'été 2010 ; mise en œuvre des entretiens d'appréciation; mise en place depuis 2010 d'une formation d'introduction systématique pour les nouveaux collaborateurs
- analyser les risques métiers, en vue de la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), selon l'art 16 LFin
- initier la revue des processus métiers et la formalisation des procédures, dans la perspective de la désignation ad personam des curateurs en 2013, d'harmoniser les pratiques et d'optimiser les flux d'information.

Archives cantonales

Suivi des mesures SIMPA

Mesure n° 86 : mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales.

Le groupe de travail qui a lancé le projet, formé d'archivistes communaux, d'un archiviste des ACV et d'un représentant de la DSI, a fait en fin d'année le choix stratégique du logiciel libre ICA-AtoM (acronyme anglais de « Conseil international des archives – Accès à la mémoire »). Il s'agit d'une application web open source de description archivistique intégrant les normes professionnelles en la matière. Le comité de pilotage pour la réalisation est en cours de constitution. Sa première tâche sera de réunir le financement auprès des partenaires concernés.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		

Autorité cantonale de surveillance des fondations

Un nouveau site Internet a été mis en service, soit www.as-so.ch. Il contient les informations importantes sur la surveillance LPP et des fondations.

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Événements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Rappel

La mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La volumineuse législation d'application de nouvelle Constitution du 14 avril 2003, a été adoptée pour sa plus grande partie dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. A la fin 2011, la seule adaptation législative appartenant au périmètre étroit de la mise en œuvre est la disposition légale d'application de l'article 90 al. 4 relatif à l'incompatibilité entre les postes de « cadre supérieur de l'administration » et un mandat de député au Grand Conseil, dont l'adoption est prévue avant la fin de la législature.

Rédaction

La dernière rédaction a été celle du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur](#), rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

Site internet

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site www.vd.ch/constitution, lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose, en particulier par son lien vers les travaux préparatoires <http://www.archives.vd.ch/constituante/index.htm>.

Suivi des révisions constitutionnelles

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

Information

Réponse à des demandes ponctuelles d'information sur les travaux préparatoires de la Constitution et sur les modalités de sa mise en œuvre.

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Rappel

Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, en 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

- *Consultations*
Avis à plusieurs services dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération : ouvrages de protection, mensuration officielle, parcs d'importance nationale, politique régionale.
- *Suivi*, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :
 - projet d'une initiative fédérale du canton de Schwyz demandant la révision de la péréquation,
 - motion du Conseil national demandant au Conseil fédéral de poursuivre le réexamen des tâches,
 - appui au SAGEFI lors d'une consultation fédérale (audit) sur une modification de l'Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges OPFCC,
 - appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2012.
- *Appui au SAGEFI* à propos de l'initiative Favez et consorts au nom du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des chambres fédérales afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centres et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal, et à propos de la motion Gorrite et Wehri "Pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes »

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

Rappel

Le Conseil d'Etat, en 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage

territorial de l'administration (« DecTer2 »). Le 25 février 2009, il a pris acte d'un rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du DINT, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2011, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- *Suivi* de la mise en adéquation de l'administration avec le nouveau découpage
Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, renouvellement de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs), avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.
- *Traitement des aspects législatifs*
Analysé, avec le SJL et le SeCRI, les aspects législatifs et réglementaires qui doivent encore être réglés d'ici au 30 juin 2012, précisé aux services concernés les adaptations encore nécessaires, avec appui.
- *Préavis*
 - Préavis sur le projet de nouvelle loi sur le registre foncier
 - Préavis dans un projet concret de réorganisation territoriale.
- *Audit* de la Cour des comptes
La cellule Constitution, RPT et DecTer a répondu aux demandes de renseignements de la Cour des Comptes pour son audit portant sur le découpage territorial dans le canton.
Elle a proposé au chef du DINT une analyse du projet de rapport.

Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Rappel

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1^{er} novembre 2008.

En 2011, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été le secrétariat exécutif et l'appui à la réflexion dans les dossiers suivants :

- *Transports scolaires* : la Plate-forme s'est vu confier, en 2010, la mission de rédiger un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes. En 2011, elle a tenu quatre séances (huit en tout). Elle est parvenue à un accord sur un projet de règlement, que le Conseil d'Etat a adopté le 19 décembre.
- *Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire)* : la mission de cette plate-forme est d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La Plate-forme a tenu cinq séances en 2011 (neuf en tout). Elle a suspendu ses travaux le 10 octobre 2011, dans l'attente du traitement de la motion de Mme la députée Nuria Gorrite sur le financement de l'accueil de jour, motion qui a été prise en considération par une large majorité du Grand Conseil en janvier 2011.
- *Lignes touristiques de navigation* : avec la mission de traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics concernant le financement des lignes touristiques de navigation, cette plate-forme a tenu deux séances en 2011 (trois en tout). Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faïtières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.
- *Conséquences financières de l'article 17a LOF pour le Canton et les communes* : la Plate-forme a validé pour 2010 les conséquences financières sur les comptes de l'Etat et sur la facture sociale du mécanisme mis en place lors de la pérennisation de FORJAD.

à quoi s'ajoutent :

- Tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/
- Appui au DINF/SR dans la préparation d'une plate-forme sur la question des routes en traversée de localités.

Sources d'informations complémentaires

Liens

- Site de la Constitution, www.vd.ch/constitution, qui n'est plus tenu à jour mais qui reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).
- [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)
- Site internet de la Plate-forme canton-communes <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/>

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations
303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.

- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations
303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Le greffe du Tribunal neutre a été détaché du Service des communes et des relations institutionnelles en 2010. Il rend dorénavant son propre rapport de gestion directement au Grand Conseil.

Communes

Finances communales

Entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale 2011 et bouclage du 5^{ème} exercice de l'ancienne péréquation intercommunale.

Mise à jour et modification du plafond d'endettement des communes.

Nombreuses analyses financières pour des communes projetant une fusion.

Secteur juridique

Traitement des demandes croissantes (téléphoniques et écrites) des communes sur des points juridiques.

Mise en consultation de l'avant-projet de modification de la loi sur les communes et adoption du projet par le Conseil d'Etat.

Préparation, en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Ordre judiciaire, de recommandations à l'attention des communes sur la problématique des expulsions forcées.

Agglomérations

Elaboration d'une convention Chablais-Agglomération et d'une convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'Agglomération Franco-valdo-genevoise.

Fusions de communes

L'année 2011 est une étape importante pour les fusions de communes puisque pas moins de douze nouvelles communes fusionnées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Ces douze nouvelles communes sont issues de la fusion de 48 communes. Le canton de Vaud a donc passé en 2011 de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités.

Sur les dix districts que compte le canton de Vaud, cinq d'entre eux ont été concernés par les fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1^{er} juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes.

Information et coordination

Finalisation d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" en collaboration avec l'ensemble des services ayant à traiter avec les communes.

Préparation d'une journée d'accueil des nouvelles municipalités, en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'incendie.

Publication des 4 numéros 2011 de la revue électronique trimestrielle "canton-communes" à l'attention des administrations et des autorités communales.

Suivi des relations avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

Démarrage du projet d'analyse du système d'information du service en vue du futur schéma directeur informatique.

Intégration de l'organisation du projet cantonal de cyberadministration pour représenter l'utilisateur "communes" et servir d'interface entre Etat et communes.

Préfectures

Mise en production d'une application métier adaptée aux nouvelles procédures induites par les nouveaux codes pénal et civil.

Mise en chantier - en collaboration avec le Service des forêts, de la faune, et de la nature (SFFN) - d'une application commune de gestion des permis de pêche, ainsi que de la vente de permis par internet.

Mise sur pied de cours de formation continue à l'attention des préfets et du personnel des préfectures.

Droits politiques, votations, élections

Gestion du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012).

Mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec) marquée par d'importants problèmes techniques le 23 octobre 2011.

Adoption du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) par le Conseil d'Etat.

EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Suivi des relations Etat/Eglises

Suivi des relations Etat/Communautés religieuses

Cathédrale

Adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de règlement d'utilisation de la Cathédrale.

Organisation, au sein d'une classe de 3ème année de l'ECAL, d'une étude académique consacrée au renouvellement des chaises de la Cathédrale.

Année Viret

Coordination et soutien aux 17 manifestations et évènements organisés dans le cadre de la célébration des 500 ans de la naissance du réformateur Pierre Viret.

Communes

Finances communales

Mise en oeuvre de la nouvelle péréquation intercommunale.

Démarrage du projet MCH2-Communes VD: analyse des nouveaux plans de comptes selon la norme IFRS/MCH (Bilan, compte de résultats et d'investissement).

Secteur juridique

Révision de la loi sur les communes (LC).

Enrichissement et mise à jour des règlements-types communaux.

Elaboration des nouvelles formules de sentences municipales conformes aux directives issues de la nouvelle procédure pénale.

Recommandations aux communes concernant la problématique des expulsions forcées.

Agglomérations

Suivi des projets d'agglomérations: élaboration de conventions de financement; projets d'agglomérations de 2ème génération (PALM, Agglo Y, AFVG).

Fusions de communes

L'année 2011 marque le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion sera soumise aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

Information et coordination

Distribution d'un "Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises" (plus de 200 pages couvrant l'ensemble des activités des communes en relation avec l'Etat) à chaque municipal, chaque secrétaire municipal, chaque boursier communal, chaque président de conseil, chaque préfet.

Accueil à Mézières d'environ 700 représentants des nouvelles municipalités vaudoises pour un apéritif dinatoire et un spectacle, soirée organisée en collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.

Début de la mise en place d'une collaboration entre l'Etat et les communes pour les problématiques concernant la cyberadministration.

Préfectures

Une nouvelle application métier totalement adaptée aux tâches actuelles des préfectures a été mise en place. Son adaptation au système financier de l'Etat (SAP) est prévue dans le courant 2012.

Droits politiques, votations et élections

Vote par internet des suisses de l'étranger: ce projet est relancé en raison de l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), lequel contient un article permettant aux suisses de l'étranger de voter à l'électronique.

Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques: adoption du projet par le Grand Conseil.

Stabilisation et consolidation de la nouvelle version de Votelec. Correction des problèmes applicatifs rencontrés en octobre 2011.

Durant la deuxième partie de l'année 2012 et en 2013, mise en place de nouvelles formations à l'attention des communes: préparation de check-listes et formalisation écrite des procédures à suivre en matière de droits politiques, tant au niveau cantonal que communal.

EGLISES ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES

Cathédrale

Exposition, à la Cathédrale, des 25 modèles de chaises résultant d'une étude de l'ECAL en vue du renouvellement des chaises de la Cathédrale.

Année Viret

Manifestations et événements liés à la célébration du 500ème de la naissance du réformateur Pierre Viret:

Un spectacle; un film ECAL, un dossier pédagogique; une restauration de monument; une plaque commémorative; l'édition d'un journal à Orbe; l'édition d'un numéro de la Revue historique vaudoise; deux colloques universitaires; l'édition de deux livres; quatre expositions.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales		

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL vit notamment au rythme des grands projets législatifs du canton, dans lesquels il est systématiquement impliqué. En cette fin de législature, les sollicitations sur ce type de projets ont diminué, à l'exception notable de ceux émanant du DSAS, avec notamment la problématique de la mise en oeuvre de la révision de la LAMal relative au financement hospitalier et des soins de longue durée, dossier sur lequel le SJL a été fortement sollicité. Le SJL a également été sollicité dans le cadre des révisions importantes de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Par ailleurs, le programme Codex_2010 s'est poursuivi en 2011 avec les travaux de mise en oeuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (v. ci-dessous). En outre, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile suisse, une révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté a été initiée (v. ci-dessous).

Pour le reste, avec un effectif enfin complet dès l'été 2011, après plusieurs mois de vacance de postes, le SJL a fait face à ses activités courantes. En particulier, le nombre d'examens de projets de décrets d'investissement sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et de ses dispositions d'application est demeuré important. Néanmoins, dans ce domaine, la pratique est désormais bien établie, de sorte que les réponses du SJL sont en générale assez rapides. Dans le secteur de l'aide aux victimes d'infractions, le nombre de demandes a diminué en 2011, ce qui a permis au SJL de se mettre à jour sur les anciens dossiers.

Secteur recouvrement

La réorganisation du secteur recouvrement du SJL s'est poursuivie en 2011 sur deux plans :

- l'organisation du travail a été revue avec la répartition des dossiers entre les gestionnaires en fonction des initiales du débiteur, et non plus en fonction du type de dossier, voire du type d'action à entreprendre. Ainsi, depuis le printemps 2011, chaque gestionnaire est responsable de l'ensemble des dossiers qui lui sont attribués, du premier rappel jusqu'à l'acte de défaut de biens. Les opérations les plus importantes sont néanmoins supervisées par les responsables de secteur. Cette réorganisation confère plus de responsabilité aux gestionnaires, mais rend également leur travail plus intéressant et évite que l'activité du secteur soit paralysée en raison de l'absence d'une collaboratrice étant la seule à connaître une partie du processus de recouvrement;
- le développement de l'outil informatique SAP Incasso s'est poursuivi avec la mise en place d'une gestion électronique des dossiers (GED) et l'automatisation, pour les NFP, d'une grande partie du processus (rappels, réquisitions de poursuite, plans de paiement, etc...), ce qui soulage des gestionnaires toujours très chargées d'une partie de leur travail. Le développement informatique se poursuivra néanmoins sur toute l'année 2012, afin d'obtenir un outil performant et répondant aux besoins.

Pour le reste, l'entrée en vigueur du CPC a nécessité une réorganisation de l'assistance judiciaire (AJ), le Bureau AJ, qui octroyait l'aide, ayant cessé son activité au 31 décembre 2010 au profit des tribunaux. Le SJL n'est donc plus chargé que du paiement des avances liées à l'AJ (indemnités dues aux avocats d'office essentiellement) et de leur recouvrement auprès des bénéficiaires, dans la mesure de la solvabilité de ces derniers. Cette réorganisation ne s'est pas faite sans heurts, les informations fournies par les tribunaux au SJL suite à l'octroi de l'AJ, respectivement suite au jugement final fixant les montants dus à ce titre, étant souvent lacunaires et peu fiables. Ainsi, malgré le soutien actif du Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, la transmission d'informations depuis les tribunaux demeure problématique et nécessite un temps de traitement considérable.

Codex_2010 - Protection de l'adulte et de l'enfant

Le dernier volet du programme Codex_2010 a trait à la mise en oeuvre de la réforme du droit de la tutelle, désormais appelé droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE). Le 19 décembre 2008, les Chambres fédérales ont adopté cette importante réforme, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Au niveau vaudois, un EMPL a été élaboré en collaboration avec l'OJV, l'OTG, le SPJ et le DSAS, pour les aspects médicaux (mesures ambulatoires; PLAFA). Compte tenu de la faible marge de manoeuvre laissée au législateur cantonal, ce projet relève largement de l'exercice imposé. Il a été mis en consultation publique durant l'été 2011. Vu les retours globalement positifs, seule l'institution d'un Registre des PLAFA et, dans une moindre mesure, l'institution d'un placement à des fins de sûreté, ayant été réellement discutés, le Conseil d'Etat a adopté l'EMPL le 9 novembre dernier. Une première séance de la commission des affaires judiciaires s'est déroulée le 12 décembre. Les prochaines sont agendées les 6 et 17 février 2012.

Le nouveau droit prévoit notamment de nouveaux outils permettant à la personne de disposer d'elle-même (mandat pour cause d'inaptitude, directives anticipées du patient), l'institution de "mesures sur mesure" à partir de curatelles décrites par la loi, mais pouvant être combinées, la désignation du curateur *ad personam*, y compris pour les curateurs professionnels, ce qui met fin à la pratique du tuteur général, ainsi que l'obligation faite aux cantons d'instituer des autorités de protection de l'adulte et de l'enfant interdisciplinaires. Pour ce qui concerne les mineurs, le nouveau droit institue une obligation de signalement à l'autorité de protection de l'enfant (justice de paix). Afin de conserver celui institué par la LProMin au SPJ, il est proposé d'instituer un double signalement permettant d'éviter, tant que faire se peut, l'intervention de la justice de paix.

Ce nouveau droit aura des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des divers organes en charge de l'appliquer. Cependant, sur le plan législatif, comme déjà relevé, la marge de manoeuvre dont dispose le canton est limitée. De plus, l'option de base prise dans le cadre de l'élaboration du projet a été d'éviter tout changement inutile, de manière à assurer une certaine continuité dans l'application de ce domaine délicat du droit civil. Dès lors, les autorités déjà actives dans ce domaine (justices de paix, Tribunal cantonal, OTG, SPJ) conservent peu ou prou dans le projet leurs compétences actuelles. S'agissant de l'information sur les mesures de protection, celles-ci n'étant plus publiées, il est proposé de créer un registre accessible aux seules autorités mentionnées ci-dessus, mais qui servira à renseigner les personnes justifiant d'un intérêt s'agissant des curatelles, et d'assurer le suivi des mesures, en particulier par le Médecin cantonal, s'agissant des PLAFA. Par ailleurs, il est proposé de maintenir un placement des personnes potentiellement dangereuses en raison de troubles psychiques, à des fins de protection des personnes elles-mêmes et de leurs proches.

En parallèle au projet législatif, la mise en oeuvre pratique du nouveau droit fédéral a débuté en 2011, avec la révision des processus de travail et l'identification des besoins en matière informatique et de locaux. Ces besoins feront l'objet d'un EMPD prochainement soumis au Grand Conseil.

Révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté

Suite à l'entrée en vigueur du code de procédure civile suisse et de des dispositions vaudoises d'application, il est apparu nécessaire de réviser la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté, afin de tenir compte des nouvelles compétences attribuées aux agents d'affaires par le législateur vaudois (compétence de représenter dans toutes les causes dont la valeur litigieuse n'excède pas CHF 30'000.-). A cette fin, la loi a été retravaillée avec l'association des agents d'affaires et le Tribunal cantonal sur trois points :

- l'accès à la profession (suppression de la possibilité d'accéder à la profession sans titre; révision des durées de stage);
- la protection des clients (obligation de conclure une assurance RC, révision des causes de suspension et de radiation du registre, notamment en cas de faillite);
- la procédure disciplinaire.

L'EMPL a été adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2012

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
87	Simplification de la procédure d'autorisation de témoigner ou de la transmission de documents en renonçant au préavis du SJL lorsque le chef de service est favorable à l'autorisation	Cette mesure a été mise en oeuvre via la modification du règlement d'application de la LInfo (art. 27, al. 2). Désormais, le Sjl n'est plus saisi qu'en cas de doute ou lorsqu'un refus de lever le secret est envisagé.	

Rapport annuel de gestion 2011
Département de l'Intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité
- Renouvellement des anciens passeports et cartes d'identité (nouveaux documents)
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud
- Communes
- Police cantonale
- Office fédéral de la police (Fedpol)
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINT
- Services transversaux
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
88	Amélioration de l'échange des informations disponibles au sein du service		
89	Harmonisation de l'organisation (classement) des dossiers "asile" et "étrangers"		
90	Simplification de la procédure de prise d'activité lucrative des requérants d'asile et personnes au bénéfice d'une admission provisoire		
91	Augmentation des informations disponibles par les communes sur le statut d'un dossier de permis de séjour en traitement par le SPOP		
92	Amélioration du flux d'informations entre le SPOP et ses partenaires (ODM, tribunaux ou SDE)		
93	Formation des partenaires communaux du SPOP.		
94	Suppression de l'envoi d'une copie des autorisations de séjour aux autorités fiscales		
95	Mise en place d'une organisation permettant de faire face aux pics d'activité rencontrés par la division "étrangers" du SPOP (arrivée en masse des étudiants)		
96	Accélération du processus de contrôle des documents de voyage des ressortissants étrangers		
97	Réduction des délais dans le traitement des dossiers de la division Etrangers		

Rapport annuel de gestion 2011
Département de l'Intérieur (DINT)
Service de la population (SPOP)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique
- Sécurité
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Événements marquants, évolutions significatives

Durant l'année 2011, M. Denis Froidevaux, nommé Chef a.i. du Service pénitentiaire a poursuivi la mission qui lui avait été confiée par le Conseil d'Etat en juillet 2010. Cette mission a notamment consisté en la mise sur pied de réformes de fond visant à revoir l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi qu'à répondre aux recommandations formulées à l'issue des audits ayant suivi le décès du détenu Skander Vogt en 2010.

Mme Sylvie Bula a été nommée Cheffe du Service pénitentiaire par le Conseil d'Etat en septembre 2011. Elle a pris ses fonctions le 15 novembre 2011.

L'année 2011 a vu l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, du nouveau Code de procédure pénale suisse unifiant les procédures au niveau fédéral. Les mois suivant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions ont connu une baisse des taux d'occupation dans les établissements de détention avant jugement. Cette accalmie s'est avérée temporaire dans la mesure où des taux à nouveau égaux à ceux de décembre 2010 ont été constatés durant le dernier trimestre et générant à fin décembre une surpopulation aiguë et inquiétante.

Malgré un contexte mouvementé sur le plan politique et médiatique, le Chef a.i. du Service pénitentiaire a présenté à la presse à fin mars les mesures prises suite aux recommandations dont faisait état l'ancien juge Rouiller dans son rapport commandé par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, alors Chef du Département de l'Intérieur. Le service a alors pu démontrer qu'il était désormais en mesure d'assurer sa bonne marche en cas de survenance d'un nouvel événement.

Le Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté a déposé son premier rapport en août 2011. Le Service pénitentiaire (SPEN) se réjouit de constater qu'à la fin de l'année, la majeure partie des recommandations se situant dans son champ d'action a été résolue. La Commission nationale de prévention contre la torture a rendu son rapport relatif aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) en août 2011. Là également, la majeure partie des recommandations sont en voie d'être résolues, notamment du fait de la transformation de la division d'attente (DA) et des prochaines évolutions prévues dans le cadre du projet de modernisation des EPO. Le Comité européen pour la prévention de la torture s'est aussi rendu sur le site des EPO. Son rapport est attendu au printemps 2012.

Mme la Conseillère fédérale en charge du Département de justice et police, Simonetta Sommaruga, est venue visiter les EPO le 11 octobre 2011 dans le cadre des visites régulières qu'elle fait aux cantons. A cette occasion, elle a pu prendre la mesure du travail considérable effectué sur le terrain au vu de l'évolution du profil des personnes détenues.

Les enjeux majeurs auxquels le SPEN devra faire face en 2012 sont les suivants :

- Surpopulation chronique dans les établissements de détention avant jugement dont la gestion nécessitera une intensification de la collaboration avec les partenaires de la chaîne pénale et la poursuite des réflexions autour de l'utilisation et du développement des infrastructures.
- Nécessité de mener une réflexion de fond et d'apporter des solutions concrètes à la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des personnes détenues. Les orientations qui seront retenues au niveau cantonal devront s'articuler en cohérence avec les autres projets cantonaux, notamment le futur ERS à Cery, et au plan intercantonal (Curabilis à Genève).
- Aboutissement des réflexions en lien avec l'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Conduite de projets d'infrastructures conséquents qui définiront les contours des outils dont disposera le service au cours des années à venir.
- Poursuite de projets pilotes visant au développement des peines alternatives.
- Révision de la politique RH, travail sur l'attractivité des professions pénitentiaires et recrutement des collaborateurs requis pour l'ouverture des nouveaux sites.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

L'année 2011 s'est révélée être une phase de transition pour le service qui a poursuivi ses efforts de stabilisation à plusieurs niveaux.

Projets transversaux pilotés par la Direction et l'Etat-major du service :

- Organisation, structure et processus : Lancement d'un projet complet de réorganisation, lequel fait l'objet d'un accompagnement soutenu au plan humain et relationnel.
- Prise en charge des personnes détenues : Mise en application sur le terrain des règles d'engagement en cas d'urgence. Initiation du projet d'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Ressources humaines : Mise sur pied d'une formation des cadres devant leur fournir les outils adaptés aux enjeux auxquels ils sont confrontés au quotidien. Réflexion en vue d'améliorer la formation cantonale de base et la formation continue. Mise en œuvre des résultats du groupe de travail « Associations du personnel » visant à renforcer la communication entre les collaborateurs, leurs représentants syndicaux et la direction.
- Partenaires : Collaboration accrue et réflexions partagées avec le Département de la santé et de l'action sociale et plus particulièrement le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires en vue de s'adapter notamment à l'augmentation inquiétante de la souffrance psychique et des pathologies psychiatriques constatées chez les personnes détenues.
- Infrastructures : Mise en conformité des infrastructures et refonte du concept de prise en charge de la division d'attente (DA) des EPO. Conduite des travaux de rénovation du Simplon (régimes de semi-détention et de travail externe) en vue de son inauguration en avril 2012. Pose en décembre de la première pierre du futur établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » à Palézieux.

Dans les entités du service :

Office d'exécution des peines (OEP) :

L'augmentation de personnes condamnées à des mesures pénales (art. 59 à 64 CP) mise en évidence en 2010 s'est poursuivie. Au-delà de la charge croissante dans le suivi des dossiers, l'Office s'est fortement impliqué dans la perspective de prises en charge interdisciplinaires et de recherche de lieux de placement adaptés aux besoins.

Le secteur Amendes et peines pécuniaires a quant à lui vu la forte hausse de son activité se poursuivre avec l'encaissement de CHF 4'348'840 (2010 : 2'094'000), alors que 2'150 jours de peine privative de liberté de substitution ont été subis (2010 : 1'996 jours).

Etablissements pénitentiaires :

De manière générale, l'effort a été porté tant sur l'amenuisement des effets nocifs liés à la détention avant jugement (accès au sport, accès aux activités socio-culturelles, etc.) que sur l'individualisation de l'exécution de la peine et le développement de la formation des personnes détenues.

M. Urs Hausammann a été nommé à la direction du **Bois-Mermet** en décembre, mettant fin à un interim conduit successivement par M. Denis Pieren et lui-même. L'année 2011 a été mise à contribution pour stabiliser cet établissement qui avait connu de fortes mutations dans un contexte de surpopulation. Des réflexions de fond ont ainsi pu aboutir tant sur l'organisation que sur la collaboration entre les équipes.

La prison de **La Croisée** s'est attachée à la concrétisation sur le terrain de la démarche sur la déontologie initiée en 2010. Cela a contribué à ce que cet établissement retrouve une sérénité dans le travail quotidien, phénomène renforcé par le net recul du taux d'absentéisme.

Le directeur des **EPO** est en arrêt maladie depuis le mois d'avril, période durant laquelle il a été remplacé par M. Denis Pieren. Ce changement à la tête de l'établissement a permis d'apaiser un climat tendu, tant avec les collaborateurs qu'avec les détenus. Plus concrètement, cela s'est notamment traduit par une baisse sensible des sanctions et des recours en matière de droit disciplinaire.

En réponse aux larges critiques émises, la division d'attente (DA), quartier de haute sécurité du pénitencier de Bochuz a été détruite, afin de permettre la construction d'un quartier adapté à la prise en charge des situations particulières dans lesquelles un placement y est requis.

Le service est au regret de relever une recrudescence inquiétante de la présence de produits stupéfiants à la Colonie, ayant conduit à la mise sur pied de contrôles accrus. Cette problématique fait l'objet d'une attention toute particulière. Il en va de même en ce qui concerne les tentatives d'évasion du secteur ouvert (sur 4 évasions, 3 détenus ont été réintégrés).

A **la Tuilière**, l'extension de l'utilisation du parloir familial aux pères permettant ainsi d'éviter ou du moins d'amenuiser la rupture du lien social et familial.

Événements marquants, évolutions significatives

Le canton de Vaud a subi de grands changements avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale unifiée (CPP). Ce dernier n'a pas seulement entraîné des conséquences sur les activités juridictionnelles du Ministère public mais également sur sa structure et son organisation.

D'emblée, il faut souligner et saluer l'engagement et le travail de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs du Ministère public. C'est cet engagement qui a permis de faire face à l'ampleur de la tâche dans le cadre de mutations d'une profondeur sans égale jusqu'ici.

Activités juridictionnelles

Les modifications apportées par le nouveau CPP par rapport à l'ancienne procédure vaudoise sont considérables. Pour le Ministère public, il a transformé la façon de travailler des magistrats et des collaborateurs, notamment au stade de l'enquête avec l'introduction de l'avocat de la première heure et de l'instruction contradictoire ainsi que dans le cadre de l'intervention devant des nouvelles instances, le Tribunal des mesures de contraintes et la Cour d'appel pénale.

L'ampleur de la mutation exclut tout bilan définitif après seulement une année d'activité à l'enseigne de la nouvelle procédure. Il apparaît déjà néanmoins que le rythme de traitement des affaires a ralenti. Sans doute ce ralentissement est-il dû à la nouvelle procédure elle-même, et à ses incidences sur le déroulement des enquêtes; mais il faut également en rechercher la cause dans le fait que 2011 - et particulièrement le début de l'année - a été une phase de démarrage, avec la nécessaire déstabilisation que cela comporte. Il est aujourd'hui trop tôt pour évaluer l'impact précis de chacune de ces deux causes. Ainsi, par exemple, l'instruction contradictoire a certainement des conséquences sur la durée des auditions, dans le sens d'un accroissement; toutefois, les nombreuses affaires encore pendantes en 2011 (au 1er janvier 2011, 7420 enquêtes étaient en cours dans les différents ministères publics du canton), ouvertes au cours des années précédentes, rendent hasardeux tout constat que l'on voudrait prétendre sérieusement étayé. Pour ces différentes raisons, une présentation exhaustive et une analyse pertinente des conséquences de la nouvelle procédure sont à ce jour exclues. L'année 2012 sera vraisemblablement plus parlante et permettra sans doute une analyse plus complète, se basant sur des chiffres d'une pertinence accrue.

Pour 2011, quelques tendances peuvent néanmoins être données, soit environ :

- Aux 7'420 enquêtes en cours au 1^{er} janvier 2011, sont venus s'ajouter 21'433 nouvelles affaires, correspondant à une augmentation de l'ordre de 22% par rapport à 2010
- 20'199 enquêtes closes (contre 18'759 en 2010), dont 11'780 par des ordonnances pénales (7'074 en 2010), le nombre des autres décisions de clôture ayant diminué par rapport à 2010 (en particulier les actes d'accusation).
- Le nombre d'enquêtes ouvertes est passé à 8'654 au 31 décembre 2011, contre 7'354 à la même date en 2010.
- 584 audiences auxquelles le Ministère public a participé devant les tribunaux des mesures de contrainte, d'arrondissement, des mineurs et de deuxième instance, ainsi que devant le Juge d'application des peines.

Offices	Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier		Nombre de nouvelles affaires	
	2010	2011	2010	2011
Central	270	85	361	553
Lausanne	3871	3554	8035	8707
Est vaudois	1665	1300	3464	4581
Nord vaudois	1515	1564	3200	3993
La Côte	1156	917	2576	3599
TOTAL CANTON	8477	7420	17636	21433

Offices	Non entrées en matière		Classements		Ordonnances pénales		Actes accusation au tribunal de police		Actes accusation au tribunal correctionnel		Actes accusation au tribunal criminel		Dessaisissements, jonctions, transferts, commissions rogatoires exécutées	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Central	32	48	131	68	122	78	10	3	87	12	1	2	69	122
Lausanne	539	501	2701	1727	3076	4740	329	211	340	71	3	1	1348	1275
Est vaudois	171	149	1254	929	1474	2586	214	134	146	77	1	1	668	402
Nord vaudois	160	124	1057	732	1274	2349	174	68	100	32	0	3	517	500
La Côte	105	114	836	601	1128	2027	174	59	86	30	1	0	431	423
TOTAL CANTON	1007	936	5979	4057	7074	11780	901	475	759	222	6	7	3033	2722

Offices	Nombre d'affaires closes		Enquêtes en cours au 31.12	
	2010	2011	2010	2011
Central	452	333	179	305
Lausanne	8336	8526	3570	3735
Est vaudois	3928	4278	1201	1603
Nord vaudois	3282	3808	1433	1749
La Côte	2761	3254	971	1262
TOTAL CANTON	18759	20199	7354	8654

Les termes utilisés pour les décisions sont ceux de 2011, mais correspondent pour 2010 aux dénominations de l'ancien code, soit dans l'ordre : refus de suivre, non-lieux, ordonnances de condamnation, renvois en police, correctionnelle et criminelle.

Les chiffres indiqués sous le Ministère public central correspondent à ceux du JIC et de la cellule Strada.

En 2011 les commissions rogatoires sont décomptées en entrée (80) et en sortie (49), ce qui n'était pas le cas en 2010.

Nombre d'audiences :

Offices/Tribunaux	Mesures de contrainte		Arrondissement	2ème instance	Juge d'application des peines	Mineurs	Total
	Détention	Prolongation					
Central	8	6	74	17	18	6	129
Lausanne	14	2	187	25	2	0	230
Est vaudois	10	2	71	6	0	0	89
Nord vaudois	22	5	52	9	0	0	88
La Côte	8	1	35	4	0	0	48
TOTAL CANTON	62	16	419	61	20	6	584

Pour en finir avec les chiffres, on signalera la désignation de 813 défenseurs d'office et une trentaine de procédures simplifiées

Organisation et gestion administratives

La directrice, la responsable des ressources humaines et le responsable financier, entrés en fonction le 1^{er} janvier 2011, qui n'avaient pas participé aux travaux préparatoires de 2010, ont procédé durant l'année 2011 à la consolidation et aux ajustements nécessaires à l'organisation administrative de l'ensemble du Ministère public. Ces travaux qui relèvent de la mise en œuvre doivent être poursuivis en 2012. Un engagement anticipé, appelé de ses vœux par la structure « CODEX », aurait certainement contribué à un avancement plus rapide et d'une pertinence accrue des travaux induits par les mutations.

En matière de ressources humaines, le Ministère public a été doté en 2011 de 31.95 ETP supplémentaires par rapport à l'effectif cumulé de l'ancien Ministère public et des offices d'instruction pénale, dont

- 10.3 procureurs
- 8.3 greffiers
- 0.45 analyste financier
- 10.45 employés administratifs
- 1 directrice administrative
- 1 responsable ressources humaines (CDD jusqu'à fin 2012)
- 0.45 responsable financier

L'effectif total est de 163.2 ETP occupés par environ 200 collaborateurs. A relever qu'en 2011, 2.45 ETP, non décomptés dans les chiffres mentionnés ci-dessus, ont été transférés au SPEN, dont 1 ETP récupéré dès novembre 2011, qui a permis de pérenniser le poste de directrice administrative. Le Ministère public devrait donc encore recouvrer 1.45 ETP.

La responsable des ressources humaines a été principalement chargée de finaliser les nouveaux contrats d'engagement, de gérer les mouvements du personnel, les remplacements des absences liées aux congés maternité, aux maladies et aux accidents, des modifications de taux d'activité, le tout inhérent à l'administration d'un nombre de collaborateurs devenu important.

Durant l'année 2011, la directrice administrative a notamment procédé à la consolidation d'outils et à la récolte de données statistiques, dont le dépouillement est en cours. Ce travail de récolte et d'analyse statistiques important devra être approfondi et poursuivi durant l'année 2012. En parallèle, il a fallu également mettre en place des outils de suivi financier, des nouveaux processus et procédures de travail administratif, des outils de calcul d'indemnisation pour les permanences et la mise en place d'un Intranet afin d'améliorer la communication interne à tout le Ministère public.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, le bouclage des comptes 2011 n'est pas encore terminé. Néanmoins, à ce stade, il semblerait que pour le premier exercice du nouveau Ministère public, le budget ait été globalement respecté. A l'exception des charges liées directement aux affaires pénales (notamment les indemnités aux différents experts), les coûts de fonctionnement sont maîtrisés. Conformément aux directives du Conseil d'Etat, le budget 2012 reste quasiment inchangé par rapport à 2011.

Infrastructures

Le système informatique métier (GDD) a été modifié fin 2010 et réajusté tout au long de l'année 2011, pour le rendre compatible aux exigences du nouveau CPP. D'importants travaux avaient été réalisés dans le cadre de différents groupes de travail CODEX, notamment pour l'élaboration de nombreuses formules bureautiques. Durant l'année 2011, plusieurs collaborateurs du Ministère public ont participé très

activement aux modifications, améliorations et tests du système.

Le regroupement de l'Office du Juge d'instruction pénal et du Ministère public, en tant que Ministère public central, a entraîné la nécessité de déménager dans des locaux plus vastes. C'est donc la première quinzaine d'avril que les équipes de cet office ont pu s'installer dans le bâtiment de Longemalle. Outre le déménagement, la direction du Ministère public a investi beaucoup d'énergie pour que les derniers travaux nécessaires soient finalisés et pour qu'une solution soit trouvée en matière de circulation d'air, de température et d'acoustique dans certains locaux.

La transformation des offices d'instruction pénale en ministères publics d'arrondissement a eu pour corollaire l'adaptation des locaux existants ou le déménagement dans un nouvel emplacement.

Les locaux du Ministère public de la Côte sis dans le Bâtiment administratif cantonal (BAC) à la Place St-Louis 4 à Morges ont été complétés par la mise à disposition de quatre salles d'audience. Les travaux qui auraient dû se terminer durant le 1^{er} trimestre ont duré plus longtemps que prévu sans amener trop d'inconvénients majeurs.

A la mi-mars 2011, le Ministère public du Nord vaudois a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus fonctionnels à l'avenue des Sports 18 toujours à Yverdon.

Les locaux de l'office de Lausanne ont été agrandis par la transformation et l'occupation des numéros 2 à 4 du chemin de Couvaloup. Pendant les travaux, soit les 6 premiers mois de l'année, il a été nécessaire de « délocaliser » deux greffes dans un appartement situé à la rue César-Roux. Ces travaux quasiment terminés à fin 2011 permettent au Ministère public de Lausanne de disposer désormais d'un instrument de travail confortable. La séparation des bureaux du personnel de la zone publique de l'office va certainement contribuer à une meilleure sécurité.

En novembre 2011, le Ministère public de l'Est vaudois a déménagé provisoirement dans 36 containers, pour permettre la réalisation de travaux pour adapter ses locaux actuels. Les travaux ont débuté et devront se terminer en octobre 2012.

Bilan intermédiaire

Des adaptations, modifications et ajustements d'importance variable ont été nécessaires tout au long de l'année 2011. Ils le seront encore ensuite, avant que la mutation soit achevée, tant concernant l'application du Code de procédure pénale que la mise en place de la nouvelle structure. Un premier bilan pourra être tiré à la fin 2012, avec une présentation plus précise et une analyse faite avec plus de recul qu'à ce jour des retombées et des incidences de la nouvelle procédure.

Pour 2011, un rapport plus détaillé sera adressé à fin mars au Grand Conseil.



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de Santé et de l'Action Sociale

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Les PC Familles et la rente-pont sont entrées en vigueur le 1er octobre 2011. Elles permettent d'assurer une sécurité financière aux familles avec enfants de 0 à 16 ans qui travaillent pour un revenu modeste, ainsi qu'aux chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite, tout en évitant à ces familles et ces chômeurs de recourir à l'aide sociale.

Le catalogue des mesures d'insertion sociales (MIS) proposées par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) se compose de 45 MIS pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire. En 2011, 4'529 MIS ont été octroyées par les assistants sociaux.

Initié en 2006, le programme de formation des jeunes adultes en difficulté est maintenant pérennisé. 287 jeunes ont obtenu leur diplôme depuis le début de ce programme (taux de réussite aux examens de 81%). Par ailleurs, le programme FORJAD a permis jusqu'à ce jour à 224 jeunes adultes diplômés de sortir du RI grâce à leur formation. 301 jeunes ont été inscrits pour la volée 2011-2012.

Afin de répondre à une pénurie de main d'oeuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a poursuivi son programme cantonal d'insertion de moyenne durée, initié en 2010.

Sur mandat du DSAS, Caritas a développé une CarteCulture vaudoise pour offrir aux personnes bénéficiaires du subsidé pour les primes d'assurance maladie, la possibilité de participer plus activement à la vie culturelle et sociale. Près de 120 institutions vaudoises ont accepté d'offrir des rabais substantiels (théâtre, musées, cinémas, piscines...). En 2011, plus de 16'000 personnes ont commandé une carte auprès de Caritas.

Le projet visant à adapter le cadre de fonctionnement des Unités d'accueil temporaire (UAT 2012), entamé en 2009, est arrivé à terme. Nous disposons désormais d'un catalogue des prestations révisé, de nouveaux profils de dépendance des usagers et d'un système de financement ajusté. Le nouveau dispositif entrera progressivement en vigueur dès avril 2012.

Le CHUV a mis à l'enquête publique le nouveau plan d'affectation cantonal (PAC 315). Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 propose une définition précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte des spécificités des quartiers voisins.

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de CHF 16'990'000.- pour une extension du Centre coordonné d'oncologie du CHUV, afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations. Un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.- a également été accordé par le Grand Conseil, pour l'agrandissement du restaurant du CHUV et la création de locaux administratifs.

Compte tenu de l'évolution démographique et des besoins en santé dans le but de faire évoluer la capacité d'accueil du CHUV, plusieurs collaborations avec les hôpitaux de la FHV et les cliniques du canton ont été lancées et sont en cours de réflexion en lien avec la planification hospitalière.

En janvier 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en oeuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les organisations de soins à domicile (financement des soins de longue durée). Suite à ce refus, un arrêté édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins a été adopté par le Conseil d'Etat. En parallèle, il a également adopté le rapport de planification hospitalière 2012.

De plus, le Conseil d'Etat a soumis successivement au Grand Conseil deux projets de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) afin, d'une part, de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins de longue durée et, d'autre part, de rendre la LPFES compatible avec les nouvelles règles fédérales relatives au financement hospitalier. Ces deux projets ont été acceptés par le Grand Conseil.

Groupes de prestations

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

Groupes de prestations
41.4 Finances

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

Groupes de prestations
41.5 Affaires sociales

41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

Descriptif

Système d'information

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

Expertise et organisation

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

Etudes et recherches

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).

Evénements marquants, évolutions significatives

Le SG, d'entente avec le SASH et le SPAS, a coordonné et conduit les travaux de mise en oeuvre de l'EMPL sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté. Il s'est agi principalement de la formation des professionnels concernés, de l'adoption, des aspects réglementaires et des directives ainsi que de la diffusion d'information y relative.

D'entente avec la DSI et en étroite collaboration avec les services de l'ACV et les partenaires externes à l'Etat de Vaud concernés, le SG a coordonné et conduit les travaux de mise en oeuvre de l'EMPL/EMPD RDU. Le système informatique a été ainsi conçu à hauteur de 70 % et réalisé à environ 60 %. Par ailleurs, un projet de Loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) a été préparé et mis en consultation.

Le SG a mené des travaux de nature prospective pour contribuer à l'élaboration d'une politique sociale départementale préventive.

Un concept d'approche qualité sanitaire et social, harmonisé et coordonné, a été établi par le SG, permettant une utilisation optimale de l'ensemble des ressources à disposition. Il est notamment prévu des inspections ponctuelles dans les hôpitaux, ce qui sera une prestation nouvelle, qui viendra s'ajouter à ce qui se fait déjà dans les EMS ou dans les établissements pour handicapés. Un coordinateur a été nommé pour assurer, principalement, l'évolution sanitaire du dispositif, qui est le plus à développer.

Le SG a participé activement au suivi et à la coordination du projet du nouveau système d'information financier piloté par le SAGEFI. Par ailleurs, il a mis en place, en accord avec les services/secteurs concernés, un suivi adéquat et approuvé par le CCF, pour les régimes qui quittent la facture sociale dès 2011 (subsides aux bénéficiaires PC et enseignement spécialisé) mais dont les dépenses nettes doivent pouvoir être contrôlées durant 2011 et 2012 afin d'ajuster, en 2013, la bascule des 6 points d'impôts telle que prévue dans l'EMPL sur les nouvelles péréquations.

Le SG a conduit, en collaboration avec le SIPAL, l'intégration du SSP au sein du BAP et le déplacement du SESAF, du SSCM et d'une grande partie du SPJ. Tenant compte de cette nouvelle organisation au BAP, le SG a mis au point un plan de mobilité qui est entré en vigueur à l'automne et permet de disposer sur le site de 3 voitures "Mobility".

Concernant la démarche SimpA, l'ensemble du projet RDU ainsi que la mise en oeuvre des PC familles et de la rente-pont sont des actions qui s'inscrivent totalement dans l'esprit de cette réflexion qui doit aboutir à des simplifications administratives, notamment ressenties comme telles par le citoyen. Dans ce cadre, l'annuaire social et sanitaire cantonal, qui doit être développé en réponse au postulat Wehrli, implique un investissement supplémentaire de l'équipe informatique, qui est incompatible avec le très gros effort demandé à la DSI pour le développement du RDU, qui est le projet prioritaire. L'annuaire social et sanitaire cantonal sera donc développé par la suite.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
99	Mise à disposition des usagers d'un annuaire social et sanitaire cantonal	reporté	Cf évènements marquants 2011
100	Création d'une passerelle canton-communes pour le calcul du revenu déterminant	réalisé	Grâce à la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) dont l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013, le Canton dispose désormais d'un outil qui, à moyen terme, pourrait également être mis à disposition des communes pour le calcul d'aides et de prestations communales

Rapport annuel de gestion 2011
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Secrétariat général (SG-DSAS)
Sources d'informations complémentaires

Annuaire statistique du SCRIS

Guide social romand, partie vaudoise (fiches socio-juridiques et adresses sociales)

Base de données bibliographique du cDoc

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2011)

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

CPS info

Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud

Entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud

Rapport social 2011

Groupes de prestations
42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OVAM, CCAVS, AVASAD, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OVAM
- OAI
- RP
- AVASAD
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

Groupes de prestations

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.
- Préavis cantonal auprès de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Suivi par la "Cellule 64a" à l'OVAM (1.5 EPT) des cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.
- Elaboration d'une révision de la loi vaudoise (LVLAMal) suite à une modification de la LAMal

Groupes de prestations

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCAAS) de Clarens

Descriptif

- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Elaboration du nouveau catalogue RFM (anciennement PCG)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Groupes de prestations
42.3 Hébergement

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Descriptif

- Délivrer les autorisations d'exploiter des homes non médicalisés.
- financement des frais socio-hôtelières en hébergement : calculer et négocier les montants des tarifs socio-hôtelières appliqués aux résidents des établissements reconnus d'intérêt public; préparer et signer la Convention ad hoc
- financement des soins en hébergement : calculer le financement des soins, déterminer la part résiduelle à charge du canton de Vaud et la payer aux établissements
- contrôle financier des EMS : effectuer le controlling et le reporting des comptes de bilan et d'exploitation de tous les établissements reconnus d'intérêt public; effectuer le contrôle de l'utilisation des montants reçus par les établissements en faveur de leurs résidents et en provenance des régimes sociaux
- contrôle de la qualité de prise en charge des EMS : par des visites non annoncées dans les établissements, s'assurer de la qualité de prise en charge des résidents, avec une attention particulière pour le respect de la dignité et la sécurité
- aide financière individuelle aux personnes hébergées : en subsidiarité ou en complémentarité avec les autres régimes et assurances sociales, appliquer la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) en faveur des résidents en EMS, notamment concernés par un conjoint à domicile ou par une fortune non réalisable. Prendre en charge certaines dépenses hors-pension par des garanties particulières.
- appui social : apporter par une information, un soutien ou un appui administratif, une aide aux résidents, à leur famille ou à leur répondant
- information publique : par les MEMENTOS sur l'hébergement médico-social, les pages Internet concernées sur www.vd.ch et deux permanences téléphoniques hebdomadaires, fournir une information adaptée et de qualité
- estimations vénales d'immeuble : pour le compte de la Caisse cantonale AVS, estimer la valeur vénale des biens immobiliers dont des requérants de Prestations complémentaires PC AVS/AI sont propriétaires.
- Elaboration du nouveau cadre de financement et de reconnaissance des unités d'accueil temporaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières, réseaux de soins

Groupes de prestations
42.4 Hospitalisation

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

Descriptif

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables:

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.

Groupes de prestations

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

42.5 Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Subsidés des primes d'assurances maladie pour le bénéficiaire de PC AVS/AI

Descriptif

Mettre le principe de gratuité de la prime d'assurance maladie pour les bénéficiaires de PC à l'AVS et AI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaire de PC AVS/AI

Groupes de prestations

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Politique familiale et autres régimes sociaux.

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Application de la loi sur les prestations orphelines cantonale pour famille et la prestation cantonale de la rente pont
- Suivi de la situation financière de la CCAF

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture : relèvement des montants d'allocations versés.
- Mise en oeuvre des PC Familles et de la rente-pont.

Groupes de prestations

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Mise en oeuvre de la Commission cantonale consultative pour le soutien direct aux proches aidants

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD :

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, convention de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires:

- Sortie du guide-info pour les personnes handicapées
- Sortie du guide-info pour les familles avec un enfant handicapé

Conventions et accords de collaboration signés:

- Convention avec le SUPAA pour la reconnaissance et le financement des prestations d'aide aux proches de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.
- Convention avec Pro Senectute Vaud pour la reconnaissance et le financement des prestations de conseil social, d'animation régionale, de travail social communautaire, de soins de pédicure et des tables conviviales et pour Quartiers solidaires

Plan Alzheimer

- Suivi des prestations du service Alzamis et de la campagne d'information mise en place par l'Association Alzheimer pour promouvoir le recours à ses prestations.
- Mandat au SUPAA évaluation des prestations de soutien psychothérapeutique auprès des proches aidants

Bénévolat

- Promotion du bénévolat en EMS (action de communication , engagement de bénévoles auprès d'EMS pilotes)
- La CHAISE rouge: lancement du projet en collaboration avec Pro Infirmis et la Croix-Rouge vaudoise visant à expérimenter la création d'un service d'accompagnement de personnes handicapées par des bénévoles à des activités culturelles, de loisirs ou sportives.

Relève à domicile

- Outre le renforcement des prestations de relève à domicile, un DVD présentant cette prestations a été réalisé en collaboration avec Pro Infirmis et l'association Alzheimer

Proches aidants

- Création de la commission consultative de soutien direct aux proches aidants et lancement de 5 projets (outil d'évaluation des besoins, groupe d'entraide, formation, soutien financier)
- Participation au congrès du GRAAP (avril 2011) et de différents organismes (septembre 2011), organisé sur la thématique des proches aidants.

Rapport annuel de gestion 2011
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
Evénements marquants, évolutions significatives

Projet UAT:

Le projet UAT 2012 entamé en 2009 est arrivé à terme. Il concerne le catalogue des prestations, le profils de dépendance des usagers et le financement. Le nouveau dispositif entre en vigueur en avril 2012.

Adoption par le peuple vaudois et entrée en vigueur des PC Familles et de la Rente Pont (1er oct 2011)

Entrée en vigueur de la législation vaudoise appliquant le nouveau régime fédéral de financement résiduel des soins de longue durée.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
101	Simplification du processus d'indexation et de scannage du courrier sortant pour les dossiers PROGRES	Terminé	
102	Simplification du processus d'octroi des allocations familiales des personnes au revenu d'insertion	Reporté	

Groupes de prestations
43.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

Autres partenaires institutionnels :

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

Groupes de prestations

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Gestion administrative des dossiers RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

Groupes de prestations

43.2 Pensions alimentaires

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

Groupes de prestations
43.3 Institutions spécialisées

43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

Groupes de prestations
43.4 Aide aux victimes d'infractions

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

Groupes de prestations

43.5 Régionalisation de l'action sociale

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

ACTION SOCIALE VAUDOISE

Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV)

Initiée en 2009, la mise en œuvre des PDASV, élaborés conjointement par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et les Autorités d'application de l'action sociale vaudoise (AA), s'est poursuivie durant année 2011 :

- par la réorganisation des CSR ;
- par des modules de formation à l'attention de tout le personnel, concernant le nouveau protocole d'intervention sociale et les prestations d'appui social;
- par l'adaptation du progiciel PROGRES afin de faciliter la saisie de l'appui social aux professionnels.

L'évaluation de la mise en œuvre des PDASV, confiée à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) sera finalisée à la fin du 1^{er} semestre 2012.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

L'objectif des MIS peut être de trois ordres : la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement, la préservation de la situation économique et le rétablissement du lien social. Près de la moitié des MIS s'adressent aux jeunes adultes en difficulté avec pour objectif principal leur intégration dans une 1^{ère} formation professionnelle.

En 2011, le catalogue des MIS proposées par le SPAS se compose de 45 MIS pour lesquelles le SPAS a signé une convention avec un organisme prestataire.

En plus des MIS proposées par le catalogue du SPAS, les AA disposent d'un budget leur permettant de répondre aux besoins spécifiques de leurs bénéficiaires à travers des mesures individualisées.

En 2011, 4'529 MIS ont été octroyées par les AA.

Programme cantonal d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)

Initié en 2006, ce programme est maintenant pérennisé. 287 jeunes ont obtenu leur diplôme depuis le début de ce programme (taux de réussite aux examens de 81%).

Par ailleurs, le programme FORJAD a permis jusqu'à ce jour à 224 jeunes adultes diplômés de sortir du RI grâce à leur formation.

301 jeunes ont été inscrits pour la volée 2011-2012.

Programme cantonal d'insertion de moyenne durée (ECT)

Afin de répondre à une pénurie de main d'oeuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion des bénéficiaires du RI, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) poursuit son programme cantonal d'insertion de moyenne durée, initié en 2010. Ce programme a été mis en oeuvre en collaboration avec l'association ProLog-Emploi.

La mesure ProLog-Emploi offre à des bénéficiaires du RI, non suivis par un Office régional de placement (ORP), la possibilité d'effectuer un contrat d'une durée maximale de 10 mois au sein d'une institution médico-sociale, en bénéficiant d'un suivi individualisé pendant toute la durée du contrat.

Les premiers contrats de durée déterminée sont arrivés à leur terme en 2011. A ce jour, 42 personnes ont terminé leur mesure Prolog-Emploi et 21 ont obtenu un contrat de durée indéterminée, dont 50% au sein des institutions qui les ont initialement accueillis.

Programme prévention du surendettement

Les différentes actions menées dans ce domaine ont pu être poursuivies avec succès et une action spécifique a été lancée afin de toucher le public des sourds.

Un mandat d'évaluation de ce programme a été confié à deux consultants externes, qui ont rendu en octobre 2011, un rapport intermédiaire. Le rapport final est prévu pour le printemps 2012.

Logement

Dans le domaine du logement de transition, le SPAS a soutenu trois projets lancés par l'association du Relais dans trois communes du canton

- Yverdon-les-Bains, Nyon et Morges. Ces projets visent prioritairement les jeunes en formation et les familles monoparentales avec des difficultés de logement. Il a également contribué, en partenariat avec la ville de Lausanne, au lancement d'une expérience de logements communautaires pour des familles monoparentales. Le soutien au projet de la Fondation APPOLLO (Vevey), ainsi qu'aux différentes structures offrant des logements d'urgence a été poursuivi.

CarteCulture

Sur mandat du DSAS, Caritas a développé une CarteCulture vaudoise pour offrir aux personnes bénéficiaires du subside pour les primes d'assurance maladie, la possibilité de participer plus activement à la vie culturelle et sociale.

Le projet a été officiellement lancé le 5 octobre 2011. Près de 120 institutions vaudoises ont accepté d'offrir des rabais substantiels (théâtre, musées, cinémas, piscines...). Les premiers résultats indiquent que plus de 16'000 personnes ont commandé une carte auprès de Caritas. Cette carte annuelle est également valable dans les autres cantons offrant une telle prestation.

VICTIMES D'INFRACTION

Le SPAS a organisé, en janvier 2011, la journée annuelle du réseau des professionnels de la violence domestique. Une étude sur la réactualisation de la carte du réseau à l'intention des professionnels a notamment proposé de l'élargir aux institutions œuvrant dans le domaine des enfants/adolescent-e-s victimes exposé-es à la violence domestique.

Une permanence psychosociale (écoute, conseil et orientation pour une prise en charge) pour personne auteure de violence expulsée de son domicile a démarré le 1er novembre 2011 et se tient les lundis matins, auprès du service Violence et Familles (VIFA). Cette mesure, mise en place à titre expérimental pendant 6 mois, s'inscrit dans le cadre du plan de lutte 2011-2015 du Conseil d'Etat contre la violence domestique et complète le dispositif actuel de prise en charge des auteurs dans des groupes thérapeutiques.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
103	Mise à disposition en ligne des documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires)		<p>En raison de l'entrée en vigueur du Revenu déterminant unifié (RDU) au 1er janvier 2013, cette mesure est abandonnée. En effet, le BRAPA est également touché par ce nouveau régime et les formulaires nécessaires à l'ouverture d'un dossier seront en ligne dès l'année prochaine, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'information.</p> <p>Le SPAS a renoncé à mettre en ligne ces documents pour une durée, au final, très limitée.</p>
104	Optimisation de la transmission des données entre la CCAVS et le SPAS grâce à l'extension du logiciel PULP		<p>Les tests informatiques sont en cours.</p> <p>La transmission des données de la CCAVS relatives à l'octroi des PC via PULP permettra aux gestionnaires de dossiers spécialisés du SPAS de délivrer plus rapidement les décisions d'aide individuelle.</p>
105	Optimisation de la transmission de données relatives aux résidents d'établissements socio-éducatifs via un formulaire électronique		<p>La mesure a été réalisée. La transmission des données relatives aux résidents d'établissements socio-éducatifs via un formulaire électronique fonctionne bien.</p> <p>Le SPAS et la CCAVS sont avertis plus rapidement par les établissements socio-éducatifs des changements de situation des résidents, ce qui permet un traitement plus rapide de l'ouverture et de la clôture des dossiers. Cela diminue également les risques d'erreurs et de pertes de données.</p>

Groupes de prestations
48.0 Conduite SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

Groupes de prestations
48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV et hôpitaux de la FHV.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

Groupes de prestations
48.2 Services médico-sociaux

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales et de santé mentale

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.

Jeunes en formation (étudiants et apprentis).

- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.4 Prévention et population

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.

- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Événements marquants, évolutions significatives

Révision LAMal - Liste LAMal

En janvier 2011, le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière sur le projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en oeuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les organisations de soins à domicile (financement des soins de longue durée).

Suite à ce refus, le Conseil d'Etat a chargé le DSAS d'ouvrir une procédure d'admission à l'attention des hôpitaux et cliniques souhaitant figurant sur la liste LAMal 2012 afin de lui soumettre d'ici l'été 2011 un projet d'arrêté édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers autorisés à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins. L'arrêté a été adopté par le Conseil d'Etat le 29 juin 2011. En parallèle, le Conseil d'Etat a également adopté le rapport de planification hospitalière 2012 qui détermine les besoins à couvrir en terme quantitatifs, ainsi que la liste des prestations ne pouvant être effectuées qu'au CHUV ou dans un établissement hospitalier au bénéfice d'une délégation ou d'un mandat du CHUV. Trois recours contre l'arrêté du 29 juin 2011 ont été déposés auprès du Tribunal administratif fédéral. Le Conseil d'Etat a donné mission au chef du Département de la santé et de l'action sociale d'entrer directement en négociation avec les recourants. Les discussions ainsi menées ont permis d'aboutir au retrait de ces trois recours après l'adoption par le Conseil d'Etat, le 7 décembre 2011, d'une modification de l'arrêté du 29 juin 2011.

En parallèle, toujours suite au refus d'entrer en matière du Grand Conseil de janvier 2011, le Conseil d'Etat a soumis successivement au Grand Conseil deux projets de modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) afin, d'une part, de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions fédérales sur le financement des soins de longue durée et, d'autre part, de rendre la LPFES compatible avec les nouvelles règles fédérales relatives au financement hospitalier. Ces deux projets ont été acceptés par le Grand Conseil le 17 mai 2011, respectivement le 29 novembre 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Assistance au suicide – réponse à l'initiative populaire

Le Conseil d'Etat a adopté un contre-projet à l'initiative populaire « Assistance au suicide en EMS ». Il souhaite en effet mettre un cadre médico-légal à la procédure d'assistance au suicide dans les établissements sanitaires. L'initiative et le contre-projet sont en cours de traitement par le Grand conseil. La votation populaire est prévue en juin 2012.

Vieillesse et Santé (politique gériatrique)

Suite aux travaux menés en 2011 par un comité d'experts, sous la présidence du Professeur Christophe Büla, un rapport final de la politique « Vieillesse et Santé » a été présenté au chef du Département de la santé et de l'action sociale puis validé par la Commission de politique sanitaire élargie en décembre 2011. Le rapport est structuré en 5 axes (« *Prévenir pour vieillir en santé* », « *Coordonner les soins pour mieux vieillir chez soi* », « *Adapter l'hôpital pour préserver l'indépendance des seniors* », « *Valoriser les compétences pour améliorer les soins aux seniors* » et « *Renseigner pour piloter la politique Vieillesse et Santé* »). Il propose, sur la base de l'existant, des recommandations et des mesures à mettre en œuvre. Il est prévu d'intégrer les lignes de base du rapport dans le Rapport sur la politique sanitaire ainsi que dans le Programme de législature 2012-2017.

Événements marquants, évolutions significatives

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2011. A noter que les données 2010 ont été mises à jour sur la base des chiffres définitifs après le bouclage.

Malgré l'aggravation du problème de l'occupation inadéquate des lits de soins aigus par des patients en attente de place en structure de réadaptation ou d'hébergement, et grâce à un raccourcissement des durées de séjour, l'activité somatique et psychiatrique du CHUV a cru un rythme soutenu.

Les données 2011 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2011 n'étant pas encore achevé.

Synthèse		2009	2010	2011	variation 2010-2011	variation 2009-2011
Activité totale d'hospitalisation et d'hébergement	patients traités	43'639	44'285	45'670	3.1%	4.7%
	journée de l'exercice	508'882	509'097	504'200	-1.0%	-0.9%
Activité somatique	patients traités	38'978	39'389	40'578	3.0%	4.1%
	journée de l'exercice	365'201	366'834	360'671	-1.7%	-1.2%
Activité psychiatrique	patients traités	4'661	4'896	5'092	4.0%	9.2%
	journée de l'exercice	143'681	142'263	143'529	0.9%	-0.1%

Détail		2009	2010	2011	variation 2010-2011	variation 2009-2011
Hospitalisation somatique aiguë	patients traités	36'334	36'486	37'093	1.7%	2.1%
	journée de l'exercice	309'590	307'461	299'966	-2.4%	-3.1%
Hospitalisation de réadaptation somatique	patients traités	1'276	1'306	1'415	8.3%	10.9%
	journée de l'exercice	31'654	32'575	33'520	2.9%	5.9%
Attentes de réadaptation	patients traités	905	1'062	1'535	44.5%	69.6%
	journée de l'exercice	8'409	11'122	14'173	27.4%	68.5%
Attentes de placement somatique	patients traités	463	535	535	0.0%	15.6%
	journée de l'exercice	15'548	15'676	13'012	-17.0%	-16.3%
Hospitalisation psychiatrique	patients traités	4'382	4'624	4'820	4.2%	10.0%
	journée de l'exercice	111'366	112'265	110'436	-1.6%	-0.8%
Attentes de placement psychiatrique	patients traités	192	199	195	-2.0%	1.6%
	journée de l'exercice	10'487	7'408	10'509	41.9%	0.2%
Hébergement médico-social (Gimel)	patients traités	87	73	77	5.5%	-11.5%
	journée de l'exercice	21'828	22'590	22'584	0.0%	3.5%

Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs en 2011 suit globalement l'évolution de l'activité du CHUV. En comparaison avec l'année 2010, les dotations ont augmenté de 2.5 %.

A ces chiffres s'ajoutent 513 EPT payés par des fonds spécifiques (fonds nationaux, fonds de recherche, fonds de l'industrie), ce qui représente environ 60 médecins, 40 infirmiers, 325 médico-techniciens, 60 administratifs et 30 autres professions.

	2009 réel – EPT	2010 réel - EPT	2011 réel - EPT
Personnel médical	1'192	1208	1255
Personnel infirmier	2'800	2863	2919
Personnel médico-technique	795	830	860
Personnel logistique	1'138	1141	1149
Personnel administratif	994	1046	1075
Personnel psychosocial	189	206	218
Total	7'108	7294	7476

Nominations 2011

Gian Domenico Borasio a été nommé professeur ordinaire et chef du Service des soins palliatifs. Dans le cadre d'une démarche de renforcement de la gouvernance du bloc, M. François Marguet, infirmier chef de service en anesthésiologie, a été nommé chef du bloc opératoire. La Dresse Françoise Menu prend la tête du Secteur psychiatrique nord, suite au départ à la retraite de la Dresse Josiane Montandon, médecin chef de service. Mme Lise Matthieu-Bourdeau, logopédiste cheffe de l'Unité de phoniatry et de logopédie (Service d'ORL et de chirurgie cervico-faciale), étant partie à la retraite, elle est remplacée par Mme Joëlle Doyen.

Le professeur Vincent Mooser prend la direction du Département de pathologie et médecine de laboratoire suite au départ à la retraite du professeur Jacques Bille. Il est devenu également chef du Service de biomédecine, fusion du Laboratoire de chimie clinique et du Service de pharmacologie clinique. Le professeur Philippe Jolliet prend la chefferie du Département des centres interdisciplinaires et de la logistique médicale, après le départ à la retraite du professeur Nicolas Gilliard.

Suite au départ à la retraite du professeur Alain Pécoud après 21 ans passé à la direction de la Policlinique médicale universitaire (PMU) et du Département universitaire de médecine et de santé communautaire (DUMSC), c'est le professeur Jacques Cornuz qui a pris sa succession en tant que directeur de la PMU. Le professeur Patrice Mangin, quant à lui, a pris la tête du DUMSC. Le professeur Jacques Gasser a été nommé Chef du Département de psychiatrie le 1^{er} septembre avec un mandat de trois ans, suite au départ à la retraite du professeur Patrice Guex. Le professeur Philippe Conus a pris, quant à lui, la tête du Service de psychiatrie générale à la même date. Professeur Charles Bonsack a été nommé chef du Service de psychiatrie communautaire. Le professeur Giorgio Zanetti, chef du Service de médecine préventive hospitalière du CHUV, a été nommé directeur de l'Ecole de médecine de l'UNIL en septembre. Il succède au professeur Jean-Pierre Hornung.

Suite au départ de M. Daniel Petitmermet, M. Urs Benz a été nommé chef de service ad interim. Enfin, M. E. Masson, Directeur des ressources humaines a annoncé sa démission au Conseil d'Etat. La procédure de remplacement a été initié en collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud.

Réorganisations

Le Département de logistique hospitalière a adapté son organisation selon l'exploitation des multiples sites externes en structurant les prestations par une orientation métier plutôt que géographique. Ainsi, le Service de maison devient le Service propreté et hygiène (SPH). Un nouveau Service multisites et mobilité (SMM) a également été constitué. Il regroupe les secteurs jardins et voirie, les secteurs de gérance immobilière et conciergerie, ainsi que l'occupation des parkings, du guichet mobilité, et de la centrale de gestion des locaux.

Le Service de biomédecine a été créé au 1er juillet 2011. Il est rattaché au Département de pathologie et médecine de laboratoire (DPML) et est sous la direction de Prof. Vincent Mooser. Ce service regroupe la Division de pharmacologie clinique (préalablement rattachée au Département de médecine) et le Laboratoire de chimie clinique.

La Direction générale a décidé de créer un centre de formation unique. Sous la direction de M. Serge Gallant, elle regroupe les ressources de formation gérées jusque-là par les Directions médicale, des soins, des ressources humaines du CHUV. Ce centre, intégré dès le 1er janvier 2012 à la Direction Générale du CHUV, aura pour mission d'organiser l'offre de formation pour l'ensemble des collaborateurs du CHUV, dans les domaines aussi variés que l'activité clinique, l'informatique, la communication, etc.

Equipements et infrastructures

Infrastructures

Afin de permettre le développement et la modernisation des infrastructures du CHUV, ce dernier a procédé en août 2011 à la mise à l'enquête publique du nouveau plan d'affectation cantonal (PAC 315). Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 propose une définition précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte des spécificités des quartiers voisins. Dans le courant de l'année 2011, le CHUV a par ailleurs présenté aux députés membres de la Commission thématique de santé publique du Grand Conseil ainsi qu'aux sous-commissaires de gestion et des finances le programme des constructions pouvant être réalisé dans le cadre du PAC. Suite à l'enquête publique, 4 oppositions ont été déposées. Leur traitement est en cours et devrait s'achever à la fin du mois de mars 2012.

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de CHF 16'990'000.- pour une extension du Centre coordonné d'oncologie afin de faire face à l'augmentation du nombre de consultations en oncologie médicale. La structure actuelle est conçue pour en accueillir 18'000 par an, alors que les projections prévoient 50'000 consultations par an en 2020. Concrètement, la création de ces nouveaux espaces aux niveaux 06 et 07 du bâtiment hospitalier permettra la création de plusieurs consultations multidisciplinaires en relation directe avec celles existantes. Pour des raisons d'organisation des travaux et de leur économicité, ce projet a été présenté simultanément avec celui du réaménagement du restaurant. Les deux projets offriront une harmonie architecturale et un concept paysager commun.

Un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.- a également été accordé par le Grand Conseil. Comme précisé, il financera les travaux pour l'agrandissement du restaurant au niveau 08 et la création de locaux administratifs au niveau 09 du bâtiment hospitalier. En 1981, le restaurant avait été conçu pour répondre à une demande d'environ 1'500 repas par jour. Or, avec l'augmentation du nombre de collaborateurs, le développement des cours de formation sur la Cité hospitalière et la mise en service de la PMU en 2002, le nombre de repas par jour a augmenté à près de 3'000 (les jours de semaine). Par ailleurs, le CHUV fait aussi face à un manque chronique de surfaces administratives, la croissance des tâches administratives étant proportionnelle à la croissance du nombre d'activités et des besoins en soins des patients.

Le CHUV a besoin de surfaces supplémentaires pour se développer et remplir ses missions. Bien que de nouvelles constructions soient planifiées à moyen terme dans le cadre du PAC 315 et de son schéma directeur (CHUV 2030), la seule alternative réside dans la location de nouvelles surfaces pour répondre à l'urgence des besoins et au déficit actuel de surfaces. Le Grand Conseil a ainsi accordé un crédit d'investissement de CHF 12'240'000.- pour les travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans des locaux loués à des tiers afin d'y loger les activités suivantes : l'unité « Les Boréales » (Centre de traitement inter-institutionnel de la maltraitance intrafamiliale, Av. Recordon 40), le Centre de production cellulaire (EPalinges-CRoisette, 22), le regroupement de l'institut universitaire de médecine et de santé préventive (Biopôle II), ainsi que le regroupement de certaines activités administratives (Av. Provence 82). Dans ce projet, les locaux libérés sur la Cité hospitalière seront occupés par des activités de soins et de support en soins.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté le décret transférant l'entier du patrimoine de l'EMS Soerensen d'un fonds hors bilan de l'Etat dans la comptabilité du CHUV. L'EMS Soerensen étant proche de l'EMS La Rosière déjà exploité par le CHUV, les réunir dans une structure unique permettra le développement des prestations d'hébergement de longue durée tout en formant le personnel du CHUV. La responsabilité de la gestion et de l'administration de l'EMS Soerensen est confiée au CHUV. La mission gériatrique et psycho-gériatrique compatible de l'EMS Soerensen est maintenue. Une convention négociée entre l'EMS Soerensen et le CHUV a été élaborée. Elle fixe les modalités administratives et financières de la reprise.

Pour finir, mentionnons encore l'inauguration du Service de radio-oncologie du CHUV qui a eu lieu en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et du Directeur général du CHUV, Prof. Pierre-François Leyvraz, le 15 novembre 2011.

D'autres chantiers ont démarrés et/ou se sont terminés durant l'année, notamment :

- BU27 : Travaux de transformation pour l'EPFL et la génétique médicale, projet rocade labos mvt2 (en cours/budget Etat)
- BU17 : Travaux de transformation pour de la dialyse pour le Service de Néphrologie (en cours/budget Etat)
- PRAN : Nouveau bâtiment pour la psycho-gériatrie et transformation des bâtiments existants pour la psychiatrie adulte à Prangins (en cours/budget Etat)
- Biopôle II : travaux pour le regroupement de l'IUMSP (en cours/budget Etat)
- CLE : préparation à l'exécution pour le relogement des laboratoires par thématique (en cours/budget Etat)
- REC 40 : Transformation pour le Service de psychiatrie (centre de consultation les Boréales) à l'avenue Recordon 40 à Lausanne (terminés/budget Etat)
- BH : Infrastructures techniques travaux pour le renouvellement des ascenseurs, des groupes de secours, de la détection incendie et de la supervision (en cours/budget Etat)
- Cery : Finalisation des études pour la demande d'investissement (en cours/budget Etat)
- CCO et restaurant : Finalisation des études pour la demande d'investissement et préparation à l'exécution (en cours/budget Etat)

Autres faits marquants

Sur le plan de la recherche, en 2011 le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) a alloué au CHUV les sommes les plus importantes aux études suivantes :

- « Swiss HIV Cohort Study (SHCS) », étude observationnelle sur les personnes infectées par le VIH résidant en Suisse, âgées de 18 ans et plus. Cette étude est réalisée en collaboration avec 7 centres (dont les 5 centres universitaires), 14 hôpitaux régionaux et plus de 30 médecins installés. Elle est dirigée par le centre de données et de coordination de Lausanne, Prof. Patrick Francioli, via le service de médecine préventive hospitalière du CHUV (FS 9'750'000.- pour 3 ans). L'objectif est de couvrir 68% des personnes infectées par le VIH et vivant en Suisse ainsi que 51% du nombre cumulatif d'infections par le VIH déclarées aux autorités sanitaires suisses.
- Recherche translationnelle sur le rôle spécifique de « transporteurs » de calcium et d'acide urique dans les reins et de leur rôle dans la formation de calculs rénaux et d'homéostasie de l'acide urique. Cette étude est dirigée par Prof. Olivier Bonny, chef de clinique à la Division de néphrologie et d'hypertension (FS 1'525'566.- pour 5 ans).
- Le Centre de recherche clinique de Lausanne est une plateforme pour les chercheurs de la Faculté de biologie et médecine et pour le CHUV. Il est rattaché au Département de formation et recherche (DFR) et fournit aux chercheurs un support méthodologique et logistique ainsi que des cours de formation. Le comité de pilotage par son directeur, Prof. Bernard Waeber en assure la coordination. Le but de ce centre est de répondre à toutes les demandes des chercheurs et d'améliorer leurs compétences en recherche. Pour ce faire il bénéficie d'un soutien du FNS (FS 795'704.- pour 3 ans)
- Etude de la physiopathologie de la sclérose multiple à l'aide d'une technologie de pointe via l'imagerie par résonance magnétique. Le but de cette étude est d'investiguer les étapes précoces de la maladie encore inexplorées et les évaluer comme marqueurs potentiels de la maladie afin de développer une série de test IRM, biologique et d'analyses cliniques pour améliorer la classification et le pronostic. Cette étude est dirigée par Dresse Cristina Granziera du Service de neurologie du CHUV (FS 598'293.- pour 4 ans).

La Fondation Leenaards a décerné trois prix scientifiques en 2011 octroyant chacun un soutien financier de 750'000.- CHF pour 3 ans. Il s'agit premièrement du projet de la Prof. Tatiana Petrova du CePO qui utilise les vaisseaux lymphatiques comme cible thérapeutique et deuxièmement du projet du Dr Gilbert Greub de l'Institut de microbiologie sur les mystérieux mécanismes de division et de différenciation des chlamydiae. Le troisième prix a été attribué à la Chaire d'excellence du Prof. Andrea Superti-Furga au Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV.

Sur le plan de la recherche et de la formation académique, le CHUV a fait l'objet de plusieurs distinctions dont :

- La Dresse Anne Angelillo-Scherrer, professeure assistante à l'UNIL et médecin adjointe au Service d'hématologie laboratoire et recherche du CHUV s'est vu décerner, le 8 avril dernier, à Marburg, en Allemagne, l'un des cinq Prix Professeur Heimburger Award 2011. Les travaux de recherche de son équipe portent sur le rôle de deux molécules (le Gas6, qui participe à de nombreuses fonctions cellulaires, et la protéine S, qui est un anticoagulant naturel) dans la perspective de découvrir de nouvelles cibles pour le traitement de l'anémie, des saignements, des thromboses et des réactions exagérées à l'infection.
- La Prof. Monika Hegi, cheffe du laboratoire de neurooncologie du CHUV a remporté le Swiss Bridge Award 2011 doté d'un prix de 175'000 francs pour son travail de recherche dans le domaine de l'oncologie et plus particulièrement sur le développement d'une technique permettant d'identifier potentiellement les biomarqueurs ainsi que de nouvelles thérapies ciblées pouvant prédire si la thérapie appliquée est efficace.
- L'Institut de Microbiologie du CHUV et de l'Université de Lausanne a reçu un soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates pour un projet de recherche innovateur en vue de l'éradication du VIH. Le Prof. Amalio Telenti, la Dresse Angela Ciuffi et le Prof. Jacques Fellay font partie des lauréats des "Grand Challenges Explorations", qui ont pour but d'encourager des idées originales pouvant apporter des solutions nouvelles aux défis persistants de santé publique et de développement

Projets liés à la gestion et aux collaborations

Gestion

Le déploiement des tableaux de bord hospitaliers au niveau départemental s'est achevé en 2011. Leur utilisation systématique est devenue routinière dans la totalité des départements.

Dans le cadre du concept général de système de contrôle interne (SCI) et sous l'égide de la Direction administrative et financière et de la Direction médicale, l'élaboration et la mise en œuvre des actions principales à savoir la remise à jour d'un catalogue de risques résiduels, l'élaboration d'un inventaire des risques et la définition des principaux processus de contrôle, se sont poursuivies cette année et s'étendront encore à l'année prochaine.

Sur le plan de la gestion de la prise en charge, la Direction médicale et la Direction des soins ont lancé en 2011, un projet intitulé « Gestion Proactive des Séjours (GPS) » qui a pour but l'amélioration de la continuité et de l'efficacité des soins en anticipant les actions à réaliser pour prendre en charge le patient et prévenir ainsi les temps d'attente qui ne seraient pas motivés par son état ou les besoins liés à sa prise en charge. Ce projet est déployé dans un premier temps dans les services de chirurgie viscérale et de médecine interne. Les axes de travail concernent en particulier : la définition d'un plan thérapeutique et de soins interdisciplinaire ; la mise en œuvre de prises en charge cliniques structurées (itinéraires cliniques) et la mise à disposition de l'équipe médico-infirmière d'un outil de suivi, intégré au dossier patient informatisé. La mise en œuvre dans le service de chirurgie viscérale du programme permettant une convalescence rapide après une chirurgie colorectale apporte des résultats très prometteurs avec une diminution de la durée de séjour sans augmentation des réadmissions.

Dans un hôpital, comme dans toute entreprise, des incidents voire des accidents peuvent avoir lieu et générer des conséquences potentiellement importantes pour le patient et sa famille, les collaborateurs ou les infrastructures techniques. Afin de gérer ces événements, les repérer et les analyser pour qu'ils ne se répètent plus, la Direction médicale a développé et met en place une culture d'annonce afin de favoriser l'amélioration continue des prestations (qualité des soins et sécurité du patient) ainsi qu'une gestion uniforme de ces événements qui se concrétise par l'application d'une directive institutionnelle dans l'ensemble de l'institution. Afin de systématiser leur signalement, la Direction médicale s'est dotée d'un nouvel outil informatique, nommé Recueil des événements critiques et indésirables (RECI), qui facilite la déclaration, la transmission, l'analyse, le traitement et le suivi de l'annonce (anonyme ou nominative). Enfin, le CHUV offre une protection à toute personne qui rapporte un événement que ce soit sur le plan psychologique, juridique et vis-à-vis des médias. Le projet RECI est actuellement en phase pilote dans un département de l'institution. Il sera progressivement déployé (par département) dans toute l'institution.

Certifications

Le Centre universitaire de traitement et de réadaptation (CUTR) Sylvana, ainsi que le Service de gériatrie et réadaptation gériatrique ont obtenu le renouvellement de leur certification. Octroyée jusqu'en 2014, cette certification s'étend à l'ensemble de leurs activités, à l'exception de la recherche clinique.

La direction des constructions, ingénierie, technique et sécurité (CITS) a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses prestations.

Collaborations

Dans le cadre de l'association Vaud-Genève, les HUG et le CHUV ont lancé dans le domaine des maladies rares un projet d'harmonisation des informations pour construire un site internet commun à l'attention des patients les renseignant sur les lieux de soins et les consultations. De son côté, le centre universitaire romand de transplantation a développé et mis en place en 2011 des protocoles de soins communs préopératoires, opératoires et postopératoires. Ces protocoles sont appliqués par le CHUV et les HUG. Parallèlement, le programme latin de don d'organes (PLDO) en accord avec le Comité national de don d'organes (CNDO) a poursuivi son activité de formation des coordinateurs locaux de Suisse romande. Grâce à cette activité, la qualité de cette formation est renforcée et les dons d'organes ont augmenté. Mentionnons encore la mise sur pied d'un centre d'urgence multisites pour les urgences et les traumatismes graves sur la base d'un concept commun acceptés par les chirurgiens, les urgentistes et les médecins internistes du CHUV et des HUG. Dans ce cadre un registre commun Vaud-Genève est en voie d'élaboration. Enfin, des réflexions sont en cours et se poursuivront en 2012 sur l'harmonisation des activités en pédiatrie spécialisée en relation avec les demandes formulées par la Conférence des directrices et directeurs de la santé s'agissant de la médecine hautement spécialisée.

Dans le cadre de la planification de la médecine hautement spécialisée (MHS), l'organe de décision MHS a poursuivi la procédure en cours et a pris des décisions supplémentaires en juin et en novembre 2011. Les domaines médicaux suivants ont été attribués au CHUV : les accidents vasculaires cérébraux ; la neurochirurgie des pathologies du système nerveux central dans les anomalies vasculaires complexes ; les blessés graves ; les tumeurs rares de la moelle épinière ; la « deep brain stimulation » ; les brûlures graves chez l'enfant ; la chirurgie trachéale complexe élective chez l'enfant, la transplantation rénale chez l'enfant ; les rétinoblastomes chez l'enfant et les soins intensifs pour les nouveau-nés.

De manière plus générale, les rapports du CHUV avec ses partenaires hospitaliers romands se sont consolidés au cours de l'année. En 2011, le CHUV a signé 53 conventions de collaboration avec des institutions partenaires cantonales, supra cantonales et internationales. Ces collaborations recouvrent les missions médicales, de soins, de recherche et de formation. Compte tenu de l'évolution démographique et des besoins en santé dans le but de faire évoluer la capacité d'accueil du CHUV, plusieurs collaborations avec les hôpitaux de la FHV et les cliniques du canton ont été lancées et sont en cours de réflexion en lien avec la planification hospitalière.

Projets liés aux soins et à la prise en charge des patients

En 2011, l'offre de lits C s'étant étoffée dans le canton au cours de l'année, le CHUV a transformé 12 lits C à Sylvana en 10 lits B. Sylvana retrouve ainsi son activité première, la réadaptation.

En novembre 2011 le CHUV a lancé la quatrième enquête de prévalence des escarres. L'objectif est d'évaluer le risque de développer une escarre, leur source, localisation et stade, puis de comparer ces résultats à ceux des deux dernières années. Le champ de l'enquête pour cette fois-ci a été élargi aux chutes et aux moyens limitant la liberté de mouvement. Pour la première fois cette enquête s'inscrit dans une démarche nationale conduite par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ). Les résultats sont attendus pour début 2012.

Des patients porteurs de MRSA sont régulièrement admis au CHUV. Afin d'éviter que d'autres patients contractent cette bactérie au cours de leur séjour, le CHUV a renforcé en 2011 les mesures mises en place dès 2009 sur plusieurs axes : 1) le dépistage en étendant les indications, en offrant des tests rapides, et en rationalisant la procédure pour permettre une application plus aisée par les soignants ; 2) le renforcement des mesures additionnelles d'hygiène appliquées aux porteurs de MRSA; et 3) la diffusion régulière d'information sur l'évolution épidémiologique dans chaque service. Ces mesures se sont révélées d'une efficacité remarquable puisque l'incidence de cas survenant en cours d'hospitalisation a diminué de plus de 50%.

Le CHUV est l'un des cinq hôpitaux suisses soutenu par l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre du projet Migrant Friendly Hospitals (MFH), qui vise à développer des centres de compétences nationaux dans la prise en charge des patients migrants. Le projet est conduit conjointement par le Département de psychiatrie, le Département de médecine et santé communautaires et la Policlinique médicale universitaire. Après une première phase d'évaluation en 2010 qui a permis de mettre en évidence la diversité des pratiques, compétences et connaissances dans la prise en charge des patients migrants, le CHUV bénéficie depuis juin 2011 d'un deuxième financement à hauteur de 300'000 CHF sur deux ans, ce qui permet de développer diverses activités liées à l'interprétariat, la prise en charge de la santé mentale, l'enseignement et la gestion administrative. Entre autres activités, la promotion de l'interprétariat professionnel par téléphone, la mise en place d'une permanence psychiatrique dans les foyers pour requérants d'asile, le développement des formations en compétences cliniques transculturelles et une amélioration de la récolte de données liées à la migration sont en cours de réalisation.

Projets liés au plan et aux pôles stratégiques

Conformément aux dispositions légales contenues dans la loi sur les hospices cantonaux (article 13.d) et son ordonnance d'application (article 23), le CHUV a élaboré un rapport intermédiaire, concernant la mise en œuvre de son plan stratégique durant la période de janvier 2009 à février 2011.

L'avancement des projets suivants sont à souligner :

Le centre de production cellulaire du CHUV (CPC) : Dans le cadre de la gestion du Centre des grands brûlés, le CHUV a décidé de mettre en place un centre de production cellulaire (CPC) afin de répondre aux exigences légales et se mettre en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication exigées par Swissmedic. La direction générale a décidé en 2011 de pérenniser ce projet et de le rattacher au Département de pathologie et médecine de laboratoire (DPML) à partir du 1er janvier 2012. A terme, le centre sera dans le bâtiment de l'EPCR (EPalinges-CRoissettes 22), il assurera la poursuite des productions de greffes cutanées pour les centres des brûlés et aura l'avantage d'offrir des espaces pour de nouvelles applications cliniques. Dans l'intervalle, compte tenu des aménagements futurs annoncés, Swissmedic a autorisé le CHUV à continuer sa production de greffes dans les locaux provisoires du bloc opératoire.

L'Unité de neuroéducation aigüe (NRA) : Une équipe mobile interdisciplinaire de neuroéducation précoce avec surveillance intensive (NPSI) a développé une prise en charge neurosensorielle, interdisciplinaire et coordonnée des patients admis dans les Services de neurologie et de neurochirurgie, en collaboration avec les soins intensifs. Le patient rentre ainsi dans un itinéraire clinique suivi depuis la phase aiguë jusqu'à la rééducation dans les centres spécialisés. Permettant une orientation plus rapide en rééducation, l'ensemble du projet s'intègre en cela dans les objectifs de la Filière cantonale de neuroréhabilitation. Par ailleurs, cette prise en charge permet une réduction des complications, une diminution de 39% du délai d'inscription dans les centres de neuroéducation et une diminution de 20% de la durée de séjour en soins continus. L'équipe a été pérennisée début 2011 au sein de la nouvelle Unité de neuroéducation aigüe (NRA). Pour augmenter la capacité d'accueil et de traitement des patients-cibles, 2 lits équipés d'aide robotique ont été ouverts en novembre 2011 aux soins continus de neurochirurgie. Ils sont destinés à accueillir des patients avec lésions neurologiques graves et instables, ne nécessitant plus des soins intensifs mais du monitoring 24h/24.

La psychiatrie mobile de l'âge avancé : Le projet « Psychiatrie mobile de l'âge avancé » permet d'améliorer le support aux services de première ligne (médecins traitants, EMS, CMS, ...), d'assurer un diagnostic précoce, de prévenir la crise et de proposer des stratégies optimales d'orientation des patients. Ce projet, initialement mis en œuvre dans le secteur Centre, a terminé en 2011 son déploiement dans les secteurs psychiatriques Nord et Ouest. Les équipes développées dans ces deux secteurs ont traité plus de 450 patients (avec une moyenne d'âge de 80 ans) depuis le début de leur activité. Cela représente près de 1'300 consultations. Dans près de 2/3 des situations, ce sont les médecins traitants ou les médecins d'EMS qui ont fait appel aux équipes mobiles. Le travail des équipes mobiles a permis un traitement rapide des situations et a évité bon nombre d'hospitalisations de patients.

Psychiatrie et migrants : Le projet « Psy&Migrants » a abouti à la création d'une nouvelle structure, l'Unité Psy&Migrants, rattachée à la

direction du Département de psychiatrie. Cette unité a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins psychiatriques pour les migrants à travers quatre axes : la formation du personnel en compétences transculturelles, la mise en place de dispositifs cliniques spécifiques, la consolidation du réseau de soins et le développement de la recherche dans le domaine. L'équipe Psy&Migrants se déplace dans l'ensemble des unités du DP-CHUV pour donner des formations itinérantes afin de toucher un maximum de collaborateurs. Grâce à la mise sur pied d'une Hotline, l'équipe clinique intervient en deuxième ligne pour un appui spécialisé auprès des collaborateurs en prise avec des situations cliniques complexes avec des patients migrants. Près de 450 consultations (médicales, sociales, psychologiques) ont été réalisées en 2011, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'activité 2010.

Ressources humaines et compétences

La Direction des ressources humaines (DRH) en lien avec la Direction des systèmes d'information a mis en œuvre le projet de gestion des identités. Celui-ci vise notamment à simplifier et sécuriser l'accès aux applications informatiques de tous les collaborateurs du CHUV. Il a permis de gérer avec succès la rentrée des médecins assistants en décembre 2011 et sera généralisée en 2012 à toutes les professions exerçant au CHUV.

Dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés dans sa « Politique RH 2010-2013 », la DRH a mené avec succès la démarche de décentralisation, définie comme prioritaire pour 2011. Après la fixation des salaires, ce sont les promotions qui ont été décentralisées dans toute l'institution au début de l'année 2011. Les règles sont parfaitement respectées par l'ensemble des cadres et collaborateurs. Leur implantation généralisée permet de simplifier le processus de manière notable.

En 2011, ce sont quelques 151 apprentis qui sont en formation au CHUV. La majorité des apprentis se départagent entre les domaines principaux suivants : les cuisines, les employés de commerce et les assistants en soins et santé communautaire. La DRH a développé une série de mesures notamment pour élargir l'offre des places d'apprentissage en termes de nombres de places et de domaines ouverts ainsi que pour améliorer les compétences des collaborateurs formateurs. La mise en œuvre de ces mesures dans l'ensemble de l'institution se poursuivra en 2012.

Dans le cadre du lancement du programme de gestion et de planification de la formation postgrade médicale, entré en vigueur en janvier 2011 par une convention entre le CHUV et le SSP, la Direction médicale a effectué une première enquête en 2011 auprès des chefs de service leur demandant de transmettre la répartition des postes de formation effective selon les filières A B C D (A = académique ; B = besoins hospitaliers ; C = cabinets, cliniques ; D = divers) en 2010 et leur projection pour 2015. La grande majorité des chefs de service ont répondu, ce qui représente 71% des postes de formation au CHUV. Pour la suite l'orientation en filière A B C D a été formalisée en définissant la procédure, sous forme d'une directive institutionnelle et les documents y relatifs. Dans le cadre de ce changement de paradigme pour les médecins en formation et les chefs de service, une campagne d'information générale dans l'institution ainsi qu'auprès de l'association des médecins assistants et chefs de clinique a été menée. Les plans de formation avec la mention A B C D ont été distribués en décembre 2011.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
106	Informatisation du dossier patient hospitalisé		



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de l'Economie

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

La disparition en septembre 2011 de Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat en charge de l'économie depuis juillet 2007, a profondément affecté son Département. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, a assuré également la suppléance avant de reprendre à plein temps la direction du Département de l'économie en janvier 2012.

Conjoncture et marché du travail

Au regard de la conjoncture internationale, la situation économique du canton reste bonne : son produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% pour la Suisse, elle-même moins affectée que les pays voisins. Néanmoins, les entreprises exportatrices, hors horlogerie, sont confrontées au ralentissement de l'économie internationale et à la force du franc. Des mesures ont été prises pour aider les entreprises locales en difficulté. Le Canton a par ailleurs apporté un appui significatif au centre de formation industrielle de Bobst, compte tenu des efforts de formation exceptionnels consentis depuis des décennies par cette entreprise au bénéfice du secteur industriel.

Dans ce contexte, le niveau élevé de mesures en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail a été maintenu. Après une baisse sensible du chômage les six premiers mois de l'année, celui-ci est remonté, pour atteindre 5,3 % fin décembre. Sur l'ensemble de 2011, le nombre de chômeurs a cependant sensiblement diminué, en particulier chez les jeunes. Le 1er novembre, le grand Conseil a adopté le projet du Conseil d'Etat d'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs. Le Gouvernement s'est par ailleurs fortement impliqué avec succès dans des négociations avec Novartis afin de préserver les emplois et le site de Prangins.

Soutien à l'économie

Dans ce cadre conjoncturel, la promotion économique a poursuivi ses efforts pour favoriser le renouvellement et la diversification du tissu économique, facteurs essentiels pour l'activité et les emplois de demain.

Le 8 juin, le Conseil d'Etat a adopté la politique cantonale d'appui au développement économique (PADE) 2012-2017. Elle constitue le cœur du dispositif de mise en œuvre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a précisé les domaines prioritaires : sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire tourisme, technologies de l'environnement (cleantechs), industrie des produits haut de gamme et sport international. La PADE souligne notamment le besoin de coordination et d'améliorations en terme de gouvernance entre les multiples acteurs pour éviter la dispersion des efforts de promotion. La PADE comporte aussi un volet ambitieux en faveur de l'innovation : la mise en place d'une véritable plate-forme de promotion dans ce domaine, « InnoVaud ».

Logement et aménagement du territoire

La croissance démographique du canton attise la pénurie de logements actuelle. Le Gouvernement a adopté en juin un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Afin de contribuer à la lutte contre la pénurie, la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) mise en consultation en juillet envisage des mécanismes destinés à limiter le phénomène de « thésaurisation » des terrains et à favoriser la réalisation de logements d'utilité publique (à prix abordables). Outre la problématique du logement, l'avant-projet prévoit également d'intégrer dans la législation la nécessaire utilisation mesurée du sol, la lutte contre l'étalement urbain, la protection contre les dangers naturels et les études environnementales stratégiques.

Le Canton a poursuivi son soutien aux agglomérations, en particulier dans l'élaboration des projets « de seconde génération » (Franco-valdo-genevois, Lausanne-Morges et Agglo Yverdon). Les dossiers des agglomérations Rivelac (Riviera, Veveyse et Haut-Lac) et du Chablais ont pu être déposés en décembre auprès de la Confédération.

Sport

L'inauguration en mai d'un quatrième bâtiment de la Maison du sport international confirme encore le statut de centre sportif international du canton et l'image de capitale Olympique de Lausanne. En 2011, deux nouvelles organisations sportives internationales ont élu domicile dans le canton : la Fédération internationale amateur de Sambo et la Confédération européenne de billard.

Agriculture

Le Conseil d'Etat entend favoriser une agriculture à même d'assumer l'ouverture des marchés et de bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. C'est l'objectif de la loi vaudoise sur l'agriculture, entrée en vigueur le 1er janvier 2011. (La nouvelle possibilité qu'elle ouvre

de conférer un caractère obligatoire à une contribution professionnelle a été actionnée pour la première fois par les arboriculteurs.) Dans la même perspective, les résultats de l'étude commandée par le Canton sur l'ensemble des filières agroalimentaires, rendus publics en décembre, constituent des informations précieuses pour renforcer l'économie agricole, qui seront exploitées dès 2012.

Démarche de simplification administrative

Une vaste démarche de simplification menée dans l'ensemble de l'administration a abouti en 2011 à la validation de plus de 200 mesures destinées à faciliter concrètement les relations du public avec l'administration cantonale et le travail de celle-ci. De portées variées, ces mesures sont issues d'une démarche pragmatique et participative. La dimension de simplification, affirmée dans une charte adoptée par le Gouvernement, est désormais associée à tous les projets de l'Etat.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la deuxième année consécutive depuis près de dix ans. Non seulement le canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a même pas utilisé l'entier du contingent ordinaire, 75 unités encore disponibles étant reportées sur 2012. Cette situation touche toutes les régions du canton, la Commune de Gryon étant la seule à avoir utilisé toutes les unités à sa disposition.

Le fléchissement de la demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcé ces deux dernières années, s'est ainsi fortement accentué en 2011. Il y a lieu de relever que, tout comme en 2010, cette situation concerne toute la Suisse, puisque seul le Canton du Valais a sollicité des unités supplémentaires.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2012 s'est calquée sur celles prises pour 2010 et 2011. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2011 et n'a pas été contestée. La stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a une fois de plus été privilégiée. La baisse des ventes réduit également fortement l'intérêt de cette répartition.

Le groupe de travail réunissant le SELT, le SDT et le SG-DEC poursuit ses réflexions sur la problématique de la gestion globale des résidences secondaires et sur l'élaboration de critères de répartition du contingent cantonal. Un projet de fiche du Plan directeur cantonal est en consultation. Il y a lieu de rappeler que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est une mesure d'accompagnement liée à une abrogation de la Lex Koller, les cantons étant invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».

Sources d'informations complémentaires

Quelques données chiffrées pour 2011

Dossiers LFAIE

291 dossiers ont été traités en 2011. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi. Les dénonciations devant le Ministère public sont cependant rarement suivies de sanctions pénales. Des mesures administratives de révocation sont également entreprises. Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est actuellement en cours avec l'appui du SJL.

Office cantonal de conciliation

L'office s'est occupé de sept conflits collectifs de travail qui concernent environ 735 employés. Trois conflits ont été réglés par signature d'un accord, trois autres sont toujours en suspens. L'office s'est dessaisi d'un conflit suite à l'échec de la conciliation.

Consultations

En 2011, le Secrétariat général a préparé 4 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 8 consultations cantonales et à 8 consultations fédérales pour le compte du département.

Zuger Messe

En décembre, le Conseil d'Etat a accepté l'invitation de la Foire de Zoug de participer à cette manifestation comme hôte d'honneur en 2013. Il a choisi de présenter un programme ambitieux avec une présence hors les murs de la foire. Le Secrétariat général a été chargé de piloter ce projet.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.10	Recours 2011	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.11
SAGR	13	18	31	15	9	2	0	3	29	2
OCV	3	2	5	0	1	1	1	0	3	2
SELT-LOG	14	11	25	0	23	1	0	0	24	1
SELT-PCC	0	2	2	1	1	0	0	0	2	0
SDE	1	2	3	0	0	3	0	0	3	0
TOTAL	31	35	66	16	34	7	1	3	61	5

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations
59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

Groupes de prestations
59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Politique d'appui au développement économique (PADE)

La loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE ; RSV 900.05) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le cœur du dispositif de mise en œuvre de la LADE est constitué par la Politique d'appui au développement économique (PADE). Elle constitue le premier exercice du genre qui sera appelé à être reconduit une fois par Législature.

La PADE déploie ainsi ses effets à trois niveaux :

- elle définit les grandes priorités sur lesquelles le Conseil d'Etat, le Département de l'économie et l'administration cantonale travailleront pendant la période 2012-2017 ;
- elle précise les attentes du canton en matière de gouvernance, plus particulièrement envers les organismes reconnus au titre de la LADE (organismes de promotion, organismes de développement économique régional et prestataires de services aux entreprises) lesquels sont des partenaires clefs pour la promotion et le développement du canton et de ses régions ;
- enfin, elle fixe, de manière relativement fine, les objectifs ou les principes auxquels devront répondre les projets à vocation économique et touristique qui recevront des subventions cantonales via la LADE, que ces derniers s'inscrivent dans le cadre des actions ponctuelles de promotion cantonales, de l'appui aux projets régionaux ou des aides directes et indirectes aux entreprises.

La PADE confirme également les décisions prises par le Grand Conseil lors de l'adoption de la LADE, laquelle s'est accompagnée de l'abrogation de lois et décrets sectoriels. C'est ainsi que le tourisme et la politique des pôles de développement font partie intégrante de la PADE et figurent explicitement dans les 8 enjeux thématiques du Conseil d'Etat. Ils sont, en outre, présentés de manière détaillée dans deux documents annexes à la PADE, à savoir : La politique révisée des pôles de développement (PPDE), d'une part, et les enjeux du tourisme vaudois 2010, d'autre part.

Inscrite dans la continuité, la PADE réaffirme certaines orientations prises en 2006 dans l'ancienne politique de développement économique adoptée par le Conseil d'Etat, avant que la LADE n'entre en vigueur. Elle propose également de nouvelles priorités liées aux enjeux économiques, territoriaux et sociaux auxquels doit faire face le canton de Vaud.

Afin de faciliter la lecture de la PADE 2012-2017 et d'en permettre l'extraction des principaux principes directeurs, le présent résumé entend mettre en exergue les points saillants suivants :

La PADE n'englobe pas toutes les politiques publiques à incidences économiques

En préambule, il convient de souligner – pour bien cerner la portée et le périmètre couvert par la PADE et donc par le présent document – que ceux-ci n'embrassent pas l'ensemble des politiques publiques ayant une incidence plus ou moins marquée sur le développement du tissu économique vaudois, mais fixe le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) prise pour elle-même, conformément aux exigences fixées par celle-ci.

Cela étant, le Conseil d'Etat a clairement conscience du fait que d'autres politiques publiques mises en œuvre par l'Etat jouent également un rôle déterminant dans la définition et le déploiement de conditions-cadres propices au développement économique. Ces politiques connexes à la LADE sont mentionnées pour rappel au Chapitre 5.1 du document général.

Par ailleurs, le Gouvernement souligne plusieurs fois dans la PADE l'importance qu'il accorde à une meilleure sensibilisation des différents services de l'administration cantonale aux enjeux et conséquences, pour l'économie, des actions et décisions qu'ils prennent au quotidien. A cet égard, il a lancé d'importants chantiers structurants, tels la démarche SimpA (simplifications administratives et accélération des procédures) ainsi que le développement des outils de Cyberadministration.

La PADE répond à des exigences méthodologiques élevées

Le Conseil d'Etat a pleinement conscience du volume relativement conséquent du rapport PADE, et à plusieurs égards, du caractère technique et détaillé de celui-ci.

Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la LADE fixe elle-même les critères méthodologiques auxquels doit répondre l'établissement d'une stratégie de développement économique, à savoir : une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions et un schéma d'organisation.

Ces exigences, fixées à l'égard des stratégies devant être établies par les associations économiques régionales, sont tout naturellement reprises par la stratégie d'appui au développement économique du canton, non seulement compte tenu du rôle d'exemplarité que l'Etat doit jouer vis-à-vis de ses partenaires, mais également du fait que cette méthodologie est longuement éprouvée dans le domaine de la

stratégie économique.

Deuxièmement, la PADE 2012-2017, en tant que premier exercice du genre depuis l'entrée en vigueur de la LADE, se devait de viser l'exhaustivité en explicitant clairement l'environnement constitutionnel, légal et conjoncturel dans lequel elle s'inscrit. C'est notamment dans le cadre de cet exercice que des notions souvent utilisées lorsque l'on traite de la problématique de l'intervention de l'Etat dans le champ économique – par exemple les principes de liberté économique, de non distorsion de concurrence ou de subsidiarité – font pour la première fois l'objet de définitions dans un rapport du Conseil d'Etat sur son action en matière de promotion économique. Ces informations ne seront ainsi plus reprises dans les versions futures de la PADE, soit au-delà de l'horizon 2017, mais seront toujours à disposition pour s'y référer, au besoin.

Enfin, la méthodologie retenue – qui passe par l'identification de forces, faiblesses, risques, opportunités, puis enjeux auxquels la PADE doit pouvoir faire face par le biais de la définition d'axes stratégiques et de buts opérationnels – confère au document un caractère technique, voire technocratique, mais constitue parallèlement, grâce aux chaînes de causalité précitées et à la fixation d'objectifs relativement précis, la matrice sur laquelle le processus d'évaluation des effets et de l'efficacité de la PADE pourra être accompli par un organisme indépendant, conformément à l'exigence fixée par la LADE (art. 8, al. 2).

La PADE est, en grande partie, le fruit de la codification des stratégies et mesures déployées ces dernières années

L'objectif d'exhaustivité mentionné plus haut a également conduit le Conseil d'Etat à considérer la PADE 2012-2017 comme l'occasion d'explicitier formellement et de manière détaillée l'ensemble des stratégies (et des buts opérationnels en découlent) qu'il met en œuvre au titre de la politique de promotion et de développement économiques progressivement mises en œuvre par le Canton de Vaud au fil des 15 dernières années.

C'est la raison pour laquelle on y retrouve – au fil des pages – nombre des tendances lourdes qui caractérisent l'action de l'Etat en la matière. On citera pour exemple la politique des pôles de développement, la fixation de secteurs économiques prioritaires, l'octroi de soutiens financiers aux infrastructures économiques et touristiques, les mesures prises en étroites coordination avec les Hautes Ecoles visant à stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation dans les start-up & PME vaudoises, le renforcement de la politique de rayonnement du Canton de Vaud à l'échelle internationale ou encore l'impérative nécessité d'agir sur la gouvernance du système en poursuivant les objectifs de clarification, de coordination et de simplification des structures partenariales, sorte d'ADN de la LADE, afin de rendre plus cohérente et intelligible l'action de l'Etat aux yeux et au bénéfice de ses publics-cibles : les entreprises et acteurs économiques institutionnels.

Ainsi, bien plus que la simple addition de stratégies ayant démontré leur bien-fondé, ou la compilation de mesures relevant des bonnes pratiques retenues au fil du temps, la PADE 2012-2017 capitalise sur l'existant, en le synthétisant et en le formalisant par le biais de onze enjeux prioritaires structurants qui permettront non seulement la prolongation ou la réorientation de certains axes stratégiques ou buts opérationnels, mais également l'avènement de nouvelles priorités.

Le cœur de la PADE, soit les priorités de l'action gouvernementale en matière d'appui au développement économique

Pour la période 2012-2017, le Conseil d'Etat a défini trois enjeux transversaux et huit enjeux thématiques comme constituant le cœur de son action engagée au titre de la PADE, à savoir :

Les trois enjeux transversaux :

- A. Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- B. Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- C. Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Les huit enjeux thématiques :

- D. Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- E. Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- F. Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.
- G. Internationalisation du tissu économique vaudois.
- H. Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- I. Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- J. Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- K. Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

Les nouveautés consacrées par la PADE 2012-2017

Outre le fait de capitaliser sur les expériences acquises, le Conseil d'Etat – considérant l'évolution de l'environnement socio-économique et politique dans lequel sa politique d'appui au développement économique doit s'insérer – a arrêté les nouveautés suivantes :

- *Une redéfinition des secteurs économiques et types d'activités prioritaires pour la promotion économique*

Afin de respecter le principe de non-distorsion de concurrence, la PADE doit définir les secteurs économiques et types d'activités prioritaires. Ces derniers ont un impact important sur l'ensemble des actions de la promotion économique, excluant toute aide financière aux entreprises dont l'activité ne s'inscrit pas dans ces priorités. Pour 2012-2017, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien des cinq domaines prioritaires définis en 2006 (sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agro-alimentaire et tourisme). Il a décidé d'y ajouter trois nouveaux secteurs prioritaires que sont les cleantech, l'industrie des produits hauts de gamme et le sport international. Cette nouvelle typologie des secteurs et types d'activités prioritaires positionne les sièges internationaux de manière moins prioritaire par rapport à la politique d'appui au développement économique actuelle. Si le Conseil d'Etat ne souhaite bien évidemment pas exclure ce type d'activités dans le Canton de Vaud qui sont consubstantielles à la croissance économique qu'a connu le canton ces dix dernières années, il entend toutefois en diminuer le poids en les considérant désormais comme un type d'activités à l'égard duquel un moindre soutien doit être apporté sous l'angle des exonérations fiscales allouables au titre de la LHID. À l'inverse, le Gouvernement entend offrir des soutiens différenciés plus affirmés aux activités de Recherche & Développement (R&D + Ra&D) et de production, de même qu'il entend moduler les aides ou incitations allouées en fonction du lieu d'implantation des entreprises (voir ci-dessous). Le Conseil d'Etat espère ainsi contribuer, par son action, à l'établissement de nouveaux équilibres entre types d'activités déployées dans le canton et régions économiques.

- *Le renforcement d'une politique globale de l'innovation en faveur des industries du canton*

De par la présence de Hautes écoles, d'instituts et de centres de recherche de renommée internationale, le Canton de Vaud dispose d'un contexte des plus favorables au transfert de technologies en vue de la création de nouvelles entreprises industrielles, d'une part, et du renforcement de la collaboration entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, d'autre part. Cependant, le Canton de Vaud repose sur une multitude d'organismes para-étatiques de soutien et de promotion à l'innovation qui n'ont souvent ni la visibilité ni la masse critique suffisante. De plus, le Canton de Vaud observe un certain retard par rapport à d'autres cantons voisins qui ont mis en place une plate-forme de promotion de l'innovation et une offre d'incubation pour les entreprises innovantes en démarrage plus développées. Fort de ce constat, le Canton de Vaud entend déployer une politique plus ambitieuse en faveur de l'innovation afin d'accroître sa visibilité, de renforcer l'offre aux entreprises et de mettre en réseau les infrastructures existantes. La vision consiste à mettre en place une véritable plate-forme de promotion dédiée à l'innovation reposant sur :

1. Une structure commune pour les prestations d'accompagnement (coaching) des PMI & start-up et de promotion (marketing)
2. Un programme de financement « packagé » permettant de soutenir le démarrage de nouveaux projets d'entreprises « high tech » (pre-seed, seed, early-stage capital)
3. Un réseau décentralisé de technopôles (parcs technologiques, pépinières) existants et reposant sur une offre d'hébergement bien définie, une offre d'incubation coordonnée et une offre de services partagés

- *Le renforcement du rayonnement cantonal par une promotion intégrée (vaud.ch)*

Risquant un affaiblissement de son positionnement à l'échelle nationale de par une promotion de l'image insuffisamment coordonnée, le Canton de Vaud entend renforcer sa notoriété par la mise en place d'une image commune sous la bannière vaud.ch. L'application de ce label sera, bien évidemment, déclinée de manière différenciée en fonction des thématiques traitées et des marchés visés.

- *Des exigences qui resteront élevées en matière de gouvernance*

La LADE a fait le pari du travail en partenariat entre le canton, les organismes de promotion cantonale, les associations économiques régionales et les prestataires de services aux entreprises reconnus par la LADE. En regard de l'importance de l'efficacité de la gouvernance, le Conseil d'Etat entend maintenir des exigences élevées envers ses partenaires, mais également vis-à-vis de son administration. Il s'agit en effet d'éviter une trop grande atomisation des structures, d'améliorer les services à la clientèle et de mutualiser les compétences. Le premier enjeu stratégique de la PADE vise dès lors l'efficacité et l'efficacité de la gouvernance. Celle-ci passe par :

- une meilleure coordination interservices ;
- la mutualisation des compétences entre les régions et leurs associations économiques ;
- la création de 5 à 7 destinations ou régions touristiques ;
- la professionnalisation du « guichet entreprises » par un renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs vaudois du réseau de la promotion économique (associations régionales, organismes de promotion et prestataires de services) qui assurent le relais des informations et des prestations en lien avec la création, le développement et l'implantation d'entreprises ;
- le renforcement de la masse critique des prestataires de services aux entreprises, tant à l'échelle cantonale qu'intercantonale.

- *L'intégration de la dimension territoriale dans les mesures de promotion économique*

Avec la PADE, le Conseil d'Etat s'engage à une meilleure prise en compte de la dimension territoriale en matière de promotion économique. Ainsi, les priorités qui seront fixées aux organismes de promotion exogène et prendront en considération les questions de pression foncière et d'un développement cantonal équilibré entre les différentes régions du canton.

Le Cadre financier de la PADE

Sur le plan financier, la Politique d'appui au développement économique se déploiera dans une enveloppe budgétaire annuelle de même

ampleur que le budget 2011 qui s'élève à CHF 25 millions.

En matière d'octroi de prêts sans intérêts et de garanties sous la forme de cautions et d'arrière-cautions, la mise en œuvre de la LADE peut s'appuyer sur les enveloppes mises à disposition par son article 39, soit :

- CHF 220 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de prêts
- CHF 80 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie de cautionnements
- CHF 10 millions, au maximum, en faveur des engagements de l'Etat par voie d'arrière-cautionnements.

A rappeler toutefois que la somme maximale engageable par année au titre de ces montants est fixée par le Grand Conseil, lors de la procédure d'adoption du budget de l'Etat.

Conclusion

Avec l'adoption de la PADE, le Conseil d'Etat considère se doter d'un outil stratégique et de pilotage de son action – subsidiaire et incitative – dans le champ économique par le biais des mesures de soutien financier consacrées par la LADE. Il entend ainsi contribuer à la réalisation de projets économiques et touristiques de qualité, tout en soulignant l'importance qu'il accorde à l'ensemble des autres politiques publiques ayant une incidence majeure dans le développement économique de ce canton.

Le prochain rendez-vous, qui permettra de juger si cette politique a répondu aux défis auxquels doit faire face le Canton de Vaud, est fixé en 2017. En effet, une fois par Législature, la Loi sur l'appui au développement économique enjoint le Conseil d'Etat à procéder à une évaluation des actions et décisions prises au titre de la LADE afin d'en mesurer ses effets.

Actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE), y compris des Pôles de logement

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport d'actualisation de la politique cantonale des pôles de développement (PPDE) le 8 juin 2011. Il confirme une politique initiée en 1996, favorisant le développement de sites stratégiques bien localisés et attractifs, pour l'accueil d'emplois et d'habitants. La PPDE s'inscrit désormais dans un triple cadre légal : la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique du logement (PLog) et le Plan directeur cantonal (PDCn).

L'actualisation renforce le rôle des organismes régionaux de développement, comme lieu privilégié de la coordination des projets, dans une perspective de partenariat Communes-Région-Canton. Tout en poursuivant l'objectif de mettre à disposition des terrains et locaux pour les activités économiques, elle renforce aussi le rôle de la PPDE pour la promotion du logement dans les sites stratégiques urbains, visant une mixité entre emplois et habitants. Enfin, l'action de la PPDE est orientée sur le soutien à la mise en œuvre des projets afin de passer plus rapidement de la planification territoriale à la réalisation effective.

A ce jour, 30 sites stratégiques d'intérêt cantonal ont été définis et une vingtaine de sites sont en cours de définition (27 sites urbains mixtes et 22 sites d'activités). Ces périmètres, répartis dans les dix régions, ont été validés par le chef du DEC. Les enjeux identifiés pour la prochaine période de mise en œuvre de la PPDE portent sur une gouvernance efficiente, l'accessibilité, la maîtrise foncière et l'attractivité des sites stratégiques.

Sur le front spécifique du marché du logement, la PPDE permet de mieux soutenir la production de logements, notamment de logements d'utilité publique, en accompagnant la valorisation de sites stratégiques localisés en centralité et présentant une mixité des affectations, dont une part souvent importante en logement (**pôles de logement**). Cette ouverture, proposée dès le second rapport, maintenant renforcée et formalisée permettra, en conjonction avec la politique des agglomérations, d'offrir un accompagnement diligent aux projets de logement d'importance situés dans les centres cantonaux ou régionaux.

Les enjeux du tourisme vaudois 2010

Pour permettre au Conseil d'Etat d'actualiser sa perception des enjeux et défis du développement touristique vaudois et du rôle des collectivités publiques, le Gouvernement a fait procéder à une expertise pour procéder à une nouvelle évaluation du développement de l'offre, de la demande et de la gouvernance de ce secteur, avec un accent spécifique sur la promotion.

Il en est ressorti le document "Les enjeux du tourisme vaudois 2010" qui fait partie intégrante de la PADE (voir ci-dessus) et dont les 3 enjeux principaux sont les suivants:

En premier lieu, l'analyse des constats met en relief de réelles faiblesses sur le plan de la connaissance du tourisme en général :

- Connaissance insuffisante de la demande touristique (déclencheurs et motivations des séjours, hôtes hébergés / excursionnistes, ...).
- Outils de mesure du tourisme insatisfaisants en regard des besoins des analyses de marché, en particulier dans la para-hôtellerie ou l'excursionnisme.
- Indicateur « Nuitées hôtelières » non représentatif de l'importance économique du tourisme.
- Manque d'indicateurs pour mesurer l'impact économique des projets co-financés ou les valeurs ajoutées indirectes, sociales et écologiques.
- Absence d'une véritable réflexion consacrée à la recherche et au développement (R&D), à l'innovation ou à l'analyse de la concurrence.

Cette absence de données fiables et constantes empêche toute mise à jour régulière de la stratégie touristique vaudoise. Dans la perspective

de pallier ces manques, il convient de mettre en place une réflexion visant le développement de structures et d'outils performants pour analyser l'évolution de l'offre et de la demande touristiques.

Enjeu 1 : Développer des instruments de conduite, de mesure, de recherche et de soutien à l'innovation permettant de relever les enjeux spécifiques au tourisme (évolution de la demande, planification et développement de l'offre, monitoring de la concurrence, ...).

Deuxièmement, la volonté du Conseil d'Etat d'assurer une promotion coordonnée, voire intégrée, de la place économique et touristique vaudoise sous le label « vaud.ch - lake geneva region » s'inscrit dans un contexte qui montre notamment :

- L'utilisation depuis près de 70 ans de l'identité « Région du Léman (Lake Geneva Region) » sur le plan touristique.
- La présence d'un nombre important d'organismes promotionnels qui travaillent sous des appellations/logos propres (OTV, OVV, vaud.ch, Art de vivre, ...).
- Une identité touristique du canton de Vaud complexe et floue qui n'offre pas les caractéristiques pour devenir une marque touristique.

L'enjeu majeur no2 souligne donc l'importance de réfléchir à l'intégration de la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.

Enjeu 2 : Intégrer la marque « vaud.ch – lake geneva region » dans la stratégie de promotion touristique cantonale.

Finalement, le souhait du Conseil d'Etat de renforcer les destinations touristiques vaudoises selon deux modèles de gouvernance préférentiels

- La présence de plusieurs « tourisms vaudois », tant sur le plan qualitatif (segmentation) que quantitatif (fréquentation, CA).
- La présence actuelle de plus de vingt destinations touristiques vaudoises.
- Des organisations touristiques qui épousent les frontières politiques ou institutionnelles (canton, commune, district) mais qui ne sont pas pertinentes du point de vue de la demande touristique, voire du produit.
- Une coordination insuffisante de l'offre et de la demande à tous les niveaux des acteurs publics et privés, notamment entre les plateformes de promotion et les associations régionales.

L'enjeu majeur no3 se situe donc au niveau des critères à définir, des modèles de gouvernance à développer ou des synergies à optimiser pour favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes et efficaces (taille « critique » suffisante ; répartition des tâches ; ...).

Enjeu 3 : Favoriser la mise en place de structures de promotion et de développement de l'offre cohérentes, efficaces, avec une masse critique suffisante, aptes à garantir le renforcement des destinations touristiques dans le but d'accroître leur capacité d'action.

Projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

En juin 2011, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance des logements loués en période de pénurie. La vocation de ce texte, qui fusionne deux lois actuellement en vigueur, est de renforcer la cohérence du dispositif de surveillance et de régulation du marché locatif. Le projet introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Le projet, actuellement soumis à une commission ad hoc du Grand Conseil, prévoit de fusionner deux lois qui partagent l'objectif de maintenir l'offre de logements loués: la loi sur la démolition, la rénovation et la transformation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). En vertu de ces deux textes actuellement en vigueur, les travaux et les ventes susceptibles de porter atteinte à la substance du parc locatif doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Leur fusion en une nouvelle loi est l'occasion d'augmenter la cohérence et donc l'efficacité du dispositif, grâce notamment à l'unification de définitions et à des simplifications. Le projet prévoit également d'assouplir modérément certaines dispositions et procédures.

Avec ce projet, le Conseil d'Etat entend conserver un régime d'autorisations nécessaires pour vendre les appartements loués ou y réaliser des travaux. Afin de veiller au respect des conditions auxquelles les autorisations auront été accordées, le maintien d'un système de surveillance, allégé mais réel, est également prévu.

Le projet contient une définition claire et objective de la notion de pénurie de logements qui serait établie par district. Ainsi, ce n'est que dans les districts où le taux de vacance serait inférieur à 1,5% en moyenne sur trois ans, que seraient soumis à autorisation la vente d'appartements et les travaux d'importance. Les situations locales spécifiques pourraient néanmoins être prises en compte à l'échelle de la commune.

Certaines catégories d'immeubles particuliers seraient exclues du régime d'autorisations: les bâtiments comprenant jusqu'à deux logements (trois si l'un est occupé par le propriétaire), ceux de très haut standing et ceux qui sont classés par les monuments historiques. De même, les travaux de peu d'importance (moins de 30% de la valeur ECA contre 20% aujourd'hui) pourraient être dispensés d'autorisation.

De nouveaux motifs d'autorisation de travaux sont proposés: si les transformations permettent à des coûts raisonnables d'accroître l'habitabilité du logement (améliorations techniques), d'économiser l'énergie ou de recourir aux énergies renouvelables, elles seront acceptées. Le projet introduit aussi le principe d'information des locataires en cas de travaux.

Ce projet prend en considération les postulats des députés Frédéric Borloz et Jean-Michel Dolivo et les remarques formulées lors des consultations successives sur ce thème.

Soutien à l'innovation - Le projet InnoVaud

Soucieux de renforcer la politique publique de soutien à l'innovation dans le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a fait procéder à une expertise qui présente les recommandations pour la mise sur pied d'une plate-forme vaudoise de promotion de l'innovation ayant pour nom de projet « InnoVaud ». Cette plateforme doit renforcer l'exploitation du potentiel d'Innovation du Canton en tant qu'axe prioritaire de développement économique, tel défini dans la Politique d'appui au développement économique (PADE) validée par le Conseil d'Etat en juin 2011.

En tant que plateforme d'échange et de coordination, InnoVaud renforce la lisibilité et la visibilité du réseau d'innovation, contribue au développement de stratégies et supports cohérents, et supporte la capacité de succès des sociétés et projets innovants. Elle ne possède pas de structure propre : elle s'appuie sur trois piliers décrits ci-après ; ses activités d'animation et promotion sont assurées par la Association InnoVaud sur mandat du Canton de Vaud.

La mise en œuvre d'InnoVaud exploite les conditions-cadre déjà favorables à l'innovation, en les accompagnant d'outils et processus soutenus par l'Etat de Vaud au travers d'une intervention ciblée sur l'écosystème de l'Innovation, ceci en collaboration avec les partenaires du secteur privé.

L'intervention portera sur le renforcement de trois piliers critiques que sont l'accompagnement/conseils, l'hébergement/infrastructures, et le financement des entreprises innovantes. Un travail de communication et la promotion des soutiens disponibles ainsi que le développement d'un réseau d'acteurs et des processus efficaces et durables feront également partie de l'action d'InnoVaud. Il s'agit de bâtir l'« infrastructure de l'Innovation vaudoise » s'appuyant sur des acteurs et des processus efficaces, propre à exploiter de façon optimale le potentiel cantonal dans ce domaine.

L'augmentation de la concurrence des places économiques sur le plan international et le potentiel innovant reconnu du Canton justifie une véritable politique publique en faveur de l'innovation au sein des petites et moyennes industries, des start-ups et spin-off innovantes. Avec la concentration unique de ses institutions académiques et de recherche, la diversité de son tissu économique et son positionnement affirmé dans les industries de pointe et les hautes technologies, le Canton de Vaud jouit d'une position tout à fait singulière et favorable dans ce domaine. L'innovation étant au cœur des enjeux de développement économique de la décennie à venir, il est indispensable qu'elle bénéficie d'un support qui permette au Canton non seulement de conserver, mais mieux encore de renforcer sa position.

L'impact d'InnoVaud se concentre en amont de la création de nouvelles activités économiques innovantes, là où le retour sur investissement

est clairement négatif et où le risque de critique quant au caractère spéculatif des soutiens accordés par l'Etat est réduit à zéro. InnoVaud doit permettre :

- d'augmenter le nombre et la qualité des projets innovants, tant au sein de la petite et moyenne industrie que des Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) ;
- d'accélérer le développement des sociétés soutenues,
- et de renforcer l'attachement de ces entreprises au Canton,

L'objectif recherché in fine est la valorisation économique de l'innovation et la création d'emplois à caractère technologique au sein des PME et start-up.

InnoVaud s'inscrit dans une réflexion concertée avec les principaux acteurs de l'innovation, tant publics que privés, et concernés par le développement économique régional, en particulier :

- Le Département de l'économie (en particulier le SELT) et le Département de la Formation, Jeunesse et Culture (en particulier la DGES)
- Les Instituts d'Enseignement et de Recherche (IER) et organismes de transfert de technologies ;
- Les structures d'hébergement existantes, soit les parcs technologiques, pépinières d'entreprises et incubateurs ;
- Les prestataires de support à l'innovation fournis en particulier par les organismes d'accompagnement (coaching) et de financement ;
- La BCV, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et le Centre Patronal.

En considérant un programme de soutien sur 10 ans, le SELT et ses partenaires estiment que le budget global nécessaire à la mise en œuvre de la plate-forme « InnoVaud » se chiffre à environ CHF 130 millions (contre environ CHF 80 millions en l'état), avec un financement de l'Etat de Vaud d'un peu plus de CHF 45 millions (contre CHF 15 millions en l'état).

L'augmentation des moyens mis à disposition par le canton (environ CHF 30 millions) serait couverte d'une part par une réaffectation du budget ordinaire de fonctionnement du SELT au titre de la loi sur l'appui au développement économique et, d'autre part, par une dotation extraordinaire au titre de l'enveloppe des 50 millions en faveur de l'industrie et de l'innovation, telle qu'annoncée par le Conseil d'Etat en août 2011.

InnoVaud prévoit un mécanisme d'auto-financement après les 10 premières années qui permettrait au Département de l'économie de continuer de financer les activités de la plate-forme sur son budget ordinaire actuel sans nécessité de compensation de la dotation extraordinaire octroyée en faveur du lancement initial de cette dernière et qui disparaîtrait dès la 11ème année.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
137	Mise en lignes des formulaires électro-niques relatifs aux demandes et traitement des aides allouées aux entreprises	En cours	Ce projet s'inscrit dans les deux projets ci-dessous: - projet DSI de cyberadministration - projet CRM du SPECo (mesure 138)
138	Centralisation des bases de données d'adresses des partenaires LADE	En cours	Il s'agit de doter le SELT d'un outil informatique de gestion des contacts (CRM). Le projet est porté en partenariat avec la DSI (cahier des charges).
139	Renforcement du guichet "entreprises" du SELT et introduction d'un identifiant unique pour les entreprises	En cours	En lien avec l'introduction de l'IDE (numéro d'identification des entreprises) au niveau de la Confédération.
140	Mise en ligne des formulaires relatifs aux demandes et traitement des autorisations LAAL + LDTR et des aides (LL)	En cours	L'unité logement qui porte ce projet ne fait plus partie du SPECo, suite à la décision du CE de transférer cette unité au SG-DINT: dès lors, il y a lieu de sortir cette mesure du SPECo.
141	Supprimer l'obligation d'instituer la Commission cantonale des ventes aux enchères	En cours	
142	Centralisation de l'ensemble de la mise en œuvre de la Loi sur l'exercice de la prostitution au sein de la POLCANT	En cours	
143	Automatisation de la facturation des émoluments PCC (LADB et LEAE) et rappels des débiteurs	Réalisé	
144	Mise en ligne des formulaires de demandes de licences LADB et développement d'un workflow	Réalisé	
145	Mise à disposition des inspecteurs de la PCC d'une solution technique de reprise des données	Abandonnée	Face aux difficultés techniques relevées par la DSI, ce projet est abandonné.
146	Mise en ligne de l'application « Base de données terrains »	Réalisé	

Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations
52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations
52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Bonne résistance de l'économie cantonale mais détérioration du marché de l'emploi au 4ème trimestre

Malgré le ralentissement conjoncturel dû à la crise de la dette et aux difficultés économiques dans l'Union européenne, le repli de l'activité économique en Suisse a été moins marqué que dans les autres pays industrialisés. Le canton de Vaud continue de bénéficier de meilleurs résultats et de meilleures perspectives économiques que la Suisse dans son ensemble, puisque le produit intérieur brut du canton (PIB) a progressé de 2.5% en 2011, contre 1.8% dans l'ensemble de la Confédération. L'évolution diffère cependant entre les branches orientées vers le marché domestique et celles qui s'adressent à des clients étrangers. A l'exception de l'horlogerie, ces dernières ressentent les effets du tassement de la conjoncture mondiale et de la force du franc et cette situation amène dans certains cas les entreprises à engager des processus de restructuration. Le Service de l'emploi (SDE) a ainsi mis en œuvre des mesures extraordinaires afin de venir en aide aux entreprises en difficulté (Bobst notamment).

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.6% au 1^{er} janvier à 4.5% à fin juin pour remonter à 5.3% au 31 décembre. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 18'718 à 16'226 et remonte à 17'697 en fin d'année. Le nombre des demandeurs d'emploi connaît la même évolution de 24'712 à 23'346 en marquant un plus bas à 22'174 au 30 juin. Globalement la variation annuelle s'inscrit cependant à -5.5% tant en ce qui concerne les chômeurs que les demandeurs d'emploi. La population des chômeurs de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-17.3%), suivie par celle des 40 à 49 ans (-6.3%).

La 4^{ème} révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) adoptée par le peuple suisse le 28 septembre 2010 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Elle vise au renforcement du principe d'assurance en réduisant les durées d'indemnisation tout en maintenant les prestations de base. Cette révision a eu un impact sur le chômage de longue durée. Les ORP ont enregistré une diminution du nombre de chômeurs inscrits depuis plus de 12 mois (de 4'444 au 1^{er} janvier à 3'556 au 31 décembre), mais elle a également eu pour conséquence une augmentation des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) suivis par les conseillers en placement (de 2'702 à 3'502 soit une augmentation de 29.6%)

En 2011 dans le canton de Vaud, 30'514 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de près de 512 millions de francs. Parmi celles-ci, la Caisse publique a versé 425.6 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM)

Confirmant la volonté du Conseil d'Etat de procurer une couverture plus large aux chômeurs en cas de maladie, le Grand Conseil a adopté le 1^{er} novembre 2011 le projet de révision de la loi sur l'emploi (LEmp) et, en particulier, les nouvelles dispositions relatives à l'assurance cantonale perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage. Cette assurance qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012 permettra de verser aux chômeurs en incapacité provisoire de travail, totale ou partielle, des prestations complémentaires équivalentes à leurs indemnités de chômage, ceci dès le moment où ils auront épuisé leur droit aux indemnités en cas de maladie, prévu par la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI).

L'assurance sera financée par des cotisations prélevées d'une part, sur les indemnités de chômage et d'autre part, sur les prestations de l'APGM. Le montant de ces cotisations sera déposé sur un fonds cantonal d'assurance perte de gain, spécialement créé pour financer les prestations, ainsi que les frais d'administration du dispositif.

Extension de la libre circulation des personnes depuis le 1er mai 2011

Conformément aux Accords conclus avec l'Union européenne, la dernière mesure de contingentement s'appliquant aux ressortissants des 8 Etats de la partie orientale de l'UE a été levée le 1^{er} mai 2011. Dès cette date, les citoyens de trois Républiques baltes, de la Pologne, de la Tchéquie, de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Slovénie disposent pleinement et sans limite du droit de séjourner et de travailler en Suisse. L'octroi d'un permis de séjour leur est garanti, quelle que soit la durée de leur activité sur le territoire suisse, selon le principe suivant : un permis L de moins de douze mois est attribué aux titulaires de contrat de durée déterminée inférieur à un an tandis qu'un permis B valable cinq ans est octroyé en cas de durée supérieure ou indéterminée. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons maintiennent un haut niveau de surveillance du marché du travail, par le biais des mesures d'accompagnement, aux fins de prévenir toute éventualité de dumping social et salarial.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Conseil et suivi des demandeurs d'emploi et services aux entreprises

En 2011, le SDE a maintenu un niveau élevé de ressources et de prestations pour faciliter la réinsertion rapide des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Les quelques 214 conseillers ORP ont ainsi suivi et conseillé, en moyenne mensuelle, plus de 22'392 demandeurs d'emploi et effectué 227'570 entretiens. 10'180 places vacantes ont été acquises et traitées à l'occasion de 4'594 visites d'entreprises (+8% par rapport à 2010). Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels) a permis à 19'021 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2011.

Révision des mesures de réinsertion

Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, le SDE adapte en permanence son offre de mesures d'insertion professionnelles destinées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et du Revenu d'insertion. Faisant suite aux changements induits par la révision de la LACI, il a ainsi revisité l'ensemble des mesures disponibles. Contenus et durées ont été réexaminés et les contrats de prestations liant le SDE aux organisateurs de mesures de marché du travail ont été remplacés par des décisions de subvention.

Le SDE a aussi généralisé l'utilisation de la plateforme d'évaluation du niveau de compétences en bureautique à tous les demandeurs d'emploi du domaine commercial.

Il est à relever qu'en 2011, le SDE a investi plus de 70 millions pour contribuer à la formation permanente des demandeurs d'emploi. Ce sont ainsi en moyenne plus de 6'000 demandeurs d'emploi qui ont pu participer chaque mois à une mesure du marché du travail visant à accélérer et faciliter leur reconversion et leur réinsertion professionnelles.

Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi

Le SDE a poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi grâce à des mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet et en marge de la démarche SimpA, le SDE a poursuivi l'optimisation des processus d'octroi des mesures d'insertion par les ORP. Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances, il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée dès le début de leur prise en charge afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et d'agir sur la durée moyenne du chômage. Dans le même ordre d'idées, l'inscription administrative des demandeurs d'emploi a été réorganisée pour assurer un suivi rapide tant par les ORP que par les caisses de chômage.

Une plateforme de collaboration interinstitutionnelle (CII) a été créée en faveur des bénéficiaires du régime LACI ou du RI qui présentent des problématiques de santé physique ou psychique freinant leur réinsertion professionnelle. Cette plateforme regroupe 3 représentants de l'Office AI, du SPAS et des ORP et un médecin-conseil de l'Office AI.

Outils de pilotage et système de contrôle interne

Le SDE a développé de nouveaux outils de suivi des prestations fournies et de pilotage de ses entités. Par ailleurs, pour tenir compte des exigences conjointes du SECO et du CCF, le système de contrôle interne a été renforcé.

Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un marché du travail confronté à une extension supplémentaire de la libre circulation des personnes et à une pression sur le franc suisse en raison de la crise de l'euro, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a procédé à 1'056 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 266 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 994 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 435 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 343 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc plus de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Procédures d'extension des conventions collectives de travail

- CCT Métal-Vaud: extension de la CCT de base;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne: remise en vigueur de l'extension;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 14.12.2010.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
107	Remplacement des feuilles roses de décision	Terminé	Gain de productivité par la suppression d'une manipulation spécifique sur l'imprimante
108	Intégration des différents agendas des collaborateurs des ORP	Terminé	Economie de temps : Base 800 RDV / jour à raison d'un gain de 30" par RDV = 400' d'économie par jour pour l'ensemble des ORP
109	Suppression de l'autorisation de prise d'emploi pour les stagiaires des écoles hôtelières	Terminé	Gain de temps et simplification administrative
110	Développement de la GED dans REFEN (référentiel entreprises)	En cours	Diminution des frais d'impression et des frais postaux, transmission électronique des données
111	Optimisation des mesures relatives au marché du travail (MMT)	Terminé	Utilisation plus efficiente des mesures relatives au marché du travail (MMT) destinées aux demandeurs d'emploi en : raccourcissant les délais d'octroi de mesures, augmentant la visibilité sur les places vacantes et occupées dans les Programmes d'emploi temporaires, facilitant le choix du bon niveau grâce à des tests d'évaluation plutôt que des entretiens.
112	Inscription administrative immédiate des demandeurs d'emploi (DE)	Terminé	Gain de temps dans la prise en charge du DE et simplification des flux d'informations
113	Suppression de l'envoi des rappels et des demandes de justification en matière de recherches d'emploi	Terminé	Gain de temps, d'argent et simplification de la procédure pour les ORP

Sources d'informations complémentaires

- Rapport annuel 2010 du Service de l'emploi.
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux employeurs et chefs du personnel
- Nouvelle brochure sur les prestations destinées aux demandeurs d'emploi
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande »
- 12 Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet
- 11 articles dans le cahier emploi de 24 heures chaque dernier jeudi du mois pour promouvoir les mesures de réinsertion professionnelle

Groupes de prestations
54.1 Politique agricole

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Personnes et associations accueillies sur les sites de Marcelin et de Grange-Verney
- Personnel du Service

Groupes de prestations
54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autes centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

Groupes de prestations
54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

Groupes de prestations 54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (SFFN, SESA, SEVEN), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, SCRIS) et le développement rural (SDT-AF, SELT)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2011 fut une année sèche et la plus chaude en moyenne annuelle dans les annales depuis 1864, avec d'importants revirements météorologiques caractérisés par un été au printemps, un automne en été et un autre été en automne. La production herbagère a souffert d'une sécheresse printanière exceptionnelle, heureusement compensée par des regains abondants en fin de saison. De fortes pluies à fin juin et début juillet ont perturbé les moissons. Les cultures ont cependant dans l'ensemble bien profité de ces précipitations ayant conduit à des rendements exceptionnels, en particulier pour les betteraves et les pommes de terre, tant en qualité qu'en quantité. Sectoriellement, d'inquiétants désordres ont été constatés sur les marchés, notamment pour les cultures maraîchères victimes de méventes suite à l'éclatement d'une crise alimentaire en Allemagne due à une toxi-infection. Le prix du porc est tombé au plus bas et les stocks de beurre, dus à une surproduction récurrente faute d'une régulation efficace et de solidarité au sein des filières, ont pesé fortement sur le marché et le prix du lait au producteur

Contexte international

Avec l'apparition d'importations indésirables, voire l'obligation de tolérer des modes de production jusque-là prohibés en Suisse, le principe du Cassis de Dijon est désormais remis en cause au niveau fédéral en ce qui concerne son application aux denrées alimentaires. En revanche, les négociations internationales pouvant toucher l'agriculture en Suisse sont restées au point mort (ALEA, OMC). La définition légale du "Swissness", garant crédible de la provenance suisse des produits agro-alimentaires ou industriels, est toujours en traitement par les chambres fédérales

Politique agricole fédérale

Le Département fédéral de l'économie, par l'OFAG, a mis en consultation ses propositions relatives à la poursuite du développement de la politique agricole (PA 2014-17). Elles visent à rendre l'agriculture et les filières agro-alimentaires suisses, encore plus durables et économiquement performantes. La pièce maîtresse en est le développement du système des paiements directs, qui doit être orienté clairement vers la réalisation des objectifs fixés dans la Constitution, en répondant au principe « un objectif = une contribution ». La nouvelle politique agricole prévoit aussi d'ancrer le principe de la souveraineté alimentaire et de mettre en place une véritable Stratégie Qualité pour le développement de la valeur ajoutée à la production indigène. Le Conseil fédéral envisage d'investir 13,670 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a pu accueillir, lors de sa tournée nationale à la rencontre de l'agriculture, M. le Conseiller fédéral Schneider-Amman en charge du DFE, notamment en Lavaux et dans le Nord vaudois

Consultations fédérales et cantonales

Le SAGR a piloté 14 consultations fédérales et participé à 22 consultations fédérales ou cantonales concernant peu ou prou l'agriculture. La mise en consultation de la Politique agricole 2014-2017 a été le dossier principal de l'exercice, le Message du Conseil fédéral étant attendu pour le début 2012. Une autre consultation sur la défiscalisation des agocarburants a attiré l'attention sur la menace de fermeture de l'usine de biodiesel Eco Energie Etoy qui, avec l'appui du DEC, a obtenu un sursis d'une année supplémentaire en 2012 afin d'être en mesure de présenter un bilan écologique satisfaisant aux nouveaux critères de la législation fédérale

Interventions parlementaires

Au Grand Conseil, 3 interpellations, 4 postulats, 1 résolution et 1 motion qui concernaient directement ou indirectement l'agriculture ont été déposés. Le SAGR a préparé 6 réponses à des interpellations, résolution et postulat, ainsi que deux EMPD portant sur des initiatives cantonales destinées à l'Assemblée fédérale (ALEA et haras fédéral)

Législation cantonale

Le 1^{er} janvier 2011 sont entrés en vigueur les textes de la [LVLAg](#) et ses 5 règlements d'exécution, ainsi que la nouvelle organisation du SAGR destinée à leur mise en œuvre. C'est aussi la date de reprise de la DGEP par le SAGR des tâches de surveillance de l'apprentissage des métiers du champ professionnel agricole et des métiers du cheval. 2 arrêtés ont enfin été promulgués concernant d'une part les zones de protection de deux stations de fécondation apicoles sises sur Vaud, et d'autre part l'abrogation dès 2012 du Concordat sur la Haute école spécialisée d'agronomie à Zollikofen, dans la perspective de sa reprise par le seul Canton de Berne. En fin d'année, la requête de l'Union fruitière lémanique demandant la force obligatoire pour les contributions professionnelles arboricoles a été publiée dans la FAO en vue de son extension par le Conseil d'Etat dès 2012, sans enregistrer d'oppositions

Réfectoires

L'ouverture au public des nouvelles installations de la cuisine et du réfectoire du site de Marcelin a eu lieu le 7 mars 2011. Une cérémonie d'inauguration, groupée avec celle des nouveaux locaux de la Direction et des Domaines RFI (Ressources – Finances – Intendance) et DRC

Formation et vulgarisation

Agrilogie Grange-Verney et Marcelin – cours professionnels et examens

La mise en œuvre de la 3ème étape de la nouvelle ordonnance de formation a constitué un important défi à relever car la dernière année de formation prévoit un volume de cours professionnels beaucoup plus important, 880 périodes de cours contre 360 pour chacune des 1ère et 2ème années. Cette 3ème année s'organise en cours bloc tant pour les agriculteurs, les cavistes que pour les viticulteurs. A Grange-Verney, les apprentis agriculteurs ont le choix entre un cours d'automne (août - janvier), un d'hiver (octobre - avril) et un de printemps (janvier - juin); ceux qui viennent suivre les cours à Marcelin sont obligés de choisir celui d'hiver. Concernant les viticulteurs, le cours bloc se déroule sur une période avant vendanges de 3 semaines (fin août – début septembre) et une en hiver de fin octobre à mi-mars. Pour les cavistes, une solution hybride a été trouvée, à savoir une période avec un jour de cours par semaine d'août à mars interrompue par les 3 semaines de cours bloc des domaines à option en janvier (en même temps que pour les autres formations) et un cours bloc de 12 semaines entre mars et juin

Au chapitre des effectifs, le nombre d'agriculteurs et de viticulteurs en 1^{ère} année est en baisse et il y a quelques raisons de se préoccuper de l'évolution des effectifs, tandis que les effectifs des cavistes se maintiennent. Tant chez les agriculteurs, les viticulteurs que chez les cavistes, une proportion élevée d'apprenties et d'apprentis ayant déjà un autre CFC caractérise les classes de 2ème et 3ème année. Bon nombre d'enseignants se réjouissent du fait que l'ambiance de travail et la discipline s'en ressentent de manière très positive

Pour la première fois les examens pratiques selon la nouvelle ordonnance de formation ont été organisés en juin 2011. Il a fallu former de nombreux experts et une centaine d'apprentis de 2^{ème} année ont passé leur première partie de l'examen. Dès 2012 il y aura près de 200 apprentis à examiner avec 6 situations d'examen chacun. L'école fournit locaux, matériel et quelques experts à la Commission de formation professionnelle qui a la charge d'organiser les examens. Il en va de même des nouveaux cours interentreprises qui ont été organisés en partie dans les écoles, mais sous la responsabilité et aux frais des organisations professionnelles concernées

Domaine Vulgarisation

La vulgarisation agricole, sous forme de formation continue et de conseil à l'exploitation, est destinée aux exploitants agricoles et aux paysannes en activité. Elle est le plus souvent déléguée à des organisations professionnelles, mais est aussi exercée directement par l'Etat avec ses propres ressources humaines et techniques. La réorganisation du SAGR vise à assurer un pilotage et un suivi cohérents de la mission Vulgarisation, grâce à une coordination renforcée des prestations déléguées avec les activités effectuées directement par l'Etat, et à une généralisation des conventions de prestations ou de subventionnement avec les prestataires extérieurs

Contributions professionnelles à force obligatoire

Le financement de certaines tâches effectuées par les organismes professionnels maraîchers et arboricoles était assuré jusqu'en 2010 par des taxes professionnelles perçues par l'Etat, à disposition des organisations professionnelles spécialisées. Avec la nouvelle loi, ces organisations peuvent désormais avoir recours à une contribution professionnelle dont la force obligatoire peut être requise. Cette contribution peut être complémentaire ou remplacer la taxe professionnelle, ce qu'envisagent tant l'organisation cantonale des arboriculteurs que celle des maraîchers

Viticulture et Promotion

Création de l'appellation d'origine contrôlée intercantonale "Vully"

Selon l'ordonnance fédérale sur la viticulture et l'importation de vin, l'extension d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) au-delà des frontières cantonales n'est possible que si elle est soumise aux mêmes exigences des cantons concernés. Or, jusqu'ici, les cantons de Fribourg et de Vaud appliquaient chacun leur propre réglementation relative à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully, situé sur le territoire des deux cantons. Au vu de cet état de faits, l'Office fédéral de l'agriculture a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC. Face à cette situation, les deux cantons, s'appuyant sur un groupe de travail commun, ont harmonisé les sept critères de l'ordonnance précitée afin de définir une AOC intercantonale. Cette nouvelle réglementation - concrétisée par les modifications de l'ordonnance fribourgeoise sur la vigne et le vin, du règlement sur les vins vaudois et de celui sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange - est entrée en vigueur le 1er juillet 2011, permettant ainsi à l'AOC Vully d'être inscrite au répertoire suisse des AOC. Pour mémoire, la surface totale du vignoble du Vully est de 153 ha, soit 103 ha pour les vignes fribourgeoises et 50 ha pour les vaudoises

Rattachement des secteurs Promotion et Police phytosanitaire

Dès le 1er janvier 2011, l'OCVP n'est plus en charge du conseil technique viticole, du laboratoire d'œnologie et de la régie des Domaines de Marcelin. En revanche, lui sont désormais subordonnés le secteur "Promotion" des produits agricoles vaudois, qui assure également la commercialisation des vins des exploitations pédagogiques de Marcelin et des domaines viticoles des Hospices cantonaux, et l'unité "Police phytosanitaire" dont l'action s'étend à toutes les cultures végétales du Canton, s'agissant des maladies et ravageurs dits de quarantaine

Développement rural et contributions

Paiements directs et autres contributions

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2011 a représenté un montant de 232 millions de francs (équivalent à 2010), auquel se sont ajoutés 18,8 mios de primes de cultures (+3%), 11,1 mios de contributions d'estivage (équivalent à 2010) et 6.2 mios de contributions écologiques particulières (+68%). Les aides individuelles introduites en 2011 par la LVLAg pour le soutien de l'agriculture biologique et le maintien de la fertilité des sols ont atteint un montant de CHF 165 000

Développement remarquable des projets de réseaux écologiques OQE

Sous l'impulsion des objectifs de la LVLAg, de par la nécessité d'anticiper le développement des paiements directs et avec l'appui de la vulgarisation, les réseaux écologiques dans l'agriculture ont pris un essor très important en 2011. En effet, 13 nouveaux réseaux ont été mis en place par des associations d'agriculteurs vaudois. En vertu des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE du 4 avril 2001, RS 910.1), 2'592 hectares, répartis dans 42 réseaux, peuvent ainsi bénéficier des contributions fédérales, complétées à hauteur de 20 % par le Canton de Vaud

Projets de développement régionaux agricoles (PDRA)

Depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons peuvent soutenir des projets de développement régional dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces projets doivent comprendre des mesures visant à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Ils permettent ainsi de renforcer la collaboration interprofessionnelle entre l'agriculture et les secteurs connexes tels que l'artisanat, le tourisme, l'économie du bois et la sylviculture. Cependant, ils peuvent aussi comprendre des mesures destinées à réaliser des objectifs d'intérêt public (p. ex. aspects écologiques, sociaux ou culturels). Les mesures doivent être axées sur une approche intégrée quant au fond et coordonnées avec le développement régional et avec l'aménagement du territoire. Quatre projets vaudois ont été acceptés par la Confédération et sont actuellement en phase d'étude préliminaire ou d'avant-projet. En plus des crédits d'améliorations structurelles prévus à cet effet par la LAF (SDT), ces projets peuvent bénéficier d'aides financières cantonales en faveur des études de projet ou au titre de la promotion de l'économie agricole ou régionale, en vertu de la LVLAg ou de la LADE. Ces projets sont toutefois empreints d'une grande complexité, impliquant beaucoup d'acteurs à coordonner, en marge des porteurs agricoles du projet. Ils requièrent un soutien important, financier ou administratif, en vue d'un accompagnement solide des projets sur plusieurs années (de l'esquisse de projet jusqu'à la mise en exploitation effective des investissements), que ce soit sous forme de vulgarisation directe ou déléguée, de coaching ou de coordination administrative, ou de lignes budgétaires assurées sur plusieurs exercices

Politique agricole

Etude sur les filières agro-alimentaires

Le rapport final de l'étude Filagro conduite par agridea a été rendu public en décembre 2011 et a fait l'objet d'une restitution auprès des professionnels intéressés, à la Halle romande des produits du terroir à Lausanne. 12 filières stratégiques pour le Canton de Vaud ont ainsi été analysées et leur potentiel évalué à l'aune des perspectives offertes par les marchés et des atouts ou faiblesses spécifiques à la production vaudoise, recensant les attentes des professionnels en terme de soutien de la part des pouvoirs publics et les opportunités les plus prometteuses pour l'avenir

Formation et Vulgarisation

Agrilogie CEMEF - Jardin pédagogique

Depuis janvier 2011, le jardin de Marcelin est rattaché au CEMEF. Il n'est plus orienté sur la production maraîchère de type grandes exploitations. Avec la fermeture d'un des deux points de vente du site, le jardin potager est à but pédagogique, avec la mission de fournir en produits frais (légumes et petits fruits de saison) les réfectoires de Marcelin et de Grange-Verney

Vulgarisation déléguée – cultures spéciales

La vulgarisation en arboriculture professionnelle a été transférée pour l'essentiel à l'organisation spécialisée, l'Union fruitière lémanique (UFL), à l'image de ce qui est déjà pratiqué en culture maraîchère. Un inventaire commun et systématique des actions de vulgarisation internalisée et externalisée (déléguée) a permis de formaliser cette délégation par une convention de prestations, pour un subventionnement prévu sur une durée de 5 ans. Une démarche identique est en cours avec la Fédération vaudoise des producteurs de légumes qui a mis sur pied en 2011, en partenariat avec les maraîchers genevois, un Office technique maraîcher (OTM). Cette sarl a repris les activités et le personnel de l'Office central vaudois de la culture maraîchère, supprimé par la LVLAg

Viticulture et Promotion

Commission des Premiers grands crus (CPGC)

Inaugurant la création de cette prestigieuse mention, 20 producteurs et encaveurs ont soumis leurs dossiers de candidatures à la CPGC qui, sur ces bases, a procédé aux visites d'exploitations. La commercialisation des vins reconnus comme Premiers grands crus débutera en conséquence avec ceux issus du millésime 2011. Par contrat de mandat, la gestion du secrétariat de la CPGC a été confiée au Centre patronal

Développement rural et contributions

Projet pilote Qualité du paysage de la plaine de l'Orbe

Dans le cadre de la prochaine étape de la politique agricole 2014-2017, il est prévu que la Confédération introduise, au titre du développement du système des paiements directs, des contributions à la qualité du paysage. Celles-ci représentent un enjeu considérable vu qu'elles viendront remplacer une part substantielle des actuelles contributions versées à la surface agricole. En vue de la concrétisation du concept de ces nouvelles contributions, l'Office fédéral de l'agriculture a retenu 4 sites, dont l'un dans la Plaine de l'Orbe, pour mener des projets pilotes en collaboration avec les cantons. Ces projets ont pour but d'examiner la mesure et de développer une aide à l'exécution simple et appropriée. Pour le canton de Vaud, ce projet pilote est réalisé dans un périmètre comprenant les territoires des communes d'Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Orbe, Orny et Pompaples. Sur une durée de trois ans, le SAGR s'est engagé à élaborer les objectifs paysagers en fournissant à l'OFAG un rapport de projet comprenant un concept de mesures, une clé de répartition des contributions et un concept d'évaluation de la mise en œuvre (déposé à fin 2011), afin de pouvoir ensuite établir des conventions avec les agriculteurs intéressés et leur verser des contributions en 2012 et 2013

Projet Ammoniac Vaud – préservation de ses ressources

Les articles 77a et 77b LAg prévoient l'octroi de contributions destinées à améliorer l'utilisation des ressources naturelles dans l'agriculture. Les domaines-cibles sont les ressources nécessaires à la production agricole, telles que l'azote, le phosphore et l'énergie, l'optimisation de la protection phytosanitaire ainsi que la protection renforcée et l'utilisation plus durable du sol, de la biodiversité dans l'agriculture et du paysage. C'est ainsi qu'a démarré en 2011 le projet Ammoniac Vaud qui vise à améliorer l'utilisation de l'azote en effectuant principalement des épandages de purin aux moyens de citernes à purin équipées de "pendillards". Quelques 274 agriculteurs se sont engagés à réaliser ce type

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
114	Mise en place d'un numéro de TVA unique pour toutes les entités du SAGR	Réalisée	Mesure entrée en vigueur en 2010 et qui a permis des simplifications administratives dans la gestion de la TVA
115	Simplification du processus pour les acquits partiels de vendange : <i>possibilité est offerte aux communes viticoles de remplir les formulaires en ligne</i>	Réalisée	Opérationnelle depuis les vendanges 2010. Il en résulte un important gain de temps, une grande souplesse d'utilisation et une réelle amélioration de la qualité des données traitées
116	Amélioration de la gestion des cuisines sur les deux sites du SAGR : réalisations <ul style="list-style-type: none"> • installation d'un self-service à Marcelin • système de cartes à pré-paiement (s/2 sites) • méthode de cuisson en "liaison froide" • uniformisation entre les sites • diversification des offres de repas : 4 menus, dont un végétarien, à Marcelin et 2 menus à Grange-Verney • intensification sensible de l'utilisation des produits des exploitations pédagogiques du service, régionaux ou biologiques 	Réalisée	Infrastructures techniques, méthodes de restauration et offre diversifiée de repas Mandat d'étude en cours avec l'objectif principal de "rendre la restauration rentable et d'optimiser les prestations". Les conclusions de ce mandat devraient permettre une introduction progressive de mesures à court et moyen termes, échelonnées dès 2012
117	Dématérialisation des processus "recensements et paiements directs" <i>mise en oeuvre d'une nouvelle solution Web pour le recensement des données agricoles et la gestion des mesures de contrôles</i>	En cours	Mandat informatique intercantonal ACORDA délivré à agridea
118	Simplification des processus de facturation et de stock pour les produits des exploitations agricoles et viticoles pédagogiques <i>définition d'un nouveau processus visant à assurer que l'intégralité des biens et services délivrés sont facturés et que tous les moyens sont mis en oeuvre pour le recouvrement des factures</i>	Réalisée	Mise en vigueur du nouveau processus approuvé le 29 septembre 2011. Ce document définit également les rôles d'émission, de validation, de saisie et de contrôles des factures émises par le service
119	Dématérialisation des processus de la commission foncière 1 <i>processus d'élaboration et de transmission en ligne des dossiers complets par les notaires, avec possibilité de consultation en ligne par les services cantonaux impliqués</i>	En cours	En 2011, le secrétariat administratif de la CF 1, par Prometerre, a fait établir le cahier des charges d'un mandat informatique par un bureau spécialisé

Sources d'informations complémentaires

Politique agricole

- Rapport final "[Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises](#)" – décembre 2011
- Rapport sur les effets du décret du 4 novembre 2008 prolongeant du 1^{er} septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 la norme minimale de 0,75 UMOS pour les entreprises agricoles – novembre 2011

Formation et Vulgarisation

- Rapport de gestion d'Agrilogie 2011
- Rapports phytosanitaires 2011
- Bulletins [Gest'Alpe Info](#) (mai et novembre 2011)

Viticulture et Promotion

- Brochure "[Registre cantonal des vignes 2011](#)"
- Brochure "[Contrôle officiel de la vendange 2011](#)"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2011 (paraît au début d'avril 2012)

Groupes de prestations
307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations
307.3 Aménagement communal

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.6 Hors zone à bâtir

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

Groupes de prestations
307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.

Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel

La mise en œuvre progressive du Plan directeur cantonal et sa 1ère adaptation (entrée en vigueur le 1er décembre 2011), les cinq projets agglomérations du canton, la pression démographique (logements) et les cartes des dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn et d'autres mesures comme les dangers naturels introduisent de nouvelles problématiques qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

- 1. Aménagement communal (AC) :** La coordination des différents intérêts et l'augmentation du nombre de projets de planification étudiés par les communes et les particuliers a pour conséquence que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents avec à la clé des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à des rapports d'examen critiques souvent mal compris par les municipalités. Pour tenter d'améliorer la qualité et simplifier le travail des communes et des mandataires, nous avons élaboré et avons mis à disposition une checklist concernant le contenu des dossiers, des documents types et un règlement type.
- 2. Hors zone à bâtir (HZB) :** Même si le travail n'est pas encore totalement abouti en ce qui concerne les dossiers de travaux illicites, le retard dans l'examen des dossiers est maintenant sous contrôle.
- 3. Groupe opérationnel des pôles (GOP) :** Le rapport d'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE) a été adopté par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011. Une consultation élargie, réalisée dans le cadre de la consultation du rapport sur la Politique d'appui au développement économique (PADE), s'est déroulée en amont. Globalement, l'actualisation de la PPDE a été reçue très favorablement, le cadre de référence qu'elle pose a été relevé comme utile et les enjeux identifiés comme pertinents. Suite à la consultation, le rapport a été adapté et renforcé sur certains points, notamment le rôle en aménagement du territoire des régions, l'orientation des actions du GOP sur la mise en œuvre des planifications directrices, et le rôle du GOP pour des actions coordonnées en faveur du logement. Un projet d'adaptation de la fiche D11 du PDCn (PPDE) a été réalisé. L'une des mesures du plan d'actions prévu a fait l'objet d'un développement informatique concernant la mise en place d'une base de données des terrains (BD-terrain), développée par le SELT en coordination avec le GOP. Cet outil a été mis à disposition des régions mi 2011.
- 4. Aménagement cantonal et régional (ACR) :** La première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2011. Celle-ci comprend notamment une mesure remaniée sur les surfaces d'assolement ainsi qu'une fiche régionale pour chacune des cinq agglomérations sises sur le territoire cantonal. La deuxième adaptation comprenant la révision de deux tiers des mesures dont une remaniée sur les installations à forte fréquentation et une nouvelle sur les résidences secondaires, est en cours d'examen préalable auprès de la Confédération. Le canevas du premier rapport sur le développement territorial, basé notamment sur un rapport de monitoring, a par ailleurs été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat (DTMDT).
Le Canton de Vaud est partie prenante de cinq projets d'agglomérations. Ceux des agglomérations yverdonnoise (**AggloY**), de Lausanne-Morges (**ALM**) et franco-valdo-genevoise (**AFVG**), déposés auprès de la Confédération en décembre 2007, ont obtenu un taux de cofinancement fédéral de 35% pour l'AggloY et de 40% pour l'ALM et l'AFVG. Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en œuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2^{ème} génération révisés, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles le 30 juin 2012.
Les travaux d'élaboration des projets d'agglomération Riviera - Veveyse - Haut-Lac (**Rivelac**) et du Chablais (**Chablais agglo**) se sont poursuivis et ces projets ont été déposés auprès de la Confédération fin décembre 2011. Ceux-ci pourront prétendre à des cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles à partir de janvier 2015.
- 5. Améliorations foncières (AF) :** L'EMPD accordant un crédit cadre de CHF 32 MIO en vue de financer les subventions cantonales pour les années 2011 à 2014 a été adopté par le Grand Conseil le 1er semestre 2011. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2011, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 17 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'000 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2011.
- 6. Le SDT dans son ensemble :** Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs suite à des départs, des maladies de longue durée et à des diminutions de taux d'activité de la part de certains collaborateurs engendrant des redistributions de tâches avec rocamboles au niveau des arrondissements.

7. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- **LLavaux** : Le projet a été transmis au Grand Conseil en septembre 2010. Le Grand Conseil l'a examiné en plénum lors des séances en novembre 2011. Il a adopté le projet de modification de la loi et du plan de protection sous réserve de quelques amendements. Le texte et la carte ont été publiés dans la FAO du 9 décembre 2011.
- **Pour le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales (motion Haldy)** : Le Grand Conseil a adopté le 11 janvier 2011 le projet de modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 (LICom / RSV 650.11) et de la loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000 (LI/ RSV 642.11). L'entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} avril 2011. Le SDT a élaboré un règlement-type pour faciliter le travail des communes. Il a été adressé à toutes les communes et figure sur le site internet du SDT. De nombreux conseils ont été prodigués aux communes pour les aider à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions. L'ASPAN a organisé une formation à l'intention des nouvelles municipalités. Le SDT y a participé et a contribué à la formation dans ce domaine.
- Enfin le SDT a notamment collaboré aux réflexions sur : **le projet de 3^{ème} correction du Rhône**, qui comprend également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône,
- **les dangers naturels** : Dans l'attente de la finalisation des cartes de dangers naturels, les groupes de travail interservices définissent les modifications à apporter aux législations et les principes de transcription des dangers et des risques naturels dans les plans d'affectation du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

En 2011, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn) : La première adaptation du PDCn adoptée le 16 novembre 2010 par le Grand Conseil a été approuvée le 14 juillet 2011 (mesures régionales) et le 3 novembre 2011 (mesures thématiques) par la Confédération. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2011. Quant à la deuxième adaptation du PDCn, elle a été soumise le 3 septembre 2011 à la Confédération pour examen préalable technique après un important travail de coordination et de mise à jour par les services concernés, deux tiers des mesures étant ainsi révisées. Ce bilan et les enjeux qui en découlent constituent la trame du **premier rapport sur le développement territorial**, dont le canevas a été soumis à la Délégation du Conseil d'Etat en septembre 2011. Pour faciliter la mise en oeuvre du PDCn, trois brochures d'aide à l'application ont été publiées en janvier 2011 : le Guide du dimensionnement de la zone à bâtir (rédigé par la Commission d'application du PDCn et validé par le Conseil d'Etat), la Méthode pour délimiter le périmètre des centres (validée par le Chef du DEC) et le Cadre juridique fédéral pour le réexamen du dimensionnement de la zone à bâtir (étude de base). <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

La Commission des rives du lac a examiné de nombreux dossiers de construction et de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives ou en bordure de rive, notamment les travaux réalisés par la Fondation des Moulins de Rivaz; PPA Tatiana – Colovray, communes de Nyon et Crans. Elle a également commencé ses travaux pour préparer un futur EMPD.

Autres projets cantonaux

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) : Plusieurs tests ont été effectués durant le premier semestre 2011 selon les critères de la stratégie ICFF ceci afin de vérifier leur pertinence et les valeurs attribuées dans les différents domaines. Les sites suivants ont particulièrement été étudiés : Cocagne-Buyère à Bussigny, agrandissement d'un centre commercial à Chamard (Montagny-près-Yverdon), d'un centre commercial à Chavannes-de-Bogis (en cours), d'un supermarché à Villars-le-Terroir, PPA comprenant des surfaces commerciales à Chavannes-près-Renens et Cully. Suite aux expériences menées, la stratégie ICFF a été adaptée en conséquence. En outre, cette thématique a été intégrée dans le projet de 2^{ème} adaptation du PDCn et dans la modification de la LATC.

Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye : Le rapport final a été validé. Un complément d'étude destiné à généraliser la méthode de travail pour l'ensemble du territoire de l'habitat historiquement dispersé est en cours.

Stratégie cantonale pour les résidences secondaires : Suite à la parution du guide pour la planification directrice cantonale des résidences secondaires de l'ARE, le SDT a engagé un mandat, en collaboration avec le SELT, pour la définition d'une politique cantonale en matière de résidences secondaires. Celle-ci sera intégrée dans la 2^{ème} adaptation du PDCn et sera prise en compte dans la modification de la LATC.

Projets d'agglomération

Entre janvier et juillet 2011, des Accords sur les prestations, concernant la première tranche des mesures infrastructurelles, ont été signés avec la Confédération. Ces projets sont actuellement en cours de mise en oeuvre tandis que leur premier projet de révision est élaboré en parallèle, dans l'optique de déposer à Berne des projets de 2^{ème} génération, comprenant des mesures infrastructurelles et non infrastructurelles. Ceux-ci touchent les agglomérations franco-valdo-genevoises (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). Le SDT a été très fortement impliqué pour assurer l'avancement et l'aboutissement des projets d'agglomération (l'AFVG est piloté par Genève). A cet effet, des collaborateurs et le Chef de service ont dû assumer des tâches extraordinaires.

Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Le mandat pour l'élaboration du PALM 2^{ème} génération (PALM 2012) a été attribué pour un dépôt de dossier auprès de la Confédération fin juin 2012. Une structure de projet a été mise en place pour cadrer le mandat et aboutir à un projet élaboré dans les délais impartis par la Confédération. Le SDT est fortement impliqué dans cette structure.

Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : Le volet Evaluation environnementale stratégique et le volet Parcs, nature et paysage ont été finalisés en 2011. Les résultats principaux ont été présentés lors d'un atelier en juin 2011, avec la participation des représentants techniques des différentes structures du PALM. Ces études sont intégrées dans le projet de 2^{ème} génération.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG)

Le projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) est en phase d'élaboration. Le PA2 confirme les bases du premier projet déposé en

2007 auprès de la Confédération, en apportant certaines précisions nécessaires à la qualification des territoires et des centres, ainsi que leur rôle à jouer dans l'agglomération. Concernant le territoire vaudois, les **Lignes directrices Gex-Nyon** ont été finalisées. Trois thématiques principales ont été abordées : consolidation du projet de réseau multipolaire transfrontalier, recherche de synergies pour les offres de loisirs, de tourisme et de culture, ainsi que les pistes pour le développement transfrontalier du patrimoine naturel et paysager.

Le **périmètre d'aménagement concerté d'agglomération de l'AFVG** est en phase finale d'élaboration, en coordination étroite avec le PA2, notamment pour la définition des mesures pour lesquelles un cofinancement fédéral sera demandé.

Le **projet de convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière** du PAFVG (GLCT-PAFVG) est actuellement en procédure d'approbation par les partenaires. Concernant la procédure vaudoise, le passage de l'EMPD devant le Grand Conseil est prévu au premier trimestre 2012.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

La mise en oeuvre des travaux concernant le projet de 1^{ère} génération se sont poursuivis. Sont concernés : a) l'achèvement du masterplan Traversée centre, qui définit les principes d'aménagement du secteur d'Yverdon-les-Bains situé entre la vieille-ville, la Thielle, la gare et le Canal Oriental; b) l'examen préalable du Plan directeur localisé Gare-Lac, qui définit les principes de restructuration du secteur situé entre la gare et le lac; c) la reprise de l'étude-test Chamard – Châtelard, territoire à revaloriser situé au carrefour des communes de Montagny-près-Yverdon, Grandson et Yverdon-les-Bains. Le SDT participe au groupe de suivi de cette étude.

Quant à l'élaboration du projet d'agglomération de 2^{ème} génération, la Confédération a défini le programme et les délais. Le SDT est fortement impliqué dans la structure de ce projet. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac

2011 a été l'année de l'élaboration du projet. Après la définition des principes et concepts (volet stratégique), plus de 110 mesures ont été établies (volet opérationnel). Partenaire déjà très actif, le SDT a vu son rôle encore renforcé pour assurer la finalisation du projet dans les délais impartis. L'objectif prioritaire a été de tout mettre en oeuvre afin d'assurer le dépôt du projet à la Confédération le 31 décembre 2011, c'est-à-dire négociation avec l'ARE, recadrage avec les communes et les mandataires, organisation d'ateliers et d'une conférence publique. Le délai a pu être respecté.

Projet d'agglomération du Chablais

2011 a consisté à élaborer et détailler les mesures proposées, afin de déposer le dossier complet à la Confédération le 31 décembre 2011. Avec le rôle renforcé du SDT et l'organisation adéquate mise en place, le projet d'agglomération du Chablais a pu être déposé dans les délais impartis par la Confédération.

Planifications directrices régionales (PDR)

PDR de Nyon (PDRN)

Le volet stratégique du PDRN a été révisé en fonction des remarques lors de l'examen complémentaire cantonal et des observations émises pendant la consultation publique. La procédure d'adoption du document final par les communes est pratiquement achevée. Le volet opérationnel du PDRN est en phase d'élaboration.

PDR de Morges (PDRm)

L'initialisation de projet du PDRm a été effectuée en 2011, en partenariat entre le Canton et l'Association régionale Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM). A cet effet, le document de cadrage et le cahier des charges ont été élaborés en vue de l'appel d'offres, lancé en novembre 2011. Le début de l'étude est prévu en janvier 2012.

PDR intercantonal de la Broye

Durant le premier semestre 2011 le travail a surtout porté sur le complément paysager à intégrer au PDR. Le SDT et le SFFN ont traité directement cet aspect en complétant le travail des mandataires et la question des ICFF pour la région a été intégrée dans le PDR, en coordination avec le Canton de Fribourg. Les services cantonaux ont rendu les documents durant le premier trimestre de l'année 2011, cependant, la validation par la COREB a pris plus de temps que prévu. Des questions stratégiques telles que la possible implantation d'un grand magasin d'ameublement ont retardé la finalisation du PDR qui a finalement été transmis à mi-novembre 2011 pour examen complémentaire par les services cantonaux. Il est prévu que la consultation publique débute en février 2012.

PDR du Gros de Vaud

Le Plan directeur régional du Gros de Vaud a abouti en juillet à un diagnostic qui a été approuvé avec quelques réserves par le Copil. La réflexion porte maintenant sur les scénarios de développement à envisager.

PDR de Lavaux-Oron

Un groupe de travail réunissant le préfet, des représentants des communes et le SDT a élaboré le document cadre du PDR qui a été validé par l'ensemble des communes en juin 2011. Le 7 décembre 2011, la procédure d'appel d'offres a été lancée. Le démarrage du projet est

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2011 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2011 (réparties par associations régionales) sont :

- **Aigle Région** : finalisation du PDL de Villeneuve Gare pour une approbation début 2012, réflexions préliminaires sur la valorisation des sites d'Aigle et des Fourches ainsi que sur la question de la réhabilitation du site de Roche,
- **Lausanne Région** : lancement du PPA pour le secteur En Dorigny à Chavannes-près-Renens, élaboration d'un accord cadre pour la valorisation du secteur "Côtes de la Bourdonnette" avec le schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) et la commune de Chavannes-près-Renens, masterplan pour le secteur Pont Bleu à Renens, lancement d'un concours pour le site de Malley-centre à Renens et Prilly, lignes directrices pour la valorisation du secteur de Vernie-Crissier et accord cadre pour un PPA site Lentillière Nord à Crissier, accompagnement du PDL pour le site Valeyre-Venoge à Ecublens et St-Sulpice. Etablissement de la modification du PAC Vennes à Epalinges et Lausanne permettant d'augmenter le potentiel constructible du site du Biopôle. Accompagnement pour le lancement de l'étude d'identification du site stratégique du schéma directeur du nord lausannois (SDNL) dans le secteur de la Saugue à Romanel-sur-Lausanne.
- **Région Nyon** : finalisation du PDL de Coppet Gare et lancement de la réflexion suite aux amendements du Conseil communal. Mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) : catalogue de mesures validé par les communes partenaires et préavisé par les services cantonaux. Chantier 1 RDU (route de desserte urbaine): accord sur l'engagement d'un chef de projet (en attente de la validation par la Ville de Nyon), validation du document de cadrage du tronçon Eysins-Nyon et lancement de la démarche de cadrage pour les secteurs Nyon et Prangins. Mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV): début de l'étude AT/AF, étude et négociations pour la réorganisation des activités de la Balastière de Gland. Rolle : études pour la délocalisation des activités d'une entreprise vinicole en dehors du site stratégique de Rolle ou sa réorganisation sur place, libérant du terrain pour la création d'une zone mixte (habitat-emploi) proche de la gare.
- **ADNV** : en coordination avec le projet d'agglomération AggloY : finalisation du PPA PST (parc scientifique et technologique) Y-Parc, poursuite de la procédure de planification du site de la Poissine à Grandson (création du syndicat AF, étude de l'accessibilité ferroviaire). A Orbe, élaboration du Schéma directeur Orbe-Sud, comprenant le site stratégique d'activité, le secteur de la gare et des secteurs pour le logement. A Chavornay, coordination du développement du pôle logistique (travaux d'équipements, besoins futurs des entreprises SICPA et Terco). En coordination avec l'ADEOC, suivi du plan de mobilité de site, des études routières et coordination avec le projet ferroviaire de l'Orbe/Chavornay.
- **ARCAM** : finalisation de la modification du PAC de Littoral Parc, élaboration du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL, finalisation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord (Venoge Parc), coordination du développement du site d'Eclépens avec les contraintes OPAM liées au gazoduc.
- **ARGDV** : finalisation de l'étude d'accessibilité rail-route pour les sites de Daillens-Eclépens et coordination de projets d'implantation sur le site d'Aclens-Vufflens,
- **ARO** : démarches de valorisation des trois secteurs du site de Palézieux : La Saugue, Palézieux Gare et Sous Gare : établissement du PPA de La Saugue (importante création de logements avec services de proximité), étude foncière du secteur de la gare de part et d'autre des voies de chemin de fer et poursuite des réflexions sur la planification du secteur Sous Gare.
- **COREB** : suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéropôle de Payerne, de la définition des sites stratégiques de Payerne centre dans le cadre de l'élaboration du PDCom, d'un projet de centre commercial près de la gare à Payerne et la stratégie de valorisation du site de Moudon (Schéma directeur, étude d'accessibilité multimodale, étude de relocalisation de l'étang ROD).
- **Promove** : dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac : initialisation d'une démarche de partenariat sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare (en cours).

Valorisation prospective

Parallèlement aux actions de mise en œuvre dans les sites stratégiques, un ensemble de projets particuliers a fait l'objet d'un accompagnement et d'un soutien opérationnel du GOP. Exemple, l'étude pour le développement d'un Lignopôle (Avantibois) dans le canton, la réflexion sur les plateformes de marchandises rail-route, la démarche de valorisation des plans de mobilité d'entreprises ou de site, la réflexion sur le soutien opérationnel aux projets de logement, etc.

Le SDT est également impliqué dans des projets de maintien ou de développement d'entreprises importantes dans le canton (SICPA, Nestlé, Novartis,.....).

No	Intitulé	Statut	Commentaires
126	Suppression de la double saisie informatique des plans d'affectation communaux par la définition et la mise en place d'une norme de transfert informatique des plans d'affectation communaux		
127	Simplification des démarches concernant l'aperçu de l'état de l'équipement communal et l'évaluation des réserves en zone à bâtir		
128	Amélioration des projets de planifications régionales et communales par la définition d'un document cadre pour tous les projets de la planification directrice		
129	Simplification du travail de police des communes dans le domaine des constructions illicites par la mise à disposition d'un guide de conseils		
130	Réalisation d'un guide sur la transcription des cartes de dangers naturels dans les plans d'affectation communaux		
131	Redéfinition des processus d'examen et de suivi des dossiers de la division améliorations foncières du SDT et mise en place d'un outil informatique adéquat		
132	Définition des règles et des limites de la "haute surveillance" pour les projets d'amélioration foncière et séparation des activités de surveillance et de contrôle de celles liées au conseil		
133	Mise en place d'un système de suivi informatique des dossiers		
134	Accélération du traitement des dossiers de la construction et des courriers liés		
135	Amélioration de la coordination entre les services dans les traitements des dossiers liés à des installations de capteurs solaires		
136	Simplification des demandes de fractionnement de parcelles		

Rapport annuel de gestion 2011
Département de l'Économie (DEC)
Service du développement territorial (SDT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion, l'exploitation et la distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Groupes de prestations
56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Favoriser l'installation de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO) - anciennement SELT.
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Le SEPS en 2011, c'est :

Sur le plan interne

- Le recrutement et l'engagement d'un collaborateur auxiliaire (ambassadeur Cool & Clean).
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur Jeunesse+Sport.
- Le recrutement et l'engagement d'une collaboratrice au secteur associatif.
- Le recrutement du remplaçant du préposé aux équipements sportifs, qui fait valoir ses droits à la retraite au début 2012 (engagement mars 2012).

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec l'illustratrice Nadia Teres
- de deux numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- d'un DVD de démonstration pour des tests de condition physique dans les gymnases et les écoles professionnelles
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- du rapport de gestion du Conseil de fondation "Fonds du Sport vaudois" (collaboration à la publication)
- du quatrième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

La mise sur pied

- de la conférence "Miroirs du sport" sur le thème "Qu'est-ce qu'un bon entraîneur?" en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS), l'association vaudoise de la presse sportive (AVPS), Le Service des sports de l'Université et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL).
- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Chavornay et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2011, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 95 cours J+S regroupant 1'988 participants (31 cours de formation de moniteurs, 3 cours de formation de coaches, 5 cours de perfectionnement de coaches, 47 modules de perfectionnement de moniteurs, 3 cours de prévention "Toxicomanie" et 6 cours J+S Kids).
- de 15 séances de commissions de discipline sportive J+S
- d'une Commission de suivi pour la construction de la Maison du sport vaudois
- de la rencontre annuelle des associations cantonales sportives vaudoises
- des travaux du coordinateur vaudois « Cool and Clean »

La supervision

- de 734 camps sportifs scolaires concernant 20'935 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 20'660 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- de 3'821 activités organisées sous l'égide de J+S pour 52'266 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans 117 établissements scolaires
- d'une dizaine de compétitions scolaires cantonales

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

La conduite de nombreux dossiers parmi lesquels

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la poursuite de la préparation à l'introduction du Plan d'études romand (PER), notamment par une collaboration avec la DGEO pour la partie « Education nutritionnelle » du domaine « Corps et mouvement » ainsi que par la mise sur pied de groupes de travail pour la création de nouveaux moyens d'évaluation en éducation physique et sportive
- l'introduction de tests de condition physique pour les élèves de 1ère année des gymnases et des écoles professionnelles

Dans le secteur du sport associatif :

- les travaux relatifs au Conseil de la "Fondation Fonds du sport vaudois"
- le changement du visuel du Mérite sportif vaudois
- l'étude de la politique cantonale de sport des adultes
- la mise en place d'un outil d'analyse des retombées économiques et financières des manifestations sportives dans le Canton

Dans le secteur du sport international :

- L'année 2011 a vu l'arrivée de deux organisations sportives internationales : la Fédération internationale amateur de Sambo (FIAS) et la Confédération européenne de billard (CEB). Des bureaux ont également été loués pour accueillir une part des activités prépondérantes de l'Union internationale de triathlon (ITU), la Fédération mondiale de squash (WSF) et la Fédération internationale du sport universitaire (FISU).
- 19'100 gymnastes en provenance de 55 pays ont participé à la 14ème World Gymnaestrada du 10 au 16 juillet 2011 à Lausanne, accompagnés et entourés par près de 4'300 bénévoles.
- La municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat Vaudois ont décidé d'étudier la faisabilité et le coût d'une éventuelle candidature aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse. Le mandat a été confié à un bureau indépendant.
- En mai 2011, la Maison du sport international (MSI) a connu une deuxième inauguration après celle organisée en juin 2006. En effet, un quatrième bâtiment a été ajouté aux trois premiers, destiné à accueillir les acteurs du sport mondial dans des infrastructures modernes et un cadre propice au développement de leurs activités à proximité des centres de décision, en particulier du Comité international olympique (CIO). Le complexe entier compte désormais 5'300 m2 de locaux, héberge 27 fédérations et organisations sportives internationales ainsi que 19 entreprises dont l'activité est liée au sport.

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'extension du programme Jeunesse+Sport aux enfants (J+S Kids) avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation
- l'organisation d'une séance d'information pour tous les experts vaudois dont les deux points les plus importants ont été l'introduction d'un cahier des charges ainsi que l'harmonisation des indemnités pour les experts.
la collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois", pour la construction de la Maison du Sport Vaudois notamment.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
120	Renforcement de l'interactivité des sites internet SEPS et "Ressources pédagogiques"		
121	Mise en ligne du formulaire pour la gestion des camps scolaires		
122	Réservation en ligne des chablons à marelles pour les préaux		
123	Mise en ligne des documents liés aux associations sportives cantonales		
124	Regroupement de la gestion des camps scolaires dans une seule unité		
125	Envoi automatique des convocations J+S par e-mail		



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département des Infrastructures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Transports publics

Après les votes favorables des Grands Conseils vaudois et genevois pour le développement des infrastructures ferroviaires entre Lausanne et Genève, le projet intitulé "Léman 2030" est entré dans une phase concrète. Les études préliminaires et d'avant-projet ont été lancées notamment pour les gares de Lausanne et de Renens, la 4^e voie entre Lausanne et Renens, le saut-de-mouton, la 3^e voie entre Renens et Allaman et les tronçons de 3^e et 4^e voies entre Rolle et Gland. L'objectif est de doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2025 et d'introduire la cadence au quart d'heure des trains régionaux dans le cœur des agglomérations lausannoise et genevoise.

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil et obtenu d'importants crédits pour les infrastructures des chemins de fer régionaux, le matériel roulant du m1 et les équipements du réseau tl d'un montant total de 133.7 millions de francs.

Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, l'offre en transports publics s'est améliorée dans les régions du canton grâce à une densification du réseau CarPostal avec de nouvelles lignes, des courses supplémentaires et un horaire cadencé et systématique sur la plupart des lignes existantes, suite à la suppression du service PubliCar du lundi au vendredi. D'autre part, l'offre du RER Vaud s'est développée entre Morges et Allaman, où la cadence à la demi-heure a été introduite grâce aux rames "Flirt".

Routes

Suite à l'adoption de la planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020), le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil une modification de la loi sur les routes portant essentiellement sur une nouvelle hiérarchisation du réseau cantonal. Il a, en outre, présenté toute une série de crédits pour des corrections routières, l'élimination de points noirs, l'adaptation du réseau routier au trafic 40 tonnes et la réfection des revêtements.

Après le vote du crédit d'ouvrage de 20.4 millions de francs, le Service des routes a pu ouvrir le chantier de la 2^{ème} étape de la réhabilitation de la Chaudanne, sur la commune de Rossinière. Dans la plaine du Rhône, le chantier de construction de la route H144 entre Rennaz (VD) et Les Evouettes (VS) s'est poursuivi en 2011 en vue de la mise en service de cette liaison intercantonale en automne 2012.

Dans l'Ouest lausannois, les galeries couvertes de Marcolet (Crissier) et de Cheseaux ont vu leurs installations électromécaniques refaites à neuf, pour un montant de 7 millions de francs.

Stratégie immobilière

En janvier, le Conseil d'Etat publiait sa stratégie immobilière à l'horizon 2020. Elle repose sur cinq piliers : privilégier la propriété plutôt que la location, gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible, respecter les principes du développement durable, préserver et valoriser le patrimoine, promouvoir une architecture exemplaire.

Conformément à cette stratégie, le Conseil d'Etat continue à investir dans l'entretien de son patrimoine (crédits pour la conservation-restauration de la Cathédrale et du Château Saint-Maire) et l'assainissement énergétique (Ecole technique et des métiers).

Informatique

Regroupée sur le site de Longemalle à Renens, qui héberge également un green data-center, la Direction des systèmes d'information a poursuivi ses travaux en vue de la mise en œuvre de la cyberadministration; l'objectif est de faciliter l'accès aux prestations de l'Etat. Le Conseil d'Etat a adopté une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

Le bug informatique apparu lors du dépouillement des résultats des élections fédérales du 23 octobre a nécessité la mise en œuvre de mesures pour garantir un bon déroulement des scrutins du 11 mars 2012.

En bref...

Loi sur la géoinformation

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi sur la géoinformation, qui régit le traitement des données à référence spatiale (géodonnées). Ce projet constitue la loi d'application de la loi fédérale entrée en vigueur en juillet 2008.

Lutte contre le travail au noir

Au printemps, le département a prononcé une sanction pécuniaire contre un adjudicataire ayant sous-traité à une société occupant des travailleurs non déclarés. Plusieurs entreprises condamnées pour avoir employé des travailleurs non déclarés ont été exclues des marchés publics pour une durée de 12 à 18 mois.

Flotte Belle Epoque de la CGN

Les huit bateaux Belle Epoque de la CGN mis en service entre 1904 et 1928 sont classés monuments historiques. Ce classement est la reconnaissance officielle de la valeur historique, touristique et technique d'un ensemble unique au monde.

Palafittes classés

Le 23 juin, le canton de Vaud a pu se réjouir du classement des "sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes" au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plate-forme des jardins historiques

Le DINF a mis en ligne, pour la première fois en Suisse dans le domaine du patrimoine, une plate-forme collaborative dédiée à l'inventaire des jardins historiques. Elle préfigure l'outil de recensement du patrimoine du 20^e siècle.

Groupes de prestations
61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations
61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

61.3 Informatique

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

Groupes de prestations
61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDo).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Evénements marquants, évolutions significatives

Pour l'année 2011, le SG n'a pas fait l'objet de grande évolution. Au niveau du personnel, plusieurs changements sont intervenus au secrétariat-réception. Un renforcement de la cellule plateforme collaborative est intervenu en décembre avec l'engagement d'une cheffe de projet faisant passer l'effectif à 1.5 ETP.

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DINF, le secrétariat général a participé à de nombreux projets au sein de COPIL.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Appui à la conduite départementale

Dans le cadre de l'introduction du nouveau droit fédéral de la géoinformation au niveau cantonal, la cellule juridique du SG a continué à s'impliquer fortement au côté de la direction de l'Office de l'information du territoire (OIT). La loi sur la géoinformation a été adoptée par le Conseil d'Etat juste avant Noël et le projet de règlement sera mis en consultation publique en janvier 2012.

Dans le dossier CGN, le SG apporte son soutien pour l'organisation des séances avec les autres cantons et avec la task force interne et le suivi des décisions.

Le SG a organisé le séminaire sur la comparaison des transports dans les villes suisses et les conclusions à en tirer pour le canton de Vaud.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été lancée à la rentrée d'août pour tout le département par l'unité RH avec l'appui de la cellule ESOPE du CHUV.

L'unité RH a organisé la participation du DINF au forum de l'EPFL avec le DSE.

Le SG a animé différents groupes de communication de grands projets (Nouveau Parlement, Axes forts transports publics en coordination avec le PALM).

L'unité financière départementale a déposé son dossier de système de contrôle interne (SCI) en vue de sa certification. Elle a coordonné au niveau du département le projet SAP et participé activement aux ateliers.

Marchés publics

Pour améliorer le soutien aux adjudicateurs, les pages internet ont été renforcées avec une foire aux questions/réponses (FAQ) et des pages intranet ont été élaborées pour les services de l'administration.

Les barèmes de pondération des critères pour l'adjudication des marchés utilisés par le DINF ont été intégrés dans le DRUIDE et sont devenus obligatoires pour tous les services de l'Etat à l'automne.

Pour poursuivre la **lutte contre le travail au noir**, une décision de sanction pécuniaire contre un adjudicataire ayant sous-traité à une société occupant des travailleurs non déclarés a été prononcée au printemps. Cette décision a été confirmée par la Cour de droit administratif et public en septembre. Un recours au Tribunal fédéral est en cours d'instruction. Cinq nouvelles exclusions des marchés publics de 12 à 18 mois ont été prononcées cette année contre des entreprises condamnées pour avoir employé des travailleurs non déclarés et inscrites sur la liste du seco.

CAMAC

La mise en production de l'application modernisée s'est achevée à l'été avec la suppression de l'accès à l'ancienne application. La mise en ligne du site CAMAC sous typo 3 a été finalisée.

L'organisation du partenariat avec les cantons de Neuchâtel, Tessin et Uri a été formellement adoptée à l'automne.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
147	Amélioration de la coordination des procédures d'autorisation de construire	1ère étape en cours	en lien avec l'ouverture du portail cyber
148	Simplification de la procédure d'immatriculation des bâtiments	en attente de l'adoption de la Lgeo par le Grand Conseil	

Rapport annuel de gestion 2011
Département des Infrastructures (DINF)
Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Forum développement durable et formation des 4 et 5 novembre

Quel enseignement pour une société durable?

Le rendez-vous de tous les acteurs de la formation, de l'école obligatoire aux hautes écoles.

Les 4 et 5 novembre dernier s'est déroulé à l'Université de Lausanne le premier Forum romand sur le développement durable et la formation. A cette occasion, quelque 160 enseignants et étudiants ont pu approfondir leurs connaissances des différentes facettes du développement durable

En compagnie d'une cinquantaine d'experts, ils ont réfléchi et débattu sur le rôle de la formation dans ce domaine. Ce Forum, organisé par plusieurs partenaires sous l'égide de l'Etat de Vaud, a rencontré un grand succès.

Ce Forum était ouvert à tous les acteurs de la formation, de l'école obligatoire aux études supérieures. Durant ces deux journées, les participants ont pu suivre différentes séances d'information et de discussion sur des thèmes couvrant l'économie, les sciences, la participation, les agendas 21, l'aménagement du territoire ou encore la communication, toujours en lien avec les questions de formation.

Plusieurs intervenants renommés ont été invités à donner des conférences plénières ou à participer à des débats contradictoires. En ouverture de la manifestation, différentes personnalités dont Mme Anne-Catherine Lyon et M. François Marthaler, Conseillers d'Etat, ainsi que le Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche M. Mauro Dell'Ambrogio ont rappelé l'importance de mettre en lien le développement durable et la formation dans notre société actuelle.

L'organisation de ce Forum, sous l'égide de l'Etat de Vaud, confirme la volonté du Conseil d'Etat d'œuvrer dans l'esprit du développement durable. Les différentes institutions et organisations partenaires de l'événement, parmi lesquelles l'Université de Lausanne, l'EPFL, la HES-SO, la CIIP, la HEP Vaud, la Fondation Education et développement (FED) et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement (FEE), tirent un bilan positif de cette manifestation

Pour en savoir plus : <http://www3.unil.ch/wpmu/forumdd/>

Bilan Co2 et de développement durable des activités de l'administration

L'objectif du Bilan Co2 et du Global reporting initiative (GRI) du fonctionnement de l'ACV est de diffuser des informations sur les engagements de l'administration à œuvrer en faveur du développement durable (économie, social, environnement) et d'illustrer cette démarche à l'aide d'indicateurs et de projets significatifs permettant de les faire évoluer.

Aujourd'hui, l'ensemble des informations (indicateurs et projets y relatifs) a été collecté et les résultats ont été présentés aux contributeurs au sein de l'administration, ainsi qu'aux partenaires de l'UDD intéressés à initier une telle démarche. La prochaine étape permettra de présenter le projet et ses résultats au Conseil d'Etat, puis sous réserve de son approbation, suivra un Jalons qui pourrait être diffusé à la fin du mois d'avril 2012.

Les entités suivantes ont contribué à ce projet :

- DINF : SG-DINF, SIPAL, SR, DS, CADEV, SM, UDD
- DFIRE : SPEV
- DFJC : SG
- DSE : BEHF
- DSASS : SSP
- Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Pionnier en la matière, le Canton de Vaud est le premier canton suisse à s'être engagé dans une telle démarche.

Les hôpitaux vaudois s'engagent pour le développement durable

Les établissements membres de la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), regroupant l'ensemble des hôpitaux reconnus d'intérêt public du Canton de Vaud, ont décidé d'intégrer la notion du développement durable dans leurs stratégies d'entreprise. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'une commission ad hoc qui collabore avec l'UDD, par la signature d'une charte en présence de MM. les Conseillers d'Etat Maillard et Marthaler le 4 juillet, ainsi que par la mise sur pied de partenariats opérationnels.

Comme porte d'entrée dans ce vaste domaine, les hôpitaux de la FHV ont choisi de prioriser l'amélioration de la gestion énergétique, objectif qui s'avère particulièrement pertinent au vu de l'importance et de l'hétérogénéité du parc immobilier hospitalier vaudois. Pour ce faire, les directions pourront s'appuyer sur les compétences et technologies développées à l'HEIG-VD, pour laquelle ce partenariat constitue un « terrain de jeu » intéressant.

D'autres partenariats sont également prévus, tels qu'avec la CADES, Centrale d'Achat des Etablissements Sanitaires, pour intégrer la notion d'achats responsables avec l'aide de l'UDD pour les appuis conceptuels et politiques ou encore avec Espace Compétences, centre de formation de la santé et du social.

Cours pilote sur l'utilisation du Guide des achats professionnels responsables

En juin 2009, les Cantons de Genève et Vaud, en collaboration avec l'Association des communes genevoises et le soutien de la Confédération, ont publié un Guide des achats professionnels responsables.

Afin d'accompagner les professionnels dans les communes à mettre en place des procédures d'achats responsables, l'Unité de développement durable a mis sur pied une formation pilote à l'intention des membres de l'association Coord21 (Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable).

Suivis par 25 membres, les objectifs du cours et son déroulement ont été validés.

Suite à cette première session, ce cours a été inscrit au programme 2012 du Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP). Il sera également organisé par le Canton de Genève via le Service cantonal du développement durable.

Pour en savoir plus : www.achats-responsables.ch

Pour en savoir plus : CEP : www.cep.vd.ch

Actions pour la durabilité dans les communes

Inscrit dans le programme de législation du Gouvernement, l'Agenda 21 cantonal est un appel à l'ensemble de la société vaudoise à agir pour atteindre ses objectifs en termes de durabilité. Les communes étant au cœur de la concrétisation du développement durable, ce guide a été publié à leur intention. Chaque commune agissant déjà de différentes manières pour la durabilité, il s'agit de poursuivre ces engagements et de développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Répondant à un besoin exprimé par les communes, ce guide est constitué d'un Jalons et d'un recueil de fiches disponibles sur Internet (www.vd.ch/communes) et sous format papier. Le premier présente de manière simple deux façons d'intégrer le développement durable : la concrétisation d'actions spécifiques et la mise en œuvre d'un programme de développement durable ou Agenda 21. Le recueil comprend environ septante exemples d'actions de durabilité pouvant être initiés de manière indépendante.

Le guide complet est disponible sur Internet. La version papier peut être commandée gratuitement auprès l'Unité de développement durable l'État de Vaud (021 316 73 24)

Pour en savoir plus : www.vd.ch/durable

Agenda 21 du Service des routes

L'Agenda 21 du Conseil d'Etat concerne particulièrement le Service des routes qui entretient plus de 1505 kilomètres de routes cantonales et exploite un budget de fonctionnement annuel de 100 millions de francs. Les impacts de ses activités sur l'environnement, l'économie et la sécurité des usagers sont indéniables. C'est donc en parfaite cohérence avec la volonté du gouvernement que ce service s'est engagé dans une démarche Agenda 21 propre à ses missions.

Aujourd'hui, les objectifs de la direction du service en termes de durabilité sont posés:

- préservation du climat par la promotion des économies d'énergie
- utilisation rationnelle des ressources naturelles et financières
- promotion de la santé et de la sécurité et intensification de la formation et de l'information.

La prise en compte de la durabilité par le service des routes n'est pas une préoccupation nouvelle et de nombreux projets sont déjà réalisés ou en cours d'étude. Un Jalons, en cours d'élaboration, présentera les plus significatifs pour promouvoir la pluralité d'approches en termes de durabilité et inciter les autres acteurs de la construction, et plus particulièrement du génie civil, à poursuivre ces expériences.

La richesse et la variété des métiers du service des routes nécessitent la mise sur pied d'une démarche de durabilité qui englobe l'ensemble des missions des collaborateurs. Ainsi, cet Agenda 21 a été élaboré par le biais d'ateliers dont les résultats ont forgé les objectifs choisis par la direction. Ce processus participatif assure la meilleure adhésion possible de l'ensemble des divisions et surtout, crée un lien fort entre les personnes de terrain chargées de l'exploitation et les ingénieurs qui assurent la conception des projets.

La démarche Agenda 21 du service des routes est appelée à se dérouler sur plusieurs années, dans un esprit d'amélioration continue. Des expériences seront faites puis analysées pour renforcer la prise en compte de la durabilité. Les bonnes pratiques existantes et celles qui sont à venir seront certainement une opportunité de travailler autrement et conduire des expériences enrichissantes et inédites.

Le lancement officiel de cet Agenda 21 et la diffusion du Jalons y relatif auront lieu d'ici au mois de juin 2012.

Rapport annuel de gestion 2011
Département des Infrastructures (DINF)
Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Evénements marquants, évolutions significatives

Le processus d'introduction du nouveau **droit fédéral de la géoinformation** au niveau cantonal s'est poursuivi en 2011. Le projet de loi cantonale (Lgéo-VD), mis en consultation publique fin 2010, a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011. Le projet de règlement d'application, élaboré durant cette année, sera mis en consultation début 2012.

L'essentiel des ressources de la mensuration officielle (MO), ainsi qu'une partie de celles de la géoinformation, ont encore été allouées au projet **SAU** (surfaces agricoles utiles), ce qui a permis de terminer ce projet. Le quart du territoire cantonal a été mis à jour ou intégré dans la base de données cadastrale officielle (BDCO). 3'000 plans cadastraux et plus de 24'000 immeubles ont été mis à jour au Registre foncier.

Les travaux relatifs au projet de **couverture complète** du territoire vaudois par des données issues de la mensuration officielle se sont poursuivis en 2011. Plusieurs entreprises de numérisations préalables cadastrales (NPC) et de numérisations simplifiées (NPCS) ont été adjudgées. Près de 4% supplémentaire de la surface cantonale dispose désormais des données cadastrales sous forme numérique. Une nouvelle base de données centralisée (BDPRP) présentant la même structuration des données que la BDCO a été mise en production, ce qui facilite la gestion et la diffusion de ces géodonnées. Fin 2011, 85% de la surface est couverte par des données provenant de la BDCO ou de la BDPRP (données simplifiées). Des travaux sont en cours de réalisation sur le 13% restant, alors que le solde sera déclenché en 2012.

L'OIT a élaboré son **plan cantonal de réalisation de la mensuration officielle** pour les 4 prochaines années. Ce plan permet de situer la stratégie cantonale par rapport à la stratégie fédérale et servira d'assise à la convention-programme liant la Confédération au Canton pour la période 2012-2015.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Avanc_BDCO_A0.pdf

Disponibilité des données issues de numérisations simplifiées dans le cadre du projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Synoptique_Avancement_NPCS_Color.pdf

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Dans le cadre de la **mise à jour permanente** du plan RF, l'OIT a contrôlé et intégré plus de 2'900 dossiers de mutations dans la BDCO, ce qui représente une quantité en constante augmentation.

Les adjudications de nouvelles entreprises de **premier relevé** se sont poursuivies en 2011. Des bureaux privés ont participé activement à la préparation des entreprises mises en soumission. Trois entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres.

Le traitement des **dossiers en attente** depuis plusieurs années (liquidations d'enquêtes, répartitions des frais, reconnaissances fédérales, boucléments administratifs, dossiers AF, etc.) s'est renforcé. Ce traitement prend beaucoup de temps et des compléments doivent régulièrement être demandés. Au total, 20 entreprises de premier relevé ont pu être bouclées, faisant diminuer le nombre d'entreprises ouvertes à près d'une soixantaine.

La saisie du **thème adresses** dans la BDCO s'est poursuivie et le thème complet est désormais disponible pour plus d'une quarantaine de communes.

L'entité "**points fixes**" a poursuivi ses visites, mesures et calculs des points de triangulation (PFP2), afin de préparer le passage de la mensuration officielle dans le nouveau cadre de référence MN95. La détermination et la saisie des coordonnées planimétriques des points de nivellement cantonaux (PFA2) sont bien avancées, ce qui permettra de les représenter prochainement sur les plans du registre foncier. Les mentions "repères de mensuration" pour les points fixes planimétriques et altimétriques des catégories 1 et 2 ont été en grande partie mises à jour au Registre foncier.

La **diffusion des géodonnées** connaît toujours la croissance, avec un volume global des produits commandés en augmentation de 8.4%, passant ainsi à plus de 14'100 fichiers de géodonnées délivrés par l'OIT. A noter que les communes commandent de plus en plus de géodonnées en raison notamment d'une augmentation de l'offre cantonale de géodonnées (plan de base en particulier : voir ci-dessous) et de la mise en place de bureaux techniques dans les communes fusionnées. Plus de 92% des commandes proviennent du GEOportail cantonal.

Un autre fait marquant de l'année est la mise à disposition publique du **plan de base** aux échelles 1 :5'000 et 1 :10'000 en couleur et ton de gris. Ce nouveau plan, élaboré directement à partir des données cadastrales, et complété par des données dérivées d'autres produits (MNT LIDAR), se substitue au plan d'ensemble, qui conserve une valeur de plan historique. Une version du plan de base avec nomenclature simplifiée devrait être proposée pour la prochaine mise à jour prévue en été 2012.

Le nombre d'**utilisateurs permanents** (UP) des données de la MO a encore progressé en 2011 et 21 communes supplémentaires sont dorénavant au bénéfice d'un contrat leur permettant d'accéder aux géodonnées de la mensuration officielle à des conditions avantageuses. Avec la diminution du nombre de communes en raison des fusions, ce sont maintenant 276 communes sur un total de 336 qui sont au bénéfice d'un tel contrat à fin 2011.

Carte des communes avec contrat d'utilisateur permanent des données cadastrales :

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Contrat.pdf

La consultation du guichet cartographique **GéoPlaNet** (www.geoplanet.vd.ch) continue de croître pour s'établir à près de 15 millions de pages consultées (+13%).

La consultation des **GEOservices** connaît une progression mesurée. En terme de volume de données, ce sont toutefois plus de 100GB de données qui ont transité par le serveur concerné. Des pointes d'utilisation ont été provoquées par les exercices liés au système d'aide à la conduite SagaCrisis pour la gestion des interventions en cas de catastrophes du SSCM.

La mise en conformité du **registre cantonal des bâtiments** (RCB) avec la base de données cadastrale officielle a démarré en 2011, afin de permettre à terme la reprise des identifiants fédéraux de bâtiments (EGID) dans les données de la MO conformément aux directives fédérales. La mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) se poursuit avec l'échéance à fin 2012 pour l'attribution des identifiants de logements (EWID) à tous les habitants du canton. Un important travail de coordination avec la commune de Lausanne est à prévoir. A fin 2011, pratiquement toutes les communes ont mis en vigueur ou déposé un projet de numérotation des bâtiments pour les adresses.

La collaboration intercantonale dans le domaine du **cadastre géologique** s'est renforcée avec la participation de partenaires supplémentaires, alors que la récolte des données internes à l'ACV est terminée. La collaboration avec la cellule des dangers naturels s'est poursuivie de manière intense (regroupement des activités entre cadastre géologique et cellule des dangers naturels au 1^{er} janvier 2012). Les premières cartes (avec modèle 3D du sous-sol) du cadastre géothermique ont été réalisées en collaboration avec le SEVEN, le SESA et certains bureaux privés.

Les **fusions de communes** des mois de juillet 2011 et janvier 2012 ont nécessité la mise en œuvre de ressources importantes à l'OIT, un plan d'action a été établi avec le détail de l'ensemble des opérations nécessaires au rétablissement des données cadastrales, du registre des bâtiments et de l'infrastructure cantonale de données géographiques. Les synoptiques de l'état des communes avant et après fusions sont disponibles sur le site de l'OIT : <http://www.vd.ch/index.php?id=7375>.

Rapport annuel de gestion 2011
Département des Infrastructures (DINF)
Office de l'information sur le territoire (OIT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Événements marquants, évolutions significatives

UT II

L'Unité territoriale II, instituée par la Confédération suite à la RPT, représente une structure intercantonale entre les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, chargée de l'exploitation des autoroutes. Le canton de Vaud assure la coordination et le pilotage de l'ensemble.

2011 a été la quatrième année de collaboration intercantonale. Cette année a permis au partenariat de fonctionner de manière optimale dans le cadre de la convention convenue entre les trois cantons. Malgré ce constat positif, l'UT II a vu cette année les limites en termes de synergies de son organisation actuelle, dues principalement à la large indépendance dont bénéficient les trois cantons partenaires. Conscient de ce fait, l'UT II va étudier en 2012 les possibilités d'un changement structurel pour une plus forte intégration intercantonale.

L'UT II a finalisé cette année le contrat de prestation le liant avec l'Office fédéral des routes (OFROU) jusqu'en 2013. Les projections du résultat financier 2011 lié à ce contrat sont positives en grande partie grâce aux mois d'hiver cléments permettant de substantielles économies sur les prestations de déneigement.

Fin 2011, la problématique de la taxe sur la valeur ajoutée, plus précisément de la taxe occulte engendrée par l'UT II, a enfin trouvé une solution consensuelle avec l'OFROU. Sans entrer dans le détail de ce dossier complexe, précisons que le différend datait du premier contrat de prestation passé avec l'OFROU en 2008.

MISTRA - Note pour rapport de gestion

Le système MISTRA est un ensemble modulaire d'applications permettant la gestion des données métiers relatives aux routes (revêtements, ouvrages d'art, trafic, accidents). Il est financé et développé par l'OFROU qui le met à disposition des cantons. Il constitue une plate-forme de type SIG, intégrée, conviviale, permettant d'afficher et d'analyser les données routières.

Le Service des routes a donc logiquement décidé d'introduire MISTRA afin de remplacer les applications actuelles fonctionnant avec des technologies dépassées et des bases de données séparées. Le projet d'introduction est en cours depuis 2010, il est conduit conjointement par notre service et la DSI.

L'année 2011 a été consacrée à l'analyse détaillée des applications existantes afin de préparer au mieux la migration des données. L'introduction de MISTRA passe aussi par la signature d'une convention entre l'OFROU et le canton. Après la mise en consultation en mars, le SR et la DSI ont émis quelques remarques et la version définitive est parvenue en fin d'année.

En 2012, le SR et la DSI pourront signer la convention et ainsi introduire les premières applications.

Planification stratégique des routes

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat en 2010 de la nouvelle planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020), une modification de la loi sur les routes portant essentiellement sur la nouvelle hiérarchisation du réseau cantonal a été établie et est sur le point d'être entérinée par le Grand Conseil.

Les dernières discussions ont lieu avec les communes concernant le statut des routes qui les traversent et le nouveau règlement d'application de cette modification qui en découle a été mis au point. La loi et le règlement d'application devraient entrer en vigueur dès le début de l'année 2012.

Il s'agit en effet de classer le réseau cantonal en trois catégories: le réseau de base, le réseau complémentaire et le réseau d'intérêt local.

La prochaine étape des réflexions, qui a déjà débuté au sein du Service des routes, portera sur les réponses à la motion Marendaz qui demande que le Canton reprenne les traversées de localités. Le service a d'ores et déjà établi des scénarios techniques de reprises en collaboration avec d'autres services cantonaux, en vue de la discussion qui est maintenant portée à un niveau politique entre le Canton et les communes. Le service poursuivra sa tâche de soutien technique dans le cadre de ces discussions.

Les projets d'agglomération

Les projets d'agglomérations ont donné lieu à divers types de projets dans lesquels le Service des routes est largement impliqué en termes de réalisation. Il s'agit :

1. des projets de requalification de routes cantonales

Sur la RC 1 dans l'agglomération du PALM les travaux au droit de l'EPFL sont achevés. Les mesures d'aménagement et d'exploitation devant l'UNIL et jusqu'à la Venoge sont définies, avec des conventions de financement en partie signées avec les communes, les étapes de consultations des services sont entamées. Les mesures à prévoir depuis la Venoge jusqu'à Morges sont au stade d'élaboration des avant-projets, en collaboration avec le SDRM. Sur la RC 1, en agglomération nyonnaise, les mesures à prévoir sont également en cours d'élaboration des avant-projets, en collaboration avec Région Nyon.

2. des projets d'amélioration de certains carrefours ou tronçons de routes cantonales en vue de l'accélération des transports publics, en collaboration avec Région Nyon

Les échéances de réalisation sont particulièrement serrées puisqu'il s'agit de mettre en place la nouvelle organisation du réseau de bus régional à la fin 2012. Le service a donc pour mission d'identifier et mettre en œuvre les mesures réalisables dans ce délai et éventuellement des mesures provisoires dans le cadre de la mission qui lui est donnée au sein du canton.

Dans l'agglomération du PALM, la définition du projet de gestion intégrée de l'ensemble des carrefours à feux du périmètre compact s'est achevée tant en termes fonctionnels (quels types d'exploitations des carrefours à feux sont à assurer, quels types d'informations doivent être mis en commun et alimentés), qu'en termes de moyens (quelle localisation, quels effectifs, quels types de matériels sur les carrefour ou à la centrale et quels types de liaisons à mettre en place). Une nouvelle étape est entamée depuis mi-2011 qui consiste à identifier, négocier avec les partenaires concernés et mettre en œuvre une première étape de cette centrale.

La sécurité routière

L'étude d'accidentologie sur le réseau cantonal hors traversées de localité, entre 2005 et 2010, s'est achevée en 2011. Le constat est que de nombreux points noirs identifiés entre 2000 et 2005 ont été traités et la sécurité est globalement meilleure sur le réseau cantonal, puisque le nombre de points noirs identifiés est passé d'une cinquantaine à une vingtaine de points encore problématiques. Le Service des routes poursuit donc sa tâche de traitement de 5 à 7 points noirs par an, sachant qu'une mise à jour du diagnostic doit être faite régulièrement qui met en évidence de nouveaux problèmes au fur et à mesure que certains sont résolus. Cette mise à jour devrait devenir automatique avec le projet Kuba du projet Mistra dans lequel le canton de Vaud est canton pilote.

Les routes nationales

Des mesures d'accompagnement des jonctions autoroutières en développement dans les agglomérations Rivelac, Lausanne-Morges et du franco-valdo-genevoise (de Coppet à Rolle pour le canton) mais aussi dans le secteur de la jonction d'Aubonne ont été ou sont encore à l'étude.

Dans ces réflexions, le Service des routes définit les mesures d'exploitation et d'aménagement des routes cantonales qui desservent ou desserviront les jonctions qui seront améliorées ou créées dans le canton. Les étapes de réalisation de ces mesures et les interdépendances avec le développement du territoire (PAC Littoral Parc, secteur de Crissier-Bussigny, etc.) et les éventuels axes forts de transports publics sont également établis, dans un objectif de coordination et de programmation des mesures avec l'OFROU, les schémas directeurs, les communes et les autres services cantonaux.

La suite de ces réflexions, qui est déjà entamée sur certains secteurs, consiste à réaliser les avant-projets de ces aménagements en vue des répartitions financières et des demandes de financements à faire de la part de chacun, l'objectif étant une réalisation optimisée de ces mesures routières.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

H144

L'année 2011 est marquée par la fin de la réalisation de 3 ouvrages d'art soit le pont sur le Grand Canal, la galerie couverte de Crebelley et le viaduc sur l'A9. Le viaduc sur le Rhône, qui sera achevé en 2012, est, quant à lui, pratiquement terminé à l'exception du bétonnage des parapets. Est aussi terminé le tracé routier situé entre le Rhône et le village de Crebelley. La date de l'ouverture de la route aux usagers est prévue le 8 novembre 2012.

RC 177, nouvelle route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville /Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay

L'année 2011 a été marquée par les événements suivants :

- **Procédure d'enquête publique.** Suite à l'arrêt de la Cour du droit administratif et public (CDAP) du 5 octobre 2010, annulant les décisions du DINF au motif que le dossier était lacunaire sur la question des surfaces d'assolement (SDA), le dossier d'enquête a été complété.
- Les levées d'opposition ont été notifiées à nouveau aux opposants le 7 octobre 2011. Celles-ci ont fait l'objet de recours de L'AVV et du WWF Vaud le 11 novembre 2011. Le 22 décembre 2011, le Service des routes a soumis au chef de département un projet de réponse aux recours susmentionnés.
- **Reconnaitances géotechniques.** Une campagne de sondages et d'essais a eu lieu au printemps 2011, elle a permis de compléter les informations existantes et de donner toutes les bases aux mandataires pour élaborer les projets.
- **Syndicat AF.** L'enquête 2, «estimation des terres et extension du périmètre» a eu lieu en mai 2011. Les oppositions à cette enquête ne pourront être traitées qu'après l'entrée en force de l'enquête d'avant-projet sur les travaux collectifs.

Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

Dans le cadre du crédit-cadre de CHF 12.7 millions octroyé par le Grand Conseil en 2009, les travaux de renforcement sur l'axe des Mosses se sont poursuivis en 2011 par la mise en conformité de 6 ouvrages.

Les travaux se termineront en 2012 avec le renforcement du solde des ouvrages permettant ainsi le passage du trafic 40t par le Col des Mosses.

Dans le cadre du crédit-cadre de CHF 8.6 millions octroyé par le Grand Conseil en 2010, 4 ouvrages ont été renforcés en 2011. Il s'agit du pont de la Promenthouse, du passage inférieur (PI) RC 601 - Vernettes (Montpreveyres, RC 601), du pont sur le Forestay (Rivaz, RC 780) et du PI RC 780 sur CFF – Rottaz (Roche, RC 780).

Correction de la Chaudanne et du virage des Rez

Le décret du Grand Conseil de janvier 2011 accordant un crédit de CHF 20.4 millions a permis de débiter les travaux sur ces 2 tronçons constituant des "goulets d'étranglement" du réseau routier du Pays-d'Enhaut.

Au lieu-dit Les Rez, le virage a été élargi et la mise en service a pu avoir lieu avant la saison hivernale.

A la Chaudanne, les travaux se sont concentrés sur le tronçon situé entre le pont sur la Sarine et le passage à niveau du MOB. La construction de l'ouvrage principal, le pont sur le MOB, a débuté en fin d'année avec la réalisation des puits de fondation.

Les travaux 2012 reprendront au mois d'avril pour se poursuivre jusqu'au début de la saison hivernale.

La fin des travaux est prévue à l'automne 2013.

La lutte contre le bruit

Comme les années précédentes, l'année 2010 a surtout été consacrée aux contacts avec les communes et aux études.

Sur les 163 communes concernées par la problématique du bruit routier, 156 ont été contactées directement pour être informées et sensibilisées. Ces démarches ont porté leurs fruits: 80 études d'assainissement ont été lancées, 16 sont techniquement terminées et circulent dans l'administration pour préavis et validation, et 14 ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

Sur le terrain, les mesures de protection en faveur des riverains se réalisent, sous la forme de modération de trafic (Corcelles-près-Payerne, Echallens, La Sarraz, Lausanne, Mex, St-Sulpice, etc.) ou par la pose de revêtement phonoabsorbant sur la chaussée (Crissier, Forel, Lausanne, La Tour-de-Peilz, etc.).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
149	Mise en place d'un outil de suivi des boucléments trimestriels	Validée CS	DSI : à partir de 2013 car lié au projet SAP. SR : doit être lié au projet Proconcept, terminé en juin 2011.
150	Dématérialisation du flux interne du courrier entrant et sortant	Validée CS	Devrait être déployé à la DSI courant été 2011 et validé fin 2011. Une GED devrait être proposée aux services courant 2012. Démarrage du projet SR 2012/2013.
151	Simplification du flux des factures liées aux syndicats AF	Réalisé	SR : supprimé les doubles contrôles effectués par le SR après l'examen du SDT.
152	Amélioration du processus de déclaration de sinistre pour les véhicules à moteur du SR (RCVM)	Réalisé	Processus SR 10-4
153	Mise à disposition des usagers d'un schéma explicatif de la procédure de projets routiers	Réalisé	Vade-mecum du SR mis à disposition des communes
154	Mise en place d'un formulaire électronique "Bulletin de prêt, location, livraison (stock signalisation CEB)"	Validée CS	Réalisé le modèle E27-11
155	Mise en place d'un formulaire électronique "Demande légalisation signalisation pour commune avec délégation de compétences"	Validée CS	En cours avec la mise en place de LEGAL
156	Mise en place d'un formulaire électronique "Avis de pose de la signalisation"	Validée CS	En cours avec la mise en place de LEGAL
157	Harmonisation de la procédure d'envoi du tableau mensuel des restrictions	Réalisé	La procédure d'envoi a été adaptée
158	Mise en place d'un workflow pour le traitement d'une demande de signalisation	Réalisé	Les procédures sont disponibles dans le système d'information du SR
159	Délivrance sous forme électronique de certaines autorisations pour des objets ne relevant pas de la sécurité	Partiellement réalisé	Formulaire "demande de conduite de fouille" est à disposition sur le site du SR
160	Réconciliation des bases de données véhicules et simplification du SAN et du CCEV	Réalisé	Automatisé
161	Simplification du stockage des fiches LISA	Partiellement réalisé	Avis de juristes obtenu, rédiger la directive

Rapport annuel de gestion 2011
Département des Infrastructures (DINF)
Service des routes (SR)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives :

- Initialisation de tous nouveaux projets immobiliers
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, Associations, Sociétés
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets
- Prospection en vue d'acquisition

Le SIPAL est constitué de 7 divisions :

- La *division Stratégie et Développement*, conduite par le chef de service et constituée selon le projet, est chargée de porter réflexions sur les besoins de l'Etat en adéquation avec les immeubles et sites proposés par des tiers.
- La *division Portefeuille* à laquelle est rattachée la *section des opérations immobilières*.
- La *division Architecture et Ingénierie*, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *division Immobilier*, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses.
- La *division Patrimoine*, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *division Support*, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPAL peut compter sur un effectif de 464 collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.

- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Entreprises
- Propriétaires de biens immobilier (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés)
- Hautes Ecoles
- Associalitions locales et nationales

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclement et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations
64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal :

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

Mesures préventives :

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil :

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations
64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).

- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations
64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations
64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Événements marquants, évolutions significatives

En janvier 2011, publication de la "*stratégie immobilière de l'Etat de Vaud*". Par ce document, le Gouvernement entend tracer les lignes directrices horizon 2020, basées sur cinq piliers :

1. Privilégier la propriété plutôt que la location
2. Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible
3. Adopter les principes du développement durable
4. Préserver et valoriser le patrimoine
5. Promouvoir une architecture exemplaire.

Section des opérations immobilières

Achat

Le SIPAL poursuit sa stratégie générale d'acquisition d'immeubles pour diminuer ses charges de locataire en incorporant le centre administratif du Valentin, occupé actuellement par le Service des eaux, sols et assainissement, dans le patrimoine foncier de l'Etat pour un montant de CHF 14,3 mios.

Vente

L'Etat poursuit également le désinvestissement de son patrimoine qui ne présente pas d'intérêt pour les besoins de ses services et a procédé à la vente d'une dizaine de biens-fonds, dont la cure de Rolle, pour un montant global de CHF 4,8 mios.

DIVISION IMMOBILIER

Locaux loués auprès de tiers pour les besoins des entités de l'ACV (Etat locataire)

Situation des locations au 31 décembre 2011

- Surface totale louée = 220'000 m².
- Loyer annuel net total (sans charges) = CHF 44'258'032.85.
- Nombre de baux et contrats en gestion = 745.

Principaux objets traités

- Prise de possession échelonnée de 17'543 m² dans le bâtiment de Longemalle 1 à Renens (entités CODEX, regroupement DSI, direction SPJ).
- Location de 2'157 m² sur le site St-Roch à Yverdon pour le Ministère public d'arrondissement et la Police cantonale (CODEX).
- Location et aménagement de 595 m² à Bussigny pour l'OPTI en remplacement des locaux d'enseignement sinistrés de l'avenue de Provence.
- Extension des surfaces d'enseignement de la HEIG (1'680 m²) sur le site St-Roch à Yverdon.
- Appui à l'Ecole Bois-Cerf-CESU (Ecole supérieure de soins ambulanciers et soins d'urgence) pour une nouvelle localisation de son activité (2'398 m² au Mont-sur-Lausanne).

Mouvements globaux intervenus en 2011

- Locations nouvelles = 25'973 m² pour un loyer annuel net de CHF 6'108'436.--.
- Surfaces libérées = 5'541 m² représentant un loyer annuel net de CHF 1'202'400.--.

Stratégie immobilière, Etat propriétaire

- L'acquisition par l'Etat des immeubles Recordon 1 et Valentin 10 à Lausanne, BAC Morges et Gare 45 à Payerne, a permis de réduire de 10'068 m² la surface de locaux loués auprès de tiers et de diminuer de CHF 2'745'235.60 l'enveloppe consacrée annuellement au paiement du loyer.

Exploitation

- Mise en soumission de 25 contrats de nettoyage, portant sur environ 65'000 m², dont le site important de Longemalle 1 à Renens, selon les règles des Marchés publics. La valeur annuelle du marché est de CHF 1'193'515.--.

Assurances

Entité stratégique

- Analyse du risque, élaboration et présentation au Conseil d'Etat de la stratégie en matière d'assurance en responsabilité civile et de choses pour les activités conduites par l'ensemble des services de l'Administration cantonale. Stratégie adoptée par l'Exécutif.

Entité opérationnelle

- Approbation par le Conseil d'Etat du rapport annuel de gestion 2010 du portefeuille des assurances choses de l'Etat établi par l'Etablissement cantonal d'assurance.
- Traitement de 92 sinistres (RC véhicule 47, RC 19, vol 17, ECA 7, transports/machines 2).

DIVISION ARCHITECTURE ET INGENIERIE

Inaugurations

Plusieurs réalisations ont été mises à disposition de l'ACV, soit :

- OPTI, Bussigny, le 10 mars 2011, mise à disposition de surfaces d'enseignement adaptées aux besoins de formation
- Cure de Goumoens-la-Ville, le 7 novembre 2011, rénovation de l'enveloppement bâtiment (toitures et façades) et rénovation partielle de l'intérieur (cuisine, sanitaires).
- Agrilogie, Marcelin sur Morges, le 15 avril 2011,
 - mise à disposition de nouvelles surfaces d'enseignement pour l'ensemble du site de Marcelin en réhabilitant le bâtiment de l'Ecole d'agriculture et rénovation complète de la cuisine et du réfectoire.
 - réhabilitation de l'ancienne Maison Moret en bâtiment administratif au profit du service de l'agriculture.

Concours

- Lausanne, Musée des beaux-arts : publication des résultats du concours le 16 juin 2011. Le lauréat est le projet "Bleu" : auteurs les architectes Barozzi et Verga à Barcelone.
- Lausanne, EPCL, assainissement énergétique de l'enveloppe de l'EPCL : publication des résultats le 22 novembre 2011. Le lauréat est le projet "Vague" : auteur l'architecte Patrick Chiché.



Mandats d'études parallèles

- Lausanne, projet de transformation et réaffectation partielle du bâtiment sis à l'avenue Recordon 1 à Lausanne pour l'ETML. Le mandat a été attribué au pool de mandataires Esposito et Javet, architectes, et leurs partenaires ingénieurs en octobre 2011.

Appels d'offres

- Lausanne, Cathédrale. Appel d'offres international et mandat d'architecte attribué le 29 juin 2011 à l'architecte Christophe Amsler de Lausanne

- Lausanne, conservation et restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne
Désignation du pool de mandataires Amsler, Mondada et Delachaux, architectes, en août 2011.
- Yverdon-les-Bains, HEIG
Assainissement énergétique des façades
Mandat d'architecte attribué en septembre 2011 au Bureau d'architectes Dolci, Yverdon-les-Bains.
Assainissement des installations techniques
Mandat attribué en septembre 2011 au Bureau Chammartin et Spicher SA, Lausanne, ingénieurs,

Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Projets adoptés par le Conseil d'Etat		
Crédit d'étude pour l'adaptation de l'avant-projet d'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe.	CHF	130'000
Crédit d'étude pour l'étude de projet et l'établissement de la demande de permis de construire et des appels d'offres, Lausanne, Place du Château 6.	CHF	282'000
Crédit d'étude pour la reconstruction du Parlement cantonal.	CHF	368'000
Crédit d'étude pour l'assainissement énergétique des bâtiments du Centre des laboratoires d'Epalinges	CHF	400'000
Crédit d'étude pour le déplacement des 20 pavillons du Gymnase de Nyon sur des sites d'enseignement des établissements du postobligatoire.	CHF	350'000
Crédit d'étude pour la poursuite du projet de transformation et de rénovation douce du bâtiment de César-Roux 19 à Lausanne à l'usage de la HECVSanté et adoption du Rapport de programmation.	CHF	345'000
Crédit d'étude pour le concours d'architecture Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois	CHF	80'000
Crédit d'étude pour la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des Gymnases et des Ecoles professionnelles cantonales	CHF	375'000
Crédit d'étude pour la préparation des travaux de conservation-restauration au massif occidental et au chevet de la Cathédrale de Lausanne	CHF	390'000

Projets adoptés par le Grand Conseil		
Crédit destiné à financer la construction de l'établissement de détention pour mineurs "Aux Léchaies" à Palézieux	CHF	23'520'000
Crédit d'étude destiné à financer les études relatives à la conservation et à la restauration du Château cantonal Saint-Maire, à Lausanne	CHF	2'225'000
Crédit d'étude pour la restructuration des bâtiments, deuxième étape, de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD), à Lausanne	CHF	4'200'000

Permis de construire

Mise à l'enquête du projet de reconstruction du parlement en juillet 2011.

Chantier

Parmi les nombreux chantiers en cours, il faut relever l'ouverture de 2 grands chantiers : l'agrandissement du Gymnase de Nyon et la construction de l'Etablissement de détention pour mineurs aux Léchaies, à Palézieux.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représente un chiffre d'affaires d'environ 90 mios.

DIVISION PATRIMOINE

Monuments et sites

Journées du patrimoine

Les 18ème journées européennes du patrimoine se sont déroulées les 10 et 11 septembre 2011 avec pour thème "un monde sous nos pieds".

Plus de 10'000 visiteurs se sont rendus sur les 19 sites vaudois.

Flotte Belle Epoque

Les huit bateaux Belle Époque de la CGN mis en service entre 1904 et 1928 sont classés monuments historiques. Ce classement est la reconnaissance officielle de la valeur historique, touristique et technique d'un ensemble unique au monde.



Théâtre de Mézières

- Campagne de relevé laserométrique de l'ensemble du Théâtre du Jorat à Mézières.
- Fin des travaux d'éradication de la mérule dans la partie basse de la structure.
- Lancement d'un concours sur invitation à 4 bureaux d'architectes pour l'extension des parties techniques, administratives et d'accueil du théâtre.

Monu-Web

La publication sur internet du recensement architectural en mai 2012, projet financé par l'ECA, guiche cartographique qui permettra aux utilisateurs de visualiser le recensement et d'éditer les fiches de recensement. MONU-WEB sera la version tout-public d'un site interactif (**WIKI-RECENSEMENT**).

Wiki jardins

Le recensement des jardins vaudois : l'affaire de tous.

Tout un chacun peut participer au recensement des parcs et jardins historiques vaudois. Le canton met à la disposition du public une plateforme d'échange d'informations et de données de type "wiki".

Archéologie

Statistique des dossiers traités pour préavis et autorisation spéciale

Dossiers soumis par la CAMAC : 673

Nombre de textes de motivation rédigés : 250

Les surveillances des travaux, les sondages de diagnostic, les fouilles préventives ont occasionné de nombreuses découvertes.

- *Yverdon-les-Bains, Parc Piquet*
L'ultime campagne de fouilles au cœur de la ville romaine et celtique s'est achevée dans le courant de l'été.
- *Lausanne, Rôtillon*
La fouille de sauvetage de cette zone où des vestiges du tissu urbain médiéval étaient encore conservés s'est achevée en mai 2011.
- *Ecublens, EPFL*
Des sondages réalisés dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de centre de congrès et de logements pour étudiants sur le site de l'EPFL ont révélé l'existence d'un établissement romain.

Parution en 2011 du Cahier d'archéologie romande (CAR) 122 intitulé "Le cadre environnemental et les occupations du Néolithique au Bronze"

moyen" d'A. Schopfer Luginbuhl *et al.*

Enfin, mentionnons que le mois de juin 2011 a été riche en événements marquants.

- Sur le plan suisse, l'Association Archéologie Suisse a pris ses quartiers dans le Canton de Vaud du 18 au 20 juin 2011. Un cahier spécial (as 34.2011.2), entièrement consacré à l'archéologie vaudoise, intitulé "Par monts et par Vaud" est sorti de presse.



- Sur le plan international, en date du 23 juin 2011, le canton de Vaud a pu se réjouir du classement des "sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes" au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Centrale d'achat de l'Etat de Vaud

Durant l'année passée sous revue, la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud :

- A traité avec succès pas moins de 3.77 millions d'envois dans le cadre des 18 scrutins communaux, cantonaux et fédéraux produits sur les équipements du CEEd.
- A continué l'adaptation de son catalogue, dans le respect des règles du DD, par le remplacement de certains articles et le recours au papier recyclé lors de la production de publications (plus de 703'000 pages).
- A, en collaboration avec la DGEO, développé dans le shop en ligne un module client spécifique permettant désormais aux enseignants d'effectuer leurs réquisitions scolaires.
- A consolidé les activités d'impression et de mise sous pli des données variables du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne, auprès du CEEd.

- A suivi de près l'évolution du prix des prestations et fournitures de ses partenaires commerciaux et a obtenu des adaptations à la baisse en fonction d'un taux de change Franc suisse / Euro favorable.

Publication du rapport 2011 du Groupe Energie

Pour répondre aux exigences d'exemplarité dans les bâtiments publics, le Groupe Energie, conduit par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, a mis en place une stratégie intégrée sur le cycle de vie pour réduire les consommations d'énergies et favoriser l'approvisionnement par des énergies renouvelables.

Bilan des 5 premières années, le rapport 2011 du Groupe Energie confirme l'atteinte voire le dépassement des principaux objectifs fixés dans les Directives énergétiques validées par le Conseil d'Etat. Les résultats mesurés sur plus de 350 bâtiments montrent une réduction de l'indice de consommation du chauffage de **11%** et du dégagement de CO₂ de **19%** ainsi qu'une couverture de **17%** des besoins énergétiques par des énergies renouvelables

Sur la base de ces résultats probants, un nouveau plan quinquennal a été adopté pour atteindre, à l'horizon 2050, les objectifs d'une Société à 2000 Watts. A cette fin, d'importants investissements sont planifiés pour permettre l'assainissement des bâtiments déficients et maintenir ainsi la valeur du patrimoine foncier de l'Etat.

Le rapport intégral et son annexe peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/immeubles-patrimoine-et-logistique/>

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
175	Transmission systématique aux Archives cantonales d'un exemplaire de tous les imprimés édités par la CADEV	Validée	Les transferts des documents archivés auront lieu trimestriellement en fonction des livraisons prévues vers les archives cantonales.
176	Centralisation de la gestion financière du Centre laboratoire d'Epalinges (CLE)	En validation CD Idée acceptée sous réserve	Sur le principe, le transfert à terme est accepté soit dès que les coûts de prestations fournies par le CHUV seront consolidées sur la base de deux exercices complets et que les budgets transférés au SIPAL par les services utilisateurs seront en adéquation.
177	Inscription systématique par la CADEV des références internes du dossier client	Validée	Les références mises par le client sur la commande shop et dans le champ Référence sont automatiquement reprises et reportées sur la facture client.

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Événements marquants, évolutions significatives

Programme d'investissements à long terme

Au cours de l'année 2011, le Service de la mobilité a établi à l'intention du Conseil d'Etat une planification des investissements et de l'évolution des charges financières à long terme pour les transports publics.

Dans le cadre de la réaffectation de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT), le Conseil d'Etat a adopté un vaste programme d'investissements pour le développement des infrastructures et des agglomérations à hauteur de 325 millions de francs. Ce programme a été présenté publiquement le 11 janvier 2012.

Les mesures et objets retenus par le Gouvernement dans les deux domaines précités reposent sur des bases légales existantes, sont réalisables durant la prochaine législature, impliquent des financements complémentaires d'autres partenaires, et s'inscrivent dans un équilibre régional.

Le montant alloué aux infrastructures et aux agglomérations se répartit entre les transports publics et la mobilité douce (190 millions) et les routes (135 millions).

Ces investissements représentent un montant brut de 642 millions, financements de la Confédération et des communes compris. Le RER vaudois, les bus à haut niveau de service (BHNS) de l'agglomération Lausanne-Morges, les chemins de fer régionaux (Lausanne-Echallens-Bercher, Bière-Apples-Morges, Nyon-St-Cergue-Morez, Yverdon-Ste-Croix), les mobilités douces, les P+R, les requalifications routières figurent parmi les projets qui seront financés par ces 325 millions.

Le montant total des investissements en faveur de la mobilité planifiés par le canton pour les années 2012 à 2018 s'élève à 1.4 milliard de francs. Chaque région du canton en bénéficiera, le montant par habitant se situant au final vers 2000 francs (fourchette entre 1374 et 2457 francs).

Développement de l'offre du RER Vaud

Entre Morges et Allaman, la mise en service de nouveaux trains FLIRT sur le RER Vaud, beaucoup plus rapides (accélération, freinage, larges portes permettant de réduire les durées d'arrêts en station) a permis, au dernier changement d'horaire du 11 décembre 2011, d'introduire une cadence à la demi-heure. Désormais, les haltes de Saint-Prex, d'Etoy et d'Allaman sont desservies à la demi-heure par le RER Vaud. En effet, le RER4 Morges – Palézieux, dont le parcours se limitait précédemment à Morges, pourra être prolongé jusqu'à Allaman grâce aux performances des rames FLIRT.

L'ensemble du parc des 19 rames FLIRT est livré à fin 2011. Ces rames peuvent rouler en double traction (2 rames accouplées formant un train de 150 mètres de longueur) aux heures de pointes sur les trains les plus chargés.



L'horaire 2012 prévoit l'arrêt de la plupart des trains RER à la nouvelle halte de Prilly-Malley à partir du samedi 30 juin 2012.

Offre RegioExpress RE Lausanne - Genève

Les études concernant l'introduction en décembre 2012 de la cadence à la demi-heure pour les trains RE (RegioExpress) se sont poursuivies avec les CFF, dans le cadre de la 1^e étape de l'Horaires Romandie. Ces trains RE desservent Renens, Morges, Allaman, Rolle, Gland, Nyon et Coppet. L'un de ces trains RE sera prolongé à Palézieux et l'autre à Vevey. Un nouveau matériel roulant "Duplex Regio" à deux étages est acquis par les CFF. Il offre davantage de places, la climatisation, un accès facilité et des temps de parcours raccourcis grâce à de meilleures accélérations.



**Rame automotrice DOSTO à deux étages (à 4 voitures)
pour les Chemins de fer fédéraux (CFF), Suisse**

2^{ème} crédit-cadre cantonal pour le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés

Le Grand Conseil a adopté le 20 septembre 2011 le décret accordant un crédit-cadre de 39.3 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés vaudois concernant les contributions d'investissements destinées à l'infrastructure (2^e crédit-cadre cantonal). Ce montant correspond à la part cantonale après déduction des fonds d'amortissements ainsi que des contributions de la Confédération et des cantons voisins.

Ce programme d'investissement d'un montant total de 122.4 millions de francs porte sur la période 2011-2012. Il permet de financer le renouvellement des équipements obsolètes ou ne garantissant pas le niveau de sécurité requis. Ce crédit-cadre cantonal pour les infrastructures des chemins de fer régionaux s'ajoute à celui de CHF 82.1 mios accordé en 2007 pour les années 2007-2010 (montant total: 219 mios de francs). Les investissements les plus importants concernant les chemins de fer privés Morges-Bière-Cossonay, Lausanne-Echallens-Bercher, Montreux Oberland bernois, Montreux-Vevey-Riviera et les Transports publics du Chablais.

Investissements pour les transports publics de l'agglomération lausannoise

Le Grand Conseil a adopté le 20 septembre 2011 deux décrets concernant la ligne de métro m1 (Tramway du sud-ouest lausannois) et le réseau des Transports publics de la région lausannoise (tl).

Concernant le m1, sa capacité de transport est actuellement insuffisante aux heures de pointe. En 1991/1992, à sa mise en service, la ligne comptait 7.4 millions de voyageurs par an. Ce trafic a augmenté constamment pour atteindre 11.7 millions de voyageurs en 2010. Il est prévu d'acheter cinq automotrices supplémentaires et de procéder à des travaux de rénovation sur les dix-sept automotrices existantes. Le financement cantonal se fera par une garantie d'emprunt de 34.1 millions de francs.

Le deuxième décret en faveur des tl porte sur l'achat de 19 trolleybus articulés, l'acquisition de véhicules supplémentaires, l'extension de lignes aériennes pour les trolleybus et l'aménagement de nouveaux arrêts en vue du développement du réseau tl, notamment dans l'ouest et le nord lausannois, planifié pour l'horaire 2012. La garantie d'emprunt de l'Etat et des communes, accordée en mai 1991, a permis d'assurer le financement du renouvellement des véhicules et des installations des tl et de l'augmentation de l'offre au cours de ces vingt dernières années; elle doit être augmentée de 60.3 mios de francs. La limite maximale de la garantie est portée à 288 millions de francs.

Projets d'agglomération

Les Chambres fédérales avaient adopté du 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011.

La Confédération, qui les a évalués sur la base de la Loi sur le fonds des infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: les mesures prioritaires (classées A) recevront ainsi 40% pour le PALM et le PAFVG, 35 % pour aggro Y.

Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet de l'agglomération yverdonnoise (aggloY) et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG). Une fois que les Accords de prestations seront signés par la Confédération, des conventions de financement entre agglomérations et Confédération, élaborées pour chacune des mesures, donneront lieu aux versements fédéraux.

L'année 2011 a également été consacrée à l'élaboration des projets d'agglomération qui feront l'objet d'un financement dès 2015. Pour le PALM, le PAFVG et pour le projet d'agglo Y, il s'agit de projets de 2^e génération avec la mise à jour du projet de base.

Les agglomérations de la Riviera du Chablais sont également en train d'établir leurs projets d'agglomération. Les projets définitifs seront remis à la Confédération au 30 juin 2012.

Observatoire de la mobilité : bilan de la mobilité 2010

Le 11 avril 2011, le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, a présenté le bilan de la mobilité 2010 dans le canton de Vaud.

En 2010, l'évolution de la mobilité poursuit la tendance 2009: croissance de 2.1 % pour une population en augmentation de 1.5 %. Les transports publics continuent à croître plus fortement que les voitures individuelles: + 3.5% contre + 1.8%. La part des transports publics dans les déplacements des Vaudois tend donc toujours à augmenter, moins vite cependant qu'en 2007 et en 2008.

Cette croissance est due pour trois quarts à l'augmentation du nombre d'habitants du canton, et un quart au fait que chaque Vaudois se déplace plus souvent.

Les transports publics croissent deux fois plus vite que les transports individuels motorisés. Ces derniers voient donc leur part modale se réduire : elle serait aujourd'hui d'environ 72%, contre 75% en 2005. Basée comme chaque année sur l'observation des flux entre les principales localités, cette estimation ne tient pas compte de l'évolution du trafic à l'intérieur des agglomérations.

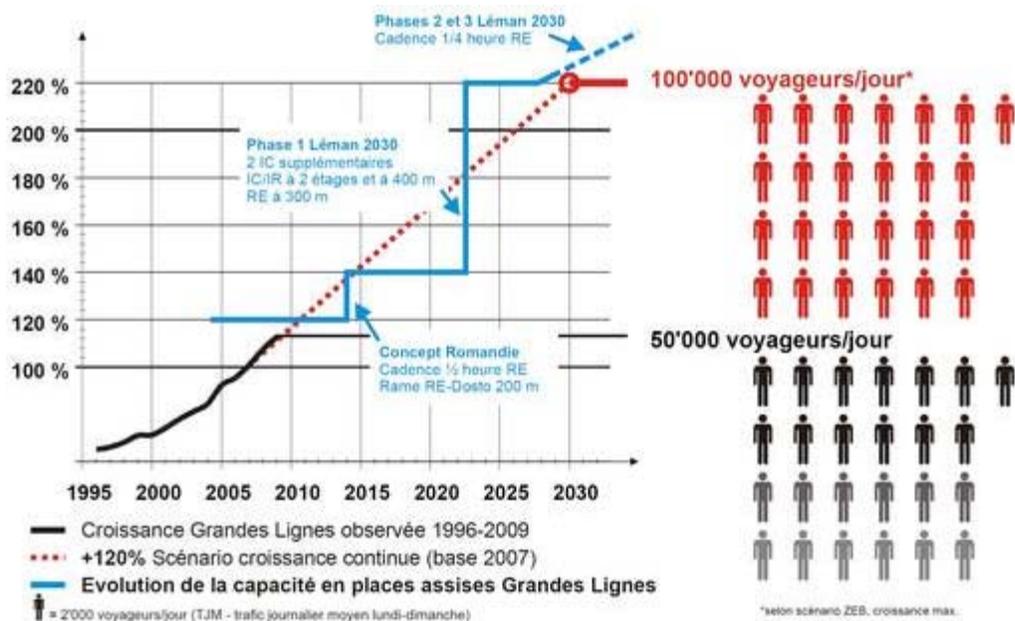
Le canton a connu une explosion de la mobilité durant ces dix dernières années (+ 33%), accélérée par une croissance de sa population de 15% durant cette période, bien supérieure aux prévisions les plus extrêmes.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Léman 2030 / Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

Le programme Léman 2030 vise à doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030 :



Le 8 février 2011, le Grand Conseil a adopté les décrets nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention :

- accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4^e voie entre Lausanne et Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy.
- autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève, comprenant l'extension de la gare de Lausanne avec des quais de 400 m de longueur, la construction d'un saut-de-mouton de Malley, situé entre Malley et Renens, la construction d'une 3^e voie entre Renens et Allaman et de tronçons de 3^e et de 4^e voies entre Rolle et Gland. La gare de Lausanne pourra être desservie les nouveaux trains InterCity des CFF d'une capacité de 1200 à 1300 places.
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens.

Le projet de point de croisement de Mies sera mis à l'enquête publique en 2012. Les études des projets liés au nœud de Lausanne ont été lancées au printemps 2011. L'objectif est de disposer de la 4^e voie Lausanne-Renens et du saut-de-mouton de Malley à fin 2018.

Les objectifs de la convention-cadre relative au projet Léman 2030 sont intégrés programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) dont le message aux Chambres fédérales a adopté par le Conseil fédéral le 18 janvier 2012. PRODES se substitue au concept Rail 2030. Le Conseil fédéral propose en effet désormais de décider de programmes de développement par étapes soumis au Parlement tous les quatre à huit ans. La première étape de réalisation durera jusqu'en 2025. Elle porte sur un montant d'investissement de 3.5 milliards de francs. Une étape suivante d'aménagement pour l'horizon 2030 serait soumise au Parlement en 2017. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer en 2013 ou 2014 sur les modifications constitutionnelles envisagées, qui constituent un contre-projet à l'initiative populaire « pour les transports publics » déposée par l'Association transport et environnement (ATE).

L'étape d'aménagement 2025 prévoit les investissements suivants sur l'axe Lausanne – Genève :

- la transformation du nœud de Lausanne (prolongement des quais en vue des trains à deux étages longs de 400 m), l'aménagement de la 4^e voie Renens – Lausanne et la construction d'un saut-de-mouton entre Malley et Renens. Ces investissements sont financés

à l'aide du crédit ZEB (LDIF; loi sur le développement de l'infrastructure ferroviaire) qui sera modifiée avec une réaffectation du crédit prévu pour le tunnel du Chestenberg (montant de 1050 millions de francs).

- des installations de dépassement du trafic marchandises entre Coppet et Nyon ainsi qu'à l'accès à la gare Lausanne-Triage financés dans la 1ère étape d'aménagement du programme PRODES (montant de 330 millions de francs)

En 2011, les études suivantes ont été conduites dans le cadre du programme Léman 2030 :

- études d'avant-projet des gares de Lausanne et de Renens et de la 4ème voie entre Lausanne et Malley ainsi que le saut-de-mouton;
- études d'avant-projet des voies de dépassement des trains marchandises (secteurs de Coppet – Founex et accès à Lausanne-Triage, à Denges);
- études préliminaires en collaboration avec les autorités communales pour définir les besoins de développement des gares de Coppet, de Nyon, de Gland, de Rolle et de Morges, en tenant compte de la vision à long terme du développement de la ligne Lausanne – Genève. Les buts poursuivis par ces études sont de mettre en évidence les projets connexes des partenaires, arrêter les besoins de chacun, trouver des solutions communes et définir les emprises ferroviaires maximales
- études préliminaires de tracé, par tronçons successifs, pour déterminer les emprises nécessaires à la réalisation de quatre voies sur la ligne.

Les CFF ont procédé à diverses acquisitions foncières dans le périmètre de gare de Lausanne.

Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois

L'étude du projet «axes forts» de l'agglomération Lausanne-Morges s'est poursuivie en 2011.

Le réseau des axes forts de transports publics du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM), désigné sous le nom de "réseau-t", a pour but de compléter l'offre en transports publics dans les secteurs les plus denses de l'agglomération. Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.

Le Conseil fédéral a accordé le 16 septembre 2011 la concession pour la 1ère étape du projet de tramway entre Lausanne-Flon et Renens. La concession prend effet en 2012 et est valable durant 50 ans.

En octobre 2011, le site du garage-atelier du tramway a été choisi après une procédure d'évaluation approfondie à partir de 26 sites potentiels : le dépôt sera construit à Perrelet Ouest, sur la parcelle qui abrite actuellement un brasseur, en prolongement du bâtiment des tl. Le garage pourra abriter une flotte, dans une première phase, de 11 tramways d'environ 40 mètres de longueur, tout en assurant une capacité totale, à terme, de 24 tramways. Outre les locaux techniques nécessaires à une telle installation, le bâtiment abritera une station de lavage, plusieurs ponts roulants et un équipement de levage.

Les phases suivantes d'étude de la 1^{ère} étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs à soumettre à l'enquête publique en 2012. L'octroi des crédits de construction par les législatifs cantonal et communaux permettra un début des travaux en 2014. La mise en service du tramway entre le Flon et Renens est planifiée pour 2017.

La deuxième étape de développement du réseau-t (liste B, début de la réalisation entre 2015 et 2018) devrait concerner une extension de la ligne de tramway à l'Ouest de Renens, l'achèvement des aménagements des lignes de bus à haut niveau de service et la desserte du plateau de la Blécherette.

Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.



Extension de la communauté tarifaire vaudoise

Le 12 décembre 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises sont désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupe 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (PubliCar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et Unireso - Genève) permettent également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter donnent la possibilité de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

Selon les prévisions, le chiffre d'affaires annuel de la CTV va progresser de 92 MCHF (TTC) en 2010 à un montant de l'ordre de 160 MCHF (TTC) avec l'extension.

Halte de Prilly-Malley

Les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley se sont poursuivis activement en 2011. Les deux nouvelles voies avaient été posées à fin 2010, ainsi que les nouvelles caténaires et les structures des marquises. Ces deux voies ont été mises en service à la fin de février 2011. Cette étape a permis de poursuivre les travaux sur la partie nord par étapes successives dans l'emprise des voies existantes. Le passage sous-voies a été percé et le quai nord réalisé.

La halte sera mise en service le 29 juin 2012 conformément au calendrier des travaux.



Stratégie cantonale de promotion du vélo

Le Conseil d'Etat avait adopté le 15 octobre 2010 les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics adoptée en septembre 2006, ils constituent les outils de référence pour la mise en oeuvre de projets répondant aux besoins en mobilité en pleine croissance. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels

motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020).

La stratégie de promotion du vélo vise à développer ou améliorer les infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi à sensibiliser et encourager l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton. A cette fin, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2011 à 2014.

La mise en œuvre de cette stratégie sur les deux roues nécessite la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu) dont le champ d'application sera étendu aux mobilités douces. L'année 2011 a été consacrée à la préparation du projet de loi et de décret à soumettre au Grand Conseil en 2011.

Compagnie générale de navigation sur le Léman

Le 5 avril 2011, le Grand Conseil a adopté le projet de décret accordant un crédit de 16'602'600 francs pour la participation de l'Etat à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24'772'600 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman. Le Conseil d'Etat a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière.

Les mesures de réorganisation de la société et d'assainissement financier ont fait l'objet d'études approfondies en vue de leur mise en œuvre, en collaboration avec les cantons et la CGN. Des projets de statuts ont été établis pour la future CGN Holding et ses deux sociétés filles, CGN Exploitation et CGN Belle-Epoque qui détiendra la propriété des bateaux Belle-Epoque.



Rapport annuel de gestion 2011
Département des Infrastructures (DINF)
Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
63.0 Pilotage et soutien

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Evolution des SI

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Événements marquants, évolutions significatives

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2011 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des processus informatiques et métiers, tout en assurant la continuité de service (maintenance des applications et infrastructures, exploitation des systèmes, support).

Une part importante de ces activités contribue directement ou indirectement à la mise en œuvre de la cyberadministration dont l'objectif est de faciliter l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat au moyen d'échanges électroniques d'information, de formulaires électroniques et de transactions en ligne.

Les principaux événements et évolutions concernant le système d'information (SI) à relever sont :

- Poursuite des travaux de modernisation et renouvellement des **infrastructures** informatiques (téléphonie, réseau, serveurs, stockage des données), optimisation des méthodes de travail associées et amélioration de la disponibilité. Dans ce cadre a eu lieu le déménagement des infrastructures vaudoises de Berne à Renens, allant de pair avec la mise en service réussie du nouveau *green Datacenter* vaudois.
Les travaux liés à l'évolution des postes de travail ont bien avancé, en parallèle à l'élaboration du schéma directeur des infrastructures. L'essentiel de l'EMPD associé a été rédigé et devrait être soumis aux autorités (CE, GC) en 2012.
- Dans le domaine de la **sécurité informatique**, le CE a adopté en 2011 la Politique générale de sécurité des SI (PGSSI). Les travaux d'élaboration des directives et projets associés ont progressé, notamment l'EMPD dédié à la première étape de sécurisation progressive du SI qui sera soumis aussi aux autorités en 2012.
- Poursuite du développement du socle de la **cyberadministration**, pré-requis à l'ouverture en 2012 d'un Guichet électronique vaudois de prestations en ligne. Ainsi, plusieurs formulaires électroniques ont été mis en ligne, les composants techniques nécessaires ont été mis en œuvre (prototype de portail, charte graphique, plateforme SMS, processus d'authentification), de même qu'a été élaborée une proposition de cadre légal régissant le fonctionnement de ce guichet virtuel.
Dans ce domaine, a été signée en 2011 une nouvelle convention – cadre réglant la collaboration entre les cantons (dont celui de Vaud) et la Confédération, pour la période 2012-2016. La DSI a été associée aux travaux d'élaboration de cette nouvelle convention, y compris les nouveaux instruments associés visant l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration.
- Poursuite des travaux de maintenance et d'évolution de nombreuses **applications métier sectorielles et transversales**, y compris l'élaboration préalable des schémas directeurs concernés (DGEO, CADEV-Centre d'édition, BIC, Justice, Ressources humaines, PCi, SELT).
Les travaux ont été réalisés grâce aux ressources internes et aux moyens financés par les budgets de fonctionnement et d'investissement (environ 20 EMPD) : A noter en particulier :
 - La mise à disposition du registre **cantonal des personnes**, au bénéfice de différents services et départements de l'ACV, des Communes ainsi que de l'OFS dans le cadre de recensement fédéral
 - La montée en puissance du projet transversal **SI Finances** avec la formalisation des exigences, en vue du remplacement de PROCOFIEV et des applications périphériques basées sur l'outil Pro-Concept.
 - Le démarrage du projet transversal **RDU** – Revenu déterminant unifié et la réalisation d'une grande partie de la solution associée, intégrant le registre des personnes et des liens avec le système de taxation fiscale.
 - La poursuite des évolutions relatives au **SI Fiscal**, en particulier en direction de la cyberadministration, avec notamment les réalisations pour la **DI électronique** relative à la période fiscale 2011 et la gestion des demandes de pièces découlant de la suppression d'envoi systématique. A noter également la mise en œuvre d'échanges électroniques entre l'ACI et les OPF (Offices de poursuite dépendant de l'OJV), conformément aux normes E@LP, supprimant la ressaisie des réquisitions de poursuites et des opérations de suivi.
 - La poursuite de la stabilisation du SI Formation, avec le développement d'un registre des élèves (DGEP) et la mise en ligne des contrats d'apprentissage.
 - La contre-performance de l'application **Votelec** lors des élections 23.10.2011, dont le dysfonctionnement a pu être corrigé et qui fait l'objet de travaux de fiabilisation dans la perspective des prochains scrutins.
 - La préparation du projet de modernisation du **SI du SPOP** (EMPD adopté par le CE en 2011) ainsi que de celui lié à la **PAE** (protection de l'adulte et de l'enfance – Codex) qui verra un EMPD présenté début 2012 aux autorités.
 - La reprise par le Canton de Vaud du projet **SIGARE** (partie informatique), dans le cadre de la convention signée entre les **laboratoires cantonaux romands**, pour la mise en place d'un système d'information commun.
 - Le renouvellement de **plusieurs autres applications sectorielles**, comme la gestion de la Viticulture, gestion des indemnités aux entreprises de transports publics, pour le SSP, une interface entre l'application PROGRES et le registre fédéral des autorisations de détention de produits stupéfiants, la gestion des spécialités de comptoir de pharmacie, la mise en œuvre d'une GED (gestion électronique de documents) pour le SDE ainsi qu'une application de gestion pour le SEPS.

*La mise à niveau technique des applications pour permettre leur **migration** sur les nouvelles infrastructures du Centre de calcul vaudois à Renens (**Datacenter**).*

Concernant l'évolution de la DSI, les faits marquant à mentionner sont :

- La poursuite de la consolidation du **fonctionnement de la DSI** avec la montée en puissance d'outils centraux de gestion des activités et projet (PPMS – Project Portfolio Management System) et de gestion du centre de services (Gestion des demandes et incidents – solution EasyVista). Une application unique de gestion documentaire a été développée sur base du socle et sera déployée en 2012 au sein de toute la DSI.
- Le redéploiement de l'**organisation de la DSI** (réorganisation des entités, mise à jour des cahiers des charges et des postes) est ralenti en raison de difficultés de mise en œuvre.
- Conformément à l'objectif de **regroupement** des forces de la DSI afin d'en améliorer la cohésion et les synergies, la plupart des collaborateurs ont vu leur poste de travail transféré au site de Longemalle à **Renens**. Ce regroupement est partiel, en raison de l'insuffisance des surfaces à disposition ; à noter en particulier qu'une soixantaine de collaborateurs ont été provisoirement transférés à **Ecublens**, en raison des travaux entrepris sur le site de **Recordon** en 2012.
Par ailleurs, la vie des collaborateurs sur le nouveau site à Renens a été marquée par des problèmes climatiques importants (problèmes de ventilation et de refroidissement des locaux); des solutions ont été définies et adoptées pour corriger ces problèmes durant l'année 2012.
- La DSI a poursuivi les travaux de mise en œuvre de son **système de management**, notamment la définition de **tableaux de bord** (indicateurs, solution technique), en partant d'une mise à jour de la stratégie d'évolution de la DSI (carte stratégique déclinant les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels).

Enfin, la DSI a fait l'objet de 4 nouveaux audits en 2011, effectués par les différents organismes habilités à l'ACV (ASSIT, CCF), en plus du suivi des recommandations des audits précédents, ce qui a généré une charge de travail importante; la liste de ces audits est la suivante :

ASSIT

- RCPers – Registre civil des personnes: audit lancé en février avec finalisation et remise du rapport final avec recommandations le 10 novembre 2011.
- SIF – Système d'Information Finances : audit lancé en mars avec remise du premier rapport intermédiaire et premières recommandations le 18 novembre 2011.
- Sécurité de l'outil de travail collaboratif Lotus Notes: audit lancé en mai 2011 avec soumission du projet de rapport final avec recommandations le 22 décembre 2011.

CCF

- SIEF – SI des établissements de formation : audit en 2009, avec finalisation et remise du rapport début 2010 et suivi des recommandations en 2011.
- Progres – Application de gestion du domaine social : audit lancé en 2010 et repris en janvier 2011 pour suivi des réponses aux recommandations par la DSI.
- Proconcept – Progiciel comptable métier : audit effectué en 2010 complété par un rapport de suivi des recommandations émis en septembre 2011.
- Contrôle des comptes 2011: réponse de la DSI au suivi des recommandations contenues dans le document du 30 novembre 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Activités d'exploitation et de support informatiques

L'année 2011 a permis de continuer les travaux contribuant aux objectifs stratégiques de la DSI suivants :

- Renforcement de la qualité de service
- Maîtrise des coûts informatiques
- Optimisation des processus et contribution à la simplification administrative

Les projets d'amélioration et d'évolution portés par le CEI concernent les 3 macro processus suivants :

- Assister les utilisateurs
- Mettre à disposition les systèmes
- Piloter et rationaliser les systèmes

Assistance aux utilisateurs

En 2010, un nouvel outil (EasyVista) de gestion des incidents et des problèmes a été mis en place, après redéfinition des processus et leur alignement vis-à-vis des standards et bonnes pratiques du domaine (référentiel ITIL). L'outil a été déployé en 2011 et près de 500 personnes (DSI et RBAs dans les services) y ont été formées.

Le nouvel outil permet actuellement de gérer près de 3'500 demandes d'assistance par mois ainsi que 2'000 demandes de services par mois, de manière standard (un point d'entrée unique pour les utilisateurs), quelles qu'aient été les pratiques antérieures des équipes impliquées (Bedag, ex-DSIT, CCT).

Un audit réalisé par une société externe a permis de valider le niveau de maturité souhaité pour ce processus.

Mise à disposition (Exploitation) des systèmes

Pour ce 2^{ème} macro processus, les axes principaux ont été la mise en œuvre des processus ITIL prioritaires définis et la continuation des actions lancées en 2010.

La gestion des niveaux de service a connu la mise en place du catalogue des prestations sur l'ensemble de la prestation Telecom d'une part et sur la prestation Datacenter d'autre part, ce qui a permis de signer une convention de service avec la CHUV, ce dernier ayant choisi le Datacenter de l'ACV comme site de secours.

La gestion des configurations a été initiée en lien avec la mise en place de la CMDB, à savoir l'inventaire des matériels et logiciels ainsi que de leurs évolutions. Chaque jour, c'est près de 45'000 éléments de configuration ou CI (Configuration Item) qui sont mis à jour et contrôlés. Pour chaque changement réalisé, un CI est mis à jour dans près de 90% des cas. 2012 devra permettre de faire le lien entre la CMDB et le référentiel des applications (solution MEGA).

La gestion des changements est l'un des processus les plus importants dans un centre d'exploitation, puisqu'il doit autoriser une modification sur les environnements de production en évitant les éventuels conflits. Les actions définies permettent de mieux appréhender l'ensemble des changements, de mieux gérer les risques et de mieux informer les services. Chaque semaine, une liste des changements pour les 15 prochains jours est envoyée aux différents responsables qui peuvent se positionner le cas échéant.

Dans le processus de gestion de la disponibilité, différents travaux ont été réalisés en 2011 sur une vingtaine d'applications considérées comme critiques et dont la disponibilité a dû être améliorée (infrastructures supportant la messagerie Lotus Notes ou la plate forme IAM – Identity & Access Management, industrialisation des procédures de déploiement applicatif, réalisée avec succès sur les applications fiscales, ...).

Pilotage et rationalisation des systèmes

Ce dernier macro processus a mobilisé un grand nombre de collaborateurs du CEI. L'année 2010 ayant permis de renouveler le parc des serveurs vieillissant, l'axe a été porté en 2011 sur la virtualisation poursuivant 2 objectifs : le 1^{er} vise à mieux gérer et à optimiser la charge des serveurs ; le second objectif vise à diminuer les coûts sur toute la chaîne (nombre de serveurs, place dans le DataCenter, ...). Concrètement, bien que le nombre d'environnements virtuels mis à disposition a augmenté de plus de 50%, le nombre de serveurs physiques a diminué de près de 25% !

En 2010, le nouveau **Datacenter VD** a été mis en place. Courant 2011, c'est l'ensemble des procédures de gestion et de sécurité qui ont du être élaborées pour garantir son fonctionnement optimal. Le déménagement physique a commencé, toutefois avec plusieurs mois de retard induit par les travaux des différentes sociétés chargées de la construction des autres infrastructures du bâtiment de Longemalle. Le projet prévu pour être terminé initialement fin 2011, sera effectivement clos courant avril 2012, la sécurité ayant été privilégiée par rapport aux délais.

Un audit réalisé en octobre 2011 a permis de valider la bonne mise en œuvre du **Datacenter** selon les objectifs identifiés dans l'EMPD qui a servi au financement. Toutefois, certaines améliorations pourront être apportées en 2012.

L'année 2011 a permis de définir les **évolutions du poste** de travail informatique pour les prochaines années, en particulier celles induites par les contraintes techniques (fins de support de l'operating system, de la suite bureautique, ...), dont la virtualisation des postes de travail (30% dans une 1^{ère} phase, impliquant une sécurisation renforcée des données et une amélioration du support pour les utilisateurs concernés) et la virtualisation des applications sur le poste de travail (impliquant notamment la possibilité de faire cohabiter différentes versions sur un même poste de travail). Un EMPD est cours d'élaboration et sera finalisé durant le premier trimestre 2012.

Enfin, en ce qui concerne la partie **Telecom**, le projet de mise en œuvre du RCV4b (Backbone - épine dorsale) a continué son déploiement. La mise en place du RCV4a (téléphonie VoIP) a permis de finir le déploiement dans l'ensemble des petits sites et devra permettre de clôturer l'EMPD associé courant 2012 avec la fin du déploiement à la PCV (gérée en dernier du fait du changement imposé du centrale téléphonique et des appels d'offres devant être lancés).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
162	Simplification du circuit de validation des factures fournisseurs (DSI/PTEP)	Terminé	Intégration dans l'outil PPMS de la DSI
163	Simplification du processus de demandes informatiques	En cours	Intégration partielle dans les outils PPMS (lot 1.3, janvier 2012) et EasyVista de gestion des demandes de services.
164	Dématérialisation du processus de validation des commandes et contrats fournisseurs	Terminé	1 ^{ère} intégration dans l'outil PPMS de la DSI (lot 1.3) ; améliorations en 2012
165	Mise à disposition des services d'une solution centralisée pour la gestion et la conservation de documents iconographiques	Prévue en 2012	
166	Clarification des règles sur l'usage de certains sites Internet et des réseaux sociaux dans le cadre du travail	En cours	Partiellement traitée dans le cadre du filtrage des sites Internet techniquement et légalement dangereux. Réflexions métiers en cours sur la problématique du réseautage social (utilisation – pilote par la Police)
167	Elargissement des solutions pour la synchronisation des agendas électroniques des collaborateurs	En cours	Solution déployée pour les équipements standard de l'ACV (smartphones). Est encore à l'étude la synchronisation des équipements non standard.
168	Mise à disposition de fonctionnalités (fax, scan) via les infrastructures informatiques existantes	En cours	Déploiement effectif des appareils multifonctions en remplacement des imprimantes chaque fois que possible, en coordination avec la CADEV qui gère le parc de multifonctions. Des travaux d'optimisation sont en cours dans le sens de l'indépendance du poste de travail par rapport au matériel d'impression, en plus de la sécurisation des impressions sur les multifonctions (via un code).
169	Amélioration du matériel informatique mis à disposition de l'ACV	En cours	L'année 2011 a permis d'optimiser la gestion et la disponibilité des serveurs (virtualisation des environnements Windows passée de 15% à 95%). Concernant les postes de travail , l'amélioration est prévue dans le cadre de la migration qui débutera en 2012 (mise à jour des environnements techniques et bureautiques, virtualisation de près de 30% des postes, ainsi que des applications métiers), les bénéficiaires
170	Développement d'un annuaire unique (SIRH, Lotus, ATEV,...) de l'ACV	En cours	Travaux en cours dans le cadre du projet GDIA, dont la synchronisation entre annuaires techniques (IAM, AD, LN) et métier (SIRH) et mise en œuvre de contrôles. Mise en place d'un annuaire de délégation à l'usage des services pour les demandes d'accès par les services. Déploiement prévu en 2012.

171	Optimisation des procédures d'attribution aux communes des accès aux applications métier cantonales	En cours	Prévue mi-2012 dans le cadre de l'ouverture du Guichet électronique unique (public-cible des communes), intégrant un processus informatisé de gestion des demandes, dont la validation par les personnes autorisées (communes ou préfectures).
172	Mise à disposition d'un accès wifi pour les collaborateurs de l'Etat	En cours	<i>Le déploiement du réseau sans fil Wifi se fait au fil de l'eau et en fonction des priorités définies avec les services. En 2011, plus de 130 nouveaux points d'accès ont été mis en place, ce qui contribue à l'amélioration de la mobilité</i>
173	Accélération du processus d'octroi des autorisations aux nouveaux collaborateurs	En cours	<i>La mise en place de l'outil EasyVista a permis de mettre en place un point unique d'entrée des demandes, remplaçant 9 circuits identifiés. Les travaux en cours concernent le recensement et l'intégration des autres processus encore en vigueur dans les services (identification des applications, des responsables de la validation des droits, optimisation des procédures).</i>
174	Mise à disposition d'un formulaire standard pour l'annonce des besoins des services au budget informatique	Terminée	Les demandes sont d'abord discutées et traitées entre le service et l'interlocuteur DSI (chargé d'affaires) ; ce dernier inscrit ensuite les demandes formalisées dans l'outil interne PPMS (fiches projet) et les soumet à la priorisation par le CSG élagi dans le cadre de l'élaboration du budget. La qualité des données (fiches projet) sera améliorée en 2012.



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département des Finances et des Relations Extérieures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Une année de vigilance et de réactivité pour le DFIRE, dans un environnement économique contrasté.

Finances et investissements

Fin août 2011, l'agence Standard & Poor's confirmait non seulement la note « AA+ » du canton, mais relevait sa tendance, désormais considérée comme « positive » au lieu de « stable ». Pour S & P : « La gouvernance et la gestion financière du Canton ont un impact très positif sur la note » qui frôle désormais le « AAA » objet de tant de débats dans nombre de grands Etats.

C'est également à l'été que le canton de Vaud a été enfin fixé sur le montant de sa participation à la péréquation financière fédérale pour 2012. L'aplanissement de fortes divergences avec la Confédération a libéré un montant de 500 millions de francs. Celui-ci a été immédiatement réaffecté au préfinancement d'investissements importants dans les projets d'agglomération, les transports ferroviaires et routiers, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans un environnement économique international assombri, alors que le Franc suisse se renforçait jusqu'à arriver temporairement pratiquement à parité avec l'Euro (avant l'intervention de la Banque Nationale fixant un plancher de change à 1,20 franc), le Conseil d'Etat engageait ainsi une nécessaire action anticyclique.

Positif comme tous ceux de la législature 2007-2012, le projet de budget 2012 a vu le Conseil d'Etat utiliser sa marge de manœuvre pour proposer une réduction d'un point du coefficient cantonal d'impôt. Les entreprises vaudoises vont également bénéficier d'une nouvelle réduction de moitié de l'impôt sur le capital, qui passera de 0,6 à 0,3 pour mille. Aux charges, l'augmentation des dépenses de l'Etat est contenue à 2,9%. Elle atteint 4,7% avec la mise en œuvre de l'APG pour chômeurs, le nouveau financement hospitalier et la 4^{ème} révision de la LACI. Avec des dépenses brutes d'investissement de 332 mios, des nouveaux prêts pour 62 mios et des garanties pour 306 mios, l'effort global d'investissement atteindra 700 mios en 2012.

Rayonnement cantonal

En 2011, le Canton de Vaud a intensifié les démarches entreprises pour défendre ses intérêts et favoriser son rayonnement. Cela dans des domaines aussi variés que le développement des infrastructures ferroviaires et autoroutières, le programme de soutien à la recherche, les mesures d'économies de la Confédération, la réforme du financement et la surveillance des institutions de prévoyance, la loi sur les marques et indications de provenance, les réserves des assurances maladie ou encore la surveillance électronique des auteurs de violence domestique. Ces actions ont été menées avec l'écoute et le soutien de la députation vaudoise et souvent en étroite collaboration avec d'autres cantons.

L'année 2011 a vu se développer les collaborations bilatérales et multilatérales. De nombreux accords intercantonaux ont été ainsi conclus avec les cantons voisins et les collectivités frontalières. Parmi les événements marquants figure la signature de l'accord entre Vaud et Genève portant sur la création de la « Métropole lémanique ». Cet accord engage les deux cantons à conjuguer leurs forces pour défendre des projets à l'échelle métropolitaine et renforcer le poids de la région à l'échelle nationale. Conscients de partager une communauté de destin, les cantons de Vaud et de Genève ont développé de nombreuses collaborations ces dernières années.

Par ailleurs, le Canton de Vaud demeure fortement impliqué dans les instances intercantionales et transfrontalières, comme en témoignent plusieurs présidences de conférences, notamment de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence des directrices et directeurs de la santé et de celle des transports publics.

Informatique financière

Au sein de l'Administration cantonale, le remplacement planifié du logiciel de comptabilité Procofiév par le nouveau système d'information financier (SIF - SAP) a démarré en mars 2011. Cette vaste opération mobilise l'ensemble des acteurs de la fonction financière et comptable de l'Etat, soit quelque 800 personnes, sous la houlette du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et de la Direction des systèmes d'information (DSI). Les travaux de conception se sont déroulés jusqu'en décembre afin de transposer les processus financiers de l'administration dans la nouvelle plate-forme. L'année 2012 est consacrée aux tests menés dans les services ainsi qu'à la formation des futurs utilisateurs. La mise en production proprement dite devrait intervenir au début 2013.

L'Etat mène conjointement un autre projet d'envergure en matière informatique et financière : le système de contrôle interne (SCI), dont le déploiement l'an dernier au travers de cinq nouvelles entités pilotes porte progressivement ses fruits. Le Service du personnel (SPEV) de son côté, qui avait initié l'année précédente cette démarche d'optimisation et de sécurisation des activités financières, a obtenu en 2011 la certification de son dispositif, tout comme le Secrétariat général du DSE.

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois (organisation des séances entre le CDFIRE, le CDINT et le TC et tenue des procès-verbaux).
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Analyses politiques.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département et de la Présidence.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – suivi des activités et des séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants de l'Etat de Vaud au Conseil d'administration, avec la DG de Retraites Populaires.
- Saline de Bex (SdB) – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infisc (ACI).
- Participation au Copil SAP/SIF.
- Présidence du Copil Migration du RF (Capitastra).
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois subventions et participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général à la Conférence des directeurs des cantons.
- Rédactions diverses pour le Chef du Département.
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

Groupes de prestations
702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

Groupes de prestations
702.3 Activités spécifiques

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
 - Présentation de la réglementation vaudoise dans le cadre du MPA de l'IDHEAP.
 - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
- Subventions
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Etablissement de l'inventaire annuel. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
 - Mise en oeuvre de recommandations générales et transversales du CCF.
 - Actualisation et stabilisation de l'inventaire annuel des subventions.
 - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Fondation des Mines de Sel de Bex (FMSB) - lien avec le Conseil d'administration de la Saline de Bex (SdB).
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel".
- Représentation du CCF dans la Commission de construction "César-Roux 37".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Mutations dans le personnel

Janvier : Arrivée de M. Yvan Viquerat, huissier du DFIRE

Février : Départ de Mme Sylvie Freymond, secrétaire à l'Office des affaires extérieures (OAE)

Mars : Arrivée de M. Dan Spahr, chargé de missions à l'OAE

Août : Mme Mariapia, apprentie employée de commerce, commence sa deuxième année d'apprentissage à l'OAE

Août : Mme Lucille Froideveaux rejoint le Secrétariat général comme apprentie employée de commerce de 1ère année.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
187	Mise à disposition d'un outil pour l'inventaire des subventions	Réalisé.	

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch.

Groupes de prestations
302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Office des affaires extérieures (OAE)
Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Événements marquants, évolutions significatives

Décès d'un membre du Conseil d'Etat

Le 6 septembre 2011, Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud est décédé des suites d'un problème cardiovasculaire. Face à cet événement grave et inhabituel la chancellerie d'Etat a mis en oeuvre un certain nombre de mesures d'organisation destinées à assurer le fonctionnement normal des autorités.

Bilan du programme de législature 2007-2012

La chancellerie d'Etat a préparé le Bilan du Programme de législature 2007-2012, détaillant de manière complète le suivi des 28 mesures composant ce bilan. Celui-ci a fait l'objet d'une communication publique coordonnée avec la présentation des travaux de l'organe de prospective, dont le chancelier est membre

Activités du Conseil d'Etat

En 2011, le Conseil d'Etat a tenu 40 séances et rendu 1429 décisions.

Activités du Bureau d'information et de communication

Le BIC a diffusé 405 communiqués et organisé 94 conférences de presse. Depuis 2007 et jusqu'à fin 2011, 1941 communiqués ont été diffusés et 465 conférences de presse organisées.

Fonction d'audit de la sécurité du système d'information et des télécommunications

Au premier semestre 2011, le Conseil d'Etat a décidé la reprise par le Contrôle cantonal des finances de la fonction d'audit de la sécurité informatique. La chancellerie d'Etat a mis en oeuvre cette décision conjointement avec le CCF de manière à ce qu'elle puisse déployer ses effets au 1er janvier 2012, après transfert des ressources jusque là à disposition de l'ex-ASSIT.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Réalisation du bilan du programme de législature

Voir ci-dessus.

Projet de schéma directeur du système d'information du BIC

Ce projet, terminé à l'interne, sera soumis au Conseil d'Etat au deuxième trimestre 2012.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
178	Diffusion privilégiée de la Gazette par voie électronique	Décidé	Mise en oeuvre en 2012
179	Simplification des flux d'informations liés à la FAO	En examen	
180	Réduction du nombre d'impression des réponses du CE, des EMPD/EMPL	Décidé	Mise en oeuvre dès 2012
181	Simplification du contrôle formel des communiqués de presse	Décidé	Mise en oeuvre en 2012
182	Extension du périmètre de dispense d'une rédaction d'une PCE à l'ensemble des objets de portée mineure	Décidé	Mise en oeuvre pour les objets pouvant être dispensés. Pour le surplus, application d'une formule simplifiée pour les décisions dites des bordereaux départementaux
183	Harmonisation des lignes graphiques et rédactionnelles des publications de l'Etat	Décidé	Mise en oeuvre pour l'essentiel en 2011
184	Refonte du site internet de l'Etat pour faciliter l'accès à l'information, dans le cadre de la mise en oeuvre de la cyberadministration	En examen	En lien direct avec l'ouverture du guichet électronique (2012)
185	Amélioration de l'accès aux informations générales (bonnes pratiques, directives...) sur le site Intranet de l'Etat	En cours	
186	Mise à disposition des services d'une prestation de conseils dans les SG et à la chancellerie pour la présentation d'un projet de loi	En examen	

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Chancellerie d'État (CHANC)

Sources d'informations complémentaires

Site officiel du Canton de Vaud

Programme de législature 2007-2012
<http://www.vd.ch/index.php?id=17987>

Groupes de prestations
53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Groupe Impact
Événements marquants, évolutions significatives

L'augmentation significative du nombre d'entretiens est due en grande partie à la comptabilisation des séances liées aux médiations ainsi qu'à leur préparation, que notre base de données n'enregistrait pas jusqu'alors, ce qui n'est apparu qu'en cours d'année.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre total entretiens	261	278	359	304	295	302	463	464	401	590
Nouveaux cas	54	80	81	83	92	93	107	128	117	129
Médiations	7	19	25	23	32	32	35	33	28	32
Investigations	6	8	3	9	7	9	8	9	7	7
Coachings	4	3	0	3						
Interventions d'équipe	13	13	10	8						
Mandats externes							5	7	5	4

Groupes de prestations
702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

9 Offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Événements marquants, évolutions significatives

Les 9 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 55'141 réquisitions en 2011 (2007 : 51'500, 2008 : 49'761, 2009 : 50'611, 2010 : 53'436). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires, les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 266 dossiers. 199 concernaient des logements de vacances, 36 des résidences principales, 14 des établissements stables et 17 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 99 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 10 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 43 expropriations dont 11 au Services des routes, 2 au Service des eaux, sols et assainissement, 30 aux communes; en 2010, il n'y a pas d'expropriation qui relève directement de l'autorité fédérale (Routes nationales ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2011.](#)

L'année 2011 confirme le ralentissement des ventes de logements de vacances aux étrangers. Par contre l'activité générale du registre foncier a nettement augmenté, la "pierre" servant toujours de valeur refuge. De plus, l'immigration de personnes étrangères qualifiées joue un rôle certain sur l'arc lémanique.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Organisation territoriale des registres fonciers

Dans le cadre de l'application de la décision du 29 août 2007 du Conseil d'Etat et des réformes judiciaire et policière, le registre foncier d'Aigle a déménagé en mars 2011 à Vevey.

Avancement de la saisie informatique

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Grâce au personnel auxiliaire mis à disposition pour l'accélération de la saisie informatique, tous les immeubles sont entièrement saisis (tous les droits et charges les concernant).

Actuellement, toutes les réquisitions sont systématiquement saisies, ce qui permet la mise à disposition de plus de 50'000 inscriptions par année aux usagers du registre foncier. Enfin, le personnel supplémentaire continue la saisie des exercices, des servitudes et des PPE antérieures, afin de pouvoir disposer dans quelques années de la totalité des pièces justificatives.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
199	Traitement des transferts immobiliers par réquisitions électroniques	en cours	
200	Simplification de la facturation des travaux des commissions d'estimation fiscale aux communes	en cours	
201	Simplification de la transmission des désignations des transferts immobiliers à l'ACI	réalisé	

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site Internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier (www.registre-foncier.ch)

Groupes de prestations
703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#))
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations
703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal (individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 (LVLHR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur. Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne environ 80'000 contribuables.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

[DI HC PP_2010](#)

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait maintenant par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

Groupes de prestations
703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Événements marquants, évolutions significatives

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité du service en 2011 a été marquée par le lancement du nouveau plan quinquennal "HORIZON 2015", lequel fait suite à VISION 2010 et s'inscrit pleinement dans le cadre des mesures voulues par le Conseil d'Etat. Tous les collaborateurs du service ont été orientés sur les enjeux de cette vision stratégique à l'occasion d'un après-midi d'information qui a eu lieu à Savigny (le 14 février 2011).

Par ailleurs, il convient de relever que, s'agissant de la taxation ordinaire des personnes physiques, pour la troisième année consécutive, l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre a été atteint (au 31.12.2011 : 78.6 % des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2010; au 31.12.2010 : 79.0% et au 31.12.2009 : 77.34%).

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2011 :

Domiciliés dans le canton (+ 1.4 %)	390'765
Domiciliés hors du canton (+ 10.0 %)	15'871
Domiciliés hors de Suisse (+ 4.3 %)	11'460
Soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 2.3 %)	1'397
Contribuables PP figurant au rôle (+ 1.8 %)	419'493
Soumis à l'impôt à la source	117'728
Contribuables PM/APM au rôle (+ 3.8 %)	28'818
Réclamations traitées à l'Administration centrale	1'164
Décisions d'exonérations	246
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	14
Dossiers traités par l'inspection fiscale	350
Demandes satisfaites par le CAT	172'426
Demandes de modifications d'acomptes	35'908

- *Registre/assujettissement : environ 304'000 mutations reçues des contrôles des habitants*

- *Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat*

Informatique

Les applications informatiques à disposition du service ont connu plusieurs problèmes qui ont affecté la qualité des prestations dues aux contribuables (délais de paiement et de réclamation raccourcis du fait de retards dans les traitements d'édition et des prestations postales, temps de réponses longs, indisponibilités chroniques des applications).

Les développements de nouveautés voulues par "HORIZON 2015" s'articulent maintenant dans les objectifs de simplification des relations avec le contribuable. Ainsi, le futur VaudTax 2011, qui sera utilisé au tout début de l'année 2012 par les contribuables vaudois, leur permettra de déposer simplement leur déclaration d'impôt par Internet (connexion sécurisée); les autres logiciels agréés, utilisés essentiellement par les mandataires, répondront aux mêmes exigences. Cette mesure - qui s'inscrit également dans la démarche SimpA - constitue une première suisse dans le domaine de la fiscalité avec les modalités qui y sont associées. Cette nouveauté préfigure les futures fonctionnalités qui seront mises à la disposition du contribuable dans le cadre de la cyberadministration. (voir le [communiqué de presse](#) du 27 juin 2011 et le [dossier de présentation](#))

Afin de tirer le meilleur parti de la nouveauté ci-dessus, des outils de contrôles informatiques automatiques ont également été développés, notamment dans le but de maintenir les objectifs quantitatifs de production de taxation, avec une qualité assurée (contrôle automatique avec les certificats de salaire, contrôles de l'état civil, évolution de fortune, propriété immobilière).

Rapprochement avec le contribuable

Si le groupe des 100 s'est réuni le 8 septembre 2011 à l'Ecole hôtelière (avec les interventions des invités : M. le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et M. Pierre-Luc Maillefer), le groupe des utilisateurs a également poursuivi ses travaux

Alors que toujours plus nombreux sont les utilisateurs du logiciel d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt VaudTax, le téléchargement de l'application est privilégié aux CD's remis gratuitement à quiconque le demande. En 2011, plus de 80% des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été à partir d'un logiciel informatique agréé; la grande majorité utilisant l'application précitée mise à disposition par le canton. Afin de donner un coup de jeune au support de VaudTax, un concours de dessins a été ouvert aux jeunes de 8 à 14 ans domiciliés dans le canton (voir [flyer](#)).

Désireuse de marquer cette volonté d'ouverture au contribuable, un "Brunch aux impôts" a été organisé le samedi 20 août 2011. Axé sur les formations offertes par l'ACI, il a également été l'occasion de remettre les prix du concours de dessins ci-dessus (voir [communiqué de presse](#)).

Pour les mandataires, la solution simplifiée de demandes électroniques de prolongation de délais pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes physiques a été reconduite en 2011. En outre, une importante journée de formation commune, mise sur pied par les institutions faitières OVCF-OREF-FS, s'est déroulée le 24 novembre 2011 à Yverdon-les-Bains ([dossier](#)), animée par l'ACI.

Relations avec les communes

Au début 2011, une dizaine de présentations ont été mises sur pied, dans les régions, à l'attention des collaborateurs des communes (boursiers) et des municipaux intéressés afin de les orienter sur les fonctionnalités qui leur sont offertes, les outils et moyens à utiliser, ainsi que sur les attentes de l'administration cantonale en ce qui concerne la fiscalité (vérification des rôles des contribuables).

La plate-forme de communications informatiques sécurisée a connu une évolution importante; les nouveaux formats de fichiers mis à la disposition des instances communales permettant maintenant d'exploiter aisément les informations communiquées hebdomadairement (voir [dossier](#)).

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source, ainsi que des frontaliers,
- les bénéficiaires (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI "CH-Meldewesen" se poursuit et de nouvelles informations (messages) sont transmises par la voie électronique; ces données sont intégrées automatiquement aux dossiers électroniques des contribuables vaudois diminuant de la sorte de manière importante la manipulation des dossiers physiques.

Relations avec les autres tiers

L'Administration cantonale des impôts collabore activement aux travaux concernant le "Revenu Déterminant Unifié" (Copil et groupes de travail). D'autre part, les développements informatiques nécessaires à l'automatisation des contrôles relevant de la propriété immobilière profiteront également au Registre Foncier (mise à jour régulière et automatique des adresses des propriétaires d'immeubles).

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, s'est ouvert aux services de l'ACV. A fin 2011, plus de 2'000 collaborateurs de l'Etat peuvent accéder à cette application; l'EERV, la FEDEC, le SSCM, l'ACI (UNIREG), le RDU et d'autres institutions déjà au bénéfice d'une autorisation ont interfacé leur application informatique - ou bénéficie de fonctionnalités spécifiques d'extractions - avec le RCPers.

Organisation du service

L'année a été marquée par la poursuite de la réorganisation territoriale du service en fonction des nouveaux outils et méthodes de travail. Alors que l'office d'impôt de Moudon a été fermé le 30 septembre 2011, les communes étant affectées aux offices des districts du nouveau découpage territorial; les attributions de l'office d'impôt de Château d'Oex ont été revues (voir [communiqué de presse](#)).

Suite au départ à la retraite de M. Didier Lombardet, préposé aux impôts et directeur régional à Yverdon-les-Bains, Monsieur Aldo Paillard lui succède dès le 1er septembre 2011.

Enfin, la direction administrative du service a vu Monsieur Denis Augsburgger, précédemment préposé aux impôts et directeur régional à Lausanne (lui succède M. Fabio De Furia), succéder à M. Eric Horsiberger, retraité depuis fin septembre 2011.

Formation

Outre les formations CSI (45 participants, 37 lauréats), divers cours internes ont également dispensés en 2011 dans les domaines de la perception, du contentieux (20 lauréats sur 23), de la comptabilité (23 lauréats sur 28), de l'assujettissement et des généralités fiscales.

LÉGISLATION

Outre les adaptations réglementaires annuelles, la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée le :

- 11 janvier 2011 (impôt sur les gains immobiliers : impenses);
- 11 octobre 2011 (taux de l'impôt sur le capital) et le
- 8 novembre 2011 (dépôt de la déclaration d'impôt et annexes; avec, en sus, un nouveau règlement y afférent).

La loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations a également été modifiée le 11 octobre 2011 (transferts immobiliers aux entreprises de transport et d'infrastructure).

La loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux a été modifiée le 11 janvier 2011 (introduction d'une taxe pour l'équipement communautaire).

INFORMATIQUE

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2011.

Un chantier particulier a été conduit en raison des conséquences fiscales lourdes (assujettissement, taxation et perception - effets différés dans le temps) des fusions de communes enregistrées au 1er juillet 2011.

Assujettissement à l'impôt

UNIREG enregistre les évolutions nécessaires à la "déclaration d'impôt sans justificatifs joints spontanément" et à la déclaration d'impôt déposée par Internet, à la taxation sans papier et aux contrôles notamment liés à la propriété immobilière.

Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2011 ont tous été atteints (sauf pour une commune au 30 juin 2011).

L'objectif final est presque atteint mais on doit veiller à compléter ce qui doit encore l'être (EGID - identificateur fédéral de bâtiment, EWID - identificateur fédéral de logement, type de ménage) et à maintenir la qualité des données relatives tant à la population, accessibles dans le Registre cantonal des personnes qui sert maintenant d'élément fondamental à la mise en place de la cyberadministration vaudoise, qu'aux immeubles et logements.

(voir "[Canton-Communes](#)", de décembre 2011)

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques a permis de diligenter la taxation des personnes physiques, le nombre de dossiers traités automatiquement ou semi-automatiquement (cybertaxation) a franchi le cap des 123'000 décisions.

Les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la troisième année consécutive.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales

Perception

Le déploiement des fonctionnalités de l'outil SIFP s'est poursuivi tout au long de l'année; il permet maintenant le transfert automatique des informations entre SIFP et l'application THEMIS des offices de poursuites.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#)),
- Etat des titres uniformisé électronique,
- Gestion des offices de poursuites (Themis).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
188	Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet		<p>La mesure est mise en oeuvre pour la première fois avec la déclaration 2011 que les contribuables vaudois doivent remplir et déposer au début 2012</p> <p>(voir communiqué de presse du 27 juin 2011 et conférence de presse du 20 janvier 2012)</p> <p><i>"Sa déclaration d'impôt en 1 clic d'œil"</i></p>

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du service : www.vd.ch/impots

Dépliant annuel

Supplément au quotidien 24Heures

Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Groupes de prestations

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

Groupes de prestations

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiev) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiev)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Événements marquants, évolutions significatives

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit de:

- L'élaboration et la mise en œuvre pour la période 2011-2016 pour les institutions qui dépendent du SESAF, du SPJ et du SPAS, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué pour les EMS avec le SSP, d'un contrat cadre pour les financements octroyés par la BCV aux dites institutions ;
- Représentation du DFIRE au sein de la Task Force CGN (restructuration organisationnelle et financière de la CGN) ;
- Réception d'une délégation de l'Inspection des finances du Grand-Duché de Luxembourg et échanges d'expériences sur les procédures budgétaires respectives ;
- Introduction dans le cadre de l'élaboration du projet de budget et plan 2012-2015 de fiches d'analyse des projets d'investissements : effets attendus sur le compte de fonctionnement (charges de personnel y c. ETP, bien, services et marchandises, intérêts, amortissements, subventions, recettes) ;
- Analyse des effets RPT depuis le budget 2008 dans le cadre de la motion N. Goritte et L. Wehrli « pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes » ;
- Représentation du DFIRE au sein des groupes de travail relatifs à la sélection de projets d'investissements en lien avec le programme de préfinancements décidés par le Conseil d'Etat en août 2011 (infrastructures et agglomérations, énergies renouvelables et soutien à l'industrie et à l'innovation).

De plus, différents travaux ont été menés dans le cadre de la résolution des divergences entre l'Etat de Vaud et la Confédération relatives à la détermination du bénéfice des sociétés à statut fiscal spécial dans le potentiel de ressources 2011 du Canton de Vaud. Le bien-fondé de l'interprétation vaudoise a été reconnu par la Confédération ; il en a résulté une correction des données vaudoises servant au calcul de la contribution à la péréquation des ressources de l'année 2012.

Durant l'année 2011, le SAGEFI, avec la participation du SJL, a poursuivi l'organisation de séminaires de formation au CEP consacrés au budget de fonctionnement et au budget d'investissements. Cette année, 30 personnes ont suivi ces séminaires. En trois ans, 190 personnes ont ainsi été formées et sensibilisées sur les points importants qu'il convient de respecter afin de renseigner de manière valable les documents soumis au DFIRE pour visa et, dans une seconde étape, au Conseil d'Etat.

Le nombre de déterminations réalisées par la division GFO se monte à 650 en 2011, contre 749 en 2010. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des pré-déterminations soumises au SAGEFI, qui ne représentent plus qu'une part de 11% des travaux exécutés, contre 16% en 2010 et 21% en 2009. Cela prouve que les formations délivrées portent leurs fruits et que les services utilisent davantage les outils à disposition (grilles de critères, directives, modèles divers) lors de la rédaction de leurs documents.

MCH2

Les travaux initiés en 2010 sur le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) se sont poursuivis tout au long de l'année 2011. Un manuel « comptes harmonisés MCH2 » Vaud a été rédigé. Il présente les différentes nouveautés et leurs impacts obligatoires ou non sur la gestion financière de l'Etat. Ce rapport a été soumis au CCF dont les remarques ont été prises en considération. Enfin des modifications de la LFin seront nécessaires. Elles feront l'objet d'un projet distinct que le CE devrait adopter avant le printemps 2012, et le GC avant la fin de la législature.

D'une manière générale, la solution SAP a été élaborée sur le nouveau référentiel MCH2 notamment avec un nouveau plan comptable. Les nouvelles rubriques du compte de résultat, du bilan et des investissements devront être assimilées en 2012 par les services de l'ACV.

Fonds hors bilan

S'appuyant sur une définition précise du MCH2, le SAGEFI a procédé à une analyse de l'ensemble des fonds hors bilan et au bilan et il est apparu nécessaire de reclasser certains fonds jusqu'ici hors bilan dans le bilan de l'Etat de Vaud. Au total ce sont 26 fonds qui ont été reclassés au 1^{er} janvier 2012 afin d'anticiper les nouvelles dispositions prévues par le plan de comptes MCH2.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »

Les ressources internes du SAGEFI en 2011 ont été essentiellement orientées sur les besoins du projet de « nouveau système d'information financier SIF-SAP ».

La période d'hiver 2011 a été consacrée à la phase préparatoire du projet : mise en place du COPIL, de la Direction de projet, identification des participants aux équipes fonctionnelles au sein du SAGEFI et des services de l'ACV et mise en place des équipes techniques. Le lancement officiel du projet a eu lieu en mars 2011. La phase conceptuelle du projet s'est déroulée d'avril à décembre au sein d'ateliers de travail spécifiques et a abouti à la rédaction d'une soixantaine de documents dits de « Business Blueprint BBP ». Ces documents et leurs différents impacts ont été présentés et discutés avec les responsables financiers départementaux et différentes personnes des métiers de la finance de l'ACV qui font partie du groupe de gestion du changement. La Direction de projet a validé ces documents.

Les ressources internes de l'ACV nécessaires en 2012, facteur clé de succès du projet, ont été discutées avec le CSG et les différents secrétariats généraux. Dès lors, la phase de réalisation de la solution SAP (paramétrage), ainsi que les étapes de tests, de formation, d'écriture des interfaces, de concept de reprise de données et de développements ad hoc peut commencer en 2012. L'objectif est la mise en service de SAP au 1^{er} janvier 2013.

Projet « Système de contrôle interne (SCI) »

En 2011, sur la base d'une consultation effectuée en janvier auprès des chefs de service de l'ACV, des secrétaires généraux du Grand Conseil et de l'OJV, ainsi que du Procureur général du Ministère public, 5 services ont décidé d'introduire le SCI au sein de leur organisation ; il s'agit du SG-DSE, du SFFN, de l'OTG, du SG-DINF et de l'ACI. D'autres services sont pressentis pour 2012.

De son côté, le SPEV qui avait initié la démarche en 2010 a obtenu la certification de son SCI en automne 2011. A cette occasion, un article intitulé « Les progrès du contrôle interne » a été publié dans la Gazette du mois d'octobre 2011 ; il présente les objectifs du SCI au sens de la LFin et de la directive d'exécution N° 22 et met en évidence les services ayant introduit le SCI, ou qui sont en phase d'introduction depuis 2009.

A la fin de cette législature, une quinzaine de services se seront conformés à la directive susmentionnée, les autres devront le faire dans les quatre années à venir. Le SAGEFI, en collaboration avec les départements et services suivra cette évolution et continuera à apporter un soutien méthodologique à leurs démarches respectives.

Rapport annuel de gestion 2011
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet :

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

Groupes de prestations
706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, contient une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et disposer en tout temps des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les tâches attribuées

- Soutenir l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support juridique adéquat
- Assurer le contrôle des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Gérer la structure du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

Groupes de prestations

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer la maintenance, les évolutions légales et correctives, ainsi que les développements des applications salaire en collaboration avec la DSI
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire

Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES). Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Assurer la coordination de la Commission cantonale des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce et organiser les journées de tests
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Caisse AVS, SUVA, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services, CCA.

Groupes de prestations
706.2 Prestations RH

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 3 volets essentiels. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et de la gestion du programme développement des compétences des cadres, de la gestion des absences de longue durée et de la fixation du salaire initial.

Descriptif

Œuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'appréciation et de développement professionnel

- Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV
- Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV
- Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations uniformes en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure d'engagement des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Conduire les démarches de développement des cadres et s'assurer de son impact au regard de la politique RH
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV

- Développer et mettre en œuvre un « case management » pour assurer un suivi des absences et favoriser la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et organiser des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Mettre à disposition des services un outil de gestion des absences

Fixer le salaire initial et l'augmentation du salaire en cas de promotion

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins résultant des règles d'application de la ligne et proposer les mesures de correction adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, Médecin cantonal adjoint, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats.

Groupes de prestations
706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes. Il gère également la maîtrise de la masse salariale de l'Etat par le truchement de l'examen des demandes de postes nouveaux. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

Descriptif

Assurer l'expertise, la vision stratégique et le pilotage du domaine en cohérence avec la politique RH de l'Etat

- Permettre à l'ACV de bénéficier d'une organisation de ses prestations cohérente et efficace par une gestion optimale de ses effectifs et de sa masse salariale
- Soutenir la mise en œuvre de la politique RH par la réalisation de systèmes de management et d'information pertinents, efficaces et efficients

Tendre à la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes pour atteindre la cohérence organisationnelle
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes

Assurer une gestion des processus RH en vue de les automatiser et être dans une logique d'amélioration continue pour atteindre l'efficacité et l'efficience

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel stratégique RH (système de management)
- Etablir le schéma directeur informatique des processus RH et assurer la réalisation de son plan d'action
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- En collaboration avec la DSI et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Services, Conseil d'Etat, Chefs de service.

Groupes de prestations
706.4 Politique RH

706.4 Politique RH

Ce domaine a repris une partie des activités effectuées dans le cadre de l'ancien projet DECFO-SYSREM. Il s'agit désormais de rendre opérationnelle la gestion des emplois, des fonctions ainsi que des autres outils dans le domaine des ressources humaines (cahier des charges, entretien d'appréciation, référentiel des compétences, etc.). Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

L'analyse rétrospective

- Bilan social, comme outil d'information et d'évaluation

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Mener des enquêtes de satisfaction
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

Événements marquants, évolutions significatives

Système de contrôle interne

Le service a obtenu la certification de son système de contrôle interne (SCI). Ce travail a permis de valider et d'améliorer les processus RH. Il a également nécessité de travailler sur deux volets : l'activité transversale du SPEV, autrement dit celle tournée vers l'Administration et l'activité interne, autrement dit celle propre au Service du personnel en sa qualité de service.

La certification ouvre la voie à la création d'une cellule de contrôle interne qui travaillera en coordination avec le CCF.

Contrôle des salaires

Le SPEV a mis à disposition de tous les services un nouveau système de contrôle des salaires. Le but visé était d'obtenir une simplification de la transmission des informations entre le SPEV et le service. Désormais, le retour des services se fait par la voie électronique, de manière très simple, par une base Lotus. Ce système est plus convivial, plus simple et permet de garantir la traçabilité.

Politique salariale

Après une année 2010 encore relativement peu active dans le traitement des dossiers de contentieux relatifs à la politique salariale, le rythme s'est nettement accéléré. Durant cette année, la Commission de recours DECFO-SYSREM a notifié 1'212 affaires. L'Etat, en sa qualité d'employeur, s'est déterminé sur 703 cas et 161 décisions ont été notifiées par la Commission.

Pour sa part, le Tripac a notifié 165 procédures et a rendu 71 décisions.

Rapport sur la Politique RH 2011-2015

Le Grand Conseil a accepté le rapport RH 2011-2015. Ce document sert désormais de fil conducteur à l'ensemble des activités du service pour ces quatre prochaines années. Des travaux ont débuté sous la conduite d'un comité de pilotage qui s'est réuni à cinq reprises.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Simplification administrative – fixation du salaire initial et contrat

Le SPEV a mis en œuvre une des mesures du projet SimpA consistant à diminuer le nombre d'échanges entre les services et lui. Depuis le 1^{er} avril 2011, le SPEV procède à la fixation du salaire initial et en même temps à la confection du contrat de travail. Cette opération permet ainsi d'éviter au service de devoir resoumettre le contrat de travail pour visa. Cette mesure a permis incontestablement de gagner du temps dans le processus général d'engagement. Pour que cette mesure soit efficace, les services doivent limiter le nombre de leurs demandes de fixation du salaire initial à deux par mise au concours. Le bilan provisoire démontre que tous les acteurs concernés sont entrés dans cette démarche de simplification et que pour l'heure, elle produit ses effets.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
189	Remplacement de l'envoi des décomptes salaires par l'ouverture des accès en consultation à un compte salarié		
190	Simplification et diminution des échanges entre le SPEV et les services lors de l'établissement du contrat d'un nouveau collaborateur		
191	Amélioration de la gestion des indemnités et/ou retenues mensuelles/annuelles constantes par Peoplesoft		
192	Simplification de la procédure de contrôle des décomptes SUVA et des autres éditions liées à la paie		
193	Mise en place d'une interface automatique entre le SI RH et le SI Finances		
194	Transfert du référentiel des collaborateurs entre le SIRH et le SI informatique pour la gestion des accès et du helpdesk		
195	Suppression du préavis du SPEV pour les formations longues		
196	Développement d'une politique de télétravail		
197	Harmonisation des conditions de travail et des avantages en nature au sein de l'ACV		
198	Suppression des autorisations ponctuelles liées à l'utilisation d'un véhicule privé à des fins professionnelles		

Groupes de prestations
301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation

Une charte d'intervention, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseiller-ère-s.

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP d'assistant-e de projet, l'UCA a en 2011 :

- accompli 14 mandats (3 toujours en cours) dont 10 ont fait ou feront l'objet d'un rapport - 2 revues, 5 études, 3 accompagnements de projets, 1 démarche transversale, 3 diagnostics-flash,
- réalisé 25 interventions (appuis ponctuels hors mandat),
- cadré 6 demandes, dont 3 sont déjà approuvées pour une mise en œuvre en 2012.

Le portefeuille des mandats 2011 s'est caractérisé par un accroissement des demandes d'études et de diagnostics-flash. Notons également un fort accroissement des demandes d'interventions ponctuelles.

Pour se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de conseil, l'UCA bénéficie de contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du CREO (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises en 2011.

Formation

Animation d'un cours de 2.5 jours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

Interventions dans deux cours à l'IDHEAP sur les aspects organisationnels du management des administrations et la simplification administrative.

5 interventions dans le cadre des journées des nouveaux collaborateurs et présentation de la simplification administrative.

SimpA - Démarche de simplification administrative

L'UCA a assuré la conduite opérationnelle de la démarche de simplification de l'Administration initiée par le Conseil d'Etat (démarche SimpA). L'objectif poursuivi par cette démarche est de simplifier les relations « devant et derrière le guichet ». En d'autres termes, de faciliter les démarches administratives et les relations entre l'Administration, les particuliers, les entreprises et les partenaires (communes, associations, organismes parapublics,...).

En tant que chef de projet, l'UCA a :

- géré les outils mis à disposition pour la démarche (boîte-à-idée et base de données)
- organisé, planifié et participé aux séances du COPIL de la démarche (10 séances) et assuré le suivi
- participé et soutenu les travaux des cinq GT (12 séances)
- assuré la préparation et le suivi des séances de la délégation du CE à la simplification (5 séances)
- accompagné le processus décisionnel pour le CE
- appuyé les services dans le suivi des propositions de mesures et contribué l'information à l'interne (5 séances aux CS et 7 articles Gazette)
- rédigé le rapport de la démarche SimpA

Cette démarche a permis de valider **208 mesures de simplification**, qui seront mise en œuvre par les services de l'ACV au cours des prochaines années. Bien qu'elles soient de portée variable, elles sont principalement orientées vers les usager-ères. Les résultats de la démarche ont fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en juin 2011 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/rapport-110615-demarche-Simpa.pdf

Dans la perspective de poursuivre et de stimuler les efforts de simplification initiés par la démarche, le Conseil d'Etat a souhaité entériner sa vision d'une administration plus proche des usager-ère-s et plus efficiente. Dans ce cadre, l'UCA a été chargée d'élaborer une charte de la simplification, laquelle est désormais associée aux différents projets de l'Administration :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sg-dec/fichiers_pdf/Charte-110615-simpa-adpotee15.06.11.pdf

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/unite-de-conseil-et-dappui-en-management-et-organisation/>

Rapports de l'UCA

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Groupes de prestations
708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations
708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Evénements marquants, évolutions significatives

Le **Plan statistique cantonal** décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2011, approuvé en décembre 2010, comptait 49 projets et 111 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 227 mois/personne dont 77 pour le SCRIS; celles pour les projets atteignaient 120 mois/personne dont 85 pour le SCRIS. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2011 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2011. Ce sont: le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

L'actualisation des **perspectives de population** présentées en mars 2011 constitue un projet majeur et se trouve à la base de bon nombre de réflexions en termes d'équipement et d'infrastructure. Ces nouvelles perspectives servent également à produire des perspectives dérivées (perspectives scolaires, perspectives de besoin en lits,...)

En 2011, les premiers résultats issus du **registre des personnes** ont été exploités. C'est sur cette base que sera calculée dorénavant la statistique annuelle de la population des communes. Grâce à l'exploitation du registre des personnes, l'enquête annuelle réalisée auprès des communes et portant sur la statistique progressive de la population sera définitivement supprimée en 2012. L'exploitation de l'**enquête structurelle**, pour laquelle un suréchantillonnage a été commandé à l'OFS commencera en 2012.

Parmi les principaux projets conduits par le SCRIS en 2011 figurent le développement et la mise en oeuvre d'une application pour la réalisation de la **statistique fédérale de la construction** devenue trimestrielle selon les exigences de l'Office fédéral de la statistique. Cette application qui est en lien à la fois avec le Registre des bâtiments et avec l'application métier de la CAMAC a pour objectif de simplifier la saisie et la gestion de cette statistique auprès de communes.

Un projet important s'est poursuivi en 2011 et vise à construire une véritable **statistique de synthèse des revenus des Vaudois**. Après l'élaboration d'un rapport technique, la mise en oeuvre progressive de cette nouvelle statistique commencera en 2012, pour se poursuivre durant deux à trois ans, dépendant de la disponibilité et de la qualité des fichiers métiers qui serviront de sources à cette statistique.

Depuis plusieurs années, le SCRIS développe des **collaborations intercantionales**. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration avec les cantons de Genève et de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence du SCRIS dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'**Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien** (OSTAJ), qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production de deux analyses : la première présentant les travailleurs frontaliers franc-comtois dans l'Arc jurassien suisse et la seconde traitant du portrait de l'horlogerie dans l'Arc jurassien franco-suisse. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2011, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- La mise en place d'un Atlas statistique dédié à la ville de Lausanne (y compris quartiers et secteur) et à son agglomération
- La réalisation de la brochure "Les chiffres de l'égalité, Vaud 2011" réalisée en collaboration avec le BEFH.
- La mise en oeuvre de la révision de la statistique des écoles privées dans le cadre de la modernisation par l'OFS des enquêtes sur la formation.
- La réalisation, en collaboration avec l'OCOSP, d'une communication statistique portant sur les choix de formation des jeunes en fin de scolarité obligatoire et des filières de transition.
- La publication de deux Numerus Hors série portant l'un, sur l'évolution démographique 2000-2010 du canton, et l'autre, traitant des formes d'emplois atypiques dans la population active du canton de Vaud
- Le démarrage du projet lié à l'estimation de la demande en matière d'accueil de jour des enfants avec une revue de la littérature et des méthodes d'estimation existante.
- La préparation de l'introduction de la nouvelle statistique administrative des hôpitaux.
- L'actualisation des perspectives des besoins hospitaliers
- Le développement d'une nouvelle statistique des véhicules à partir des données administratives du SAN s'est également poursuivi en 2011.

Par ailleurs, le SCRIS est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices de statistique romands et tessinois (CORT).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
202	Suppression de l'enquête annuelle sur la population des communes	Terminé	Cette enquête est définitivement supprimée

Sources d'informations complémentaires

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

Les formes d'emploi atypiques dans la population active vaudoise

2000-2010: une décennie de croissance hors norme

Courrier Lausanne déchiffrée (1 à 3 numéros)

Perpectives démographiques lausannoise

Série Communications statistiques Vaud

Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition – Résultats de l'enquête «Choix 2010»

Annuaire statistique du canton de Vaud 2011

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2011"

Les Chiffres de l'égalité, Vaud 2011

Flash trimestriels :

Hôtellerie

Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.scris.vd.ch/cartostat

Calculateur de salaires en ligne : www.scris.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.vd.ch



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

du Département de l'Ordre Judiciaire Vaudois

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

L'année 2011 a été essentiellement marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles procédures civile et pénale suisses. Celle-ci s'est passée sans heurts, grâce à l'important travail de préparation qui avait été effectué au cours des années précédentes et grâce aux renforts en personnel accordés à l'Ordre judiciaire. Ces circonstances expliquent pourquoi le Canton de Vaud a réussi son passage aux nouvelles procédures, contrairement à d'autres cantons qui connaissent encore de grosses difficultés. Il convient de remercier les autorités politiques qui ont donné au Tribunal cantonal les moyens de faire son travail.

Si, sur le plan pénal, le nombre de causes introduites devant les tribunaux a diminué, en matière civile, les causes pécuniaires continuent à augmenter.

Les justices de paix restent particulièrement chargées. Le nombre de dossiers en matière tutélaire a encore augmenté. Si cette tendance se poursuit, les justices de paix, qui devront faire face en outre à l'introduction du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant, risquent fort de se retrouver dans une situation de surcharge extrêmement importante.

Le grand nombre d'appels en matière civile, plus précisément en matière de mesures provisionnelles et de mesures protectrices de l'union conjugale, n'a pu être absorbé et traité dans des délais raisonnables que grâce à l'adoption par le Grand Conseil d'une disposition dans le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) permettant que ces appels puissent être tranchés par un juge unique.

Le Canton de Vaud, contrairement à d'autres cantons, a imposé que le juge de la conciliation soit en principe différent du juge du fond. Le Tribunal cantonal avait manifesté quelques craintes face à ce système. Après une année, il faut constater qu'il ne présente pas de difficultés particulières devant les tribunaux d'arrondissement. Il n'en va pas de même devant certaines justices de paix, qui ne comportent que deux ou trois magistrats, travaillant le plus souvent à temps partiel.

Pour le surplus, il faut constater que ce système de la conciliation fonctionne bien, sauf pour les tribunaux de prud'hommes qui ont vu leur taux de conciliation diminuer.

Enfin, le fait que l'assistance judiciaire soit maintenant accordée par les tribunaux a entraîné pour ceux-ci une charge de travail plus importante que ce qui avait été estimé.

Les offices des poursuites et faillites ont connu une nouvelle année record. L'année 2010 avait déjà connu une explosion du nombre des poursuites et des faillites. Cette tendance s'est poursuivie en 2011. Cette augmentation de la charge de travail a pu être absorbée grâce aux nouveaux outils informatiques à disposition des offices et surtout grâce à l'engagement sans faille et au dynamisme de l'ensemble du personnel. Toutefois, les offices ont atteint les limites de leur capacité. On doit craindre que la tendance constatée ces deux dernières années persiste en 2012. Dans cette hypothèse, il n'y aura pas d'autre solution que de renforcer la dotation en personnel de ces offices.

Activité juridictionnelle

En matière pénale, le nombre de causes introduites devant les tribunaux a diminué de manière importante, passant de 2'205 en 2010 à 1'560 en 2011. Il en va de même des affaires ordinaires (par opposition aux affaires de masse) introduites devant le Tribunal des mineurs, qui ont passé de 2'100 en moyenne ces cinq dernières années à 1'315 en 2011. Cette diminution n'est hélas pas due à une diminution de la criminalité dans le canton, mais à l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse qui complexifie et ralentit, notamment l'enquête pénale. La diminution des causes introduites devant les tribunaux a toutefois permis une importante réduction du stock des dossiers en attente. Le Tribunal des mesures de contrainte a d'emblée été beaucoup sollicité. Il a rendu 2'168 décisions en 2011, pour l'essentiel en matière de détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de contrôles téléphoniques.

En matière civile, si le nombre de dossiers en matière de droit de la famille est resté stable, il n'en a pas été de même en matière pécuniaire. Le nombre de causes introduites devant les tribunaux a passé de 1'369 en 2010 à 1'517 en 2011.

En matière tutélaire, le nombre de mesures instituées a augmenté de manière très importante, passant de 1'196 en 2010 à 1'441 en 2011 pour les majeurs, et de 803 en 2010 à 980 en 2011 pour les mineurs. Les oppositions des tuteurs et curateurs à leur nomination sont en revanche restées stables. Le taux est de 7.7%.

Les offices des poursuites ont vu une nouvelle fois le nombre de poursuites augmenter de manière substantielle passant de 372'648 poursuites introduites en 2010 à 386'864 en 2011. Le nombre de faillites prononcées a passé de 1'624 en 2010 à 1'771 en 2011.

L'augmentation du nombre de poursuites a rejailli, notamment sur les justices de paix, qui statuent en matière de mainlevée d'opposition.

Sur le plan de la gestion

L'intégration et la formation du personnel nommé dans le cadre du programme de réformes CODEX se sont bien déroulées. L'Ordre judiciaire était prêt et a pu travailler normalement dès le début de l'année. Les milliers de formules informatiques créées ou modifiées à cette occasion, ainsi que des processus très détaillés à tous les niveaux, ont permis une transition sans heurts. Des améliorations ont été apportées tout au long de l'année. Ce travail se poursuivra encore en 2012.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 11

L'entrée en vigueur des codes de procédure pénale et civile a mobilisé une grande partie des forces de l'Ordre judiciaire en 2011. Cette entrée en vigueur s'est faite sans difficultés majeures et ce contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres cantons, moins bien préparés. Le surcroît de travail entraîné par la complexification des procédures avait été bien mesuré et l'Ordre judiciaire avait reçu le personnel nécessaire, ce qui explique aussi la réussite du passage aux nouvelles procédures.

L'Ordre judiciaire a élaboré et adopté des règlements sur les tarifs des frais en matière civile et en matière pénale, ainsi qu'un règlement sur l'assistance judiciaire. Ce dernier règlement, ainsi que celui relatif aux dépens en matière civile ont été contestés par l'Ordre des avocats vaudois et des recours ont été déposés au Tribunal fédéral. Ces recours ont été rejetés.

Deux nouvelles instances ont été créées, soit le Tribunal des mesures de contrainte et la Chambre patrimoniale cantonale.

Le Tribunal des mesures de contrainte doit notamment statuer sur toutes les détentions préventives et sur les contrôles téléphoniques. Les délais imposés par le Code de procédure pénale sont très brefs. Ils ont été tenus au prix d'efforts importants de la part des magistrats.

L'introduction de l'appel en matière civile et pénale au Tribunal cantonal a entraîné la création de deux nouvelles cours. Si les appels en matière pénale sont arrivés progressivement, il n'en a pas été de même en ce qui concerne les appels en matière de mesures provisionnelles civiles et en matière de mesures protectrices de l'union conjugale. Ceux-ci sont arrivés en masse dès le début de l'année et la Cour d'appel civile aurait rapidement été submergée si le Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) n'avait pas prévu dans ce domaine la possibilité de statuer à un juge.

La localisation du Tribunal cantonal sur trois sites continue à occasionner des difficultés. Au surplus, la Cour des assurances sociales (CASSO) est logée dans des locaux provisoires, sans salle d'audience et sans sécurisation. L'accueil du public y est difficile. Les locaux de la Cour de droit administratif et public (CDAP) sont devenus trop exigus. Ils sont au demeurant peu dignes d'un tribunal cantonal. Il devient impératif de trouver rapidement une solution. Une étude a été réalisée et transmise au Chef de département concerné. Le Conseil d'Etat n'a toutefois pas encore pris position.

Avec le déménagement au mois d'avril 2011 de la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois et de l'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois dans le bâtiment de Longemalle à Renens, l'Ordre judiciaire a achevé son adaptation au nouveau découpage territorial (DECTER).

En décembre 2011, la Cour administrative a adopté le premier schéma directeur du système d'information de la justice vaudoise, qui permettra d'entamer les premières étapes de la modernisation de son système d'information, dans le but notamment de répondre au défi de la cyberadministration. A ce propos, il convient de relever qu'en matière de poursuite le système e-LP a déjà été mis en place. En 2011, environ un tiers des réquisitions de poursuite, soit plus de 120'000 réquisitions, ont été transmises par la voie électronique.

No	Intitulé	Statut	Commentaires
203	Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité (de non poursuites)	En cours	Analyse des meilleures possibilités techniques, en fonction de l'application métier existante
204	Suppression des demandes de préavis aux communes sur les mesures tutélaires	En cours	Prévu dans le cadre de l'EMPL 409 (modification du CPC). Le traitement de cet objet a été reporté par le Grand Conseil lors de sa séance du 08.11.2011.
205	Optimisation des demandes de documents par le Registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
206	Réquisitions en ligne pour la création ou de la transmission d'une entreprise	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
207	Paiement en ligne des demandes d'extraits du registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CP au 01.01.2013
208	Suppression du préavis du Ministère public sur les mesures tutélaires	En cours	Prévu dans le cadre de l'EMPL 409 (modification du CPC). Le traitement de cet objet a été reporté par le Grand Conseil lors de sa séance du 08.11.2011

[Rapport annuel de gestion 2011](#)
[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)
[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)

Sources d'informations complémentaires

Organisation judiciaire

- [Organigramme 2012 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois](http://www.vd.ch/ojv) (www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice](http://www.vd.ch/justice) (www.vd.ch/justice)
- [Juriprudence du Tribunal cantonal](http://www.vd.ch/juriprudence) (www.vd.ch/juriprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005](#) (page internet)

Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) (site internet)

Poursuivre la mise en oeuvre de la Loi sur l'accueil de jour (LAJE)

Cinq ans après son introduction, la LAJE déploie ses effets de manière conforme voire supérieure aux prévisions, s'agissant du nombre de places d'accueil. Ainsi le rapport 2009 de la FAJE faisait état d'un accroissement du nombre de places d'accueil largement supérieur à l'objectif initial fixé à 500 par année. A fin 2009, plus de 1'500 places d'accueil collectif et 950 places d'accueil familial avaient été créées au sein des réseaux d'accueil depuis la mise en oeuvre de la LAJE.

L'année 2010 a été en partie consacrée à la préparation du bilan de la mise en oeuvre de la LAJE. Un rapport d'évaluation est en effet prévu après cinq ans. La loi étant entrée pleinement en vigueur début 2007, la FAJE a déjà commencé en 2009 à se donner les moyens d'examiner la réalisation de sa mission légale grâce notamment à son plan stratégique et à la conduite de diverses études. Une étude de l'IDHEAP sur la politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud est disponible depuis l'été 2010.

En complément avec l'étude de l'IDHEAP, la FAJE disposera donc prochainement d'informations clefs sur les politiques tarifaires, l'offre d'accueil, son utilisation, les coûts et leur répartition entre les différents payeurs. La Fondation pourra ainsi alimenter sur des bases solides le rapport d'évaluation de la LAJE, en vue de modifications éventuelles de la législation.

Les [documents](#) cités sont disponibles sur le site de la FAJE.

Favoriser le conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle

Travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de l'art 63a Cst-VD

Outre le développement de l'offre en place d'accueil dans les réseaux LAJE et suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative parlementaire introduisant un accueil parascolaire à la journée, la Cheffe du DFJC a invité les représentants des communes, des réseaux LAJE et des milieux professionnels pour un forum, le 26.06.2010, consacrée à l'accueil parascolaire. Destiné à lancer le travail législatif, les travaux de ce forum se sont poursuivis au sein d'une plateforme Canton-Communes, avec l'objectif de présenter début 2011 un projet législatif.

Programme d'investissement dans les EMS

Grâce au financement de l'Etat, ce ne sont pas moins de 336 lits d'EMS qui ont été construits en 2010. Ces réalisations ont permis de créer 151 lits supplémentaires et d'en remplacer 185. Trois nouveaux projets seront terminés en 2011. Le Grand Conseil a également accepté le financement d'un autre projet qui ouvrira fin 2012.

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 30 bâtiments et 17 nouvelles conventions de mise en conformité ont été signées. Des travaux pour quelque CHF 8.5 millions ont été effectués en 2010.

DSAS/SSP

PIMEMS (PL 2)

Grâce au financement de l'Etat, ce ne sont pas moins de 336 lits d'EMS qui ont été construits en 2010. Ces réalisations ont permis de créer 151 lits supplémentaires et d'en remplacer 185. Trois nouveaux projets seront terminés en 2011. Le Grand Conseil a également accepté le financement d'un autre projet qui ouvrira fin 2012.

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 30 bâtiments et 17 nouvelles conventions de mise en conformité ont été signées. Des travaux pour quelque CHF 8.5 millions ont été effectués en 2010.

DSAS/SASH

Les actions en lien avec la mesure:

- Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative

LOI 836.01 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam):
entrée en vigueur au 1/1/ 2009.

Les actions en lien avec la mesure:

- **Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI**
- **Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**
- **Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques**
- **Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI**
- **Développer les logements d'urgence et de transition**

Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques

Adoption par le Grand Conseil de l'EMPL/EMPD no. 279 visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) concernant les prestations sociales et d'aide au logement et à la formation cantonales ainsi que la mise en place d'un système d'information RDU (SI RDU). L'objectif de ce projet consiste à garantir l'équité dans l'octroi des prestations sociales cantonales, à renforcer l'égalité de traitement des personnes requérant une aide cantonale et à renforcer l'efficacité de l'administration cantonale dans le traitement des demandes d'aide. Pour ce faire, il est notamment indispensable de prévoir un mode de calcul unifié du revenu déterminant, une hiérarchisation partielle de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation cantonales ainsi qu'un système d'information RDU utilisé et utilisable par l'ensemble des régimes sociaux vaudois.

Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI

Adoption par le Grand Conseil de l'EMPL no. 288 sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté visant notamment l'introduction des prestations complémentaires cantonales pour familles et des prestations cantonales de la rente-pont AVS. Ces deux dispositifs visent à soutenir les familles pauvres qui travaillent et qui ont des enfants entre 0 et 16 ans et les chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite.

PC Familles

Elaboration et présentation au Grand Conseil d'un exposé des motifs et projets de loi prévoyant un système de prestation complémentaire pour les familles et de rente pont.

DFJC / DGEF

Le nouveau règlement d'application de la LVLFP est entré en vigueur le 1^{er} août 2010.

En 2010, la DGEF a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par deux actions distincts (voir le chapitre : projets particuliers et objectifs 2010).

DFJC / SESAF

La Transition 1 (T1)

Sous l'impulsion de l'OFFT la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAF, pour mettre en œuvre le Case management pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud.

Le Case Management pour la formation professionnelle est implémenté au sein de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, sous la forme de 5 Guichets régionaux pour la T1. Ces guichets, mis en place depuis janvier 2010, ont pour mission d'être le lieu de référence pour tous les jeunes, entre 15 et 25 ans, à la recherche d'une formation professionnelle ainsi que pour les parents et/ou les institutions en charge de ce type d'utilisateurs.

Les Guichets régionaux pour la T1 sont « la porte d'entrée » vers l'une ou l'autre des mesures de transition. C'est pourquoi, l'ensemble des demandes des jeunes, des familles ou des référents institutionnels est référencé par les guichets régionaux et avalisé par les Coordinateurs Case managers qui ont également la responsabilité de suivre l'évolution des projets d'insertion des jeunes. Pour conduire à bien leur mission, ils peuvent s'appuyer sur des Centres de Bilan (C-BO), régionalisés depuis début 2010, suite à l'expérience pilote lausannoise conduite en 2009-10, et sur les prestations de Start'up, unité de coaching mise en place depuis 2001 par l'OCOSP, désormais également cantonalisée.

Dans ce contexte, le repérage des élèves susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion à l'issue de leur scolarité obligatoire a été renforcé, en particulier, par la mise en œuvre, au sein des établissements scolaires du secondaire, de Cellules d'insertion. Cette mesure a permis à quelques 262 élèves de bénéficier d'un coaching par Start'Up, et d'anticiper ainsi la prise en compte des paramètres pouvant entraver la recherche et l'obtention d'une place de formation.

Une présentation du concept et des résultats obtenus en 2010 a été faite à la Commission de gestion du Grand Conseil en octobre 2010 et les membres ont relevé tout l'intérêt qu'ils portent à cette importante prestation.

Pour rendre cette prestation plus connue et accessible, l'OCOSP a élaboré une brochure, à l'attention des professionnels, qui est disponible auprès des Centres OSP et qui détaille l'ensemble des prestations des Guichets T1 ainsi que les procédures mises en place afin que les jeunes, qui se trouvent dans une situation délicate à un moment ou l'autre de leur parcours, puissent être informés rapidement et bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé.

Réseaux Puero et conciliations extrajudiciaires

Ces dernières permettent une réaction rapide de l'autorité face à des actes d'incivilité commis par des mineurs. Elles se pratiquent régulièrement dans une quinzaine de communes et sont appréciées des autorités de ces dernières. La mise en œuvre dans les grandes villes fait l'objet de réticences par crainte du nombre de cas à gérer. Des études y sont toutefois en cours, par exemple à Lausanne suite au postulat d'une conseillère communale.

Interventions ciblées et rapides, sur demandes des partenaires (écoles, foyers, communes) aux prises à des situations difficiles

Divers actions ont été menées dans ce domaine :

- conférences de prévention animées à la demande de directeurs d'école ou de syndicats;
- convocations de parents et de leurs enfants suite à des problèmes de comportement;
- interventions ciblées à la demande de directeurs d'école et surtout de foyers pour mener des actions de répressions suite à divers délits ou comportements inadéquats;
- présence de la BMM (Brigade mineurs et mœurs) dans des manifestations publiques (fêtes de jeunesse, festivals de musique), aux abords des écoles à la sortie des classes et dans des lieux à risques (plages, gares, établissements publics).

Conférences aux parents et CRPS

Dix conférences ont été animées à la demande des directeurs d'école et une volonté marquée de mieux intégrer celles-ci (parents et 6^{ème} année) dans les programmes scolaires a été exprimée. Les CRPS (Conseil régional de prévention et de sécurité) ont été aussi mis en place.

Footpol

Un partenariat a été développé avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) dans le but de diminuer les incivilités et les violences dans le milieu du foot junior. Collaboration entre la Police cantonale et l'ACVF pour mener diverses actions auprès des clubs et des jeunes : conférences aux entraîneurs, participation aux rencontres avec les parents organisées par les clubs, propositions de conciliations extrajudiciaires.

Conférences trains-écoles

Développement des conférences "trains-écoles", actions préventives dans les trains (Payerne-Lausanne), en collaboration avec les CFF.

Étude sur les violences et incivilités juvéniles

Une étude menée par l'École des sciences criminelles de l'Unil est en cours pour évaluer l'étendue du problème des incivilités et des violences juvéniles ainsi que l'adéquation des réponses actuellement apportées.

Rapport annuel de gestion 2010

Programme de législation 2007-2012

7. A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH / cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées

DFJC / SESAF

L'Office de l'enseignement spécialisé a augmenté de manière qualitative et quantitative l'accompagnement des enfants et des élèves en situation de handicap au sein des lieux d'accueil de la petite enfance. Plus de 100 enfants en situation de handicap ont fréquenté les crèches et garderies par le déploiement de la commission d'intégration précoce, laquelle octroie des ressources supplémentaires, ainsi qu'un lieu d'échange et de paroles permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants.

D'autre part, l'Ecole cantonale pour enfants sourds poursuit sa mutation vers une école cantonale d'enseignement spécialisé offrant ses prestations aux établissements scolaires vaudois. Plus de quarante ETP constituent actuellement une partie du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap accueillis au sein de l'école régulière.

Au niveau institutionnel, la mise en œuvre de deux unités d'accueil temporaire (UAT) supplémentaires, l'une à Bex, et l'autre à Etoy, renforce de manière significative la possibilité pour les parents d'enfants polyhandicapés ou avec un handicap sévère, de les confier pour une durée déterminée (week-end, soirées, vacances) à des professionnels de l'éducation spécialisée.

DFJC / SESAF

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009, le SESAF a poursuivi les travaux de préparation d'une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée. Un vaste projet partenarial a été mis en place afin de développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille. Ces travaux ont permis au Conseil d'Etat de permettre au DFJC de lancer la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée en date du 16 décembre 2010. Cette consultation arrivera à son terme le 28 mars 2011.

Le CHUV a participé à deux actions pour assurer le développement stratégique conjoint entre les hautes écoles et l'hôpital universitaire dans le domaine de la formation et de la culture (mesure n° 8 du plan de législature 2007-2012).

Projet de création de l'« Ecole de biologie et de médecine »

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail composé de représentants de l'Université de Lausanne, du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, pour élaborer un projet de création d'une nouvelle entité regroupant sous une même gouvernance les prestations de soins et de services, la formation (pré et postgraduée) et la recherche dans le domaine de la biologie et de la médecine.

Le rapport final, qui présente l'organisation et les fonctions de cette nouvelle entité, baptisée provisoirement « MEDUNIL », a été adopté le 16 décembre 2009 par le Conseil d'Etat. Celui-ci a donné un mandat de mise en œuvre du projet au DFJC et au DSAS et a constitué un Comité de pilotage chargé en particulier de l'élaboration de propositions de modifications de lois et des règlements d'application. En appui à ses travaux sur les lois et règlements et sur la gouvernance, le Comité de pilotage a institué différents groupes de travail afin de définir les principaux processus et préciser les responsabilités dans différents domaines (ressources humaines, finances, logistique et infrastructures). Le projet de modification de la loi sur le CHUV (LHC) et de la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) sera soumis prochainement au Conseil d'Etat.

Projet de création de filière d'études master dans les HES

Le Master ès Sciences en sciences infirmières est proposé conjointement par l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) depuis septembre 2009. Placé sous la responsabilité de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS), il est rattaché à l'Ecole de médecine de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'UNIL et au Domaine Santé de la HES-SO. Ce Master complète la formation supérieure en sciences infirmières en Suisse romande, puisque qu'un programme de doctorat en sciences infirmières existe au sein de l'Ecole doctorale de la FBM de l'UNIL depuis septembre 2008 – programme également créé et géré par l'IUFRS. En termes de nombres d'étudiants admis et suivant actuellement ce master, on dénombre 12 personnes pour la volée 2009-2011 et 19 personnes pour la volée 2010-2012.

Haute école pédagogique

Durant l'année 2010, une attention toute particulière a été accordée à la formalisation de l'autonomisation institutionnelle de la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Les travaux préparatoires concernant le volet financier et la gestion des ressources humaines ont été menés conjointement avec la DGES et le SPEV. Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route qui aboutira, en 2012, à l'octroi d'une subvention à la HEP, conformément aux dispositions normatives. Un important travail de formalisation du rôle des assistants à la HEP a également été mené. Il s'est concrétisé par l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un règlement spécifique sur cette nouvelle catégorie de collaboratrices et de collaborateurs, essentielle à la montée en puissance académique de la Haute école.

A noter également que 2010 a été marqué par un travail très important de préparation des dossiers de confirmation de la reconnaissance des filières de formations délivrées par la HEP. Les dossiers ont été déposés auprès de la CDIP en décembre et devraient aboutir à une reconduction de leur reconnaissance au plan intercantonal.

On relèvera enfin l'attrait toujours croissant de la HEP auprès des étudiants : la rentrée 2010 s'est caractérisée par une augmentation record, avec une augmentation de près de 25% de ses nouveaux effectifs.

Les actions en lien avec la mesure:

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans
- Primariser le cycle de transition
- Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue du jeune écolier
- Introduire le plan d'études romand

DFJC/DGEO

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil le projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Il propose notamment les adaptations nécessaires de la législation vaudoise pour la mettre en conformité avec trois accords intercantonaux. Examen en cours au Grand Conseil.

Rapport annuel de gestion 2010
Programme de législature 2007-2012
10. Réaliser le nouveau Musée cantonal les Beaux-Arts

L'adoption par le Grand Conseil en juin 2010 *du crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives"*, a permis le lancement de la procédure de concours.

Le jury, composé de 17 membres, a procédé à la sélection de 18 bureaux d'architecture parmi les 136 candidatures au concours de projet et d'idées *"Pôle muséal et culturel – nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts"*.

Les candidats ont jusqu'au 20 avril 2011 pour la remise de leur dossier. La deuxième phase du concours se déroule selon un processus anonyme.

Energie hydroélectrique

En 2010, les grands projets hydro-électriques ont bien progressé:

- Le projet définitif du doublement de la puissance de l'usine de Veytaux alimentée par le lac de l'Hongrin (projet FMHL+) a été mis à l'enquête publique. Les travaux devraient démarrer au début 2011. Ce projet, qui représente un investissement de plusieurs centaines de millions, est stratégiquement important en vue de récupérer l'énergie électrique produite notamment par les éoliennes.
- Les projets "Farettes" sur la Grande Eau, "MBR" à Bex et "Lavey+" sur le Rhône ont été mis en circulation préliminaire auprès des services de l'Etat. Les résultats de cette circulation sont positifs et laissent augurer d'une suite favorable pour les trois projets qui représentent environ 100GWh soit 13% d'augmentation de la production vaudoise actuelle.

A noter que ces 100 GWh représentent 5% de l'augmentation d'énergie hydraulique fixée par la Confédération à l'horizon 2030 (environ 2'000 GWh), alors que la production vaudoise (environ 800 GWh) ne contribue que pour un peu plus de 2% à la production nationale.

Lancement de la plateforme intercantonale "CleantechAlps" (SELT)

La plate-forme CleantechAlps a été officiellement lancée le 1er juin 2010, dans le cadre du symposium international, Meet4Cleantech, à Genève. Active dans les technologies propres, elle est portée par les sept cantons de Suisse occidentale.

CleantechAlps a été initiée par la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), qui regroupe les Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Valais, Genève et Jura. Sa mission sera de fédérer tous les acteurs du secteur et de promouvoir les entreprises et les instituts de recherche de Suisse occidentale actifs dans le domaine des cleantech (technologies de l'énergie et de l'environnement).

Ses prestations sont les suivantes:

- Organisation de stands et présences d'entreprises dans des événements professionnels en Suisse et à l'étranger
- Organisation de manifestations économiques et scientifiques dans la région
- Mise en réseau des entreprises, instituts et autres partenaires
- Mise à disposition d'une base de données des entreprises et instituts de Suisse occidentale

Ce nouveau pôle de compétences ("cluster") vient ainsi compléter un paysage déjà fourni en Suisse occidentale, avec BioAlps pour les sciences de la vie, AlpICT pour les technologies de l'information et de la communication et Micronarc pour les micro et nanotechnologies. Il vient s'ajouter aux contributions concrètes en matière de développement durable réalisées par le Département de l'économie au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Développer les énergies renouvelables : mesures à appliquer aux bâtiments de l'Etat; des normes exemplaires en matière énergétique (SIPAL)

Plusieurs réalisations ont abouti en 2010, démontrant la volonté d'exemplarité de l'Etat dans les domaines de l'économie d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Pour exemples :

- Les réalisations du CHARTEM au COFOP et la transformation du Bâtiment administratif cantonal à Moudon ont été certifiées MINERGIE-ECO.
- La centrale de chauffage bois de Morges-Marcelin, d'une puissance de 800 kW, inaugurée en 2010 pour chauffer le site, est alimentée en combustible avec du pellet vaudois provenant de la société Enerbois SA à Rueyres. Cette réalisation permet une économie de plus de 400To de CO2 par an.
- Le Gymnase de Beaulieu et l'ETML ont été raccordés sur le réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne remplaçant ainsi avantageusement des chaudières fossiles vieillissantes.

Pour les prochaines années, plusieurs actions ont été lancées notamment par le biais d'un programme d'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques des principaux bâtiments gros consommateurs du parc de l'Etat de Vaud. En premier lieu trois sites, HEIG Yverdon, le bâtiment de la gendarmerie au Centre Blécherette I et l'EPCL à Lausanne, ont fait l'objet de décrets acceptés par le Grand Conseil en 2010. Cela permettra au terme des travaux une réduction de plus de 50% de leur consommation actuelle par des interventions de rénovations exemplaires en matière énergétique.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Boiseau - Bois-énergie: déterminer les potentialités d'approvisionnement de la forêt vaudoise (en coordination avec le service leader: SEVEN)

Bilan à fin 2010 :

- Inventaire du potentiel en bois énergie établi (communiqué de presse du 18.12.2008).
- Ce bilan a été confirmé par une analyse de potentiel plus approfondie, publiée dans le Journal Forestier Suisse (vol. 160, 2009). Environ 30% d'augmentation possible.
- Nouvelle étape de travail (suivi du développement de la consommation en bois énergie; développement des capacités d'exploitation forestière et soutien à la formation) décidée pour 2011, en séance de travail SFFN-SEVEN, le 1.11.2010

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Energie éolienne

- Approbation par le Conseil d'Etat de la fiche 51 du Plan directeur cantonal qui définit des zones d'exclusion et d'investigation
- Finalisation du dossier de mise à l'enquête publique du projet de Sainte-Croix

Géothermie

- Etablissement du cadastre géothermique (de faible profondeur) de la région de Nyon.
- Avancement du projet de Lavey pour la production de chaleur et d'électricité: stade de mise à l'enquête du forage
- Fin de la première partie des recherches d'aquifères profonds sur la Côte: résultats supérieurs aux espérances

Hydraulique

- Réalisation du cadastre des sites potentiels vaudois de turbinage des eaux souterraines

Solaire

- Poursuite du programme de subventions des capteurs solaires, surtout sur les bâtiments existants (709 demandes déposées en 2010)

Bois

- Poursuite du programme de subvention des chauffages à bois (144 demandes déposées pour des puissance de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts)

Divers

- De manière générale, promotion des énergies renouvelables dans la cadre de la mission de formation et d'information du service (InfoEnergie)

Département des infrastructures (DINF) / Service de la mobilité (SM)

La mise en œuvre de la mesure no 12 du programme de législature concerne de nombreux projets en cours au Service de la mobilité. Les principales étapes réalisées en 2010 sont les suivantes (pour les détails consulter le rapport du service) :

- Développement du RER Vaudois : halte de Prilly-Malley : le budget total est de 79.8 MCHF (50% à charge du canton; 50% à charge de la Confédération par son fonds d'infrastructure); les travaux principaux ont été conduits en 2010 sur le secteur en aval des trois voies existantes. Le calendrier est respecté avec une mise en service prévue à mi -2012
- Développement du RER Vaudois : onze nouvelles rames Flirt étaient en service au changement d'horaire du dimanche 12 décembre 2010. Toutes les circulations des lignes RER1 (Yverdon-les-Bains – Villeneuve) et RER3 (Allaman – Villeneuve) sont assurées par des nouvelles rames Flirt. Le nouvel horaire permet d'offrir systématiquement la cadence semi-horaire du lundi au dimanche avec des arrêts à toutes les gares comprises entre Vevey et Montreux (La Tour-de- Peilz, Burier et Clarens). Les CFF ont prévu d'engager les rames suivantes (12 à 19) progressivement durant l'année 2011 sur les lignes RER4 (Morges – Palézieux) puis RER2 (Vallorbe – Palézieux). Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, tous les trains des lignes RER 1 à 4 seront ainsi produits avec des rames Flirt.
- Chemin de fer Lausanne - Echallens – Bercher (LEB) : les six nouvelles rames commandées sont en service à fin 2010.
- Développement de l'infrastructure ferroviaire nationale : Léman 2030 / Rail 2000 : Le Conseil d'Etat a adopté le 13 octobre 2010 l'exposé des motifs et les projet de décret préparé par le SM : accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4e voie Lausanne – Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy; autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève; accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens. Le Grand Conseil se prononcera au début 2011 sur ces projets de décret.
- Projets d'agglomération : Les Chambres fédérales ont adopté du 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011. Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le PALM se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet AggloY et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a accepté les Accords sur les prestations qui engagent le Canton et la Confédération pour la mise en œuvre des projets d'agglomérations de Lausanne-Morges, d'Yverdon et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dans le cadre PALM : La demande de concession pour le projet de tramway Renens-Gare - Lausanne-Flon a été mise à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 18 mai au 17 juin 2010. Les phases suivantes de cette 1ère étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs qui seront mis à l'enquête publique en 2012. Suite à la procédure de marchés publics conduite durant l'année écoulée, les mandats d'étude principaux ont été adjugés à fin 2010.
- Extension de la communauté tarifaire Mobilis : le 12 décembre 2010, la communauté a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.
- Stratégie cantonale de promotion du vélo : le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 la stratégie à l'horizon 2020 présentée dans rapport "Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020".

Service des eaux, sols et assainissement - Décharges

Cinq sites de décharges contrôlées inventoriés dans le Plan directeur cantonal et le Plan cantonal de gestion des déchets (Eysins, Lausanne-Crissier, Forel-Lavaux, Sannen-Rougemont et Bofflens) sont en cours de procédure d'affectation ou de permis de construire. Deux sites de gravières ont été autorisés, ainsi que deux sites de dépôts pour matériaux d'excavation.

Service des routes - Stratégie cantonale des routes

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 la stratégie des routes cantonales à l'horizon 2020 présentée dans rapport "Lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau (RoC 2020)".

Ce document constitue la référence pour le réseau des routes cantonales. Il oriente les actions opérationnelles du Service des routes (SR) et assure la coordination générale avec les autres actions de l'État (urbanisation, environnement, développement économique, tourisme, etc.).

Ce rapport présente notamment:

- le projet de nouvelle hiérarchie du réseau cantonal (RRVD 2020)

- les options de base quant à l'aménagement du réseau
- l'évaluation de l'état des chaussées et des ouvrages d'art
- les montants nécessaires au maintien du patrimoine routier (chaussée et ouvrages d'arts)

Le projet de nouvelle hiérarchisation repose sur les trois catégories utilisées par la Confédération, à savoir "réseau de base", "réseau complémentaire" et "réseau d'intérêt local". Ces termes, ainsi que le nouveau découpage du réseau ne correspondant pas à ceux de la Loi sur les routes de 1991, celle-ci devra être adaptée.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Conception cantonale de la biodiversité. Objectifs :

- Proposer une vision sur la biodiversité du canton à l'horizon 2020
- Mettre à jour les bases légales et la politique de subventionnement relatives à la préservation du patrimoine naturel et paysager du canton
- Fixer les priorités opérationnelles en matière de biodiversité pour le canton de Vaud et les responsabilités de mise en œuvre

Bilan à fin 2010 : 2 ateliers de travail ont eu lieu en 2010; le concept cantonal sera rédigé en 2011 et engendrera la révision de la LPNMS (communiqué de presse de décembre 2010)

Achever la planification de l'interdiction de circuler sur les routes forestières

Bilan à fin 2010 :

- Planification suspendue en attendant les arrêts de la CDAP, qui ont été notifiés les 12 et 15 octobre 2010; ces arrêts ne modifient pas les principes de planification prévue
- un recours au TF concernant l'un des arrêts a été déposé
- un nouveau plan sectoriel est prêt à être signé par la CDSE (région Ste-Croix)

Protection contre les crues

La sécurisation de la zone industrielle de Villeneuve contre des crues de l'Eau Froide s'est achevée en 2010. De nombreuses études réalisées durant l'année écoulée (Grande Eau à Aigle, nouveau canal de la basse plaine du Rhône, Arbogne à Corcelles,...) permettront d'avancer au plus vite avec les travaux. Un crédit de CHF 31.4 millions de subventions cantonales sur un total de CHF 52.2 millions a été décidé par le Conseil d'Etat en décembre 2010 en vue de réaliser 9 projets de protection contre les crues, ainsi que des passes piscicoles. Cette décision, sous réserve de son acceptation par le Grand Conseil, permettra au canton de procéder à la sécurisation prioritaire des zones reconnues déficitaires au titre des dangers naturels.

Le Grand-Canal a fait l'objet d'une vaste opération de curage du fond du lit en 2010 afin de garantir ses fonctions de vecteur d'évacuation des crues du Rhône (en cas de catastrophe) et de drainage de la plaine. Cette opération n'est reconduite que tous les 25 ans environ.

Maîtrise des événements

La mise en oeuvre d'une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements a démarré au travers de la réalisation d'un poste de commandement des opérations (PCO) au centre de la Blécherette, dans les locaux de la Police cantonale, par le Service de la sécurité civile et militaire. Elle devrait se poursuivre par la réalisation d'un poste de commandement à l'engagement (PCE). A cet effet, un EMPD pour le financement est en cours d'élaboration.

Réaliser les cartes de dangers naturels (SG DSE)

La réalisation des cartes de dangers naturels est en cours. Les premiers lots ont été lancés pour le Chablais et le Lavaux.

La Déléguée à l'environnement a rencontré les communes dans leurs réunions de districts pour présenter l'avancement du projet et le Chef de projet, géologue a rencontré toutes les communes qui ont validé les périmètres à cartographier.

Les conventions entre les communes et le DSE ont été signées, ce qui permet de lancer les lots restants (une dizaine).

L'UCA a réalisé une étude des structures cantonales responsables de la gestion des risques induits par les dangers naturels. Elle préconise la création d'une unité « dangers naturels » rattachée au SG-DSE pour gérer l'ensemble des données liées aux dangers naturels et définir avec les services spécialisés les trains de mesures urgentes à réaliser dans les zones construites exposées aux dangers naturels. L'UCA relève dans son rapport l'importance d'une gestion coordonnée et transversale par la création de cette entité stratégique qui a à son actif l'expérience et les données acquises dans la réalisation de la cartographie sur tout le territoire vaudois, une organisation technique et administrative légère et fonctionnelle et un réseau de compétences éprouvé.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Service des forêts, de la faune et de la nature

Réviser la législation forestière vaudoise

Bilan à fin 2010 : projet terminé; l'EMPL de loi sera transmis au CE pour transmission au GC début janvier 2011

Prévenir les dangers naturels : établir les cartes des dangers (dans le cadre de la CCDN), la planification des ouvrages et forêts de protection et publier le cadastre événementiel des dangers naturels gravitationnels

Bilan à fin 2010 : voir le rapport de Mme Christinet, déléguée à l'environnement, SG-DSE. Le SFFN a terminé ses cartes indicatives et contribue au pilotage du bureau CCDN mis en place.

Etablir les plans d'intervention ORCA concernant le SFFN (en coordination avec le service leader: SSCM)

Bilan à fin 2010 : voir le rapport du SSCM, 2 plans achevés et en validation

Assainissement du quartier des Roches, à Vallamand et Mur

Bilan à fin 2010 : A la suite de la mise à l'enquête de 2010 du programme de travaux de l'EMPD, les oppositions sont en cours de traitement. Enquête complémentaire prévue au début 2011. Cadre budgétaire actuellement respecté, subvention fédérale octroyée.

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Priorités du Conseil d'Etat en matière d'intégration

Selon la volonté exprimée par le Conseil d'Etat en 2009 dans ses priorités, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a mené les activités prévues dans les six domaines retenus par le Conseil d'Etat : «Langue et formation», «Marché du travail», «Politique d'accueil», «Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines», «Ecole, famille, égalité» et « Prévention du racisme et compréhension interreligieuse». Elles se sont développées selon les objectifs à atteindre.

Mesures d'insertion professionnelle

Conformément au programme de législature, le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) a développé son rôle de pilotage et de coordination des mesures d'insertion pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et les réfugiés statutaires (en collaboration avec le Centre social pour l'intégration des réfugiés (CSIR)), en application des nouvelles législations fédérales (LEtr, LAsi). Dans ce cadre, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a poursuivi la mise en place du dispositif de mesures d'intégration professionnelle commencé dès 2007. Il a effectué près de 336 bilans d'orientation, organisé plus de 116 cours de rattrapage de français, des programmes préprofessionnels dans les domaines de la restauration et de la santé pour près de 174 personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Encouragées par le BCI, plus de 150 mesures de formation ou d'insertion professionnelle ont été allouées comme mesures externes.

Ordre judiciaire vaudois

Les réformes de la justice vaudoise, induites par les codes de procédure civile et pénale suisses et la procédure pénale des mineurs ont été conduites à terme. De nouvelles autorités judiciaires ont été créées. Il s'agit notamment de la Chambre patrimoniale cantonale rattachée au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, du Tribunal des mesures de contrainte et des cours d'appel civile et pénale. Le nouveau Code de procédure pénale a entraîné la disparition de l'institution des juges d'instruction.

Réforme policière (POLCANT)

Les actions pour mener à bien le projet de réforme ont commencé par la constitution des organes de conduite du projet (COST et COPIL), ceci fin 2009, puis par le lancement des premiers GT, début janvier 2010, sous la conduite de la cellule projet, en collaboration avec le DSE. Plus d'une dizaine de sous-projets ont été initiés, impliquant près de 80 personnes représentant les parties prenantes concernées. Le Conseil d'Etat a ensuite fixé un délai au 1^{er} janvier 2012, pour l'entrée en vigueur de la loi cadre, délai coïncidant avec la bascule des 2 points d'impôts et celui de la résiliation des contrats de prestations. Les travaux se sont donc concentrés sur cet objectif dès le printemps. Le 31 mars 2010, l'ensemble des communes ont transmis leurs intentions, soit pour créer une police intercommunale, soit pour déléguer les prestations à la Police cantonale. La cartographie d'intention a pu être ainsi établie, montrant le désir de près de 55 communes à rejoindre une association intercommunale disposant d'un corps de police. Fin septembre, l'avant-projet de loi-cadre a été présenté au Conseil d'Etat. Le 14 octobre 2010, l'avant-projet a été mis en consultation, avec délai de retour pour le 21 décembre 2010. Plusieurs présentations ont été faites, aussi bien au niveau opérationnel que politique, tant par les organes de conduite du projet que par la cellule. Un site internet propre au projet a été même ouvert. L'intégration des retours de consultation et les propositions de modification de la loi sont présentées au Conseil d'Etat début 2011. Dans le courant de l'année, le COST s'est réuni à 11 reprises et le COPIL à 10. Les deux organes ont se sont réunis ensemble à 4 reprises.

DINT-SeCRI

Mesure: Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où elles ne disposeraient pas d'une taille critique.

L'Etat, par l'intermédiaire du Service des communes et des relations institutionnelles, encourage les fusions et apporte une aide concrète aux communes désireuses de s'engager dans cette voie. Elles bénéficient du soutien, des conseils et des informations du chargé de missions pour les fusions de communes au SeCRI.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Réformer l'organisation forestière (triages et arrondissements) par la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération et la promotion de groupements forestiers

Bilan à fin 2010 : sur 359 communes forestières, 168 communes ont adhéré à un groupement forestier; 26 sont en procédure et 9 n'ont pas besoin d'un groupement (grandes communes), soit 203 communes (soit 57%, représentant les 2/3 de la surface forestière du canton).

Achever la mise en oeuvre de la nouvelle constitution

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat - en vue de réduire la dette de l'Etat - et un examen méthodique des subventions publiques

Mettre en oeuvre la Cour des comptes

Achever le découpage territorial de l'administration

Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative

Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs

Promouvoir l'évaluation des politiques publiques

DFIRE / SAGEFI

- Le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2010 une nouvelle directive d'exécution n° 22 sur le système de contrôle interne (SCI) et règlement des compétences. Son but est de fournir un cadre méthodologique pour construire et suivre l'évolution du système de contrôle interne d'un service en ce qui concerne ses états financiers. Elle a pour objectif que les services soient en conformité avec l'art. 16, al. 1, lettre e) de la LFin. Cette directive découle directement d'un projet initié en 2008. Les services devront s'y conformer dans un délai de 5 ans.

Loi sur les participations/ Loi sur les subventions

DFIRE / SECRETARIAT GENERAL

- 2010-2011: renseigner les services/départements dans le cadre de la mise en conformité des bases légales spéciales avec la Lsubv.
- 2010-2012: appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.
- 2010-2012: appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive sur les participations personnelles.

Motion de M. Mattenberger demandant l'introduction de dispositions légales régissant l'application de l'article 132 CST-VD

- Mise en oeuvre de l'article 132 Cst-VD - Procédure de préparation du budget de l'Ordre judiciaire, dossier traité en 2009.

Création de l'Organe de prospective

- Suivi des travaux de l'Organe de prospective.
- Gestion de l'organe de prospective (séances de l'organe, rédaction du premier rapport intermédiaire).
- Organiser un colloque dans le cadre du XIIème sommet de la Francophonie (15 et 16 mai 2010) et direction de la publication des actes (prévue en 2011).
- Direction de la publication des Actes du colloque La Harpe du 30 et 31 octobre 2009, organisé sous l'égide de l'Etat de Vaud et de l'UNIL.
- Supervision de la publication (imminente) des Actes de colloque "Les vaudois en Russie" tenus à Moscou en septembre 2009.
- Engagement de M. Victor Korewa en emploi ETI à l'Organe de Prospective.

Exposé des motifs et projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud

- Mise en oeuvre de l'article 165 Cst-VD - Assainissement financier de l'Etat (2010).

DFIRE / Office du Registre foncier

La saisie des pièces justificatives (servitudes, plans de PPE, etc.) se poursuit afin de pouvoir adapter les dix offices du Registre foncier aux territoires des nouveaux districts.

Ordre judiciaire vaudois

Adaptation territoriale

Le déménagement de la Justice de paix et de l'Office des poursuites de l'Ouest lausannois a finalement été fixé au mois d'avril 2011. L'adaptation des offices judiciaires au nouveau découpage territorial sera dès lors terminée au printemps 2011. L'Ordre judiciaire aura ainsi la satisfaction d'avoir achevé, dans les délais fixés par la loi, sa réorganisation territoriale.

A la suite du déménagement de la Cour des assurances sociales, le Tribunal cantonal se trouve maintenant réparti sur trois sites. Le regroupement des diverses cours du Tribunal cantonal sur un site unique doit être réalisé afin de rendre effective la volonté du constituant de créer un Tribunal cantonal incorporant physiquement et non seulement organiquement les Cours de droit public.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Adapter les lois sur faune, la pêche et la protection de la nature aux exigences des lois sur les finances, les subventions et les participations

Bilan à fin 2010 : deux EMPL ont été rédigés, l'un pour les lois sur la faune et la pêche, l'autre pour la LPNMS; ces deux EMPL seront transmis au SG-DSE et au SJL début janvier 2011

Régions 08 - Harmoniser les découpages administratifs du SFFN par régions, en cohérence avec les périmètres des districts

Bilan à fin 2010 : le projet est terminé, un rapport relatif à la mise en œuvre des nouveaux découpages internes du SFFN est actuellement en consultation

Constitution d' un nouveau parlement sur le site de Perregaux, à Lausanne

Dans le cadre du développement du projet suite au concours, le plan d'affectation cantonal (PAC) a été adopté le 23 août 2010.

La commission de construction a conduit le développement du projet dont les principes d'adaptation ont été validés par la COMOPAR et une délégation du Conseil d'Etat en décembre 2010.

A cette même date, il a été admis d'intégrer à la demande du crédit d'ouvrage du nouveau parlement un 2^{ème} décret qui concerne la rénovation de Château 6 .

SimpA - Simplification de l'administration

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat a initié une démarche de simplification administrative.

Son objectif est de réaliser des simplifications dans le fonctionnement de l'administration afin de :

- faciliter les démarches administratives des particuliers, des entreprises, des communes et des autres partenaires (institutions, organismes parapublics associations)
- faciliter le travail de l'administration.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent faciliter cette démarche de rationalisation du fonctionnement de l'administration.

Concrètement, au travers différentes mesures de simplification, la démarche tend à générer:

- des procédures moins lourdes pour le public et en particulier pour les entreprises
- des informations et des prestations plus faciles d'accès, délivrées dans des délais plus courts et à moindre coût
- une image de l'administration améliorée grâce à une efficacité accrue de son fonctionnement et à des relations simplifiées avec le public
- une contribution à la baisse des coûts de fonctionnement de l'administration.

Lancée en mars 2010, la démarche s'appuie sur les suggestions des collaborateurs, la consultation des partenaires et représentants des usagers, ainsi que sur les propositions des services de l'administration. Elle se poursuit jusqu'en juin 2011 et fera alors l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

Cyberadministration et rationalisation des SI

A travers la mise en œuvre des orientations stratégiques du CE en matière de systèmes d'information, du plan directeur cantonal qui en a découlé ainsi que des schémas directeurs sectoriels, plusieurs projets de rationalisation des processus métiers ont été réalisés ou initiés durant l'année 2010 ; ces projets sont notamment en lien avec le développement de la cyberadministration, afin de faciliter l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat : échanges d'information entre administrations et acteurs économiques, formulaires et transactions en ligne. A l'horizon 2013, le système d'information cible sera composé d'un guichet électronique opérationnel (cyberadministration) et de SI métiers reposant sur un socle fiable, développé et rationalisé.

Ordre judiciaire vaudois

L'année 2010 a vu la mise en place d'un échange électronique des données dans le cadre du réseau e-LP. Les possibilités de passer par la voie électronique dans le cadre de poursuites doivent être étendues ces prochaines années.

L'Office cantonal du registre du commerce a poursuivi le projet d'évolution de son système d'information en vue d'intégrer l'échange électronique des données et le dépôt électronique de réquisitions et de pièces justificatives.

Cyberadministration et simplifications administratives à la Police du commerce (SELT/PCC)

En tant que service de l'administration cantonale particulièrement ouvert sur le monde des entreprises, le Service de l'économie, du logement et du tourisme se doit de développer progressivement la cyberadministrations dans ses relations avec ses partenaires, de plus en plus habitués à ce type de vecteur pour traiter leurs questions administratives au sens large du terme.

A cet égard, un important travail de conceptualisation et de réalisation a été conduit ces dernières années au sein de la Police cantonale du commerce afin de permettre la transmission "en ligne" des demandes d'autorisation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Ainsi, dès le mois de février 2011, les demandes d'autorisation pourront se faire, via le Web, au travers de l'application Converse. Il en résultera une souplesse d'utilisation pour les citoyens ainsi qu'une harmonisation et une simplification des processus à l'interne de la PCC.

Parallèlement, une interface entre le logiciel métier de la PCC (PETALE) et Procofiév a été développée afin de permettre l'automatisation de la facturation des émoluments et des taxes prélevées par la PCC. Cette application - qui sera en fonction dès janvier 2011 - est synonyme d'une simplification des processus internes, d'une amélioration du système de contrôle interne (SCI) et de gains de productivité. Ces derniers permettront à la PCC de se concentrer sur des tâches plus qualitatives, à savoir la procédure de contentieux.

L'application Converse et l'informatisation de la facturation sont à porter au crédit de la démarche SimpA.

Création du réseau des chimistes et vétérinaires cantonaux romands

Les problèmes alimentaires et de santé animale sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Faut de ressources humaines et financières adéquates, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les moyens susceptibles de gérer ces problèmes.

A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants. Celle-ci pourrait résulter soit de la création de deux ou trois institutions centrales dotées de moyens suffisants impliquant la disparition des structures techniques cantonales, soit de la création d'un ou de plusieurs réseaux englobant les structures cantonales existantes

Tous les Laboratoires cantonaux romands ayant récemment fusionné avec les services vétérinaires de leurs cantons respectifs, ceux-ci ont souhaité développer leur collaboration dans ces domaines d'activité. Regroupant l'ensemble des services de la consommation et des affaires vétérinaires de Suisse romande, ce réseau devient ainsi un véritable outil régional.

L'accord doit permettre une synergie importante entre partenaires, et doit conduire à des économies d'échelle. Il s'agit de créer des pôles de compétences forts à disposition des membres du réseau, de créer un système unique de gestion des données, et d'harmoniser toutes les procédures administratives et techniques auxquelles les membres ont recours.

De plus, il est prévu d'organiser des campagnes de contrôle communes, de mettre en commun les ressources d'inspection et d'harmoniser les systèmes d'assurance-qualité des membres du réseau.

La création de pôles de compétences et d'un réseau collaboratif est une démarche novatrice, qui vise à la simplification administrative en mettant en commun des ressources allant au-delà des frontières cantonales. Cette mise en réseau, opérationnelle au 1er janvier 2011, suscite d'ores et déjà l'intérêt de nombreuses administrations cantonales et fédérales.

Conscient des enjeux et des avantages de la cyberadministration, le SAN apporte sa contribution

Fort des informations recueillies lors de l'enquête de satisfaction effectuée auprès de la clientèle, le SAN a conduit une réflexion dans le cadre de la mesure 19 du programme de législature. Différents axes ont été analysés et c'est plus particulièrement au niveau de la simplification des formalités que des mesures ont été développées. Et plus concrètement, il est possible depuis la fin de l'année 2009 de passer l'examen théorique sans prendre préalablement de rendez-vous. Tous les mercredis après-midi, le SAN offre cette nouvelle prestation qui permet aux intéressés d'éviter des formalités administratives ou de devoir attendre sur un rendez-vous libre. Cette nouveauté est fort appréciée et a permis au SAN de réduire le nombre de périodes d'examen tout en augmentant l'offre. Il est également possible d'obtenir deux nouvelles prestations sans devoir se rendre sur place. Au moyen d'une demande par e-mail, le dossier d'un client peut être envoyé électroniquement lors de l'ouverture d'une procédure administrative. Cela évite ainsi un déplacement pour consulter un dossier tout comme le nouveau processus de changement d'adresse, automatisé et standardisé et qui peut être effectué depuis tout ordinateur à n'importe quel moment. Cela permet au SAN de traiter les demandes et les changements lors des heures creuses et évite aux clients les files d'attente aux guichets.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Mettre en œuvre les conventions-programme RPT par de nouvelles procédures de subventionnement

Bilan à fin 2010 : logiciel de transition (en attendant SAP) opérationnel; règlements de subvention en vigueur.

Renouveler la convention liant l'Etat à la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière (SVPR) et réviser le plan de repeuplement des rivières vaudoises

Bilan à fin 2010 : la convention cadre a été signée; les conventions annexes sont en cours d'élaboration et seront finalisées pour novembre 2011.

Rapport sur la politique des ressources humaines de l'Etat de Vaud

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique salariale, le Conseil d'Etat a été appelé à répondre à un certain nombre d'interventions parlementaires.

Il a été proposé au Grand Conseil de donner réponse à ces interventions sous la forme d'une détermination globale, à savoir un rapport sur la politique des ressources humaines de l'Etat de Vaud, adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2010.

Au travers de ce rapport, le Conseil d'Etat a visé à présenter à la fois un bilan de la politique des ressources humaines conduite au cours de ces dernières années, les axes stratégiques qu'il entend développer à moyen terme (2011-2015), ainsi qu'à répondre aux interventions parlementaires déposées en la matière.

Enquête RECADRE

Le BEFH, accompagné d'un comité de pilotage interdépartemental, a finalisé l'enquête RECADRE.

Cette enquête se base sur les réponses à un questionnaire d'un échantillon volontaire de plus de 1000 personnes a pour objectif la description de la situation des cadres dans l'ACV en 2009.

Trois objectifs sont visés: 1) mettre à jour les obstacles que rencontrent les femmes et les hommes cadres au cours de leur trajectoire professionnelle; 2) dégager les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles; 3) identifier les mesures favorisant l'égalité dans les faits.

L'enquête RECADRE a bénéficié du soutien financier du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et a été confiée pour sa réalisation au Labo-PAVIE de l'Université de Lausanne.

Ses résultats devraient être diffusés début 2011.

Agriculture

L'accompagnement du Grand Conseil dans le cadre de l'adoption de la LVLAgr et la préparation des 5 règlements d'exécution pour le Conseil d'Etat constituent l'aboutissement législatif de la mesure n° 21 du Programme de législature 2007 - 2012.

Le réorganisation du service qui se déploiera progressivement en 2011 ainsi que la mise en œuvre concrète au travers des processus administratifs permettront de faire profiter aux mieux les bénéficiaires de la politique agricole cantonale et de traduire par des effets concrets la dynamique voulue et induite par le PDL.

Viticulture

L'entrée en vigueur de toute la réglementation relative aux "Premiers grands crus" s'inscrit dans la mesure n° 21 du Programme de législature 2007-2012.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Achever la mise en œuvre du relevé automatique des lisières forestières de la surface agricole utile (coopération DEC-DINF-DSE)

Bilan à fin 2010 : le projet arrive en phase finale. 157 communes concernées. 3000 plans cadastraux mis à jour. Bouclement du projet début 2011.

Prevenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation

Dans un marché du travail encore perturbé, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a donc procédé à 1'004 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 230 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 989 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 398 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 354 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Mettre en oeuvre les outils de la nouvelle loi sur l'appui au développement économique (SELT)

Au titre de la mesure 24 du Programme de Législature, le Département de l'économie a franchi - à travers les activités du SELT - une étape stratégique importante en élaborant, puis en mettant en consultation publique, son avant-projet de politique d'appui au développement économique (PADE).

Ce document formalise et précise les actions conduites au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Outre la délimitation des périmètres, partenaires et types de projets éligibles aux aides LADE, ce document met également en exergue le rôle de facilitateur du SELT dans l'accompagnement de projets publics et privés à forte composante économique.

Il comporte par ailleurs trois annexes stratégiques portant sur les domaines suivants:

- Les Enjeux du Tourisme vaudois (2010)
- L'actualisation de la Politique des Pôles de développement (PPDE)
- L'actualisation des secteurs et types d'activités prioritaires de la politique d'appui au développement économique.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons le lecteur au chapitre "Economie/SELT/Projets particuliers et objectifs 10".

DFIRE / Administration cantonale des impôts :

En ce qui concerne la taxation de la période fiscale 2010, la réglementation transitoire rendue nécessaire par la jurisprudence du Tribunal fédéral s'applique toujours.

Aucune adaptation majeure n'est donc à enregistrer pour cette période fiscale (les déclarations d'impôt sont déposées au début 2011 et la taxation suit régulièrement, d'avril 2011 à mars 2012).

Dans la perspective de la taxation **2011**, consécutivement à l'évolution de la législation fédérale décidée par les Chambres fédérales (LHID et LIFD), la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11) a été adaptée en conséquence le 14 décembre 2010 et la réglementation transitoire cesse d'être applicable dès le 1er janvier 2011.

Voir LI du [14.12.2010](#)

Voir dossier du [DFF](#)

Intensifier les efforts de la promotion économique (SELT)

En terme de promotion exogène du tissu économique vaudois et des conditions-cadre qui le régissent, on relèvera l'entrée en fonction de "Greater Geneva Berne area" (GGBa) au 1er février 2010, le renforcement des activités d'implantation d'entreprises étrangères sur sol vaudois confiées au DEV, la création d'une nouvelle base de données "Terrains et Locaux", ainsi que l'organisation d'une nouvelle action de promotion du Canton de Vaud à l'étranger - l'opération "Shanghai 2010" - dont le programme a permis non seulement de promouvoir les atouts du canton en matière d'innovation ainsi que nos parcs scientifiques et technologiques, mais également de permettre à des entreprises vaudoises de découvrir le marché chinois dans la perspective de relations commerciales futures.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons le lecteur aux chapitres "Economie/SELT/Projets particuliers et objectifs 10" et "Economie/SELT/Evénements marquants, Evolutions significatives" du présent rapport de gestion.

Augmentation des prélèvements liés à la fiscalité écologique

L'examen de l'opportunité de l'introduction d'une **taxe sur l'utilisation du gravier favorable à l'utilisation accrue des matériaux recyclés**, notamment pour financer les infrastructures de transport ferroviaire, a abouti à une conclusion nuancée. La mise en œuvre d'un essai pilote dans la région du Pied-du-Jura permettra de mieux cerner les contraintes financières et techniques et de confirmer ou d'infirmer le besoin d'une telle source de financement.

DFIRE / Administration cantonale des impôts

Les évolutions étant en application, pas d'évolution dans ce domaine en 2010.

Voir dossier du [DFF](#)

Hôpital Riviera Chablais Vaud-Valais

Le concours d'architecture pour la construction de l'Hôpital Riviera Chablais a été lancé en 2010. Sur 24 dossiers présentés par des groupes pluridisciplinaires, dix ont été retenus et sont invités à présenter un projet. La sélection du groupe lauréat aura lieu au premier trimestre 2011. Notons que les professionnelles ou professionnels en activité dans le canton de Vaud sont bien représenté-e-s dans les groupes dont les dossiers ont été retenus.

Filière de neuro-réhabilitation

La mise en œuvre de la filière de neuroréadaptation sur 3 sites (CHUV, Lavigny et Plein Soleil) s'est poursuivie en 2010. Les itinéraires cliniques ont été décrits, la supervision médicale a été précisée et le projet de transformation du site hospitalier de Lavigny a avancé avec le recensement des besoins en locaux et ressources. Ce travail va aboutir en 2011 à un EMPD pour un crédit de construction d'environ CHF 35 millions.

La 1^{ère} étape de la reconstruction du site de Plein Soleil est terminée dans le respect du budget et du planning. Le nouveau bâtiment a été mis en service en novembre et la 2^{ème} étape du projet débutera, comme prévu, au printemps 2011.

Soins palliatifs

L'exposition « Si un jour je meurs... les soins palliatifs vous accompagnent » a connu un grand succès avec 4500 visites. Une brochure d'information publique a été diffusée. Les projets pilotes « Patients soins palliatifs jeunes en long séjour » et « Financement de situations de crise en EMS » ont été positifs et seront étendus sur l'ensemble du canton.

Santé mentale

Dans le cadre du déploiement de la politique en santé mentale, on relèvera, notamment :

- 1) le démarrage des travaux du nouveau comité cantonal de santé mentale (avril 2010) ;
- 2) le développement du dispositif de psychiatrie et psychogériatrie de liaison dans les EMS et les CMS ;

la finalisation et le lancement du Programme « Alzheimer » (novembre 2010).

Pénurie des professions médicales et soignantes

En 2010, le Service de la santé publique a poursuivi la mise en oeuvre du programme de lutte contre la pénurie des professionnel-le-s de la santé, ceci avec la participation active des partenaires des milieux sanitaire (dont le CHUV) et pédagogique (la Faculté de biologie et de médecine, les HES Santé). Les 17 actions du programme visent à augmenter les effectifs d'étudiantes et étudiants et à renforcer la formation de chaque profession, à soutenir la médecine de premier recours, à intégrer de nouveaux métiers, et à accompagner les mutations à venir dans l'organisation du secteur ambulatoire. La majorité des projets sont en cours de réalisation et ont un avancement régulier. Parmi ceux-ci, figurent la création de 18 places annuelles de formation post graduée des médecins assistant-e-s au cabinet de généralistes et pédiatres, ainsi que l'augmentation de 25% des effectifs d'étudiantes et étudiants en médecine, où la 1^{ère} volée importante est attendue en 2011 avec 160 personnes diplômées. Une hausse significative de la masse estudiantine est également relevée en 2010 par les écoles formant les infirmières et infirmiers et les assistantes et assistants en soins et santé communautaire.

Les actions en lien avec la mesure:

Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants :

- sécurité
- santé
- social
- formation
- impôts

Dans le budget 2010, le Conseil d'Etat a prévu des moyens budgétaires supplémentaires au titre de cette mesure à hauteur de CHF 29.2 mios (CHF 18.3 mios au budget 2009).

Pour l'essentiel, ces ressources concernent :

- la croissance démographique dans les domaines des PC AVS/AI, de l'OMSV et du RI pour CHF 13.4 mios
- l'évolution démographique dans le domaine scolaire (DFJC) pour CHF 14.4 mios.